BnF Gallica

Voyage autour du monde sur la frégate "la Vénus" pendant les années 1836-1839. Tome 3 / , publié... par Abel Du [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Du Petit-Thouars, Abel (1793-1864). Auteur du texte. Voyage autour du monde sur la frégate "la Vénus" pendant les années 1836-1839. Tome 3 / , publié... par Abel Du Petit-Thouars,.... 1840-1864.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

VOYAGE

AUTOUR DU MONDE

SUR LA FRÉGATE

LA VÉNUS,

PENDANT LES ANNÉES 1836-1839,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI,

SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DE LA MARINE,

PAR ABEL DU PETIT-THOUARS,

Capitaine de vaisseau, Commandeur de la Légion-d'Honneur.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

GIDE, ÉDITEUR,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 5, PRÈS LE QUAI MALAQUAIS.

—

1841.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Bibliothèque
Centrale

N° 1283

VOYAGE

AUTOUR DU MONDE

SUR LA FRÉGATE

LA VÉNUS.

III.

DON 8 6 0 1 1 1

(183)

A. Pihan de la Forest, Imprimeur de la Cour de cassation,
rue des Noyers, 37.

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE

SUR LA FRÉGATE

LA VÉNUS,

PENDANT LES ANNÉES 1836-1839,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI,

SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DE LA MARINE,

PAR ABEL DU PETIT-THOUARS,

Capitaine de vaisseau, Commandeur de la Légion-d'Honneur.

TOME TROISIÈME.

MINISTÈRE
Bibliothèque
D'ÉTAT

PARIS,

GIDE, ÉDITEUR,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 5, PRÈS LE QUAI MALAQUAIS.

—

1841.

VOYAGE

AUTOUR DU MONDE

PAR LA PENSÉE

LA VÉNUS,

PENDANT LES ANNÉES 1836-1839,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI,

SOUS LES AUSPICES DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE,

PAR ABEL DU PETIT-THOUARS,

Capitaine de vaisseau, Commandeur de la Légion-d'Honneur,

TOME TROISIÈME.

BIBLIOTECA NACIONAL

PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR,

1841.

VOYAGE

AUTOUR DU MONDE

SUR LA FRÉGATE

LA VÉNUS.

RELATION;

III.

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE

SUR LA FRÉGATE

LA VÉNUS,

PENDANT LES ANNÉES 1836-1839,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI,

SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DE LA MARINE,

PAR ABEL DU PETIT-THOUARS,

Capitaine de vaisseau, Commandeur de la Légion-d'Honneur.

RELATION

Avec une Carte générale du Monde et un Atlas pittoresque in-folio.

TOME III.

PARIS,

GIDE, ÉDITEUR,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 5, PRÈS LE QUAI MALAQUAIS.

1841.

CHAPITRE XVII.

Séjour de la *Vénus* dans la Baie des Iles. — Fâcheuse disposition des indigènes à l'égard des Français. — Shonghi. — Nouvelles de la corvette française l'*Héroïne*.—Enlèvement du *Jean-Bart*; son équipage est massacré et mangé par les naturels de l'île Chatam. — Rivières de Kawa-Kawa, de Waï-Tanguy et de Kidi-Kidi. — Sculptures remarquables. — Cascade de Waï-Tanguy. — Grande cascade de Fana-Fanoa. — Monseigneur l'évêque de Pompalier.—Mœurs et usages. —Colonisation. — Statistique, etc.

Nous arrivâmes avec la *Vénus* en rade de *Kororaréka*, dans la Baie des Iles, sans qu'aucun indigène, aucun pilote ou résident se fût présenté pour nous indiquer le mouillage ou pour nous donner les renseignements nécessaires à la sécurité de notre navigation. Cette conduite, de la part des indigènes, n'a rien de surprenant, car depuis le massacre du capitaine *Marion* du *Klémeur*, en 1771, ils conservent encore

une grande crainte des Français ; notre gouvernement, cependant, n'a pas cru devoir demander des répa-rations pour cet acte de barbarie exercé sur un de nos compatriotes, ni chercher à en tirer vengeance ; dans les mœurs néo-zélandaises, comme en gé-néral dans celles de tous les peuples peu civilisés, la clémence est une vertu qui n'est comprise de per-sonne ; pour le plus grand nombre, elle ne s'explique que par la faiblesse ou par l'impuissance ; personne chez eux n'y verra l'effet d'un sentiment d'humanité ou l'expression d'une volonté bienveillante. A leurs yeux, une nation, comme un homme, ne peut jouir d'aucune considération, d'aucun crédit si, grave-ment insultée, elle ne cherche pas à se venger de l'offense qu'elle a reçue ; cela est vrai à ce point que l'on pourrait en conclure que si nous eussions sévère-ment châtié quelques-unes des tribus de la Baie des Iles, où le crime a été commis, elles auraient pris pour nous une profonde estime au lieu de ce senti-ment de méfiance dont, involontairement peut-être, elles ne se défendent pas à notre égard. Ce jugement, tout rigoureux qu'il paraîtra, n'en est pas moins juste quant au fond. De bienveillants procédés ne don-nent jamais, avec des peuples aussi peu avancés en civilisation, la considération que l'on obtient prompte-ment par une conduite opposée dont la justice et la sévérité sont la base. Plus l'homme est rapproché de l'état de nature, plus cette triste vérité semble ac-quérir de force ; il ne veut croire à la puissance d'au-trui qu'autant qu'il en éprouve les effets physiques.

On doit d'ailleurs d'autant moins s'étonner ici de voir ce sentiment de méfiance se perpétuer, que les passions les plus exaltées des Nouveaux-Zélandais sont la vengeance, la guerre et la jalousie. La première est de toutes la plus violente; elle ne s'éteint jamais que par une cruelle satisfaction ; on en hérite comme d'un patrimoine jusqu'à ce qu'elle soit obtenue, et le premier devoir d'un Nouveau-Zélandais est d'employer tous ses moyens à la satisfaire. Les Européens qui fréquentent cette contrée contribuent encore, par leurs discours, à entretenir ces indigènes dans les fâcheuses dispositions où ils sont à notre égard ; ils leur recommandent surtout de se méfier de nous, en leur disant que sous des apparences amicales nous cachons de funestes projets! C'est en tous lieux la même tactique ; là où nous ne sommes pas connus, on ne manque jamais, pour nous discréditer, de nous représenter sous un jour défavorable et même odieux; on n'a point, cependant (du moins je l'imagine) l'intention de nous faire maltraiter; mais on a bien assurément celle de nous éloigner, d'écarter une concurrence commerciale nuisible à des intérêts plus rapprochés; ce que l'on se propose en un mot, c'est d'obtenir un marché libre et plus avantageux. Cette conduite des étrangers envers nous ne nous est d'ailleurs si préjudiciable, que parce que nous négligeons trop nous-mêmes de nous faire connaître, en ne montrant pas plus fréquemment notre pavillon dans tous ces parages éloignés. Notre absence est favorable à toutes les versions que l'on peut faire

sur la France, et qui ne prennent crédit que parce qu'elles ne sont pas démenties. On ne peut s'imaginer jusqu'où l'esprit de dénigrement est poussé contre la France; il s'étend à tout, aux choses les moins importantes et même les plus puériles en apparence. En effet, on a été jusqu'à répandre le bruit que nous n'avions pas de bâtiments de guerre du rang de vaisseaux ou de frégates, et cela parce que nous n'en avons presque jamais envoyé dans l'Océanie occidentale; cette opinion, généralement accréditée, a été cause que l'on a donné par dérision le nom de *vaisseaux de guerre français* aux petits bateaux qui servent de joujoux aux enfants; aussi l'apparition de la *Vénus*, dans tous les parages où elle s'est montrée, a-t-elle causé un étonnement auquel nous étions loin de nous attendre. Il n'est pas un lieu dans toute la Polynésie où les indigènes ne soient venus nous demander la permission de visiter la frégate et d'en mesurer les principales dimensions; aux îles Sandwich, aux îles Marquises, dans l'archipel des Iles de la Société et à la Nouvelle-Zélande, les naturels ne pouvaient revenir de leur surprise en voyant notre pavillon flotter sur un aussi grand bâtiment. Peu importe, dira-t-on peut-être, que des sauvages prennent une opinion plus ou moins avantageuse, plus ou moins défavorable de notre puissance et de notre caractère national; oui, sans doute, peu importerait, en ce sens que cela ne changerait rien à la réalité, si d'ailleurs cette opinion ne devait point avoir de conséquences fâcheuses; mais il n'en est pas ainsi : ces peuples, qui ne sont point

éclairés, ne jugent de la puissance relative des nations éloignées qui les visitent, que d'après la force des bâtiments qu'ils voient, et le jugement qu'ils portent à cet égard n'est pas, comme on pourrait le croire, sans importance ; il élève ou il abaisse ces nations dans leur opinion et facilite ou entrave infiniment la réussite des entreprises commerciales des bâtiments qu'elles expédient pour la Polynésie, et cette opinion est très-certainement la meilleure garantie de la sécurité de leurs navires dans ces mers comme aussi l'unique sauvegarde de leurs équipages.

Quelques rayons de la gloire de nos armes ayant pénétré jusque dans les îles les plus isolées et les plus cachées de la Polynésie, aussitôt et pour balancer l'effet de nos glorieux faits d'armes qu'on leur apprenait, Napoléon, dont le nom à jamais célèbre accompagnait toujours ces récits, leur a été représenté comme le chef d'une petite nation turbulente qui faisait beaucoup de bruit en tirant du canon ; et le roi d'Angleterre, *tout seul*, ajoutent-ils, ennuyé à la fin de ce tapage, l'a fait prendre et mettre en prison dans une île, etc. Nos détracteurs ne s'en tiennent pas là ; sans respect pour la vérité, il n'y a point de contes absurdes qu'ils n'inventent ; ils ont, pour les faire passer, adopté un style tout-à-fait curieux et à la portée de l'intelligence des peuples qu'ils veulent convaincre. Tantôt, ce sont les missionnaires qui affirment que le roi d'Angleterre est leur *ami* et qu'il est *missionnaire* comme eux ; tantôt, ce sont les négociants qui disent qu'il est marchand, ou enfin, les baleiniers

qui assurent qu'à l'occasion S. M. pique très-bien une baleine, etc., etc. Quoique les sauvages soient faciles à tromper sous ces rapports, puisqu'ils prennent tout au pied de la lettre, lorsque la vérité leur parvient ensuite toute nue, dépouillée du charme de la fiction, ils se sentent humiliés d'avoir été joués, et les personnes qui les ont trompés sont loin d'y gagner dans leur esprit, comme on a pu en juger dans maintes circonstances, et particulièrement par la conduite qu'a tenue, envers les missionnaires, le chef Nouveau-Zélandais Shonghi, à son retour d'Angleterre.

Shonghi, chef d'une tribu de la baie de *Wangaroa*, était doué d'une grande bravoure et d'une intelligence remarquable. A l'époque de l'arrivée des premiers missionnaires protestants de l'église d'Angleterre [1], qui débarquèrent pour la première fois en 1814, dans les environs de sa résidence, il fut l'un de leurs plus ardents protecteurs contre les naturels, qui voulaient les obliger à quitter le pays. Shonghi avait promptement reconnu leur supériorité sociale sur ses compatriotes, il s'était attaché à eux, parce qu'il les croyait utiles à son pays, et avait favorisé de tout son pouvoir leurs projets d'établissement. Ces missionnaires, fiers de ce succès et jaloux de donner en Angleterre une haute opinion de leurs progrès dans la Nouvelle-Zélande, firent tous leurs efforts pour déterminer Shonghi à passer en Europe. Ils comptaient sur son enthousiasme à parler d'eux; ils ne réussirent

[1] Church's missionari.

toutefois qu'à lui faire faire le voyage de Londres[1], dont le résultat ne répondit pas à ce qu'ils en attendaient. Arrivé en Angleterre, cet indigène, tatoué d'une manière très-remarquable, excita vivement la curiosité publique. On allait en foule pour le voir comme on va voir une pièce rare de ménagerie. Shonghi ne fut point la dupe de l'empressement dont il était l'objet; il en devina facilement le motif, et de là, prit un sentiment profond d'éloignement pour les Anglais. Cependant, il visita les principaux établissements de la capitale, en admira plusieurs, vit les autres avec indifférence, mais toute son attention fut captivée par les troupes; il examinait avec soin leur armement, suivait avec intérêt leurs mouvements, et passait des journées entières à les regarder et à les étudier; elles résumaient à elles seules toutes ses pensées, tous ses projets! Son temps s'écoulait ainsi sans qu'il fût parvenu à voir le roi : enfin, après une longue attente, S. M. l'admit en sa présence. L'éclat de la couronne lui imposa peu; mais Shonghi en reconnaissant que le roi n'était pas missionnaire, ne put s'empêcher de manifester sa surprise, qui augmenta encore en apprenant quel rang les ministres de la religion occupent dans l'état : il reconnut enfin qu'il avait été trompé par les missionnaires de la Nouvelle-Zélande. Ces missionnaires avaient sans doute usé envers lui du même artifice qu'emploie si utilement le révérend Thomas

[1] C'était en 1821.

pour la propagation des Saintes Ecritures parmi les indigènes de la Polynésie occidentale.

Shonghi reçut du roi, des ministres et des personnes éminentes de la cour d'Angleterre, des présents magnifiques, et s'embarqua pour retourner dans sa patrie. Le bâtiment qui le portait relâcha à la Nouvelle-Hollande, où, pendant son séjour à Sydney, il vendit les présents qu'il tenait de la munificence britannique, et en convertit le produit en armes à feu et en poudre de guerre. Déjà, comme on le voit, il se préparait à l'exécution d'un vaste projet.

Dès que Shonghi, de retour à la Nouvelle-Zélande, fut rentré dans ses foyers, il s'occupa activement d'assembler et d'armer une troupe nombreuse d'indigènes et entreprit cette campagne mémorable pendant laquelle, mettant à profit la supériorité que lui donnaient les armes à feu dont ses ennemis étaient alors dépourvus, il s'avança environ à cent lieues vers le Sud en tuant et en mangeant tous ceux que le sort des armes faisait tomber sous ses coups. Il soumit et ravagea ainsi presque toute l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, dont il eût infailliblement réuni toutes les tribus, en les assujettissant à son pouvoir, pour en former un corps de nation; la mort l'arrêta dans le cours de ses conquêtes et ne lui permit pas d'exécuter un si grand dessein. Shonghi atteint au genou par un coup de feu, revint dans sa tribu, où, après avoir traîné pendant huit mois une existence languissante et malheureuse, il mourut des suites de sa blessure, laissant, comme guerrier, une

grande réputation que les Nouveaux-Zélandais se plaisent encore à exalter.

A l'arrivée de Shonghi, les missionnaires étaient allés à sa rencontre, mais il ne les accueillit plus comme par le passé, et il ne leur témoigna désormais que de l'éloignement, ou tout au moins une froide indifférence plus insultante encore, car il se sentait humilié et ne pouvait leur pardonner de l'avoir trompé ; il n'oubliait pas non plus qu'il n'avait point rencontré de missionnaires à la cour de la Grande-Bretagne.

A peine la *Vénus* était-elle au mouillage de Kororaréka que nous vîmes arriver le pilote ; il ne pouvait venir plus à propos pour être parfaitement inutile. Il s'excusa d'être venu si tard sur l'impossibilité où il s'était trouvé de réunir plutôt ses canotiers qui, selon l'expression si pittoresque de nos marins, étaient *en bordée*[1]. M. Roberton, notre pilote, était un homme d'une trentaine d'années, marin d'un caractère déterminé et libéral ; il avait longtemps navigué comme capitaine, des côtes de la terre de Van Diemen à celles de la Nouvelle-Zélande, et précédemment il avait servi sous les ordres de lord Cochrane à l'époque

[1] Les matelots qui, étant en permission à terre, ne reviennent pas à l'expiration de leur congé, sans cependant avoir l'intention de déserter, sont dits être *en bordée* par allusion à l'expression de marine de *courir des bordées* (louvoyer), c'est-à-dire marcher en zig-zag pour s'avancer dans la direction du vent. On conçoit que ce n'est que lorsque nos matelots se mettent dans le cas de marcher ainsi qu'ils oublient leurs devoirs. Cette expression figurée est juste et a fait fortune.

où ce célèbre marin prêtait l'appui de son bras aux républiques de l'Amérique méridionale, luttant alors pour conquérir leur indépendance. M. Roberton se montra très-empressé de nous être utile, et je lui témoigne ici ma reconnaissance pour les services qu'il nous a rendus. Il mit tout d'abord sa maison à notre disposition pour l'observatoire, et ce fut là en effet qu'il fut érigé, dans son jardin même. Notre échelle de marées fut établie dans l'anse qui sert de débarcadère à son habitation; nous la plaçâmes immédiatement au Sud des roches de la pointe de *Waï-hi-hi*. Cette position était de toutes la plus convenable à l'établissement de notre observatoire, tant sous le rapport de la proximité de notre mouillage, que sous celui de la sûreté que nous y trouvions, sans être exposés en même temps à la curiosité désagréable et importune des indigènes.

M. Mair, négociant anglais, établi à l'entrée de la rivière de *Kawa-Kawa*, dans l'anse de *Toré-Toré*, où il a fondé les premiers magasins d'approvisionnement de mer et les premiers chantiers de réparation qui aient été créés dans cette baie, pour l'usage des navires en relâche, vint aussi nous faire visite. Il nous donna des nouvelles de la corvette l'*Héroïne* dont nous connaissions la présence dans ces parages, sous le commandement du capitaine Cécile, chargé de la protection de la pêche de la baleine. M. Mair nous informa que depuis quelques jours seulement, cette corvette avait quitté la Baie des Iles pour aller à l'île *Chatam* où un baleinier français, le *Jean-Bart*, venait d'être en-

levé et brûlé après le massacre de son équipage. M. le commandant Cécile, en allant à l'île Chatam, se proposait de sauver les pauvres marins qui auraient pu échapper à cet affreux désastre et d'exiger des indigènes des réparations telles qu'elles pussent empêcher à l'avenir un malheur semblable de se renouveler. Le commandant de l'*Héroïne* était parti de la Baie des Iles, accompagné d'un navire baleinier français, d'un pilote, d'un interprète et d'un bâtiment baleinier américain qui lui avait demandé à faire partie de son expédition. La nouvelle de l'enlèvement du *Jean-Bart* était parvenue à la Nouvelle-Zélande par un bâtiment baleinier américain qui entrait au mouillage de l'île Chatam en même temps que le baleinier français et qui, témoin de son malheur, avait profité du trouble causé par cet événement pour s'éloigner et éviter un sort pareil; c'est ainsi qu'il rendait compte de cet événement : Le *Jean-Bart* pêchant dans les parages de l'île Chatam et manquant d'eau, était entré dans la baie située à la côte occidentale de l'île Chatam, où il devait à la fois trouver un bon mouillage et toutes les facilités désirables pour remplacer son eau. Ce bâtiment était à peine à l'ancre, que des sauvages en grand nombre arrivèrent à bord où, malheureusement, on les laissa monter sans défiance, sans avoir pris aucune précaution de sûreté, avant que les hommes de l'équipage, qui étaient occupés à serrer les voiles, fussent descendus. Les sauvages s'apercevant de l'avantage que leur donnait leur position, résolurent spontanément d'enlever le bâtiment, et quand les matelots

descendirent des mâts, tombèrent sur eux à coups de *merry*[1] et les massacrèrent tous jusqu'au dernier. Les sauvages voulurent ensuite manœuvrer le *Jean-Bart* et le conduire dehors à la poursuite du navire américain qui s'éloignait ; mais trop ignorants et tout-à-fait incapables d'exécuter leur projet, ils y renoncèrent, conduisirent ce navire dans une crique qui peut servir de port et y mirent le feu après l'avoir pillé.

L'île Chatam, d'origine volcanique, élevée, fertile et boisée, est située, comme on le sait, très-près de nos Antipodes et dans l'Est de la Nouvelle-Zélande, elle était naguère habitée par une population de mœurs assez douces, dont la conduite envers les étrangers était tout-à-fait inoffensive ; mais depuis peu d'années cette île a été envahie par une tribu nouveau-zélandaise très-méchante, qui l'a soumise à sa domination et a réduit la population primitive, en la mangeant, de plusieurs milliers à quelques centaines d'habitants. Cette île est aujourd'hui un lieu de relâche dangereux pour les bâtiments qui ne sont point armés ou sur leurs gardes[2]. Cette même population récente, venue de la Nouvelle-Zélande sur un bâtiment anglais, avait précédemment fait éprouver le sort du *Jean-Bart* à un navire baleinier américain dont l'équipage servit également de pâture à cette troupe de cannibales.

[1] Espèce de couperet à deux tranchants fait en jade.

[2] Les Anglais, assure-t-on, en ont pris possession depuis cette époque.

La force de la corvette l'*Héroïne*, le caractère du commandant de ce bâtiment et les moyens qu'il avait à sa disposition, ne me laissant aucune incertitude sur l'issue favorable de son entreprise; je m'occupai de venir au secours du baleinier français la *Manche*, entré en relâche depuis deux jours, par suite des avaries qu'il avait éprouvées dans un échouage arrivé pendant un coup de vent, au mouillage de *New-River*, port de la côte méridionale de l'île Sud de la Nouvelle-Zélande. Nous donnâmes à ce bâtiment tous les secours nécessaires en matelots, en ouvriers et en apparaux pour l'abattre en carène, le réparer et le mettre promptement en état de reprendre la mer, de suivre sa pêche et d'effectuer son retour en Europe. Toutefois, ces réparations devant nous retenir à ce mouillage plus longtemps que d'abord je n'avais l'intention d'y séjourner, nous utilisâmes cette relâche en levant le plan de la baie, et en visitant tous les cours d'eau qui viennent y affluer.

La plus considérable des rivières qui se jettent dans la Baie des Iles, est la Kawa-Kawa; elle a son embouchure au Sud de la rade de Kororaréka; ses rives toujours boisées, mais tantôt basses et noyées et tantôt élevées et accores, forment des anses nombreuses dans lesquelles on trouve de très-bons mouillages et les situations les plus favorables pour des établissements maritimes. Déjà on a su mettre à profit ces avantages naturels et l'on trouve, dans l'espace d'une lieue, plusieurs chantiers de construction et plusieurs magasins d'approvisionnements de mer, connus sous le nom de

stores. Ces chantiers et ces magasins ont acquis aujourd'hui une véritable importance, et offrent de grandes ressources aux bâtiments qui viennent en relâche dans cette baie par suite d'avaries ou de voies d'eau. Au-dessus de cette première partie de la Kawa-Kawa, la rivière se divise en trois branches, dont deux principales ; la plus importante par l'étendue de son cours, conserve toujours le nom de Kawa-Kawa, et se dirige vers le S. E., à partir du point de partage formé par une pointe escarpée sur laquelle se trouve le *pâha*[1] de Pomaré, l'un des chefs les plus puissants de la Baie des Iles, et le petit-fils de celui qui, autrefois, mangea le capitaine Marion. La seconde branche, par son importance, s'étend vers l'E. N. E. et le N. E., et prend le nom de *Waï-Kadi*; elle conduit à un pâha du même nom qui est situé au fond de cette rivière, à environ huit ou dix milles du point d'embranchement. La troisième branche, la moins considérable des trois, a son embouchure entre le pâha de Pomaré et l'entrée de la Waï-Kadi; nous ne l'avons pas visitée.

Au-dessus du pâha de Pomaré, la Kawa-Kawa cesse bientôt d'être navigable pour de grands bâtiments ; le fond s'élève et ses rives toujours très-boisées, très-accidentées, sont presque partout couvertes de belles

[1] On nomme *pâha*, *páa* ou *pá*, les villages où habitent les différentes tribus nouveau-zélandaises. Ils étaient tous, autrefois, situés sur les lieux les plus escarpés et les plus inaccessibles, et étaient en outre fortifiés par plusieurs palissades élevées. Ces villages ont été désignés par Cook sous le nom d'*hipah*.

touffes de *Formium tenax*[1] ; le lit de la rivière se res-
serre de plus en plus en remontant et finit par ne plus laisser entre ses bords qu'un étroit canal de 8 à 10 mètres de largeur, qui se termine, à droite, par une montagne escarpée, couverte de très-beaux arbres propres à faire des mâtures; et à gauche, par une plaine à l'extrémité de laquelle est situé le pâha de Kawa-Kawa. Ce village prend son nom de la petite rivière qui en défend l'approche et vient se jeter dans le cul-de-sac étroit où se termine la partie navigable de cette rivière et où viennent aussi affluer quelques ruisseaux, dont le cours est sans importance, tant par leur peu d'étendue que par le peu d'abondance de leurs eaux.

Le pâha de Kawa-Kawa, placé sur un mamelon d'une élévation moyenne, s'appuie d'un côté à une haute montagne escarpée et est cerné de tous les autres côtés par un marais et par le cours de la Kawa-Kawa ; il est d'ailleurs enfermé dans une palissade élevée d'environ quatre à cinq mètres, dont les pieux très-rapprochés, ne laissent entre eux que les intervalles nécessaires pour servir de meurtrières. Les pieux ne sont point rognés et se terminent ainsi à d'inégales hauteurs. De distance en distance, mais plus particulièrement aux angles de la palissade du pâha, il y a des pieux de

[1] Le *formium tenax* est une plante particulière à la Nouvelle-Zélande, dont les indigènes retirent une étoupe propre à la confection des cordages, des toiles à voiles et même à celle du papier, etc.

plus fortes dimensions que les autres, dont les sommets se terminent par des sculptures représentant des têtes ou seulement des figures auxquelles on a donné en général l'expression la plus terrible que l'on ait pu imaginer; elles ont toutes la bouche ouverte et elles tirent la langue d'une longueur démesurée, ou bien encore elles montrent les dents en les faisant grincer. Les dents et le blanc des yeux sont formés avec des morceaux de nacre ou de coquillages; les langues sont teintes en rouge et quelques têtes sont aussi de la même couleur; d'autres têtes sont peintes de plusieurs couleurs et sont tatouées à l'imitation de celles des indigènes. Ce n'est pas tout; l'on ne s'est pas contenté de figurer sur ces pieux des têtes, on y a sculpté de distance en distance des personnages tout entiers auxquels on a donné les formes les plus grotesques et les plus colossales, pour répondre à leur destination, qui est de servir d'épouvantail. En cas de guerre avec une autre tribu, ces figures reçoivent, des habitants, comme témoignage de mépris ou comme provocation insultante, les noms des chefs les plus marquants du parti ennemi.

Immédiatement à l'intérieur de la palissade du pâha de Kawa-Kawa, et aux angles particulièrement, des fossés tenaient lieu de chemins couverts; les assiégés postés dans ces trous devaient s'y trouver presque entièrement en sûreté, car les palissades étaient en outre renforcées par le pied jusqu'à la hauteur d'un mètre environ; en un mot, cette espèce de fortification sauvage, sans être construite d'après les règles de l'art,

était néanmoins disposée avec une intelligence remarquable pour la défense; des angles saillants ménagés à dessein se projetaient en dehors de la ligne d'enceinte, de manière à pouvoir battre de flanc et à protéger une grande partie de la palissade, de même que dans une fortification régulière les bastions défendent et protègent les courtines.

Il n'y avait point de porte pour pénétrer dans ce pâha ; mais au retour d'un angle, un pieu mobile que l'on enlevait le jour, et que l'on replaçait la nuit, laissait un passage étroit par lequel nous entrâmes en montant sur une tête de pieu qui servait de marche-pied. Dès que nous eûmes pénétré dans le pâha, nous nous trouvâmes comme dans un labyrinthe : nous suivîmes un sentier étroit et tortueux, resserré entre deux palissades, car chaque maison est elle-même entourée d'une palissade particulière, moins élevée cependant et moins forte que celle de l'enceinte générale, mais dans laquelle on ne peut également entrer que par des passages extrêmement étroits et difficiles. L'ensemble de ce village, d'un aspect peu agréable mais tout particulier, n'est curieux que par la construction de ses maisons.

Les cases des indigènes ne renferment en général qu'une seule pièce dans laquelle on entre par un trou percé à l'une des extrémités; ce trou en est ordinairement la seule ouverture et sert de porte; il peut avoir un mètre d'élévation sur cinquante centimètres de large. L'aire de la case varie de trois à quatre mètres au plus de largeur, sur une profondeur

d'environ quatre à cinq mètres. Le sol, jonché d'herbes sèches, se recouvre de nattes en phormium qui servent de lits. Ces habitations, d'une saleté révoltante, sont spécialement destinées pour le coucher; dans le plus grand nombre on ne peut se tenir debout, le faîte du toit n'étant pas à plus d'un mètre cinquante centimètres d'élévation du sol; une cabane de berger sans roulettes est la représentation exacte de ce genre de demeure. Nous remarquâmes encore que généralement dans ces constructions, le toit, qui a deux versants, se projette en avant de la porte, de manière à former une espèce de hangar ou de porche où les indigènes se tiennent assis ou accroupis pendant le jour. Ces cases, les plus misérables habitations que nous ayons vues, à l'exception cependant de celles en boue que l'on voit sous les murs de la ville des Arabes auprès d'Alexandrie, et dans lesquelles on ne peut pénétrer qu'en se glissant pour ainsi dire sur le ventre, ne sont point d'ailleurs construites sans une espèce de recherche, ni sans prétention à un certain luxe. L'ouverture qui tient lieu de porte se ferme avec une planche sculptée dont le travail représente ordinairement un personnage quelconque, homme ou femme. Dans la construction des maisons les plus considérables, on voit encore au-dessus de l'entrée un frontispice sculpté, retraçant des danses guerrières ou autres, selon la fantaisie ou le goût du propriétaire. Les maisons des chefs, presque toujours plus remarquables que celles dont nous venons de parler, sont aussi plus grandes; il est rare cependant

que leurs proportions soient portées au double de celles dont nous avons fait connaître les dimensions ; ces maisons se distinguent surtout par les sculptures dont elles sont ornées. Souvent encore, au-dessus du pignon qui domine la porte, on place la représentation colossale d'un personnage comme emblême de la puissance du chef auquel elle appartient. A côté de ces maisons on en voit quelquefois de plus petites, celles-ci en sont les dépendances et servent de magasins pour conserver les provisions. Le plus grand nombre des indigènes n'ont, cependant, pour cet usage que de simples plates-formes élevées de trois ou quatre mètres sur quatre pieux et sur lesquelles on place les pommes de terre ou les koumeras[1], seules provisions que l'on ait à conserver, que l'on recouvre ensuite avec des nattes en phormium, ou seulement avec de la fougère sèche, afin de les garantir de la pluie, de la même manière que l'on préserve, en France, les meules de blé. Nous remarquâmes encore que les murs des cases à provisions étaient garnis, tout autour, de planchettes de six à huit centimètres de largeur, et de trente centimètres environ d'élévation au-dessus du sol. Ces planchettes se touchent et sont faites d'un bois filandreux, particulier à la Nouvelle-Zélande; elles suffisent pour empêcher les rats de percer les murs et de dévaster les provisions, ce qui, sans cette utile précaution, arriverait infailliblement.

[1] *Kouméra* ou *kuméra*, espèce de patate douce fort estimée et très-commune à la Nouvelle-Zélande.

En revenant du pâha de Kawa-Kawa, nous aperçûmes des indigènes qui plantaient des pommes de terre; ils se servaient à cet effet d'un morceau de fer droit, semblable à un clou allongé, avec lequel ils creusaient un trou pour chacune d'elles; ils rapprochaient ensuite la terre par-dessus, de sorte que chaque tubercule était surmonté d'un petit cône semblable à ceux que forment les taupes dans les terres labourées. Cette disposition, très-exactement observée, donnait à cette plantation l'aspect d'une culture régulière. Les indigènes préparent les terres qu'ils veulent cultiver en brûlant toutes les plantes qui y croissent; ils recherchent de préférence les terrains couverts de fougères auxquelles ils donnent, d'après les Anglais, le nom générique de *fern*, et dont la racine, qu'ils arrachent, sert également à leur alimentation. Ils ne fument point, mais ils changent de sol; il est rare qu'ils ensemencent deux années de suite les mêmes terres, ce n'est qu'après les avoir laissées en jachère pendant un an ou deux, qu'ils y reviennent. Ces terrains sont d'ailleurs très-fertiles; et donnent chaque année deux récoltes. Aussitôt que les pommes de terre sont ensemencées les champs sont *taboués*, défense que personne n'oserait enfreindre. Lorsque le temps de la récolte est arrivé la tribu entière se rend sur les lieux et on la fait en commun, comme on avait fait la plantation.

Le pâha de Kawa-Kawa, situé à environ quinze milles de Kororaréka, peut contenir une centaine d'habitants qui sont tous convertis au christianisme

et sous la direction des missionnaires de la société établie à Pahéha.

Sur le sommet escarpé de la montagne située sur la rive gauche et dans le haut de la rivière de Kawa-Kawa, existait autrefois un pâha dont le chef, très-redouté, était l'effroi des tribus voisines, à cause de la difficulté que présentait l'attaque de son nid fortifié d'où il s'élançait avec la rapidité de l'aigle pour fondre à l'improviste sur la plaine et y commettre ses dé-prédations. L'introduction des armes à feu parmi les habitants de la Nouvelle-Zélande a été une véritable révolution dans les mœurs indigènes et a détruit une grande partie de l'importance militaire de ces posi-tions, qui, aujourd'hui, commencent à être abandon-nées pour celles plus riantes et plus fertiles des vallées et du bord des rivières qui les arrosent. C'est ainsi que l'on a vu les châteaux-forts et les places d'armes des seigneurs du moyen-âge, bâtis sur les crêtes des montagnes et sur les lieux les plus escarpés, peu à peu et successivement abandonnés pour des habitations plus agréablement situées, à mesure que la société a progressé et que les mœurs se sont adoucies.

La branche de la Kawa-Kawa qui mène à Waï-Kadi, se nomme également Waï-Kadi; c'est une espèce de bras de mer dans lequel on trouve plusieurs bons mouillages. En le remontant on arrive à un grand bas-sin entouré de palétuviers et encombré de bancs de vase, à travers lesquels nous trouvâmes cependant un chenal étroit et sinueux qui nous conduisit de pleine mer au fond d'une crique où vient se jeter un ruisseau

très-peu abondant. La côte de cette crique, formée par des marécages couverts de roseaux, est d'un abord très-difficile. Nous traversâmes, non sans beaucoup de peine, ces terrains noyés et nous arrivâmes au pâha de Waï-Kadi. Ce village, également bien défendu, tant par sa position que par les palissades dont il est entouré, est situé sur un coteau cerné de marais d'un côté et dominé de l'autre par une montagne escarpée et d'un accès difficile, qui lui sert de rempart. La population fort misérable de ce pâha ne nous a pas semblé s'élever à plus de 70 à 80 habitants. Nous ne trouvâmes là aucune curiosité à pouvoir acheter. Autour de ce village et sur le coteau fertile qui s'étend du pâha en allant vers la montagne, nous remarquâmes des terres en pleine culture, labourées à la charrue et closes par des palissades élevées ; elles étaient destinées à servir de patrimoine au fils nouveau-né d'un des missionnaires protestants de Pahéha. Conformément à une coutume établie par les membres de cette société, les habitants de Waï-Kadi s'étaient occupés de créer une propriété pour ce nouvel enfant. C'était, nous dit-on, *the poor dear little William's property*. Pendant notre excursion, la pluie nous surprit et devint si abondante que nous fûmes forcés de nous réfugier dans une case fort propre, construite à l'européenne; c'était encore la case *du petit William*. Là, nous attendions que la pluie cessât et que le retour de la marée nous permît de partir; mais comme la pluie semblait redoubler, et que la nuit s'avançait rapidement, après une longue attente inutile, et quoique notre canot ne fût point encore à

flot, nous nous décidâmes à partir; plusieurs indigènes nous accompagnèrent, ainsi qu'un grand nombre d'enfants du pâha; grâces aux secours que nous en reçûmes, nous traversâmes le marais plus facilement que nous ne l'avions fait en venant et nous nous embarquâmes. Aussitôt, les naturels se mirent à pousser et à traîner notre canot sur la vase et nous parcourûmes ainsi l'espace d'environ un mille, tantôt flottant à moitié, tantôt complétement à sec dans le milieu du chenal. Les enfants qui nous accompagnaient nous suivaient en chantant, faisant mille singeries, et pêchant, dans les bancs de vase qui forment le littoral, de très-belles anguilles qu'ils envoyaient dans notre canot. Cette scène, qui se passait sous une pluie froide et incessante, n'avait rien de bien agréable par elle-même, cependant elle était tellement animée et nouvelle pour nous que, sans cet inconvénient, nous l'eussions trouvée fort amusante. Notre escorte fut récompensée par une distribution de tabac, qui faillit devenir une pomme de discorde.

Le vent, que nous avions eu défavorable pour venir, avait changé de direction et nous fut également contraire pour le retour. Cette difficulté n'était pas la seule, nous eûmes de plus à surmonter une partie de la marée de flot; enfin nous n'arrivâmes à bord que vers minuit, bien mouillés, bien fatigués et très-affamés, mais pas trop mécontents cependant de notre excursion, car nous n'avions eu d'autre but en l'entreprenant, que de faire une reconnaissance de ces localités, de satisfaire notre curiosité, et de nous pro-

curer des objets à l'usage des indigènes, tels que nattes, vases, armes ou sculptures. Une partie de nos projets s'était réalisée. Quant à nos recherches sous le rapport des produits de l'industrie des naturels, elles avaient été complétement infructueuses.

A l'époque de la première apparition des missionnaires à la Nouvelle-Zélande, toutes les cases des indigènes étaient encore décorées de sculptures plus ou moins remarquables par leur exécution et par les sujets qu'elles représentaient. On doit présumer que depuis cette époque, ces missionnaires ont reconnu que ces ornements rappelaient trop la théogonie païenne qu'ils avaient trouvée établie dans cette contrée, car ils en ont proscrit l'usage et ordonné la destruction. Aujourd'hui ils en poursuivent l'anéantissement avec une sorte de passion qui ressemble à un excès de zèle, si bien que dans un temps peu éloigné, il deviendra fort difficile de se procurer des échantillons de ces produits des arts et de l'industrie néo-zélandaise. Ces sculptures, quelquefois très-bien exécutées dans leur style, étaient fort supérieures à celles que l'on a trouvées dans les autres parties de la Polynésie. En général, elles représentaient des danses guerrières et servaient comme on l'a vu, à la décoration du frontispice des maisons et à celle de leurs portes ; d'autres sculptures étaient employées pour l'ornement des pirogues de guerre ou autres, dont elles décoraient les parties de l'avant et de l'arrière, ainsi qu'il est en usage parmi nous de le faire dans la construction de nos bâtiments. Nous avions été plus heureux,

sous ce rapport, dans notre voyage au pâha de Kawa-
Kawa, où nous avions obtenu pour une couverture de laine et quelques morceaux de tabac, le frontispice d'une maison représentant une danse indigène. Aux grimaces des acteurs qui l'exécutent, à leurs gestes animés, on n'oserait affirmer de quelle nature est le sujet, bien qu'à quelques signes particuliers, on puisse concevoir que c'est une scène toute pacifique. Cependant l'erreur est ici facile à commettre, car ces signes paraissent employés en toute occasion pour représenter la nature vivante, puisque dans toutes les représentations posthumes, ils ont une signification contraire. Je reste donc dans le doute quant au caractère véritable de cette danse.

En face du village de Kororaréka, sur la rive occidentale de la rade du même nom, entre l'établissement des missions de Pahéha et la maison du résident de la Grande-Bretagne, on trouve une petite rivière dont l'embouchure ne se voit pas de la rade, parce que les pointes de l'entrée sont basses et se croisent ; elles ne livrent d'ailleurs entre elles qu'un étroit passage peu profond à mer basse. Lorsque la barre est franchie, la rivière s'élargit et ses rives tantôt boisées et élevées, tantôt basses, noyées et couvertes de palétuviers, renferment un cours d'eau d'environ quatre milles d'étendue qui se termine par un bassin naturel de forme circulaire, dans lequel on trouve un brassiage de cinq à six brasses à mer basse. Là, vient se jeter une jolie nappe d'eau qui tombe verticalement d'un rocher élevé d'environ sept à huit mètres sur une largeur au moins

double. Ce site est fort agréable. Le mouvement rapide de la chute d'eau, ses reflets parfois dorés ou argentés, et parfois nuancés des couleurs de l'arc-en-ciel, par l'effet des rayons du soleil perçant à travers de beaux arbres que la main de l'homme n'a jamais profanés, le bruit de la cascade, le bouillonnement de ses eaux au pied de la chute, la vapeur qui s'en élève comme de la fumée et leur cours aussitôt calme et silencieux, forment un ravissant tableau que nous ne pouvions nous lasser d'admirer. Nous fûmes surtout frappés de la beauté de ce lieu : c'est l'un des plus remarquables et des plus pittoresques que l'on puisse voir et c'est également l'un des plus convenables pour former un arsenal et un chantier de construction sur une vaste échelle, capable de servir de berceau à une grande et puissante marine. Cinquante vaisseaux pourraient à la fois y être construits et la chute d'eau fournirait les moyens de mettre en mouvement, presque sans dépense, tous les ateliers de corderie, scierie, pouliage, clouterie, etc., Là, les bois de construction, dont plusieurs d'une essence parfaite, se trouvent pour ainsi dire sous la hache de l'ouvrier, et l'île abonde en bois de mâture des plus grandes dimensions et des meilleures qualités. Depuis longtemps déjà les Anglais exploitent ces bois de mâture et chaque année plusieurs chargements sont dirigés sur les principaux arsenaux de la Grande-Bretagne. Les *espars* propres à faire des mâts de hune de vaisseaux à trois ponts, d'une seule pièce, aujourd'hui si rares en Europe, sont encore là très-communs.

Pendant notre séjour dans la Baie des Iles, étant très-occupés des sondes de la rade et de celles des passes d'entrée, nous n'eûmes malheureusement pas le temps de sonder cette rivière ; mais quelle qu'en soit la profondeur, tout son cours pourrait facilement devenir un port, à cause de la chute d'eau et des avantages qu'elle offrirait pour former une entrée à long-sas, si toutefois son entrée naturelle ne pouvait être utilisée à moins de frais.

La petite rivière dont je viens de parler se nomme *Waï-Tanguy*, ce qui signifie, en nouveau-zélandais, *vallée des larmes*, ou, plus exactement, *vallée du bruit des larmes*. Pendant notre promenade, nous trouvâmes en dérive sur cette rivière une idole de bois en partie brûlée, échappée sans doute à quelque acte de destruction commandé par les missionnaires dans l'un des pâhas situés aux environs des rives de la Waï-Tanguy.

Dans la partie du S. O. de la Baie des Iles, il existe encore une rivière qui n'est pas sans importance : elle se nomme *Kidi-Kidi* ; beaucoup plus large à son embouchure que les précédentes, elle est cependant moins profonde et plus encombrée de bancs à l'entrée; dans le haut de son cours elle devient très-resserrée, et elle conduit à un barrage fait en pierres perdues qui donne lieu, à mer basse, à une chute d'eau d'environ un mètre cinquante centimètres. A mer pleine, les eaux arrivent au niveau de ce barrage et parfois s'élèvent un peu au-dessus; il suit de là, qu'excepté l'instant de la haute mer, les eaux au-

dessus du barrage sont presque toujours douces, tandis que celles du dessous sont toujours salées ou saumâtres.

A gauche de ce barrage, qui est à 15 milles de Kororaréka, dans un lieu nommé *Waï-Maté*, situé à l'ouverture d'un vallon, on trouve l'établissement principal de la société des missions de l'église protestante connue sous le nom de *Church's missionary*. Cet établissement consiste en un beau magasin à un étage construit en pierres et couvert en tuiles : il sert de dépôt général pour les marchandises ou objets d'échange envoyés à cette société. Ce magasin était alors confié aux soins et à la surveillance d'un ministre nommé Kemp, l'un des doyens de cette société dans ces îles. Sa maison n'était séparée du magasin que par un jardin agréable, alors parfumé par des massifs de rosiers en fleurs ; elle était encore entourée de quelques dépendances qui en augmentaient l'agrément ; le tout nous a paru très-confortable et très-bien tenu. Nous nous étions attendus à voir là un village considérable, notre attente ne fut point remplie ; nous n'aperçûmes que quelques cases dont se compose le corps de ferme qui dépend de l'établissement.

En allant, nous ne nous arrêtâmes point à Waï-Maté. Nous débarquâmes immédiatement sur la rive gauche de la Kidi-Kidi, auprès du barrage même, et nous gravîmes un coteau en pente assez douce, en suivant un sentier à peine tracé sur un terrain richement tapissé d'une variété infinie de jolies bruyères en fleur. En suivant ce guide incertain, nous arrivâmes

jusqu'au sommet d'un immense plateau élevé, d'où nous découvrîmes un horizon magnifique; à nos pieds nous apercevions le cours sinueux de la Kidi-Kidi; au-delà de son embouchure, et sur notre gauche, nous voyions la baie de *Té-Pouna* qui offre un bon mouillage; au-delà encore, s'avançait la pointe de *Ma-ta-ka*, qui forme, du côté du Nord, la pointe d'entrée de la Baie des Iles; à droite de la pointe de Ma-ta-ka, et en face de nous, notre vue s'étendait sur la haute mer; enfin, dans le Sud de l'entrée se montraient les îles *Moutou-doua*, *Moutou-kia-kia* et *Moutou-oka-kou*, au milieu desquelles se trouve le mouillage où avaient séjourné la division aux ordres de Marion du Klémeur, et plus récemment, en avril 1824, la corvette la *Coquille*, sous le commandement du capitaine Duperrey. Le temps était superbe et notre vue s'étendait au loin, même au large du cap *Ra-kaou* situé à plus de vingt-cinq milles de la position que nous occupions. Nous contemplâmes pendant quelques instants le brillant tableau qui se déroulait sous nos yeux, puis nous reprîmes le sentier que nous avions suivi, et qui, de plus en plus incertain et bientôt complétement effacé, nous perdit au milieu des fougères.

M. Busby avait bien voulu se joindre à nous et nous accompagner dans cette excursion comme il l'avait fait précédemment dans notre visite à la vallée du Bruit des Larmes.

M. Busby était, à la Baie des îles, le résident officiel de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire ici un fonctionnaire sans fonctions apparentes. C'était, d'ailleurs,

un homme jeune, aimable, bien élevé, de bonnes manières, et ce que les Anglais nomment un *gentleman*. Ancien secrétaire du gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, M. Busby avait été envoyé à la Nouvelle-Zélande avec mission spéciale d'y planter le pavillon de S. M. Britannique, et *seul* de faire faction à côté de son drapeau ; il occupait ce territoire *ipso facto* au nom de l'Angleterre, et son devoir était d'en informer tous les commandants des bâtiments de guerre étrangers qui pourraient se présenter dans la baie, afin que si leur intention était d'en prendre possession pour l'occuper, ils apprissent qu'il était désormais trop tard pour eux. A notre arrivée dans cette baie, nous avions effectivement reçu la visite de M. Busby et sa déclaration. Notre bienveillant compagnon avait la bonté de nous faire remarquer les plus jolies fougères, les bruyères les plus délicates, et de nous en dire les noms et les propriétés. Les variétés étaient à l'infini, tout le terrain en était couvert. Il se plaisait encore à appeler notre attention sur les différentes natures de ce sol tantôt argileux et sec, et tantôt plus léger, quelquefois mélangé de sable, quelquefois d'un terreau noir, mais toujours d'une apparence fertile à en juger par la multitude de plantes herbacées ou arborescentes qui le couvraient. Déjà transportés en imagination dans un avenir probablement peu éloigné, nous admirions à la place de cette belle végétation sans utilité, de beaux champs de blé ou de vignes bien plantées : cette métamorphose, en effet, pourrait s'opérer promptement.

Le plateau que nous parcourions s'étendait vers l'in-

térieur de l'île à une grande distance, et dans le lointain nous apercevions un rideau de beaux et grands arbres; c'était dans cette direction que nous devions trouver la grande cascade de *Fana-Fanoa*[1] qui, dans ce moment, était l'objet de nos recherches. N'ayant pas de points de reconnaissance mieux déterminés pour nous guider, nous nous dirigeâmes donc vers ces grands arbres et aussi un peu au hasard, ce qui fut cause que nous dépassâmes l'abîme dans lequel la cascade vient se jeter; mais lorsque nous fûmes rendus sur les bords de la Fana-Fanoa, nous en suivîmes le cours dans le sens du courant, et nous arrivâmes bientôt au ravin où ses eaux vont, en se précipitant avec fracas, perdre leur nom et donner naissance à la Kidi-Kidi. Le bruit sourd de la cascade s'étend au loin et annonce aux voyageurs le voisinage du berceau de cette rivière. La nappe d'eau de cette cataracte ne nous a pas paru beaucoup plus large que celle de Waï-Tanguy, mais elle se précipite à pic d'une hauteur de 25 à 30 mètres, ce qui lui donne un aspect beaucoup plus imposant. Elle offrirait, cependant, un spectacle autrement majestueux si les eaux, au lieu de tomber d'une plaine dans un gouffre, tombaient d'une côte ou d'une roche élevée sur une plaine. Nous descendîmes au fond du ravin pour jouir plus complètement de tout l'effet de cette cascade et des jeux de lumière occasionnés par

[1] Fana-Fanoa ou de *Waïni-Waniva*, c'est-à-dire, *des eaux de l'arc-en-ciel.*

l'union des rayons du soleil avec ses eaux. La nappe d'eau, très-peu abondante au moment de notre visite, paraissait alors comme un léger rideau de gaze d'argent tiré devant l'entrée de la grotte ou caverne profonde, qui est située immédiatement derrière ; le soleil ajoutait encore à la transparence des eaux une infinité de reflets variés par le passage des nuages sur son disque, et, à part le bruit de la cascade, le calme profond dont nous étions environnés, n'était interrompu qu'à de longs intervalles par le chant harmonieux de quelques *touis*[1] qui se plaisent au bord des eaux. Cette caverne de la cascade a une triste célébrité, elle a été le théâtre d'un drame affreux que l'on nous raconta à cette occasion. Une tribu de Nouveaux-Zélandais s'étant réfugiée dans cette caverne pour se soustraire à la poursuite d'une autre tribu plus puissante, avec laquelle elle était en guerre, y avait vécu ignorée pendant longtemps ; mais enfin découverte, lorsqu'elle se croyait en sûreté, elle y avait été massacrée tout

[1] Le *toui* est un oiseau noir de la grosseur d'un merle, auquel il ressemble ; il a de plus deux plumes blanches qui poussent de chaque côté, auprès des organes de l'ouie, et viennent se croiser sous le cou en formant une espèce de collerette qui a quelque rapport avec un rabat de prêtre, ressemblance qui lui a fait donner par les Anglais le nom de *parson* (prêtre) ; ils le nomment encore *moking-bird* (oiseau moqueur) à cause de sa facilité d'imitation. Il a la langue en forme de plume ; avant de chanter il fait entendre un bruit semblable à la détente d'une mécanique ; sa voix est mélodieuse et rend des sons pareils à ceux de l'harmonica ; il est particulier à la Nouvelle-Zélande.

entière et mangée par les vainqueurs. A la suite de ce massacre et de l'horrible festin qui le suivit, les oiseaux de proie, attirés par l'odeur cadavéreuse qui s'en exhalait, perçaient pour y entrer ou en sortir la nappe d'eau qui masque l'ouverture de la caverne. Ce devait être un spectacle curieux de voir ces oiseaux se lancer comme une flèche au milieu de ces eaux verticales; mais ce dut être une scène infernale et horriblement saisissante que celle qui se passa la nuit du massacre de la malheureuse tribu qui s'était enterrée vivante, lorsque du dehors on aperçut, à travers les eaux, s'élever les flammes du bûcher destiné à préparer ce repas de Cannibales, et à terminer ainsi les angoisses des victimes dont les chants de mort se mêlaient à la joie féroce et aux cris des vainqueurs.

Nous méditâmes pendant quelques instants devant cette grande scène de la cascade qui, comme la scène du monde, toujours la même en apparence, change cependant sans cesse. Il nous semblait voir des générations qui se pressaient les unes sur les autres, faisaient un peu de bruit, brillaient comme l'éclair, et disparaissaient pour ne plus revenir. En pélerins fidèles, nous recueillîmes, en souvenir de la patrie, quelques graines des arbres voisins, nous ramassâmes pour nos collections quelques coquilles de la cascade, puis nous reprîmes, tout pensifs, le chemin du retour.

Il nous restait encore à visiter les rivières de *Manga-Noui* et de *Pokouda*, qui se jettent dans la rade de *Té-Pouna*. Le temps nous manqua pour nous livrer à

ces investigations, de même que pour sonder la baie de Té-Pouna dont le mouillage est excellent, sous le double rapport de l'abri et des ressources qu'offrent les établissements de *Po-Kouda* et de *Rangy-houa*, qui l'avoisinent. Ce mouillage est l'un de ceux que fréquentent de préférence les baleiniers anglais.

Lors de son passage à la Baie des Iles, M. Laplace, commandant de la *Favorite*, auquel on doit un bon plan du mouillage de Kororaréka, a, par ses sondes, découvert un banc auquel il a donné le nom de la *Favorite*. Le commandant de la corvette l'*Héroïne*, M. Cécile, s'est aussi occupé d'augmenter les connaissances hydrographiques que nous possédions sur cette baie, et a également découvert dans la rade de Kororaréka un banc de roches très-dangereux qu'il a nommé banc de l'*Héroïne*. En souvenir de ces découvertes, nous avons conservé sur notre plan général de la baie les noms donnés à ces deux basses.

En prenant des informations, auprès des résidents, sur la sécurité de la navigation de l'entrée de la baie, nous apprîmes que pendant les mauvais temps, on remarquait, de la mission de *Pahéha*, un fort brisant que l'on apercevait un peu à droite des *rochers noirs*, et à environ un quart de la distance apparente de ces rochers à la pointe de Ta-pé-ka, ce qui donnait lieu de supposer que ce danger existait en effet dans cette passe elle-même ; mais d'autres personnes nous assurant qu'il n'y avait point d'écueil dans ce passage, il devenait vraisemblable que le brisant que l'on

apercevait de la mission de Pahéha, évidemment dans la direction déjà indiquée, devait être situé plus au large. Mais, quelle que fût la position réelle de ce danger, placé dans le louvoyage des bâtiments qui se dirigent à l'un des mouillages de cette baie, il était très-important de le découvir, de l'explorer et d'en fixer la position. En conséquence, je priai M. Mair de vouloir bien m'accompagner pour me servir d'interprète, et nous nous rendîmes dans la vaste baie d'entrée, dans le but de rechercher cette basse. Quelques pirogues pêchaient au milieu de la baie; nous nous en approchâmes, et nous reconnûmes qu'elles étaient sur un plateau de roches couvert de 20 à 25 brasses d'eau. Nous étant informés auprès de ces indigènes s'ils connaissaient le banc que nous désirions visiter, nous en reçûmes d'abord une réponse négative; mais, après avoir causé quelque instants avec ces pêcheurs, qui devinrent plus confiants, nous parvînmes à en décider un à s'embarquer avec nous; il convint alors avoir pêché sur la roche que nous cherchions, et fut même désireux de nous la faire trouver. Nous nous dirigeâmes donc d'après ses indications, mais après de longues recherches aussi pénibles qu'infructueuses, nous renonçâmes à nous en rapporter à cet indigène qui paraissait ne nous guider qu'au hasard. Afin de ne pas perdre nos sondes et un temps plus considérable à un travail inutile, nous fixâmes, par des angles, la position de notre canot, et nous allâmes en sondant, vers un petit village situé auprès de la pointe Ma-ta-ka, où nous avions l'espérance de rencontrer

quelque pêcheur mieux informé. Le brassiage que nous avions en partant était de 21 à 22 brasses sur un fond de vase argileuse un peu molle. Bientôt cette nature de fond devint plus dure et se trouva mêlée de roches; la sonde diminua aussi tout à coup de 20 à 12 brasses. Ce ressaut du fond nous annonçait une basse qu'il était utile de reconnaître ; nous continuâmes donc à sonder en suivant la même direction. Le brassiage ayant augmenté à 20 brasses, et le fond étant redevenu d'une nature argileuse, nous changeâmes de direction, et prenant une route angulaire avec celle que nous venions de parcourir, nous allâmes retrouver le plateau que nous avions traversé. En effet, nous le rencontrâmes et nous continuâmes à le sonder méthodiquement, ce qui nous conduisit à découvrir le sommet de la basse sur laquelle il ne doit rester que deux mètres cinquante centimètres à trois mètres d'eau au plus au moment des basses marées. Cet écueil, qui était effectivement celui que l'on voyait briser de Pahéha, est d'autant plus dangereux, qu'il se trouve au milieu du louvoyage des bâtiments qui entrent dans la Baie des Iles, et plus particulièrement encore sur la route qu'ils ont à suivre pour aller chercher la baie de Té-pouna ou l'entrée de la rivière de Kidi-Kidi, et, qu'en venant du Nord ou de l'Est, la sonde ne peut en signaler l'approche, car, à deux ou trois brasses de son sommet, dans ces aires de vent, on trouve déjà 20 et 22 brasses sur un fond de vase. Notre indigène qui, d'abord, n'avait pas compris le but que nous nous proposions en changeant aussi souvent de direction, fut émerveillé

lorsqu'il s'aperçut que notre travail nous avait amené à découvrir le sommet même de ce danger. Il devina aussitôt l'opération qui nous y avait conduits, et, en marin intelligent, nous le vîmes s'occuper de chercher des alignements afin de pouvoir y revenir tout seul. L'eau de la mer, alors d'une limpidité et d'une transparence remarquables, nous permettait de voir autour du sommet de cette roche, une foule de gros poissons que notre Indien regardait d'un œil de convoitise; nous nous attendions à le voir plonger dessus, pourtant il n'en fit rien. Il nous apprit que cette basse recevait des naturels le nom de *Toka-ha-Papa*[1]; elle n'était point encore connue des étrangers et ne se trouvait sur aucune carte.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici combien les Nouveaux-Zélandais ont d'intelligence et de sagacité. Ces indigènes sont observateurs et positifs; ils ont pour tous les objets qui tombent sous leurs sens ou sous leur observation, des noms spéciaux qui, bien qu'il n'y ait pas de relations établies de tribu à tribu, sont cependant connus et usités dans chacune d'elles. Ces indigènes sont, sans aucune comparaison, la race la plus énergique de celles qui habitent les différentes parties de la Polynésie. Ils sont grands, forts, bien proportionnés et ont des traits assez réguliers; leur teint est un peu plus foncé que celui des autres peuplades de la Polynésie orientale, avec lesquelles toutefois ils ont beaucoup de rapport, mais il l'est beaucoup moins que

[1] Ce nom, en nouveau-zélandais, signifie *brise-planche*.

celui de leurs voisins, les indigènes de la Nouvelle-Hollande qui, d'ailleurs, sont de la race la plus noire, la moins développée comme intelligence, et la dernière aussi sous les rapports physiques. Les naturels de la Nouvelle-Hollande ont en effet une grande ressemblance avec la race des Papous, mais il semble que la leur soit au-dessous et soit le dernier chaînon de l'espèce humaine.

Les Nouveaux-Zélandais ont généralement les cheveux d'un beau noir d'ébène, très-durs et très-épais; ils les portent assez courts et, dans les jours de cérémonie, comme lorsqu'ils vont au combat, ils les ornent de deux plumes qu'ils placent sur le sommet de la tête et qu'ils inclinent un peu en arrière. Avant l'arrivée des blancs ils n'étaient point dans l'habitude de se raser; ils laissaient croître leur barbe dans toute sa longueur; mais depuis qu'ils entretiennent des relations avec les blancs, ils sont devenus plus recherchés dans leur toilette; leurs coutumes se sont beaucoup modifiées et grand nombre de naturels aujourd'hui sont dans l'usage de se raser; enfin, ils sont plus soignés sur leur personne, ce qui ne veut point encore dire qu'ils soient d'une propreté recherchée. Les Néo-Zélandais, comme presque tous les sauvages de l'Océanie, sont tatoués, mais ici ils prennent la chose plus au sérieux; ce ne sont pas seulement des dessins baroques formés par des piqûres; leurs ornements sont gravés au trait, en sillons très-profonds qui se font par des incisions que l'on remplit de poussière pendant qu'elles sont fraîches, afin que la trace en soit

mieux déterminée et plus ineffaçable ; leur tatouage a aussi plus de régularité que celui des autres peuplades de l'Océanie et ils soignent plus particulièrement encore cette régularité dans les dessins de la figure.

La coutume singulière du tatouage a été trouvée répandue chez tous les peuples de la Polynésie ; partout elle semble être une distinction qui classe les hommes entre eux ; elle est peut-être aussi le sceau d'une origine plus illustre ; mais partout, à n'en pas douter, elle est regardée comme une preuve de bravoure. On a quelquefois remarqué que tous les membres d'une même tribu avaient, dans leur tatouage, un signe qui leur était particulier ; mais en tous lieux on a trouvé le tatouage des chefs plus chargé et pour ainsi dire plus complet que celui des autres indigènes ; les personnes âgées sont également plus tatouées que les jeunes, ce qui tendrait à faire croire que le tatouage est encore employé pour retracer différentes époques de la vie ou pour rappeler des faits en l'honneur de ceux qui en sont décorés. A la Nouvelle-Zélande, comme dans toutes les autres parties de la Polynésie, les chefs paraissent avoir une origine différente des autres indigènes ; ils sont en général plus noirs et beaucoup plus grands ; il n'est pas rare d'en voir d'une taille au-dessus de deux mètres.

Depuis l'établissement des blancs à la Nouvelle-Zélande, les prix considérables qu'ils ont souvent offerts pour qu'on leur procurât des têtes de chefs tatouées et desséchées par la fumée, ont été comme une prime d'encouragement aux plus odieux massacres, et une

excitation de plus pour les indigènes à se faire la guerre entre eux, non-seulement pour se manger, comme par le passé, mais encore pour obtenir ces objets d'un commerce aussi scandaleux qu'infâme. Ce commerce, ou plutôt cet horrible trafic, a été suivi avec une sorte de frénésie. L'immoralité est devenue telle, que les gouverneurs de la Nouvelle-Galles du Sud, par où il se faisait, justement indignés d'un tel opprobre pour leurs compatriotes, et désirant mettre un terme à une si monstrueuse barbarie, ont été contraints de prononcer des peines infamantes contre tous ceux qui étaient convaincus d'y avoir participé. Malgré les plus rigoureuses défenses, ce trafic continue encore, quoique dans des limites plus restreintes. Durant le séjour de la *Vénus* à Koro-raréka, nous vîmes arriver au mouillage une petite goëlette qui revenait du port de *Tauranga*, situé dans la partie occidentale de la baie de l'Abondance; ce bâtiment naviguait sous le pavillon de la Nouvelle-Zélande, et était commandé et en partie armé par des Anglais. Le capitaine vint m'offrir à acheter un sac plein de ces têtes fumées, m'assurant pour me déterminer, qu'il me les donnerait à bon marché, car, ajoutait-il avec regret, plusieurs d'entre elles avaient été endommagées par les rats pendant sa traversée. Etant à Rio de Janeiro, en 1825, nous vîmes payer six mille francs pour deux têtes semblables de Nouveaux-Zélandais, qui étaient remarquablement belles, tant par la régularité de leur tatouage, que par leur état de parfaite conservation.

Doués d'une rare intelligence, les indigènes de la Nouvelle-Zélande ont aussi cette finesse propre à tous les peuples à l'état de nature ; ils sont méfiants, rusés et de très-mauvaise foi lorsqu'ils trouvent l'occasion de tromper sans danger pour eux. Ayant cherché à Kororaréka un exprès pour l'envoyer à *Hokianga* porter une lettre à monseigneur l'évêque de Pompalier, vicaire apostolique de S. S. dans la Polynésie occidentale, personne d'abord, dans la crainte de se compromettre vis-à-vis des missionnaires de Pahéha ou de tomber dans quelque piége, ne voulut consentir à s'en charger, quoique j'offrisse pour ce service plus du double du prix ordinaire ; cependant, après de nombreux pourparlers, un indigène se présenta et demanda cinq piastres fortes pour remplir ce message qui, pour toute autre personne qu'un Français, n'en aurait pas coûté une seule. Voyant que je ne voulais pas donner plus de trois piastres, il se décida pourtant, et prit ma lettre en demandant le salaire à l'avance, ce que je me gardai bien d'accorder, car l'argent et la lettre eussent été perdus. Il partit néanmoins, mais plein de méfiance envers nous, il passa à la mission de Pahéha pour savoir s'il devait la porter ou non ; peu rassuré, sans doute, par les réponses équivoques qu'il reçut, il ne se contenta pas de ces informations et se rendit auprès de M. Busby pour le consulter et savoir ce qu'il devait faire. Tranquillisé enfin par l'autorisation que lui donna ce résident, il alla à Hokianga et me rapporta le surlendemain une réponse à l'invitation que j'avais adres-

sée à monseigneur l'évêque de venir passer quelques jours à bord de la frégate. Monseigneur, trop occupé de ses travaux apostoliques, ne pouvait se rendre immédiatement à mes désirs, mais notre séjour devant se prolonger, il acceptait et promettait de venir aussitôt qu'il aurait terminé une excursion qu'il allait faire dans le Sud d'Hokianga jusqu'à la baie de *Kaïpara*, où il devait baptiser de nombreux prosélytes qui sollicitaient vivement sa présence et ses instructions. Monseigneur l'abbé de Pompalier, ancien grand-vicaire de Lyon, est un homme encore jeune, d'un mérite éminent, de belles manières, et le mieux fait pour réussir dans la sainte mission à laquelle il s'est voué. Il résidait à la Nouvelle-Zélande depuis huit mois seulement, et déjà ses qualités personnelles et son aménité de caractère, lui avaient concilié à un haut degré l'affection des tribus indigènes au milieu desquelles il vit et dont il avait, en si peu de temps, réussi à apprendre le langage avec assez de perfection pour pouvoir prêcher en nouveau-zélandais. Le succès de sa mission surpassait toutes ses espérances, et vivant au milieu des sauvages, avec la plus grande simplicité, il rendait grâces à Dieu du bien qu'il faisait et de celui qu'il se proposait de faire encore. C'est en effet une grande et belle œuvre que celle de travailler à retirer de l'état d'abrutissement et de barbarie une population aussi belle et aussi intéressante que celle de la Nouvelle-Zélande. L'expérience a démontré que des missionnaires seuls peuvent l'entreprendre. Les voies de la mission de M. de Pompalier semblaient toutefois

avoir été aplanies par la conduite des missionnaires protestants dits *churchs' missionary* et *wesleyens* ou autres qui, avant son arrivée, s'étaient établis dans cette contrée, où en général, comme cela est arrivé dans la Polynésie, ils se sont beaucoup plus occupés de leurs querelles de sectes, de leurs intérêts de fortune et de leur bien-être en ce monde, que des intérêts réels du salut des indigènes [1]. Ces ministres, pris en général parmi des artisans, étaient peu éclairés et peu recommandables [2]; ils donnaient incessamment aux naturels le triste spectacle de leurs jalousies; de leurs haines violentes, et prêchaient les uns contre les autres, en se dénigrant sans ménagement de la manière la plus scandaleuse. Tout en croyant s'élever aux dépens les uns des autres, ils se détruisaient mutuellement dans l'esprit des peuples qu'ils voulaient convertir, et qui, indécis au milieu des débats auxquels ils assistaient, ne savaient de quel côté était la vérité, et reconnaissaient, en dernière analyse, qu'il n'y avait d'unité de vues entre ces missionnaires que

[1] Les ministres *wesleyens*, plus désintéressés que leurs collègues de la société *church's missionary*, ne méritent pas ce reproche au même degré.

[2] Il m'est pénible d'avoir à dire ici des vérités si peu agréables, cependant, comme je repousse toute idée de partialité à leur égard, je prie le lecteur de voir aux pièces justificatives la traduction de quatre lettres écrites sur la Nouvelle-Zélande au comte Durham, gouverneur de la compagnie de colonisation de la Nouvelle-Zélande, par le révérend Lang, le doyen des ministres de l'église d'Ecosse à la Nouvelle-Galles du sud.

lorsqu'il s'agissait de se faire donner des terres ou d'obtenir des naturels un travail gratuit. Dans cet état de choses, l'arrivée de M. l'abbé de Pompalier à la Nouvelle-Zélande a été un événement important dont les effets ont été aussi remarquables que prompts, et qui, en définitive, n'a pas été moins utile aux missionnaires protestants pour faire cesser leurs dissentions, qu'aux indigènes pour les éclairer. Dès l'arrivée de ce prélat, les ministres des différentes sectes de l'église réformée ont cessé de se calomnier mutuellement et de s'entre-déchirer ; toutes leurs haines, toutes leurs colères se sont tournées contre l'apôtre de l'église catholique, et, pour la première fois, l'on a vu ces ministres d'un sentiment unanime. Cette ligue formidable ne s'en tint pas aux paroles, elle excita les indigènes par tous les moyens dont elle pouvait disposer, à expulser l'évêque catholique qu'elle signala à leur animadversion et à leur vindicte. M. de Pompalier courut alors de véritables dangers, et faillit devenir la victime de leur acharnement. Cependant, les naturels n'agirent point avec la même passion ni avec autant de précipitation que ces missionnaires. Surpris de voir tout à coup l'union régner entre des sectes jusque-là ennemies mortelles, ils en recherchèrent la cause et crurent la trouver dans la crainte qu'inspirait à toutes la supériorité de la doctrine de l'évêque Pompalier ; ébranlés, néanmoins, par le concert de malédictions qui s'élevait contre l'évêque catholique, ils hésitèrent un moment dans la conduite qu'ils tiendraient à son égard ; puis, guidés par un sentiment de

prudence, ils allèrent consulter M. Busby. Cet agent de la Grande-Bretagne, fidèle à l'honneur, fidèle aux lois de l'humanité et à celles d'une saine politique, non-seulement leur donna les conseils les plus sages, fondés sur ces bases, mais encore par ses injonctions formelles et par les menaces qu'il adressa aux chefs, en cas de malheur, sauva la vie à M. de Pompalier qui, sur une réponse équivoque, froide ou même indifférente, eût infailliblement été massacré. Dès que cet orage fut dissipé, les naturels tardèrent peu à reconnaître les éminentes qualités du digne évêque qui devint promptement l'objet de leur vénération et de leur affection. Sa vie laborieuse, simple et frugale, mise en parallèle avec le luxe et l'ostentation des missionnaires de l'église réformée, n'a pas peu contribué à son succès : le luxe excite l'envie, la pauvreté touche et émeut davantage. Au moment de notre passage à la Baie des Iles, il y avait déjà trente stations de missionnaires protestants établis à la Nouvelle-Zélande, appartenant à la société *church's missionary* et à celle des *wesleyens*. Les missions occupées par les ministres de la première communion, les plus anciennes de toutes, avaient leur siège principal à Pahéha, dans la Baie des Iles. Les missions des wesleyens, arrivées plus récemment, étaient établies à Hokianga et sur la côte de l'ouest ; elles étaient les plus florissantes.

Nous trouvâmes la Baie des Iles presque entièrement occupée par les Anglais ; une grande partie des côtes de la baie, des presqu'îles entières et toutes les îles leur appartenaient exclusivement, tant en pro-

priété qu'en souveraineté. Les tribus dont se compose la population de la Nouvelle-Zélande étant très-multipliées, et sans aucun lien politique qui les unisse entre elles, aucune ne prétend avoir de droits au-delà du territoire qu'elle habite; il résulte de là que lorsqu'une d'elles cède une partie du sol qui lui appartient, elle ne se réserve, sur ce territoire, aucun droit qui ressemble à ceux de souveraineté ou de suzeraineté dont elle n'a pas même l'idée; elle se trouve donc dans le fait, et sans le savoir, avoir vendu tout à la fois la propriété comme la souveraineté. Les Anglais, trop clair-voyants et trop habiles pour n'avoir pas aperçu du premier moment tout le parti qu'on pouvait tirer d'un tel état de choses, se sont empressés d'acheter de vastes étendues de terrain, où ils se sont proposé de coloniser en établissant tout à la fois leur civilisation, leurs lois et leurs coutumes, pour s'étendre ensuite, peu à peu et progressivement, par la possession et par l'occupation effective, sur le territoire entier de la Nouvelle-Zélande. Déjà ils traitaient de nouvelles concessions dans l'Est de la Baie des Iles, et au moment de notre passage, l'on attendait d'Angleterre un convoi de plusieurs bâtiments chargés d'émigrants volontaires, que l'on devait établir sur les bords de la vaste baie d'*Houraki*, à laquelle les Anglais, selon leur habitude, et pour lui donner une couleur britannique, ont déjà donné le nom de la *Tamise*. Les habitants eux-mêmes doivent subir cette tranformation et perdre jusqu'à leur nom. C'est ainsi que le chef du pâha de Kororaréka, qui se

nomme *Rewa-Rewa*, a dû prendre le nom anglais de *River*, et n'est pas moins connu aujourd'hui par ce surnom que par son appellation patronymique. Les noms de *Tom*, *John*, *Jack*, *Pitt*, ont été distribués avec une libéralité remarquable, et l'on est tout surpris de les voir appliqués à de vieilles faces tatouées qui ne devaient guère s'attendre à être rebaptisées. Au premier aperçu, tout cela peut paraître fort comique, mais en y réfléchissant, on reconnaît que cette manie de tout nationaliser n'est pas sans influence sur le résultat vers lequel tendent ceux qui en sont possédés, et qu'elle provient en réalité d'un sentiment profond d'amour de la patrie que l'on ne peut s'empêcher d'admirer. Cet usage est d'ailleurs l'un des plus grands moyens de force et de succès de nos voisins. Cette identité de noms est en effet utile pour tromper le chagrin que cause l'éloignement de la patrie, à laquelle elle rattache les émigrés qui partent en général sans espoir de retour. Ces noms leur rappellent des lieux chers à leur mémoire ; il leur semble alors que tous leurs liens ne sont pas brisés ; ils éprouvent enfin ce qu'éprouvent les marins sur les bâtiments où ils servent, et où ils vivent en réalité souvent et longtemps à l'étranger, loin de leur pays, mais identifiés par la pensée avec leur patrie ; ils aiment à regarder le bâtiment qu'ils habitent comme une partie intégrante du sol qui les a vus naître. Ce lien, inconnu à ceux qui n'ont point quitté le foyer domestique, a une telle puissance qu'en pays étranger, lorsque nous rentrons à bord après une visite à terre, nous nous croyons en France, alors même que le diamètre

entier de la terre nous en sépare. Ce sentiment enfin n'est pas une vaine illusion, puisqu'il aide à supporter les nombreuses privations de la navigation, et donne à l'amour de la patrie tout le développement dont il est susceptible, et qu'il ne peut acquérir peut-être que par l'absence.

Les premiers résidents ont obtenu, pour quelques kilogrammes de tabac, de poudre de guerre, ou pour des effets de laine de peu de valeur, tels que couvertures ou habits de marins, des parties de côte d'une étendue considérable, des presqu'îles et des îles entières, susceptibles de former de magnifiques propriétés ; beaucoup de ces terres déjà exploitées sont en plein rapport et ont acquis une grande valeur, principalement dans les environs de Kororaréka, mais surtout dans le voisinage de tous les mouillages fréquentés par les baleiniers.

Les acquisitions de terrains, à la Nouvelle-Zélande, se sont faites dans l'origine avec assez de facilité par échange contre des marchandises dont la valeur était en comparaison nulle. Elles sont devenues aujourd'hui plus difficiles à cause des nombreux conflits qui se sont élevés, tant sur la validité des ventes que sur l'impossibilité où se sont trouvés les acquéreurs de constater leurs droits à leur propriété. Ces achats de terres, pour être valides, ne peuvent se faire qu'avec l'assentiment de la tribu entière; les chefs seuls n'ont pas le droit de disposer de la moindre parcelle du sol. Quand ils veulent faire une vente semblable, ils doivent assembler tous les membres de leur tribu, et, de-

vant eux, l'acquéreur dépose, en nature de denrées, le prix qu'il veut mettre au terrain qu'il désire posséder. Lorsque tous les membres de la tribu jugent que la proposition est acceptable, ils adhèrent à l'échange et le marché est conclu; aussitôt ils se partagent le produit de la transaction. Les limites de ces concessions, souvent mal déterminées, donnent lieu à de fréquentes contestations, difficiles à apaiser; souvent aussi la propriété elle-même se trouve en litige, car, à l'insu de l'acquéreur, elle a déjà été vendue ou elle l'est de nouveau à un autre acquéreur, ce qui donne lieu à des débats interminables. Il n'existe en ce pays aucune espèce de juridiction; il n'y a là ni contrats, ni garanties contre de tels abus; la notoriété publique seule sert de titre; les moyens les plus certains d'assurer sa propriété contre de pareils empiétements, sont l'occupation de fait, la précaution que l'on doit avoir de faire connaître son acquisition au plus grand nombre possible de résidents, et enfin, le soin que l'on doit mettre à en déterminer les abornements par des clôtures. Il y a eu des exemples de cinq ou six personnes se disputant à la fois la possession d'une même parcelle de terre qui avait été vendue à chacune d'elles. C'est ainsi que le baron Thierry s'est trouvé dépossédé du vaste territoire qu'il croyait, *bonâ fide*, avoir acquis des chefs de différentes tribus des environs d'Hokianga. Ces chefs n'avaient en réalité aucun droit personnel de céder ce qui n'appartenait qu'à leurs tribus entières, et ils n'avaient, dans cette circonstance, que leur voix à donner, de même que les

derniers membres de leur société. Le baron Thierry, à son arrivée à la Nouvelle-Zélande, trouvant les tribus contraires à son entrée en possession des territoires qu'il croyait avoir achetés, reconnut seulement alors que ses espérances de colonisation étaient fondées sur une illusion. Il fut en outre contrarié dans ses projets par les blancs qui s'étaient déjà établis sur ses terres et par les missionnaires protestants qui ne le virent point arriver sans jalousie, et lui créèrent mille embarras ; mais il le fut surtout par les préventions défavorables que, longtemps avant son arrivée, avait jetées dans les esprits une proclamation [1] en date du 10 octo-

[1] PROCLAMATION. — *Le résident de la Grande-Bretagne à la Nouvelle-Zélande, aux sujets de S. M. B. qui résident ou qui trafiquent à la Nouvelle-Zélande.*

Résidence anglaise, à la Nouvelle-Zélande,
Baie des Iles, 10 octobre 1835.

Le résident anglais annonce à ses compatriotes qu'il a reçu d'une personne qui s'intitule *Charles baron de Thierry, chef-souverain de la Nouvelle-Zélande et roi de Nou-ka-hiva* (l'une des îles Marquises), la déclaration formelle de son projet d'établir, à son avantage, une souveraineté indépendante dans cette contrée, projet qu'il dit avoir notifié au roi de la Grande-Bretagne, au roi des Français et au président des Etats-Unis. En ce momoment, à O-Taïti, il n'attend plus qu'un bâtiment armé, venant de Panama, afin de se rendre à la Baie des Iles, avec une force suffisante pour faire valoir ses droits et les maintenir.

Son projet est fondé sur une prétendue invitation, qu'il dit avoir reçue de Shonghi et de plusieurs chefs, dont pas un individuellement ne jouissait de droits de souveraineté sur cette contrée et, conséquemment, n'avait autorité pour les transférer à une

bre 1835, adressée par le résident officiel de la Grande-Bretagne aux sujets de S. M. B. établis à résidence

autre personne. Il base aussi son droit sur l'acquisition illusoire faite pour lui par M. Kendall, en 1822, de trois districts situés sur les bords de la rivière d'Hokianga, qui auraient été vendus par trois chefs qui ne possédaient que des propriétés particulières dans ces districts, et dont plusieurs autres parties sont aujourd'hui devenues la propriété de sujets anglais qui y sont présentement établis en vertu d'acquisitions faites des propriétaires légitimes.

Le résident anglais a également eu connaissance d'un travail renfermant l'exposé des vues du baron Thierry, travail qu'il a adressé aux missionnaires de la société *church's missionary*. Dans cet exposé il fait les plus belles promesses à toutes personnes, soit blanches, soit indigènes, qui se rendront à l'invitation qu'il leur adresse de vivre sous son gouvernement, et il offre un traitement pécuniaire à chaque missionnaire, pour l'engager à accepter des fonctions dans la magistrature qu'il se propose d'établir. Il est à supposer qu'il aura fait de semblables propositions aux sujets de S. M. B.; ils sont invités ici à faire connaître au résident anglais à la Baie des Iles, ou à son substitut à Hokianga, ces propositions ou telles autres informations de cette nature qu'ils pourraient avoir reçues.

Le résident anglais a trop de confiance dans la loyauté et dans le bon sens de ses compatriotes, pour penser qu'il soit nécessaire de les prémunir contre de semblables suggestions et de si insidieuses promesses. Il croit fermement que la protection paternelle du gouvernement anglais, qui n'a jamais manqué à aucun des sujets de S. M. B., quelqu'éloigné qu'il fût, ne leur sera point refusée, s'il devenait nécessaire de protéger leurs vies, leurs libertés ou leurs propriétés et de les préserver du joug et des caprices d'un aventurier, qui choisirait, pour le théâtre de ses ambitieux projets, cette contrée, dans laquelle les sujets anglais ont maintenant les plus légitimes moyens d'acquérir de grandes fortunes. Non, dans l'opinion du résident anglais, il n'en sera point ainsi.

ou commerçant à la Nouvelle-Zélande. Cette proclamation de M. Busby, motivée sur l'annonce de l'arrivée du baron Thierry, qui était à cette époque à O-Taïti à attendre les moyens nécessaires pour mettre son

S. M. après avoir, par la reconnaissance de leur pavillon, reconnu la souveraineté des chefs de la Nouvelle-Zélande et leur pouvoir collectif, ne permettra pas que ses innocents (*humbles*) et confiants alliés, soient privés de leur indépendance sous de semblables prétextes. Mais, quoique le résident soit persuadé que cette entreprise projetée manquera, il conçoit néanmoins que, si cette personne prenait pied dans la contrée, il serait à craindre qu'elle ne parvînt à obtenir, sur les simples indigènes, une influence dangereuse contre laquelle on ne saurait trop se prémunir, et en conséquence, il a pensé que son devoir l'obligeait à engager les résidents anglais de toutes classes, à employer l'ascendant qu'ils peuvent avoir sur les naturels de tous les rangs, afin de balancer ou de détruire les démarches qui pourraient être faites, près d'eux, par les émissaires déjà débarqués ou par ceux qui pourraient arriver au milieu d'eux; et de s'efforcer d'inspirer aux chefs comme au peuple, l'esprit de la résistance la plus vigoureuse au débarquement sur leurs côtes, de toute personne qui viendrait avec l'intention avouée d'usurper la souveraineté de leur pays.

Le résident anglais fera le premier pas, en convoquant une réunion des chefs indigènes, afin de les informer du projet formé contre leur indépendance, et de les instruire de ce qu'ils doivent à leur pays, à eux-mêmes, et de la protection que les sujets anglais ont droit d'attendre d'eux; et il ne forme aucun doute que la manifestation qui sera faite du caractère, du courage et de l'esprit d'indépendance des Nouveaux-Zélandais ne soit telle, qu'elle arrêtera, dans son origine, toute entreprise faite contre leur liberté, en démontrant par-là qu'elle serait entièrement dénuée de chances de succès.

Signé James BUSBY,
résident anglais.

projet à exécution, est le premier acte officiel émané de cet agent, dans un but futur d'occupation. Cette démarche lui fut dictée par la crainte qu'il conçut de voir le baron Thierry réussir dans son projet d'établissement, et effectivement, si ce dernier eût été mieux appuyé, ou qu'il eût moins tardé, son entreprise eût sans doute été couronnée par le succès : car ses droits quoique peu fondés, l'étaient cependant autant qu'ont pu l'être depuis ceux sur lesquels on s'est appuyé pour offrir, au nom des chefs et des *principaux* indigènes du district de la Baie des Iles, la souveraineté de la Nouvelle-Zélande entière à S. M. le roi de la Grande-Bretagne. Je le répète, les chefs de la Nouvelle-Zélande ne sont unis par aucun lien politique ou civil; ils sont complétement étrangers les uns aux autres et à tout ce qui a pu être dit ou écrit à ce sujet, en leur nom collectif; tout ce qui a rapport à ces prétendus congrès ne repose que sur une pure fiction, à laquelle les Anglais établis sur les lieux ont donné, autant qu'il a dépendu d'eux, un corps et une apparence de réalité.

Les transactions faites au nom du baron Thierry n'avaient pas moins de valeur que celles qui, plus tard, ont été publiées et présentées comme le résultat de délibérations qui n'ont point eu lieu; tout a été dicté par M. Busby à un petit nombre de chefs, vivant dans sa dépendance ou dans celle des missionnaires, et autour desquels on a groupé tout ce que l'on a pu rassembler d'indigènes établis auprès des blancs et à qui, dans cette circonstance, on a donné le nom de *principaux*. Aucune confédération de

tous les chefs de l'île n'a jamais eu lieu, et la raison en est simple : c'est que l'état social de la Nouvelle-Zélande la rendait impossible. Ce qui est vrai, c'est que cette affaire a été fort habilement dirigée par M. Busby qui, par son acte du 10 octobre 1835, a posé le premier jalon de la ligne de conduite qu'il a tenue ; il annonce, par cet acte, qu'il va réunir les chefs ; effectivement, il rassemble autour de lui, sur son habitation de Waï-Tanguy, à la Baie des Iles, les chefs des environs de la Baie et ceux des pâhas les plus voisins, ainsi que les indigènes qui vivent au milieu des blancs ; mais non, comme il a été dit, tous les chefs de l'île du Nord, dont cette réunion n'était, en effet, qu'une fraction non-commissionnée. Avec ce simulacre d'assemblée nationale, fausse représentation de la réunion des chefs notables de l'île, il fait dresser la déclaration d'indépendance qu'ils sont censés avoir délibérée ; acte que dans le fait il a dicté lui-même et publié en leur nom, le 28 octobre 1835[1]. Il n'ose point encore agir

[1] *Déclaration de l'indépendance des peuplades de la partie septentrionale de la Nouvelle-Zélande (île du Nord.)*

I. Nous, les chefs héréditaires et les principaux des tribus des parties Nord de la Nouvelle-Zélande (île du Nord), étant assemblés à *Waï-Tanguy*, dans la Baie des Iles, le 28 octobre 1835, déclarons l'indépendance de notre pays, qui est, par les présentes, constitué et déclaré être un état indépendant, sous le nom de *Tribus-Unies de la Nouvelle-Zélande*.

II. Le pouvoir souverain et toute l'autorité, dans les limites du territoire des *Tribus-Unies de la Nouvelle-Zélande*, sont déclarés, par les présentes, résider entièrement et exclusivement dans les chefs héréditaires et les *principaux* des tribus, réunis en congrès ; les-

plus directement, ni s'emparer tout à coup de cette belle contrée; mais il prépare déjà les voies à un protectorat dont on connaît toute la valeur.

quels déclarent aussi qu'ils prétendent n'admettre l'existence d'aucune autorité législative, séparée de celle qu'ils peuvent exercer en leur réunion, et ne vouloir souffrir qu'aucune fonction gouvernementale soit exercée dans la limite desdits territoires, si ce n'est par des personnes appointées par eux et agissant sous l'autorité des lois régulièrement établies par eux en congrès.

III. Les chefs héréditaires et les principaux des tribus conviennent de s'assembler en congrès à *Waï-Tanguy*, dans l'automne de chaque année, pour y faire les lois nécessaires à la dispensation de la justice, à la conservation de la paix, du bon ordre et à la régularisation du commerce; ils invitent cordialement les tribus du Sud à oublier leurs querelles particulières, et à consulter seulement la sûreté et la prospérité de la commune patrie, en se joignant à la confédération des *Tribus-Unies*.

IV. Ils conviennent aussi d'envoyer une copie de cette déclaration, à S. M. le roi d'Angleterre, pour le remercier de la reconnaissance du pavillon national*, et, en retour de l'amitié et de la protec-

*Aucune des tribus de la Nouvelle-Zélande n'avait de pavillon; celui dont il est ici question est un pavillon de fantaisie, dans lequel on a mis le yacht national anglais et qui a été donné par les Anglais eux-mêmes, au chef Rewa-Rewa de la Baie des Iles, ainsi que nous en avons donné un au roi Youtâti à l'île Christine *des Marquises*. Cet emblême de nationalité n'existait pas plus à la Nouvelle-Zélande qu'aux îles Marquises, et la valeur politique de ce signe n'était pas mieux comprise dans un lieu que dans l'autre. Toute cette affaire est une comédie jouée pour les journaux d'Europe, et afin de donner à l'usurpation de la Nouvelle-Zélande, une couleur de légitimité dont elle manque. La preuve la plus forte que l'on puisse alléguer du peu de valeur de ces actes, c'est que les Anglais n'y ont pas cru eux-mêmes; la conduite tenue récemment par le commodore Hobson en a été une répétition que l'on a cru nécessaire pour donner plus de force aux premiers actes.

Il est d'abord évident que la déclaration dite *des chefs*, étant du 28 octobre, c'est-à-dire de 18 jours seulement plus récente que la proclamation de M. Busby, n'est point émanée d'eux, et en effet, les chefs se fussent-ils assez bien entendus, ce qui n'est pas possible quant à présent, pour se réunir en congrès et délibérer sur une question aussi grave, ils n'auraient point eu le temps d'être prévenus et de venir au lieu de la réunion dans un intervalle de temps aussi court que celui

tion qu'ils ont montrées et qu'ils sont disposés à montrer toujours envers les sujets anglais qui sont venus s'établir dans leur pays ou que le commerce amène sur leurs côtes, ils ont l'espoir que S. M. le roi d'Angleterre voudra bien continuer à servir de père à cet état encore dans l'enfance, et qu'au besoin il deviendrait son protecteur contre toute atteinte à son indépendance.

Arrêté à l'unanimité, le 28 octobre 1835, en présence du résident de S. M. B.

Suivent les signatures ou les marques de trente-cinq chefs héréditaires et principaux de tribus, qui forment une belle représentation des tribus de la Nouvelle-Zélande, depuis le cap Nord jusqu'à la latitude de la rivière la Tamise.

Témoins anglais :

Henry Williams, missionnaire, church's missionary society.

George Clarke, missionnaire, C. M. S.

James Clendon, marchand.

Gilbert Maïr, marchand.

Je certifie que ceci est la copie exacte de la déclaration des chefs, suivant la traduction des missionnaires qui ont résidé 10 ans et plus dans ce pays. Elle est transmise à sa très-gracieuse majesté le roi d'Angleterre, à la requête unanime des chefs.

Signé James BUSBY,

résident anglais à la Nouvelle-Zélande.

qui a séparé les deux actes dont il est ici mention ; ces pièces n'ont donc été préparées que pour se donner, aux yeux du monde, des droits à la protection, puis à l'occupation de ce magnifique pays, confisqué en dernier lieu par l'Angleterre sur ses légitimes propriétaires, non-seulement au préjudice des intérêts généraux de la France et des États-Unis d'Amérique qui, jusque-là, y avaient joui de la franchise des ports et des droits de pêche, mais encore au préjudice de tous les états qui ont un commerce et une pêche maritimes. Je crois utile de donner ici la traduction de la proclamation du baron Thierry, parce qu'elle fera mieux connaître quelle était, à l'époque de son arrivée, la situation des blancs à la Nouvelle-Zélande, quels étaient leurs besoins, et en général quel était l'état de la société entière.

PROCLAMATION

DU BARON THIERRY AUX BLANCS ÉTABLIS A LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

« Messieurs,

« Je fais un appel à tout résident [1] européen habitant à la Nouvelle-Zélande, pour qu'il donne son opinion sur une question importante ; il devra, avant de se prononcer, écarter d'abord toute prévention

[1] Le mot *résident* est employé ici dans l'acception anglaise : étranger qui réside, qui habite temporairement ou définitivement : le mot *colon* ne m'a pas paru avoir tout-à-fait la même valeur et ne rend pas complétement la même idée.

fâcheuse qu'auraient pu faire naître dans son esprit les malveillants et insidieux rapports faits contre moi, et méchamment propagés par des personnes mal intentionnées à mon égard, et, enfin, ne prononcer sur cette question qu'en se laissant guider par les impulsions de son cœur, qui répondent à la voix de l'honneur, de la probité et de la droiture.

« J'en appelle, pour la vérité, à chaque Nouveau-Zélandais, j'en appelle aux parents de Shonghi, à *Waï-Kato*, mon ancien et estimable ami, aux héritiers de *Mudi-Waï*, à *Patu-Oné*, à *Néné*, et aux missionnaires eux-mêmes, pour dire si j'ai, oui ou non, acheté les terres sur lesquelles j'élève des prétentions et que je réclame comme m'appartenant depuis longtemps déjà, et bien avant qu'elles aient été occupées, comme résidence d'élection, par les Européens qui s'y sont établis.

« La famille de feu M. *Kendall* existe toujours, M. *F. Hall* et le capitaine *James Herd* sont encore vivants, et il y a grand nombre d'autres personnes qui peuvent porter témoignage en ma faveur. J'en appelle à tous ! qu'ils disent la vérité dans cette affaire qui intéresse très-particulièrement chaque personne qui a acheté un seul acre de terre à la Nouvelle-Zélande ; qu'elles se rappellent ce solennel commandement : « *Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.* » Je réclame le district nommé *Tu-Tu-Oné*, placé à la source de la rivière *Hokianga*, le district de *Waï-Hué* joignant le district précité, aussi le district nommé *Té-Papa*, qui fait

suite à celui de *Waï-Hué*, de plus encore, le district connu sous le nom de *Huta-Kura*, qui confine avec celui de Té-Papa ; tous sont situés près de la source de la rivière d'Hokianga, et vont en s'étendant sur ses rives orientales et occidentales, où ils occupent une superficie évaluée, par approximation, à environ quarante mille acres[1]. Ces districts ont été achetés pour moi, par M. Kendall, des chefs Mudi-Waï, Patu-Oné et Néné, amis de Shonghi et de Waï-Kato, en présence du capitaine *James Herd* et de M. *William Edward Greer*, l'un second (*master*), et l'autre officier du navire la *Providence*, alors à la Nouvelle-Zélande. Le 17 août 1832, le titre de ma propriété a été expédié en Angleterre par M. F. Kendall, qui l'a adressé, par l'entremise de la maison des missionnaires de la Société *church's missionary*, à Londres, et des copies de ce titre ont été expédiées au *Foreing-Office*, dans *Downing-Street*, à Londres, et au ministère des affaires étrangères à Paris.

« La question que je vous propose de résoudre, messieurs, est celle-ci, savoir : si le premier acquéreur a le premier droit, ou si le droit du premier acquéreur peut être détruit par la volonté du premier vendeur ?

« Si la première de ces propositions doit être résolue par la loi écrite de toute nation civilisée, la terre m'appartient ; mais, si les indigènes ont le droit de revendre, ils peuvent le faire aussi souvent que la fan-

[1] Ou à peu près vingt mille hectares.

taisie peut leur en venir, et ils pourraient, si j'étais capable d'une telle action, me regarder comme dans mon droit, par cette décision, dans le cas où j'achèterais de nouveau toutes les terres actuellement possédées par les résidents européens à Hokianga. Les résidents pourraient également acheter après moi, et moi après eux, de sorte que celui qui aurait le plus d'argent, ou le plus d'amis pour l'appuyer, resterait le maître des terres, jusqu'à l'arrivée, toutefois, du premier homme qui aurait des capitaux plus considérables pour renouveler la lutte qui, en définitive, se terminerait par la ruine de tous les prétendants et par la complète destruction des blancs.

« Vous, qui avez acheté des terres à la Nouvelle-Zélande, vous qui avez des femmes et des enfants à élever, vous qui ne faites point cause commune avec les voleurs et les oppresseurs, vous vous devez de reconnaître le droit des autres, si vous désirez qu'ils reconnaissent le vôtre à leur tour. Vous qui serez un jour appelés à rendre compte de votre conduite au tribunal de Dieu ! voudriez-vous consentir à me voir dépouillé d'un droit que je réclame en commun avec chaque propriétaire dans cette contrée ?

« Rappelez-vous, messieurs, que mon expédition a été projetée et souvent entreprise depuis plus de 16 ans; les yeux du monde sont actuellement ouverts sur vous et vous serez jugés par votre propre verdict. La question qui s'attache à ma réclamation affecte la légitimité de la vôtre, et vous devez conserver vos biens ou les perdre, selon le jugement

que vous porterez dans la cause qui est pendante devant vous.

« Je sais que quelques familles honorables sont établies sur mes propriétés, et je reconnais également que leurs travaux ont grandement augmenté la valeur de mes biens. Qu'elles soient persuadées que je ne désire, en aucune façon, les troubler, et que j'ajouterai plus volontiers à leur bien-être que de leur causer le moindre dommage ou le plus petit désagrément. Car, pour chaque acre que les résidents pourront avoir en culture à mon arrivée, je leur en accorderai trois par bail gratuit et pour tout le temps qu'ils me reconnaîtront comme le propriétaire du sol, avec cette seule réserve que si, un jour, eux ou leurs familles devaient quitter le pays, avec l'intention de n'y plus revenir, je rentrerais en possession libre de mes terres, en ayant la préférence pour acquérir à un prix raisonnable, les bâtiments ou autres constructions qui auraient pu être érigés sur le sol. Leurs troupeaux pourront également continuer à paître sur les parties de mes domaines qui seront sans clôtures, et je protégerai leurs propriétés avec le même soin que je mettrai à protéger les miennes.

« Il doit paraître évident à chacun que plus le nombre des résidents sera grand, plus la terre acquerra de valeur. Je pense en effet retirer un avantage réel du sacrifice que je fais d'une partie de mes propriétés, parce que les autres parties augmenteront de valeur par l'accroissement de la population ; par la même raison, je suis convaincu que ceux aux-

quels j'abandonne une partie de mes biens se tireront beaucoup plus promptement d'affaire par les avantages qu'ils y trouveront, qu'ils ne le feraient s'ils possédaient même la contrée entière.

« J'augmente la valeur de la propriété de chacun, indépendamment des moyens que je lui procure, en amenant à sa portée des consommateurs pour acheter ce qu'il peut avoir à vendre. J'abandonne le commerce de détail aux mains de ceux qui en jouissent actuellement, et je ne me réserve absolument que la faculté de vendre ce qui sera nécessaire pour satisfaire les indigènes, en échange des objets qu'ils pourront me fournir selon mes besoins. Mon arrivée à la Nouvelle-Zélande n'aura d'autre effet que d'amener une prompte agglomération d'habitants et de consommateurs dans le voisinage des marchands, dont les affaires s'amélioreront rapidement.

« En relations d'affaires avec les négociants les plus considérables des deux hémisphères, je pourrai procurer aux petits marchands des facilités qui, jusqu'à ce jour, leur ont manqué pour prospérer. Ils auront des occasions assurées d'envoyer leurs produits à un marché sans craindre les monopoles qui les ruinent. A l'époque présente, un résident peut scier du bois, saler quelques barils de porc, récolter quelques tonneaux de maïs, de pommes de terre, ou quelques balles d'étoupes de phormium, mais il ne peut vendre ces produits à un bon prix faute d'acquéreurs, ou, s'il se décide à les expédier, il est sans garantie pour la rentrée de ses valeurs. Je prendrai tou-

tes les dispositions nécessaires pour faire cesser ces désavantages et ces risques, et mon garde-magasin recevra des ordres pour acheter des petits marchands, aux prix de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, toute denrée *marchande* qu'ils auront à vendre, en retenant seulement un faible intérêt pour le prix du frêt, des assurances et de la commission. Au moyen de la rentrée immédiate de ses capitaux, l'homme industrieux pourra les employer de nouveau sans perte de temps, et ses revenus annuels en seront considérablement augmentés, sans qu'il ait à courir les risques de banqueroutes auxquels il est actuellement sans cesse exposé.

« Il est évident que ces avantages, importants comme ils le sont pour tous ceux qui désirent assurer le bien-être de leur famille, ne peuvent cependant être obtenus à moins qu'on ne trouve à la Nouvelle-Zélande une protection pour la vie et pour les propriétés, telle que les marchands étrangers puissent y envoyer en consignation des navires et des marchandises, ou y employer leurs fonds dans des transactions commerciales. Cette protection doit nécessairement dépendre de la garantie que peut offrir le système gouvernemental ; or il est certain qu'un gouvernement formé par les indigènes ne pourrait jamais assez comprendre les questions difficiles d'économie politique pour être profitable aux masses sans être nuisible aux individus, et il n'est pas moins évident qu'un gouvernement étranger amènerait inévitablement la ruine du corps entier des résidents. Il existe

donc une impérieuse et incontestable nécessité de remédier à ces inconvénients, et c'est ce que je ferai en adoptant un gouvernement à la fois paternel et indépendant. Mais, quoique je sois parfaitement convaincu de tous les avantages qui peuvent résulter de ma prochaine arrivée, et que je sache qu'au moins la portion de la Nouvelle-Zélande que je gouvernerai sera à l'abri des horreurs de l'anarchie, je ne veux intervenir nulle part, excepté dans l'administration de mes propres domaines. Ceux de nos voisins qui, plus tard, désireront jouir des avantages de nos institutions, seront reçus en frères; leurs terres, après avoir été explorées, seront enregistrées, et à l'heure du danger, comme en temps de paix, leurs familles et leurs propriétés seront protégées, même au sacrifice de notre vie. Forts, parce que nous serons unis; heureux, par la parfaite harmonie de tous les membres de notre société, par les avantages que nous obtiendrons, nous poserons, de concert avec les Nouveaux-Zélandais, les bases de la future grandeur de notre patrie adoptive.

« Croyez-moi, résidents d'Hokianga, vos intérêts ont été avec les miens l'objet de ma constante et vive sollicitude. Je vais à la Nouvelle-Zélande pour y gouverner, il est vrai, mais sans m'écarter des limites de mes domaines; je n'y vais ni comme un usurpateur ni comme un despote; vous trouverez toujours en moi un frère et un ami; je serai fier de recevoir vos avis, votre coopération, dans toutes les mesures législatives que nous aurons à prendre, et je ne vous demanderai jamais aucun

service gratuit ni obligé ; enfin, je veillerai sur vous comme un tuteur veille sur son pupille, pour votre sûreté et pour celle de vos propriétés. Si ce projet eût été exécuté dix ans plus tôt, combien serait différente aujourd'hui la position des blancs et celle des Nouveaux-Zélandais !

« Dans une communauté comme la nôtre, que pouvons-nous faire sans chef? Aucune nation ne peut traiter avec nous ; vos biens et vos propriétés sont exposés à tous les hasards ; vous n'êtes liés par aucune sympathie, par aucun intérêt, parce que ce sont vos intérêts même qui vous divisent ; vous n'avez aucun appui certain contre le danger ; aucune force à opposer à une invasion étrangère ou domestique ; aucun pouvoir pour prévenir ou punir le crime. Dans certains cas même vous pourriez être obligés de vous embarquer pour aller chercher au loin une justice toujours lente et souvent incertaine ; vous êtes opprimés par les monopoles et vous n'êtes guère mieux traités que des Parias, là où vous pourriez avoir le pouvoir, le bonheur et la prospérité ! Je n'ai pas besoin d'énumérer la longue liste des désavantages auxquels vous êtes exposés : ils vous sont trop bien connus ; mais si vous pouvez vous défaire des préventions qu'ont pu faire naître les ridicules rapports qui vous ont été faits sur moi et sur mes prétentions (comme on les nomme), Hokianga deviendra promptement ce qu'aucune partie de la Nouvelle-Zélande n'a encore été et ce qu'aucune ne peut devenir, à moins qu'elle ne soit dirigée par un pouvoir reconnu, auquel les indigènes participent dans la proportion

convenable en rapport avec l'intelligence qu'ils ont des difficultés d'un gouvernement civilisé. Alors vous recueillerez les riches moissons de vos premières spéculations ; vos terres augmenteront rapidement de valeur, et les immenses ressources de la Nouvelle-Zélande amèneront sur ses côtes des marchands de toutes les nations, qui prendront vos produits et répandront dans vos familles florissantes, tous les conforts et toutes les jouissances du bonheur domestique (*of home*[1]).

« Prenant en considération votre position, j'ai fait en votre faveur des sacrifices pécuniaires dont, j'en suis certain, vous vous montrerez reconnaissants. Je serai accompagné par un nombre considérable de familles respectables qui augmenteront notre société et ajouteront à sa sécurité. J'emmène un chirurgien dont le devoir sera de donner ses soins gratuitement et sans distinction aux pauvres, quelle que soit d'ailleurs leur couleur; des agriculteurs habiles et expérimentés m'accompagnent également, ils vous instruiront dans la culture du coton[2] et du tabac ; des ouvriers de différents métiers, qui me suivent, amélioreront par leurs travaux votre bien-être, et enfin, des centaines de personnes arriveront par la voie des bâ-

[1] Ce mot a, en anglais, une signification qui n'existe pas en français : il exprime à lui seul tout le bonheur qui peut résulter d'un mariage heureux.

[2] Je ne pense pas que le coton puisse réussir parfaitement à la Nouvelle-Zélande, le climat en est trop froid.

timents du commerce qui visiteront notre établissement. J'ai pris à mon service un professeur distingué pour servir d'instituteur à mes enfants, à qui il doit donner une éducation classique; il sera autorisé à recevoir, comme élèves, les fils des principaux habitants qui voudront faire jouir leurs enfants du même avantage ; une dame aura soin de l'éducation de mes filles et de celles des personnes les plus éminentes qui m'accompagnent ; elle pourra également recevoir, comme élèves, les filles des habitants de marque qui voudront bien les lui confier. Dans ces deux collèges, les fils et les filles des chefs indigènes seront habillés gratuitement et recevront de même une bonne éducation anglaise.

« Tous les chefs qui traiteront avec moi et s'engageront à vivre en paix avec les autres tribus et avec les blancs seront, à l'occasion, récompensés pour leur bonne conduite, et je ferai toutes choses en mon pouvoir pour améliorer leur situation et les élever à un rang honorable dans la société.

« Il est bien connu qu'aucun gouvernement civilisé ne peut être établi ni marcher sans revenus; les résidents pourront se demander si ces revenus doivent être assis sur des impositions directes ou indirectes? Je leur répondrai que je ne prétends recourir ni à l'un, ni à l'autre de ces moyens et, par cette déclaration, j'espère démontrer que les habitants de mes domaines seront dans un état plus prospère que ceux d'aucune contrée civilisée ; car, en supposant que les droits d'entrée et de licences, pour ne rien dire des contributions di-

rectes, ne montent qu'à cinq pour cent des dépenses annuelles d'un habitant de Sydney, cet habitant sera de cinq[1] livres plus pauvre par cent livres qu'il dépensera que s'il résidait à la Nouvelle-Zélande.

« Il est aussi facile d'établir en commençant un gouvernement productif, qu'il est aisé d'en établir un dispendieux. Si donc, nous affermons cinq mille acres de terres pour couvrir les dépenses publiques et que nous retirions seulement de nos récoltes, 10 livres par acre, nous recevrons chaque année 50,000 livres; avec de l'économie dans nos dépenses naissantes, nous pourrons y faire face et avoir une réserve, sans ajouter au coût des marchandises importées et sans restreindre par des impôts les fortunes individuelles.

« En rendant notre port franc, nous attirerons les marchands de toutes les nations, et si le port d'Hokianga avait une meilleure entrée, il deviendrait bientôt l'entrepôt du Nouveau-Monde.

« Je n'élève de prétentions qu'à la juridiction de mes propres domaines, mais si, un jour, il pouvait entrer dans la politique des habitants de la Baie des Iles de devenir membres de notre société, il en résulterait un degré de prospérité tel, qu'aucune nation à son origine ne pourrait en offrir d'exemple. La Nouvelle-Zélande possède par elle-même de si nombreux éléments de prospérité, qu'il ne lui manque, pour qu'elle devienne riche et puissante, qu'un gouvernement régulier et fort, propre à donner toutes les garanties de sécurité

[1] 125 francs environ.

nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'administration que je vous propose doit être ferme et basée en même temps sur les principes représentatifs les plus modérés et les plus justes; dans laquelle chaque homme, soit blanc, soit indigène, aura un intérêt commun qui devra concourir au bonheur et à l'harmonie de ses membres; comme nos institutions ne pourront qu'accroître la prospérité de notre colonie et ajouter à sa sécurité, nous serons désormais unis par les liens les plus forts de l'intérêt réciproque et d'une bienveillance mutuelle.

« J'ai une trop haute opinion des résidents d'Hokianga, pour croire que ceux même qui ont été si empressés de dénaturer mes intentions aux yeux des indigènes, ne s'empressent de leur faire connaître la vérité, et je suis persuadé que parmi un si grand nombre d'habitants blancs, il s'en trouvera d'assez bienveillants pour faire bien comprendre aux chefs le but de cette proclamation et leur faire concevoir tout le bonheur et toute la prospérité que mon arrivée doit assurer aux tribus dont je me considère comme le souverain représentant. Quant aux missionnaires Wesleyens, que l'on dit établis sur mes terres, je ne puis que les engager, comme les autres résidents, à continuer d'habiter où ils sont, et puisse le Dieu tout-puissant que nous adorons en commun, m'aider à augmenter l'utilité dont ils sont pour le peuple de la Nouvelle-Zélande. Vous jugerez par les articles de la convention ci-jointe, par laquelle sont liés les colons qui m'accompagnent, si je dois faire le bien ou le mal;

jugez moi par mes œuvres, de même que l'arbre est jugé par son fruit, et plein de confiance dans votre loyauté, je suis convaincu que vous me croirez,

« Messieurs,

« Votre très-sincère ami,

« CHARLES BARON DE THIERRY. »

Sydney, le 20 septembre 1837.

ARTICLES DE LA CONVENTION.

« ARTICLE PREMIER. — *Charles* baron de Thierry est le chef-souverain de ses propres domaines, et exercera, dans leurs limites, tous les droits et toutes les prérogatives d'un chef indépendant.

« ART. 2. — Aucun chef voisin, aucun indigène de sa tribu ne sera molesté, soit dans sa personne, soit dans sa propriété; ni l'un, ni l'autre ne sera tenu de prêter, de donner, de vendre ou d'échanger quoi que ce soit de ce qui lui appartient, sans son libre consentement.

« ART. 3. — Aucun Nouveau-Zélandais habitant sur les domaines du baron de Thierry, ne sera dépouillé de sa demeure ou des terres qu'il pourra avoir en culture à son arrivée; mais il en gardera toujours la paisible possession aussi longtemps qu'il ne commettra aucun acte de rébellion ou aucun crime odieux, et il ne pourra en être chassé qu'autant qu'il aura été jugé et convaincu par un jury mixte composé de blancs honorables et de Nouveaux-Zélandais.

« Art. 4. — Aucun Nouveau-Zélandais, si ce n'est par punition d'offenses, ne pourra être contraint de travailler pour un blanc, qu'autant qu'il y consentira.

« Art. 5. — Aucune tribu indigène, aucun gouvernement ou pouvoir étranger n'exercera de juridiction en-deçà des limites des domaines du baron de Thierry.

« Art. 6. — Si un blanc épouse une femme indigène, il sera tenu de la traiter, sous tous les rapports, comme il aurait traité une femme blanche en pareil cas.

« Art. 7. — Il n'y aura aucune distinction entre un Nouveau-Zélandais et un blanc; ils seront considérés tous les deux comme membres de la même famille, et en conséquence ils jouiront des mêmes droits et de la même protection.

« Art. 8. — Personne ne sera molesté dans le libre exercice de sa religion.

« Art. 9. — Toute offense grave sera jugée par un jury de douze personnes honorables, composé de blancs pour les blancs, et mixte pour les indigènes; ils ne pourront condamner qu'à une majorité de neuf voix.

« Art. 10. — Les offenses légères seront jugées par une commission composée de quatre personnes honorables qui siégeront une fois la semaine pour juger les prévenus; la commission sera composée de blancs pour juger les blancs et de deux blancs et de deux indigènes pour les indigènes; ils pourront condamner à la majorité de trois voix.

« Art. 11. — Personne ne pourra couper ou enlever du bois de la propriété d'autrui sans avoir obtenu la permission du propriétaire légitime.

« Art. 12. — Personne, sous aucun prétexte, ne pourra, sans le consentement du propriétaire légitime, s'emparer de plus de terre qu'il ne lui en aura été accordé.

« Art. 13. — Aucun jeu ne sera permis.

« Art. 14. — Tout résident établi sur les terres du baron de Thierry, se conformera aux lois qu'il sera nécessaire d'adopter pour la sûreté des personnes ou de leurs propriétés et pour le maintien de la paix.

« Art. 15. — Le premier vendredi de chaque mois, six habitants, pris parmi les notables, préalablement élus par le corps entier des résidents, s'assembleront pour délibérer avec le baron de Thierry, sur toutes les questions qui auront rapport au bonheur ou à la prospérité de la communauté. »

Cette proclamation, qu'adressa le baron de Thierry aux habitants blancs établis aux environs d'Hokianga, resta sans effet, et il fut promptement abandonné de tous les colons qu'il avait amenés à ses frais, abandon qu'il était facile de prévoir dans un pays où il leur était si aisé de devenir eux-mêmes propriétaires. Ils préférèrent la liberté à la dépendance, ce qui était fort naturel et ce qui arrivera toujours lorsque le pouvoir du chef d'une colonie n'émanera pas d'une force morale et religieuse qui en garantira la durée, ou d'un pouvoir constitué qui l'appuiera par une force physique.

Dans un pays comme la Nouvelle-Zélande, où la civilisation n'existe pas encore, où chacun doit tra-

vailler pour pourvoir à son existence, la société ne se classe point selon le rang d'intelligence ou de capacité industrielle, comme dans nos vieilles sociétés d'Europe. Là, tout est passif et matériel; l'homme n'est estimé que pour sa valeur physique, et l'homme le plus fort ou celui qui produit le plus est le premier, quelle que soit d'ailleurs sa capacité intellectuelle; un grand et vigoureux laboureur de la Beauce ou de la Normandie prendrait rang avant le plus savant académicien dont l'intelligence n'habiterait qu'un corps grêle et débile.

Depuis l'établissement des blancs dans la Baie des Iles, établissement qui date de 1814 et qui n'a pris de développement que vers 1818, les naturels, non-seulement s'en sont éloignés, mais on remarque encore, que là, comme dans toute la Polynésie, la population indigène a décru dans une proportion effrayante; partout elle semble reculer ou disparaître à l'approche des blancs et de la civilisation. En 1808, on estimait la population de l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, nommée *Ika-na-Mawi*, à environ cent mille âmes; en 1838, on croyait que ce chiffre ne s'élèvait pas même à la moitié[1].

Nous touchons encore de bien près à l'époque où la Nouvelle-Zélande a commencé à être fréquentée par les blancs, et où les bâtiments redoutaient encore

[1] Ces évaluations sont fort incertaines, car il n'existait pas de moyens de recensement; on a trouvé cette île très-peuplée, de là sans doute l'exagération; elle était facile.

l'approche de ses côtes, tant à cause du danger que l'on courait d'y être enlevé en venant mouiller sur ses rades, que du danger bien plus grand auquel exposait le cannibalisme de ses nombreux et terribles habitants.

De 1809 à 1815, la Baie des Iles n'était encore que très-peu visitée par les navires européens; ils mouillaient toujours au large, et craignaient d'entrer seuls dans cette baie, dont les naturels étaient très-redoutés; ils avaient concouru à la prise du navire le *Boyd*, de Londres, enlevé par surprise, en 1808, au mouillage de la baie de Wangaroa. Tout l'équipage de ce bâtiment fut massacré et mangé, à l'exception d'une petite fille et d'un mousse qui furent épargnés, grâce à leur jeunesse, et qui tous deux ont depuis été délivrés de la misérable position où ils étaient au milieu de la tribu qui les avait enlevés, par l'honorable William Beng, capitaine du navire la *Cité d'Edimbourg*. Le premier bâtiment qui visita la baie de Wangaroa après le malheureux enlèvement du *Boyd*, fut la corvette de charge de S. M. B. le *Dromadaire*, envoyée en 1820, pour y prendre un chargement de bois de mâture pour le service de la marine de l'état. Ces bois ont été reconnus d'une bonne qualité et avoir une longue durée lorsqu'on a le soin d'en enlever immédiatement l'aubier, mais lorsqu'on néglige cette précaution, il n'est pas rare de les voir s'altérer au bout d'un an. Quelque favorables qu'aient été les rapports faits sur les bonnes qualités, comme bois de mâture, des pins de la Nouvelle-Zélande connus sous le nom de *kauri*, rien n'en prouve mieux l'excellence que la persévérance

avec laquelle la marine militaire de la Grande-Bretagne a continué à s'en approvisionner, malgré le taux élevé du frêt de la Nouvelle-Zélande en Europe.

La Nouvelle-Zélande, découverte en 1642 par *Abel Tasman*, célèbre navigateur hollandais, a été pendant de longues années sans être visitée par les navires européens, qui ne redoutaient pas moins le danger de ses côtes, que celui bien plus grand de tomber entre les mains de ses terribles et cruels habitants. A l'approche du premier bâtiment qui leur apparut, les indigènes loin d'être frappés de terreur, comme on rapporte que le furent les naturels des îles Sandwich dans une circonstance semblable, et de croire à une race d'hommes venue du ciel, comme le crurent les Mexicains à l'aspect de la cavalerie espagnole, attendirent bravement ces étrangers; ils les accueillirent en leur lançant une nuée de pierres et en leur criant de venir à terre où ils les tueraient pour les manger. Cette réception hostile ne fut pas un sujet d'étonnement moins grand pour les premiers navigateurs, que la manière de combattre de ces indigènes qui n'avaient pour armes que des pierres, des massues et des lances, mais qui n'avaient ni arcs ni flèches. Ils ne connaissaient pas, en effet, ces armes si simples, si communes et si généralement répandues parmi tous les peuples aborigènes.

Dans aucune partie du monde, on ne trouva une nation plus belliqueuse et plus énergique. Le caractère de férocité qu'elle déploya dans cette première rencontre jeta l'épouvante dans le monde marin, au point

qu'un laps de temps considérable s'écoula avant que l'on cherchât à lier des relations avec elle. On remarque, en effet, que ce n'est que depuis l'établissement fait par l'Angleterre à la Nouvelle-Galles du Sud, et même plus tard, vers 1793, que ces relations ont été reprises et que ces côtes ont commencé à être fréquentées par les baleiniers anglais; c'est-à-dire 20 ans seulement environ avant l'établissement de la première mission chrétienne, mais ce n'est en réalité que depuis 1818 que ces relations sont devenues plus multipliées et qu'elles ont pris plus de régularité.

Dès la même année, 1818, six baleiniers anglais vinrent ensemble jeter l'ancre à l'entrée de la Baie des Iles, où il était encore fort dangereux de se hasarder seul, les habitants étant toujours hostiles aux étrangers. Pendant les années suivantes et jusqu'en 1823, un nombre à peu près égal de baleiniers se présenta annuellement sur cette côte; où l'on ne pouvait jusque-là se procurer que de l'eau et du bois. Cependant les baies de la Nouvelle-Zélande étant fréquentées par un grand nombre de baleines de l'espèce de celles que nous nommons *noires* ou *franches*, d'après les Américains et les Anglais qui les désignent sous le nom de *black* ou de *right whales*, les baleiniers y trouvaient aussi l'avantage d'une pêche fructueuse. De 1823 à 1829, le nombre des baleiniers qui, chaque année, visitèrent ces parages, s'augmenta sensiblement ; il ne dépassa point pourtant le nombre de vingt. Encouragés à revenir par le succès toujours croissant de leurs pêches, par les facilités d'approvi-

sionnement qui, de jour en jour, devenaient plus grandes et plus étendues, les indigènes devenant également plus hospitaliers, les baleiniers se montrèrent encore en plus grand nombre, et dès-lors ils purent se procurer, pendant cette dernière période, non-seulement de l'eau et du bois, mais aussi des cochons, qui s'y sont beaucoup multipliés, et des pommes de terre dont la culture, déjà très-répandue parmi les tribus indigènes, prenait journellement une extension plus grande. En 1830, le nombre des navires qui visitèrent la Baie des Iles seulement, s'éleva tout à coup à 60; en 1831, il fut de 80. Depuis il a continué à s'accroître; en 1837, il était de 110; enfin, en 1838, il arriva au chiffre de 120 par l'apparition des baleiniers français qui, jusqu'alors, n'avaient pour ainsi dire point fréquenté ces parages.

Le tableau suivant fera connaître les noms des capitaines et les noms et le nombre des navires baleiniers qui, pêchant dans ces parages, ont visité la Baie des Iles pendant l'année 1838. On verra également par le même tableau dans quelles proportions se sont trouvés les Américains, les Anglais et les Français; et par la nature des chargements des navires qui font le cabotage, et la navigation entre la Nouvelle-Galles du Sud, la terre de Van-Diémen et la Nouvelle-Zélande, on prendra une idée des bases sur lesquelles repose le commerce de cette contrée.

TABLEAU COMPRENANT

QUI ONT MOUILLÉ DANS LA BAIE

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART.
		AMÉRICAINS.	
Mary.	Coffin.	1600 barils d'huile de cachalot.	28
James-Munroë.	Plasket.	1700 B.* cach.	38
Rambler.	Leave.	1700 B. de baleine noire et cach.	28
Panthéon.	Peel.	1900 B. de cach. et noire.	29
Nantuket.	Edwards.	140 B. cach. et noire.	12
Orizimbo.	Sherwin.	2600 B. noire.	6
Dartmouth.	Starbuck.	608 B. cach.	18
Incas.	Clarck.	1500 B. cach. et noire.	28
Ganges.	King.	1700 B. cach. et noire.	26
Bowditch.	Ramsdell.	1900 B. noire.	26
Columbus.	Ellis.	900 B. noire.	6
Regia.	Jakerson.	750 B. noire.	7
John Colleshall.	Macy.	1700 B. cach.	28
John Parker.	Austin.	1900 B. cach.	32
Indépendance.	Davis.	»**	»

* Les B. signifient barils. — ** Les guillemets remplacent les renseignements

LA LISTE DES BATIMENTS
DES ILES, PENDANT L'ANNÉE 1838.

DATE		LIEU		NOMS
de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	d'où ils VIENNENT.	où ils VONT.	des consignataires.
1 janvier.	12 janvier.	Amérique du Nord.	»	»
1 —	3 mars.	Idem.	»	»
3 —	22 janvier.	Idem.	»	»
6 —	19 février.			
7 —	12 janvier.	Sydney.	»	»
10 —	30 —	Idem.	»	»
11 —	4 mars.	Amérique du Nord.	»	»
11 —	4 —	Idem.	»	»
11 —	4 —	Etats-Unis.	Etats-Unis.	»
18 —	4 —	Idem.	Idem	»
5 février.	22 février.	Idem.	»	»
15 —	20 —	Idem.	»	»
15 —	20 —	Idem.	»	»
15 —	4 mars.	Idem.	»	»
18 —	13 —	Idem.	Idem.	»

qui manquent et qu'il n'a pas été possible de se procurer.

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART.	
Vulcan.	Trapp.	3630 B. cach. et noire.	19	
Will. Thompson.	Weeks.	4100 B. cach. et noire.	33	
Thule.	Coleman.	2100 B. cach.	24	
Atlantic.	Russel.	1450 B. cach.	25	
Luminary.	Warens.	400 B. cach. et noire.	8	
Java.	Taber.	900 B. cach. et noire.	8	
Atlas.	Russel.	marchandises assorties.	»	
Splendid.	Luee.	1900 B. cach. et noire.	29	
Arab.	Russel.	300 B. cach. et noire.	6	
Rose.	Heall.	1700 B. cach. et noire.	12	
America.	Topham.	1000 B. cach. et noire.	6	
Richard Michell.	Cleveland.	2400 B. noire.	32	
Susan.	Russel.	60 B. cach.	5	
Oqua.	Manger.	160 B. noire.	9	
Chariot.	Champlain.	3200 B. noire.	19	
Corinthian.	Gordner.	2100 B. cach. et noire.	»	
Favorite.	Swift	2700 B. noire.	10	
Waverley.	Chase.	2000 B. cach. et noire.	34	
Baltic.	Kean.	2600 B. cach. et noire.	10	
Thomas Dikenson	Harvens.	1800 B. noire.	9	

DATE		LIEU		NOMS
de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	d'où ils VIENNENT.	où ils VONT.	des consignataires.
20 février.	15 mars.	»	»	»
25 —	25 —	»	»	»
5 mars.	20 —	»	»	»
12 —	25 avril.	»	»	»
13 —	25 mars.	»	»	»
15 —	30 —	»	»	»
23 —	29 —	»	»	»
25 —	22 avril.	»	»	»
27 —	31 mars.	»	»	»
3 avril.	mai.	»	»	»
5 —	10 avril.	»	»	»
8 —	1 mai.	»	»	»
9 —	1 —	»	»	»
9 —	1 —	»	»	»
9 —	1 —	»	»	»
10 —	1 —	»	»	»
18 —	10 —	»	»	»
18 —	10 —	»	»	»
20 —	8 —	»	»	»
24 —	9 —	»	»	»

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART	
Isabella.	Thaber.	2500 B. cach.	42	
Lexington.	Pollard.	850 B. cach. et noire.	18	
Statesmen.	Coffin.	2200 B. cach.	15	
Micmac.	Starbuck.	50 B. noire.	5 ½	
White Oak.	Burney.	»	»	
Uncas.	Clarck.	1900 B. noire.	34	
Hercules.	Finney.	900 B. noire.	14	
Rajah.	West.	Plein, 2000 B. noire et cach.	»	
Tyber.	Millet.	Marchand. assort.	»	
Corinthian.	Gardner.	2700 B. cach. et noire.	16	
Georges Howland	Weeks.	100 B. cach.	»	
Will. Hamilton.	Swain.	Sur lest.	5	
Baltic.	Keane.	Plein, 3500 B. noire et cach.	38	
Lydia.	Ramdell.	1100.	»	
Parker.	Austin.	3800 B. cach. et noire.	»	
Mary.	Coffin.	2600 B. cach. et noire.	»	
Lalla Rhook.	Bassett.	1750 B. cach. et noire.	»	
Benezet.	Stetson.	80 B. cach.	»	
Cadmus.	Mayhew.	170 B. noire.	»	
Ganges.	[illegible]ing.	2400 B. noire.	»	

DATE		LIEU		NOMS
de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	d'où ils VIENNENT.	où ils VONT.	des consignataires.
24 avril.	10 mai.	»	»	»
2 mai.	15 —	»	»	»
10 —	2 juin.	»	»	»
13 —	4 —	»	»	»
8 juin.	4 juillet.	»	»	»
3 août.	20 septemb.	»	»	»
14 —	20 —	»	»	»
21 —	9 —	Amérique.	»	»
25 —	2 —	»	»	»
22 septemb.	28 —	Bristol des E. U.	Bristol des E. U.	Mair.
30 —	27 octobre.	Amérique.	Amérique.	»
5 octobre.	31 —	Idem.	Idem.	Greenway.
30 —	29 novemb.	Idem.	Idem.	Clendon.
22 novemb.	6 décemb.	Idem.	Idem.	»
2 décembre.	26 —	»	»	»
2 —	22 —	»	»	»
15 —	1 janv. 1839.	»	»	»
17 —	3 —	»	»	»
20 —	1 —	»	Sydney.	»
31 —	22 —	»	»	»

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART.
	ANGLAIS.		
Hope.	Ryley.	1100 B. cach. et noire.	36
Jane and Eliza.	Rhooks.	200 B. cach.	16
Rifleman.	Davis.	50 B. cach.	4
Diana.	Hervey.	800 B. cach.	18
Elisabeth.	Currie.	1440 B. cach.	24
Neptune.	Nagle.	Marchandises assorties.	»
Seringapatnam.	Wright.	2300 B. cach.	38
Ann.	Pall.	1100 B. cach.	22
Chieftain.	Howie.	1500 B. cach.	33
Buffalo.	Wood.	Chargé de mâtures.	»
Hawitt.	Apsey.	»	»
Seppings.	Rawkins.	Marchandises diverses.	»
Narwhal.	Brind.	2700, plein.	27
Mary-Ann.	Hingston.	2300.	35
Patriot.	Mullens.	Chargé de bois de mâture.	»
Marc.	Anderson.	600 B. cach.	»
Matilda.	Swain.	400 B. cach.	25
Rifleman.	Davis.	1000 B. cach.	13

DATE de L'ARRIVÉE.	DATE du DÉPART.	LIEU d'où ils VIENNENT.	LIEU où ils VONT.	NOMS des consignataires.
5 janvier.	30 janvier.	Londres.	Londres.	Mair.
16 février.	29 mars.	Idem.	Idem.	»
27 —	29 —	»	»	»
28 —	31 —	Idem.	Idem.	»
3 mars.	10 —	»	»	»
5 —	10 —	»	»	»
11 —	29 —	Sydney.	»	»
12 —	14 avril.	Londres.	Idem.	»
18 —	25 —	»	»	»
16 mai.	13 juin.	»	»	»
10 juin.	18 —	»	»	»
20 —	4 août.	Idem.	Idem.	»
1 août.	24 septemb.	Idem.	Idem.	»
30 —	12 —	Idem.	Idem.	»
17 octobre.	18 novemb.	»	»	»
20 —	18 —	Idem.	»	»
27 novemb.	15 décemb. 1839.	»	»	»

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART.
Diana.	Harvey.	70 B. cach.	»
Pelorus.	Harding.	(Brick de guerre.)	»
	FRANÇAIS.		
Manche.	Le Bailly.	400 B. noire.	26
Angélina.	Mauger.	200 B. noire.	6
Nil.	Smith.	400 B. noire.	7
Asia.	Jay.	1200 B. noire et cach.	7
Jean-Bart.	Bedot.	600 B. noire.	7
Gange.	Grandseigne.	900 B. noire.	6
Angélina.	Mauger.	1200 B. noire.	9
Oriental.	Gaspar.	2200 B. cach. et noire.	28
Héroïne.	Cécile.	(Corvette à batterie couverte.)	»
Mississipi.	Rositer.	Plein, 1,900 B. noire.	»
Elisabeth.	Darmandaritz.	2300 B. noire.	10
Héroïne.	Cécile.	(Corvette de guerre.)	1
Cosmopolite.	Gruel.	2800 B. noire.	14
Asia.	Jay.	1900 B. noire.	13
Pauline.	Guérin.	2300 B. noire et cach.	»
Adèle.	Welch.	Plein.	27
Manche.	Le Bailly.	1100 B. noire.	»

DATE		LIEU		NOMS
de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	d'où ils VIENNENT.	où ils VONT.	des consignataires.
17 décemb.	1 janvier.	»	»	»
20 —	6 —	»	»	»
1 janvier.	16 février.	France.	Hâvre.	Mair.
11 —	30 janvier.	Idem.	»	»
1 février.	4 mars.	Idem.	»	»
15 —	4 —	Idem.	»	»
17 —	23 —	Idem.	Ile Chatam.	»
12 mars.	14 avril.	Idem.	»	»
7 avril.	22 —	Idem.	France.	Greenway.
20 —	3 mai.	Idem.	Idem.	Mair.
24 —	»	»	»	Mair.
10 mai.	2 juin.	Idem.	»	Mair.
8 juin.	15 —	Idem.	Idem.	»
16 août.	6 octobre.	»	Ile Chatam.	»
17 —	29 septemb.	Idem.	»	»
21 —	2 —	Idem.	»	»
11 septemb.	27 —	Idem.	»	Mair.
22 —	6 octobre.	Idem.	»	Mair.
4 octobre.	26 décemb.	Idem.	Hâvre.	»

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART
Vénus.	Du Petit-Thouars	(Frégate de 58 canons.)	»
Réunion.	Bumpus.	Plein.	»
Meuse.	»	Sur lest.	»
Nil.	Smith.	2600 B. noire.	»
	BRÊME.		
Virginia.	Fitz.	3000 B. noire.	»
	SYDNEY, NOUVELLE-GALLES.		
Martha.	Hay.	Marchand. assort.	12 jou.
Micmac.	Bears.	650 B. noire.	26
Néréus.	Butcher.	700 B. noire.	16
Gov-halket.	Bolger.	560 B. cach.	7
Nimrod.	Milne.	350 B. cach.	9
Lady Blachwood.	Abbot.	140.	4
Woodlark.	Grimes.	300.	10
Juno.	Banks.	500 B. noire.	»
Martha.	Hay.	Marchandises.	»
Vittoria.	Mac Donnell.	300 B.	8
Ann.	Natson.	Marchand. assort.	14 jou.
Currencylaw.	Davis.	Marchandises.	»

DATE de L'ARRIVÉE.	DATE du DÉPART.	LIEU d'où ils VIENNENT.	LIEU où ils VONT.	NOMS des consignataires.
12 octobre.	10 novemb.	»	»	»
16 novemb.	22 —	France.	»	»
21 —	24 —	Idem	»	»
20 décemb.	20 janvier 1839.	»	»	»
1 avril.	23 avril.	»	»	»
9 janvier.	27 janvier.	Sydney.	»	»
24 —	4 mars.	Idem.	»	»
8 février.	5 —	Idem.	»	»
17 —	13 —	»	»	»
17 —	29 —	»	»	»
28 —	31 —	Idem.	»	»
28 —	10 —	»	»	»
23 mars.	29 —	»	»	»
26 —	10 avril.	Idem.	Sydney.	»
12 mai.	1 août.	Idem.	»	»
22 —	8 juin.	Idem.	O-Taïti.	»
4 juin.	30 —	Idem.	Sydney.	»

NOMS des BATIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.	NATURE du CHARGEMENT.	MOIS écoulés depuis le DÉPART.
Harlequin.	Anderson.	Marchand. assort.	»
Lady Leith.	Coutts.	150.	6
Nimrod.	Butler.	350.	7
Currencylaw.	Davis.	Marchand. assort.	»
Jey.	Clayton.	Marchandises.	14 jou.
Currencylaw.	Davis.	Marchandises.	»
Skerne.	Catlin.	»	»
Jane.	Barber.	»	»
Clarkstone.	Allen.	550 B. cach.	»
Elisabeth.	Munns.	Marchandises.	»
	VAN-DIÉMEN.		
Highlander.	Lowitt.	450.	»
	NOUVELLE-ZÉLANDE, CABOTEURS.		
Dublin-Paket.	Leathart.	Marchandises.	»
Hope.	Lorant.	Sucre d'O-Taïti.	»

DATE de L'ARRIVÉE.	DATE du DÉPART.	LIEU d'où ils VIENNENT.	LIEU où ils VONT.	NOMS des consignataires.
25 juin.	4 juillet.	Sydney.	Sydney.	»
30 —	18 août.	Idem.	»	»
9 août.	12 septemb.	Idem.	»	»
28 —	29 —	Idem.	Idem.	»
20 octobre.	20 novemb.	Idem.	»	»
2 novemb.	20 —	Idem.	»	»
2 —	20 —	Idem.	»	»
3 —	15 décemb.	Idem.	»	»
13 décemb.	22 —	Idem.	»	»
20 —	7 janv. 1839.	Idem.	»	»
14 septemb.	1 octobre.	Hobart-Town.	»	»
10 janvier.	25 janvier.	»	»	»
21 —	1 février.	»	»	»

L'époque à laquelle les blancs ont commencé à résider sur le territoire de la Nouvelle-Zélande n'est point connue avec certitude ; mais la date de leurs premières tentatives d'établissement est peu éloignée de nous, et, selon toute probabilité, peu antérieure à l'arrivée des missionnaires *church's missionary* qui débarquèrent pour la première fois en décembre 1814, dans la partie Nord de l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, dans les environs de la baie de Wangaroa, située vers le N. O. de la Baie des Iles. Cette mission, dirigée par le révérend Samuel Marsden, premier chapelain de la Nouvelle-Galles du Sud, auquel on en doit le projet (conçu par lui en 1812), fut basée sur le principe qui avait présidé à l'établissement des premières missions dans la Polynésie. Ce principe était de *civiliser d'abord les naturels pour les convertir ensuite* ; c'est ainsi que la même faute commise par la Société des missions de Londres fut renouvelée dans cette occasion, et que l'on choisit pour missionnaires, comme cela avait déjà eu lieu pour la première mission, des artisans de tous les métiers qui furent recrutés tant en Angleterre qu'à la Nouvelle-Galles du Sud, pour en faire des missionnaires-lais, destinés à initier les indigènes à la vie civilisée. Contrairement à la conduite tenue par les premiers apôtres, les missionnaires-charpentiers, les missionnaires-forgerons, maçons, laboureurs ou autres ne s'occupèrent point de l'instruction religieuse des naturels ; ils furent immédiatement mis à l'ouvrage, chacun selon sa profession ; et l'on attendit patiemment que les indigènes suivissent leur

exemple. Il résulta de là que l'établissement de la mission ressembla pendant longtemps à un atelier ou à une factorerie où l'on s'occupait de toutes sortes de travaux excepté de ceux de la mission. Le seul acte de ces missionnaires qui eût rapport à leur sacerdoce, était de monter en chaire le dimanche pour y lire les prières. Le premier établissement fondé par cette Société fut établi à Ranguy-Houa, en décembre 1814, et depuis transféré à Té-Pouna en 1832. Le deuxième établissement, fixé à Pahéha, date de 1819; le troisième, situé auprès du Cap Nord, est de 1824; le quatrième a été établi en 1830 à Waï-Maté; enfin, le dernier, fut créé en 1834, sur les bords de la baie d'Houraki (rivière Tamise).

Les missionnaires wesleyens, quoique arrivés beaucoup plus tard (en 1822) à la Nouvelle-Zélande, ont également fondé cinq établissements, dont le principal est à Hokianga. Ces missions, créées par le révérend *Leigh*, sont plus florissantes que les premières; ce que l'on attribue généralement à la plus grande régularité des membres de cette Société, et à la meilleure observation de leurs statuts qui, par une sage prévision, ne leur permettent pas d'acquérir des propriétés dans le lieu où ils résident.

A l'époque de l'arrivée des missionnaires de l'église d'Angleterre *church's missionary*, en 1814, il n'y avait encore qu'un très-petit nombre de blancs établis à résidence à la Nouvelle-Zélande; les premiers qui cherchèrent à s'y fixer étaient presque tous des *con-*

victs[1] échappés des prisons de *Sydney* ou d'*Hobart-Town;* des convicts qui avaient achevé leur temps de pénalité, dans l'un ou l'autre de ces bagnes ; des banqueroutiers frauduleux, échappés à leurs créanciers de la Nouvelle-Galles du Sud ou de la terre de Van-Diémen ; ou enfin, des déserteurs des navires baleiniers ou autres, tous gens sans aveu et aventuriers d'une espèce peu recommandable. A cette première population blanche, qui compose plus des deux tiers de la population européenne actuellement établie dans l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, et que l'on peut évaluer en totalité à douze cents âmes, dont cinq à six cents résident dans la Baie des Iles ou dans ses environs, sont cependant venues se joindre quelques familles honorables que la misère a poussées à chercher une nouvelle patrie et de nouveaux moyens d'existence.

Les blancs établis dans la Baie des Iles sont éparpillés et résident sur divers points du littoral. On voit sur la pointe de Ta-pé-ka quelques maisons construites à l'européenne ; elles sont habitées par des femmes indigènes mariées temporairement avec des capitaines baleiniers en pêche dans ces parages ; à Té-Pouna il existe un des principaux établissements de la société *church's missionary ;* ces missionnaires vivent là avec plusieurs familles indigènes ; un second établissement

[1] Nom que l'on donne aux condamnés à la déportation que l'on envoie aux bagnes de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van-Diémen.

de la même Société est situé à Pahéha, où les missionnaires sont seulement entourés de quelques naturels qu'ils emploient comme domestiques ou pour leurs travaux d'agriculture.

D'autres résidents occupent les maisons qu'ils ont construites çà et et là, sur différentes parties du littoral, dans les anses ou sur les presqu'îles dont ils sont devenus les acquéreurs ; un groupe de maisons, connues sous le nom de *grog-shop* (cabarets), est situé sur la côte au bas du pâha de Pomaré, et auprès du mouillage intérieur de la Kawa-Kawa. Ce lieu est, pour les marins des navires baleiniers, le rendez-vous de la plus honteuse débauche et de la plus basse prostitution ; mais le pâha de Kororaréka, situé sur la rade du même nom, et déjà entouré d'un grand nombre de maisons en bois, construites à l'européenne, est le véritable chef-lieu, et, en quelque sorte, la capitale des établissements formés par les blancs à la Nouvelle-Zélande. C'est là aussi que la société des blancs est la plus nombreuse ; elle n'est occupée que d'un commerce dont les principaux articles sont les fusils, la poudre de guerre, les couvertures ou autres vêtements en laine, le tabac et le rhum qu'ils échangent avec les indigènes contre des cochons, contre des pommes de terre, du *phormium-tenax* préparé, des nattes, des têtes d'indigènes desséchées et fumées, et même contre de jeunes filles qu'ils destinent à la plus vile prostitution. Ces résidents revendent ensuite tous ces articles avec de grands bénéfices aux navires baleiniers en relâche. Cette société, sans aucune autre loi que celle de

Lynch[1]; sans chefs et sans frein, composée comme elle l'est, d'éléments si divers, et en général si vicieux, vit dans le désordre le plus complet, donnant l'exemple de la plus révoltante dépravation et faisant honte aux indigènes eux-mêmes, qu'ils ont dépossédés, et, chose incroyable, qu'ils ont dégradés à leurs propres yeux. Le désordre de cette société a été poussé à un tel point que le vol et l'assassinat étaient devenus les faits les plus ordinaires, et qu'enfin la sécurité manquant pour tous, les hommes, même les moins honorables, ont fini par se réunir et par former une association[2] afin d'établir des règlements auxquels tous les habitants sont

[1] *Linch's law* est le nom que l'on donne, aux États-Unis, à la volonté qui régit les masses alors que, révoltées contre les lois, elles n'en veulent observer aucune.

[2] *Réglement établi, sous le nom d'*Association de Kororaréka, *par les soussignés, propriétaires à Kororaréka et dans ses environs.*

Mercredi 23 mai 1838.

Cette association a été formée par nous en l'absence de toute autorité et de tout magistrat, pour établir des lois touchant le bien-être et la sûreté des habitants européens ou indigènes résidant à Kororaréka et dans ses environs.

Première résolution. — Si un acte d'agression est commis envers les personnes ou sur les propriétés d'un des membres de cette société, soit par un indigène, soit par toute autre personne, les membres de la société seront tenus de se réunir, même en armes s'il est nécessaire, à la maison de la personne attaquée ; et quiconque refusera de se rendre à la réunion, sera condamné à une amende de cinq livres sterling ; mais si la personne attaquée est dans son tort, et qu'elle réclame cette assistance sans motifs légitimes, elle paiera une amende d'une livre sterling.

Deuxième résolution. — Aucun matelot ne devra être provoqué

tenus de se conformer sous peine d'être chassés de Kororaréka, après toutefois avoir encouru préalable-

à la désertion du bâtiment auquel il appartient, ni caché pour lui en faciliter les moyens ; aucun déserteur connu ne sera reçu ni hébergé par les membres de la société, et si quelqu'un commet un tel délit, il paiera, pour chaque matelot provoqué à la désertion, caché, reçu ou hébergé, une amende de dix livres sterling.

Troisième résolution. — Si un matelot ou tout autre individu s'absente du navire auquel il appartient, contrairement au *décret de William IV, relatif aux matelots du commerce* et que le capitaine ou les officiers du navire n'adressent aucune requête aux membres de l'association, pendant l'espace de quatre jours révolus, à compter du départ du marin manquant, il ne pourra plus être considéré comme déserteur.

Quatrième résolution. — Chaque membre de l'association sera tenu de donner aide ou assistance à quelque capitaine que ce soit, pendant le temps prescrit par la troisième résolution, afin de lui faire découvrir ou recouvrer ses déserteurs qui pourraient se trouver à Kororaréka ou dans ses environs ; et tout membre qui se refusera à accorder ce secours sera condamné à une amende de cinq livres sterling.

Cinquième résolution. — Toute personne qui aura commis un vol au préjudice d'un habitant de Kororaréka ou de ses environs, sera obligée de comparaître devant un jury composé au moins de sept membres de cette association; le jury sera présidé par l'un de ses membres lequel dirigera le débat et fera entendre les témoins à charge et à décharge, et s'il résulte de l'enquête que la personne accusée est coupable, le verdict de culpabilité ne pourra être prononcé qu'à l'unanimité des membres du jury. Dans ce cas, le coupable sera conduit au résident anglais qui en fera ce qu'il jugera convenable, mais si le résident refuse d'agir, alors le coupable sera puni par la loi locale que *la nécessité pourra nous obliger à faire.*

Sixième résolution. — Tout membre de la société ou quiconque,

ment les châtiments prononcés contre eux par les membres de l'association.

habitant à Kororaréka ou dans ses environs, recevra, le sachant, une propriété volée, sans en faire un rapport immédiat aux membres de l'association, sera traité comme voleur, conformément à la résolution précédente.

Septième résolution. — Si un canot ou une embarcation quelconque, aborde à Kororaréka pour affaires, ou apporte des marins en permission à la maison de quelque membre de la société, et que le canot et son armement aient été confiés audit membre de la société, et qu'ensuite il arrive que ces objets ou une partie de ces objets soient volés, tous les membres de la société devront concourir de tous leurs moyens à leur recouvrement; et, en cas de refus de leur concours, chaque délinquant sera condamné à une amende de cinq livres sterling.

Huitième résolution. — Si un habitant de Kororaréka ou de ses environs refuse de se conformer aux résolutions précédentes, sous le prétexte de ne pas faire partie de l'association, tous les membres de l'association se réuniront pour le forcer à s'y soumettre, et si quelque membre refuse son concours, pour l'y contraindre, il sera condamné à une amende de dix livres sterling.

Neuvième résolution. — Les propriétaires de maisons ou de terres à louer, ne pourront le faire qu'à la condition que leurs locataires ou fermiers se conformeront aux précédentes résolutions, et en cas de nécessité, ils devront en appeler aux membres de l'association pour les y contraindre. Le locataire ou le fermier, dans le cas où un propriétaire négligerait de se conformer à cette injonction, serait condamné à une amende de vingt livres sterling, et si un membre de l'association refusait son concours, et de donner l'assistance réclamée des propriétaires dans le cas énoncé, il serait mis à une amende de dix livres sterling.

Dixième résolution. — Si un locataire ou un fermier de quelque membre de cette association refuse de payer son loyer ou la rente des terres qu'il tient à ferme, ou qu'il ne veuille pas quitter, en

La population blanche de Kororaréka vivait, comme on peut en juger par les réglements de l'association,

cas de non- paiement, la maison ou la terre qu'il tient à loyer, il sera considéré comme légal d'en appeler à l'arbitrage de cinq membres de la société et le propriétaire et les locataires ou fermiers seront tenus de se conformer à leur décision.

Onzième résolution. — Les membres de l'association se rassembleront une fois par mois dans la maison de l'un de ses membres, et un président, un vice-président et deux autres membres seront élus au choix par cette assemblée, pour former un comité dont les fonctions dureront un mois; ce comité devra prendre connaissance de toutes les affaires relatives aux résolutions précédemment adoptées; aucun des membres qui en feront partie ne recevra d'émoluments pour ce service.

Douzième résolution. — Dans le cas où l'un ou plusieurs des membres du comité seraient obligés de s'absenter, ils devront donner les motifs de leur absence au président; alors un autre ou plusieurs autres membres seront choisis pour remplir ces fonctions à leur place; mais à leur retour il seront tenus de remplacer, pour le même temps, les membres qui les auront suppléés; ou encore, si l'un ou plusieurs des membres du comité s'absentent un jour de réunion, les délibérations pourront néanmoins être prises par trois membres présents, pourvu que dans ce nombre se trouve le président ou le vice-président.

Treizième résolution. — Chaque membre de l'association devra se pourvoir, dans le plus bref délai possible, d'un bon fusil avec sa baïonnette; d'une paire de pistolets et d'un sabre; il devra avoir au moins trente balles pour cartouches; ces armes et ces munitions devront toujours être tenues en bon état et pourront être inspectées, à l'improviste, par un commissaire nommé à cet effet.

Quatorzième résolution. — Un fonds sera créé pour subvenir aux dépenses de l'association; à cet effet, chaque membre de l'association paiera, à la première assemblée générale, une somme de dix

dans un état continuel de désordre et d'anarchie; elle se prétendait indépendante de toute autorité étrangère ou indigène; en général, elle ne reconnaissait point le résident de la Grande-Bretagne et se regardait comme le noyau de la civilisation néo-zélandaise.

Il y avait à Kororaréka une assez belle église cons-

schellings et ensuite deux schellings par mois à compter de cette époque.

Quinzième résolution. — Aucune personne ne pourra être admise à faire partie de l'association, si elle ne réside en-deçà des limites indiquées; jusqu'à ce que, cependant, toutes ces résolutions aient été proclamées et mises à exécution; car alors, toute personne qui désirera être admise à faire partie de l'association sera proposée à la première assemblée générale qui suivra la demande qu'elle en fera; son élection devra avoir lieu ou être rejetée à la majorité des voix.

SOUSCRIPTION.

	l.	s.	d.		l.	s.	d.
Alexander Grey.	0	10	0	Report.	8	11	0
Thomas Spicer.	0	10	0	William Josnes.	0	10	0
Robert Edney.	0	10	0	William Alexander.	0	10	0
John Johnson.	0	10	0	Cap. Starbuck (*Micmac*).	2	0	0
George Russel.	1	1	0	Cap. Aspey (*Harriot*) et M. Lake (*Mate id.*).	1	0	0
John Evans.	0	10	0	Chevalier Dillon.	1	0	0
James John.	0	10	0	Contribution des membres dans une première réunion.	1	2	0
Hugh M'Liver.	0	10	0	Cap. Riley (du navire *Hope*).	1	0	0
George Hemmings.	0	10	0				
David Solmon.	0	10	0				
Thomas Fairclough.	0	10	0				
Joseph Meyrick.	0	10	0				
Samuel Stephenson.	1	10	0				
Thomas Greenville.	0	10	0				
A reporter.	8	11	0	Total.	15	13	0

Valeur approximative en francs. . . . . 393 fr. 00

truite en planches, où quelquefois, le dimanche, un missionnaire de Pahéha venait dire l'office, mais il n'y avait qu'un très-petit nombre de blancs qui allassent assister aux prières, ce qui était toujours un sujet de plainte de la part des missionnaires, qui, sous ce prétexte, menaçaient de les abandonner entièrement. Les habitants de Kororaréka, pour la plupart peu religieux, ne portaient aucun respect aux missionnaires, ils ne les considéraient que comme des concurrents dangereux pour leur commerce et ne laissaient jamais échapper l'occasion de leur jouer quelque mauvais tour. Un nommé John, surnommé *the ratcatcher*[1], ayant eu quelques difficultés d'intérêts avec le chef de la mission de Pahéha, jura publiquement de s'en venger et de le punir par son avarice même. A quelque temps de là une petite goëlette, venant de la Nouvelle-Galles du Sud, ayant mouillé à Kororaréka, il acheta de ce bâtiment une caisse contenant quelques livres de bougie de blanc de baleine, et alla aussitôt à la mission de Pahéha où il se fit introduire auprès du chef. Après les compliments voulus par l'usage, il annonça qu'une goëlette, nouvellement arrivée dans la baie, offrait à vendre du blanc de baleine à six *pences*[2] la livre, et que, sachant que la mission en manquait et craignant que tout ne fût enlevé avant que les révérends n'en eussent connaissance, il avait pris sur lui d'en acheter une petite caisse qu'il apportait avec lui pour la mission. A une si bonne

[1] Le preneur de rats.

[2] Environ 60 centimes.

nouvelle, il fut accablé de remerciements et de prévenances; le *ratcatcher* recevait tous les compliments que lui attirait sa *bonne conduite* avec une modestie vraiment admirable; il n'avait fait que son devoir, disait-il, et il était trop heureux d'avoir eu une si bonne pensée; puis il ajouta, avec négligence, qu'il était bien fâcheux pour lui de n'avoir pas eu à sa disposition, une soixantaine de guinées, car il eût fait une bien bonne affaire en achetant la partie de marchandise tout entière, ce qui lui eût donné un bénéfice d'au moins cent pour cent. Sans s'arrêter plus longtemps sur ses regrets, le *ratcatcher* changea habilement de conversation, mais il était trop fin pour ne pas s'être aperçu que son stratagème avait réussi : il en eut bientôt la preuve. Le missionnaire auquel il s'était adressé, trop intéressé pour négliger un avis si important, mais craignant sans doute de se compromettre en agissant directement, prit le *ratcatcher* à part et lui proposa d'acheter pour lui tout ce qui resterait de blanc de baleine à vendre; celui-ci fit d'abord quelques difficultés, puis feignant de céder par complaisance, il accepta la mission dont on le chargeait, en promettant le secret et en recevant les 60 guinées nécessaires à la transaction. Il s'empressa aussitôt de partir pour Kororaréka, sous le prétexte de ne pas perdre de temps pour conclure une affaire si avantageuse. A son arrivée, le ratcatcher n'eut rien de plus pressé que de se vanter du tour qu'il venait de jouer au missionnaire. Cette anecdote, vraie en tout point, m'a été confirmée par les personnes les plus honorables de la Baie des Iles, et il m'a paru convenable de la rap-

porter ici, parce qu'il me semble qu'elle peint, on ne peut plus fidèlement, l'état actuel de cette société.

Les bords de la Baie des Iles sont habités par trois tribus bien distinctes d'indigènes; elles rivalisent entre elles et se disputent la fourniture des bâtiments qui fréquentent les mouillages de la baie. Un navire n'a pas plutôt jeté l'ancre dans cette baie, que des chefs indigènes arrivent avec leurs pirogues, accompagnés de leurs femmes, de leurs filles, de leurs sœurs et de leurs esclaves, qu'ils proposent en mariage temporaire au capitaine, aux officiers et aux matelots; ils offrent en même temps d'approvisionnner le bâtiment en cochons et en pommes de terre pour tout le temps de la relâche. Les bâtiments qui, pendant le cours de l'année, visitent la baie étant en grand nombre, ce commerce a une assez grande extension. Il est rare que l'on aille à bord d'un des navires que l'on trouve toujours dans la baie, sans que l'on y rencontre sept ou huit femmes établies, avec autant de leurs parents, dans le logement du capitaine ou des officiers de pêche, et cela indépendamment des femmes des matelots, car chacun a la sienne.

Le chef qui approvisionne un bâtiment en retire ordinairement de grands avantages; sans être lui-même voleur, il favorise pourtant les vols commis par ses femmes ou par ses esclaves, aux mêmes conditions que la loi les autorisait jadis à Sparte, c'est-à-dire pourvu qu'elles ne se laissent pas prendre sur le fait; aussi, tant que la relâche dure, les femmes font-elles tout ce qu'elles peuvent pour obtenir des marins, de gré ou par surprise, le plus d'effets possible; elles les font aussitôt passer à leurs

parents ou à leurs amis, qui se tiennent dans leurs pirogues toujours prêts à recevoir ce qu'on leur donne en garde. On estime généralement qu'au moins un tiers des approvisionnements fournis pendant la relâche retourne par ce moyen aux indigènes, et que le revenu total qu'ils retirent du loyer de leurs femmes, de ce qu'elles volent et de ce qu'on leur donne, ne s'élève pas à moins de 200 mille francs, auxquels il faut encore ajouter 100 mille francs provenant du produit de la vente des provisions. Ce revenu est prélevé sur environ 120 bâtiments de toutes nations, anglais, américains ou français, qui, chaque année, entrent dans cette baie.

La présence presque continuelle d'un grand nombre de baleiniers, dans la Baie des Iles, augmente encore le désordre à Kororaréka, où l'on voit souvent des bandes de matelots parcourant la plage et allant de maison en maison dans un déplorable état d'ivresse, ce qui donne lieu à de fréquentes disputes, qui trop souvent se terminent par des rixes sanglantes : chacun, en l'absence de toute police et de toute répression, voulant se faire justice à soi-même. Cet état de choses rend la présence de bâtiments de guerre en station dans ces parages d'une extrême utilité. Les Anglais, depuis longtemps déjà, sont dans l'usage d'y envoyer des corvertes de charge ou de guerre. Les baleiniers français s'étant récemment portés sur ce point, le gouvernement n'a pas négligé les intérêts de notre commerce, et la corvette l'*Héroïne*, qui la première a paru sur ce théâtre de pêche, y a rendu d'éminents services aux baleiniers français; nous avons été assez heureux nous-

mêmes pour donner au baleinier la *Manche* des secours utiles, sans lesquels l'abandon du navire eût eu lieu pour le compte des assureurs; abandon qui, comme on le sait, est presque toujours aussi onéreux que la perte totale du bâtiment.

Le 7 novembre au soir, un exprès arriva à bord de la frégate où il annonça que M. l'évêque de Pompalier, venant d'Hokianga, attendait à l'embouchure de la rivière de Waï-Tanguy que je l'envoyasse chercher. Je donnai aussitôt l'ordre d'expédier un canot pour aller le prendre; à 11 heures ce canot était de retour, amenant M. l'évêque qui monta à bord de la *Vénus*, où il venait pour passer quelques jours parmi nous; nous nous empressâmes de l'accueillir de notre mieux et de lui faire les honneurs de la frégate. Le lendemain 8, nous allâmes ensemble faire visite à M. Busby qui nous fit un accueil plein de convenance et d'affabilité; nous allâmes également voir les chefs du pâha de Kororaréka, dont la réception plus simple rappelait le le temps des patriarches. M. de Pompalier s'entretint familièrement avec le vieux Rewa-Rewa, assis à côté de lui, sur une natte, à l'entrée de son *waré*[1]; plusieurs chefs de sa tribu arrivèrent successivement, et après avoir frotté leur nez contre le sien, en lui tenant en même temps la main, ce qui est le salut ordinaire des Nouveaux-Zélandais, ils prirent, sans plus de cérémonie, place autour du chef et de M. l'évêque, qu'ils semblaient regarder avec une expression de

[1] Nom que l'on donne aux maisons dans la Nouvelle-Zélande.

curiosité respectueuse peu commune parmi eux ; ils ne le connaissaient point encore personnellement, mais déjà ils en avaient beaucoup entendu parler.

Sur un signal du chef, une vieille, couchée au milieu d'un groupe de femmes et d'enfants, se leva et s'empressa de nettoyer un trou creusé dans le sol à quelque distance du waré et dans l'enceinte particulière dont il est cerné ; elle y alluma aussitôt un grand feu au milieu duquel elle jeta plusieurs pierres pour les chauffer ; lorsqu'elles eurent atteint le degré de calorique qu'elle jugea nécessaire, elle les retira du trou, enleva les cendres, puis garnissant le fond de ce trou avec ces pierres, elle les couvrit de feuilles de fougère, sur lesquelles elle plaça plusieurs morceaux de poisson sec et quelques pommes de terre, qu'elle recouvrit également de feuilles de fougère, de pierres échauffées, d'une natte en phormium et enfin de cendres chaudes ; elle jeta ensuite sur ce foyer un plein vase d'eau, sans doute pour y faire développer à l'intérieur la vapeur qui doit cuire le mets que l'on prépare ainsi. Cette méthode de cuire les aliments, généralement usitée à la Nouvelle-Zélande, ne me semble différer de l'usage suivi dans les autres îles de la Polynésie, qu'en ce qu'ici on jette de l'eau pour provoquer le développement de la vapeur, ce que nous n'avons vu pratiquer nulle part ailleurs. Au moment de nous retirer, le vieux chef, charmé de l'aménité de M. l'évêque et de l'entretien qu'il venait d'avoir avec lui, dans son propre langage, s'efforça de lui témoigner sa reconnaissance et l'engagea à prendre part au repas que, sur son ordre,

on venait de préparer ; ce bon accueil, si inattendu de notre part, avait quelque chose de touchant. Ce rapprochement de deux personnages qui représentaient pour ainsi dire deux peuples si divers par leur éducation, leurs mœurs, leurs coutumes et surtout par leur développement intellectuel, offrait un tableau plein d'intérêt. Quelle puissance amenait celui-ci, placé au haut de l'échelle sociale, si distingué par ses qualités, par son instruction profonde, par son courage et par son abnégation volontaire, aux pieds, pour ainsi dire, de celui-là placé si bas, pour lui tendre une main secourable, le retirer de son bourbier et l'élever jusqu'à lui?... Le vieux Rewa-Rewa paraissait fort ému de la condescendance de M. l'évêque, car il jugeait très-bien de son infériorité ; il se trouvait d'autant plus flatté et sentait d'autant plus vivement ces égards, qu'il n'était point accoutumé à en recevoir de pareils, ni à être traité par les blancs avec tant de bienveillance et de distinction. Cette scène muette pour moi, puisque je ne comprenais rien à la conversation dont j'étais témoin, était cependant tellement attachante, par l'expression si vive, si variée, de toutes ces figures groupées autour de M. l'évêque, dont elles cherchaient à pénétrer la pensée la plus intime, qu'elle aurait pu durer longtemps encore sans que je m'en fusse aperçu. M. de Pompalier n'accepta point le repas qui lui était offert, mais comme dans son refus, il n'y avait ni hauteur ni dédain, le chef n'en fut point blessé et ne témoigna qu'un vif et sincère regret de n'avoir rien de mieux à offrir à ses hôtes. Avant de nous retirer, j'invitai à mon

tour le chef Rewa-Rewa à venir visiter la frégate ; il accepta aussitôt et tint sa promesse peu de jours après.

En quittant ce pâha, où nous n'aperçûmes rien qui, d'ailleurs, pût fixer notre attention, nous parcourûmes la plage située au-dessous ; nous examinâmes plusieurs pirogues échouées, dont les sculptures étaient aussi originales que remarquables par le fini de l'exécution. Immédiatement au Nord de la palissade du pâha, et avant d'arriver aux maisons des blancs que l'on voit dans cette aire de vent, nous visitâmes quelques tombeaux indigènes qui les séparent du pâha ; des morts gisaient, couchés en long, sur de simples plates-formes en branchage, élevées sur quatre pieux, où ils étaient exposés à nu ou seulement recouverts d'une natte ; plusieurs cadavres étaient étendus dans des pirogues ou dans des caisses sans couvercles tout simplement posées sur le sol ; enfin dans plusieurs arbres voisins, on remarquait des branches sur lesquelles d'autres morts reposaient, mollement bercés par la brise. L'ensemble de ce champ de repos était fort négligé et l'air en était empesté. Cette méthode d'exposer les morts sur des plates-formes élevées ou dans des arbres est la même qu'aux îles Marquises ; cependant nous remarquâmes encore ici des tombeaux d'une autre forme, dont nous n'avions point trouvé de traces dans cet archipel. Il paraît qu'il est aussi d'usage, à la Nouvelle-Zélande, d'ensevelir les chefs marquants qui ont laissé une grande réputation de bravoure, dans leurs pirogues de guerre, que l'on coupe à cet effet par le milieu : les morceaux sont alors plantés debout en regard l'un de l'autre,

de manière à former, par leur assemblage, une colonne, au milieu de laquelle on place le chef défunt ; ordinairement encore, sur l'un des morceaux de la pirogue, on sculpte ou l'on découpe une figure colossale, afin, sans doute, que le guerrier qu'elle renferme paraisse toujours redoutable et inspire de la terreur même au-delà du tombeau. Nous remarquâmes un assez grand nombre de ces monuments funèbres; plusieurs étaient situés sur des pointes ou dans des anses de la Baie des Iles, sur les bords de la Waï-Kadi et de la Kawa-Kawa. A l'entrée, et sur la rive droite de cette dernière rivière, sur une pointe nommée *Tabou*, dans un lieu extrêmement pittoresque, nous trouvâmes celui de Pomaré, aïeul du chef actuel, et le même dont l'amitié fut autrefois si funeste au capitaine Marion. J'achetai ce mausolée dans l'espérance de le rapporter assez intact pour qu'il pût être érigé au Jardin des Plantes, à Paris, où je pensais qu'il produirait un bon effet. Mais étant dans des dimensions trop grandes pour pouvoir être logé dans l'intérieur de la frégate, il fut placé dans les porte-haubans d'artimon, où, malgré nos précautions, il a été détruit par les coups de mer, au point qu'il n'a plus été possible de rassembler les morceaux de la figure.

Le chef Rewa-Rewa différa peu la visite qu'il nous avait promise; il arriva à bord de la frégate dans une grande pirogue de guerre, acccompagné d'une cinquantaine d'indigènes, hommes, femmes et enfants; selon l'usage dans les jours de cérémonie [1], il était vêtu de

[1] Les chefs à la Nouvelle-Zélande commencent à se vêtir à l'eu-

deux nattes en phormium, superposées l'une à l'autre ; la première attachée au cou par devant, s'étendait derrière et était recouverte par une seconde, qui, placée de côté, couvrait le bras gauche en entier et ne laissait de libre que le bras droit. Ces nattes tombaient un peu au-dessous des genoux et formaient la toilette du chef, qui était complétée par deux grandes plumes plantées dans les cheveux sur le sommet de la tête et un peu inclinées en arrière ; il tenait à la main un long bâton, dont l'extrémité supérieure, terminée en fer de lance, était sculptée et ornée d'une touffe de cheveux enlevée de la tête d'un ennemi tombé sous ses coups ; sa figure, tatouée par de profonds sillons, avait un caractère de férocité qu'elle empruntait à ces étranges dessins ; toutefois l'ensemble de son costume et de sa pose n'était point sans dignité. La suite de Rewa-Rewa était dans une tenue semblable, plus ou moins complète ; quelques enfants étaient tout-à-fait nus ; plusieurs indigènes tenaient encore à la main des merrys, et plusieurs femmes portaient, suspendues au cou, de petites figurines plates, faites en jade, dont les yeux étaient en corail. Tous ces indigènes avaient une contenance résolue et une grande mobilité dans leurs traits et dans leurs gestes. Aussitôt que cette visite me fut annoncée, je montai sur le pont pour la recevoir ; à un signal du chef, tous les indigènes, excepté lui, s'accroupirent sur

ropéenne ; ils ménagent leurs effets qu'ils ne portent pas constamment ; le plus ordinairement ils ne portent qu'une couverture en laine sur les épaules, très-peu de femmes sont entièrement vêtues.

leur derrière comme des singes, position humble, regardée là, ainsi que dans la toute Polynésie, comme un témoignage de soumission et de respect.

Rewa-Rewa comprenait seulement quelques mots d'anglais, mais il était accompagné par un de ses compatriotes qui parlait passablement cette langue, et se fit fort bien comprendre : il nous servit de truchement. Le vieux chef se lamenta beaucoup de ne plus rien posséder, ce qui le privait, disait-il, du plaisir de nous offrir des présents dignes de nous, puis il ajouta qu'autrefois, maître absolu d'une grande partie des terres qui nous environnaient, il nous eût alors donné des preuves de sa munificence : sa pauvreté l'humiliait et l'avait jusque-là retenu loin de nous. Nous distribuâmes des haches, des pelles, des pioches, du tabac à tous les gens de sa suite, et nous mîmes à leur disposition, sur leur demande, de la farine et de la graisse qu'ils préparèrent eux-mêmes pour se régaler. Pendant que deux cuisiniers, délégués par eux, disposaient ce repas, ils nous donnèrent la représentation d'un *heiva*, ou attaque d'un pâha ; leurs cris de guerre, leurs horribles grimaces et leurs gestes animés avaient réellement quelque chose d'effrayant à voir : ils exécutèrent ensuite des danses indigènes, dont le caractère quelquefois guerrier, quelquefois érotique, était toujours animé, toujours significatif : il est difficile d'en rendre l'effet ; tantôt ils dansaient tous ensemble en faisant les mêmes gestes et en poussant les mêmes cris ; tantôt une partie de la troupe faisait un geste, tandis que l'autre partie, au même moment, en faisait un tout

contraire ; ils s'élevaient très-haut en dansant et faisaient trembler la frégate par la commotion. Le repas de nos hôtes étant préparé, on le leur distribua dans des gamelles, autour desquelles ils se rangèrent, et ils mangèrent avec leurs doigts cette espèce de bouillie qu'ils trouvèrent excellente ; ils prirent ensuite congé de nous et firent, en s'en allant, plusieurs fois le tour de la frégate en chantant.

Quelques jours avant l'arrivée de M. de Pompalier à bord de la *Vénus*, nous avions reçu une visite semblable du chef Pomaré, auquel nous avions également distribué quelques présents pour lui et pour les siens. Pomaré, comme Rewa-Rewa, se plaignait d'avoir été ruiné par les blancs, qui ne lui permettaient même pas de faire seul, le commerce des pommes de terre, des cochons et des femmes, et ne lui donnaient rien en échange.

Le 9 novembre, M. l'évêque voulut bien m'accompagner et nous allâmes visiter notre observatoire ; nous rencontrâmes, en débarquant, M. Roberton, qui vint causer avec nous, et bientôt nous fûmes joints par un chef des environs, qui nous apprit que depuis l'arrivée de M. de Pompalier à bord de la *Vénus*, les missionnaires de Pahéha, dans la crainte de le voir acquérir quelque portion de territoire à Kororaréka, s'empressaient de traiter pour toutes les parcelles de terre qui étaient encore disponibles. Cette nouvelle contraria, en effet, M. l'évêque, qui, sachant Kororaréka presque abandonné des missionnaires de Pahéha, avait formé, sur la sollicitation de plusieurs

résidents catholiques, le projet d'y établir une chapelle. M. Roberton, s'apercevant des regrets qu'éprouvait M. de Pompalier, lui offrit spontanément, en présent, la possession d'un mamelon entier, où il était possible d'établir une chapelle et un presbytère avec ses dépendances. La générosité de M. Roberton nous toucha vivement; nous le remerciâmes beaucoup, puis nous le priâmes de nous vendre ce territoire, ce à quoi il consentit de la meilleure grâce du monde; il en fixa lui-même le prix à un shelling l'acre, ce qui était encore un moyen délicat de le donner.

Pendant notre séjour à Kororaréka, nos relations avec les habitants ont été peu nombreuses, et nous n'avons jamais eu qu'à nous louer des résidents. L'un d'eux, M. Meyrick, le seul médecin qui existât alors dans ce pays, se montra surtout fort obligeant pour nous, et, récemment arrivé à la Nouvelle-Zélande, il nous donna, en nous entretenant des îles Fidji, d'où il venait, les détails que déjà nous avions obtenus sur l'enlèvement du brick l'*Aimable-Joséphine* et le massacre de son capitaine; il nous apprit, en outre, que le jeune indien qui avait tué le capitaine Bureau lui était très-attaché et n'avait cédé, dans cette circonstance, qu'aux menaces de ses compatriotes qui l'auraient infailliblement tué lui-même s'il n'eût obéi. Il nous confirma encore les rapports qui nous étaient parvenus sur l'odieuse conduite du révérend Thomas dans ces îles; la raison se révolte au récit des actes d'une barbarie aussi grande que celle dont on l'accuse, et il est nécessaire

qu'ils soient aussi avérés qu'ils le sont pour qu'on puisse y ajouter foi.

La relâche à la Baie des Iles est, dès à présent, une des meilleures de l'Océan Pacifique; on y trouve d'immenses ressources en rafraîchissements pour les équipages; nous nous y procurâmes, avec une grande facilité et à des prix raisonnables, des cochons, des pommes de terre, même des bœufs, et quelques approvisionnements en farine, en biscuit et en rhum, provenant des bâtiments en relâche dans la baie. Avant qu'il soit longtemps, il ne sera plus nécessaire de recourir, pour ces dernières provisions, aux voies ordinaires du commerce; on pourra les obtenir directement des produits du pays, et s'y pourvoir de toutes les denrées les plus nécessaires au ravitaillement des bâtiments. Plusieurs habitants des rives de la baie eurent, à différentes reprises, l'extrême obligeance de m'offrir des légumes de leurs jardins, et des fruits d'Europe et d'Afrique, déjà naturalisés dans cette contrée. M. Busby, particulièrement, m'envoya plusieurs fois des légumes frais, des fraises et des groseilles du cap de Bonne-Espérance. Il avait créé, autour de son habitation, un magnifique jardin potager, dans lequel nous remarquâmes des asperges, des petits pois, des haricots verts, des artichauts, des salades de toute espèce, et des plants de vignes des meilleurs crûs de France, d'Espagne et du cap de Bonne-Espérance, qui, recueillis par lui, dans un voyage fait dans ce but, ont été importés à la Nouvelle-Zélande, où tous les essais de naturalisation ont réussi au-delà de toute

espérance, et promettent à ce pays des richesses agricoles d'une importance d'autant plus grande, que la Nouvelle-Hollande, exposée à de fréquentes sécheresses, qui ne pourront être combattues que dans un avenir éloigné, au moyen d'un vaste système d'irrigation, offrira longtemps encore un débouché assuré à tous les produits de cette nature.

Si le sol de la Nouvelle-Zélande s'est trouvé convenir à la reproduction des plantes d'Europe, le climat n'a pas été moins favorable au développement des races d'animaux domestiques qui y ont été importées. Cette riche et fertile contrée, non moins curieuse par la grande variété des plantes utiles qu'elle produit, que par le grand nombre d'arbres presque toujours feuillés, dont la plupart tout-à-fait inconnus aux autres parties du monde, sont propres aux constructions navales et à faire des mâtures de vaisseaux, a été trouvée, à l'époque de sa découverte, ne possédant aucune espèce d'animaux quadrupèdes, à l'exception cependant du rat, qui peut-être, lui-même, étranger à ce pays, aura pu y être introduit par suite d'un des nombreux naufrages arrivés sur ses côtes. La Nouvelle-Zélande possède aujourd'hui des troupeaux de bêtes à cornes, à l'état de reproduction le plus satisfaisant ; les chevaux y sont encore peu multipliés, mais chaque jour les importations en augmentent le nombre; les chèvres, déjà, y sont très-communes, mais les moutons le sont beaucoup moins; le climat pourtant leur convient également bien, et il n'est pas douteux qu'ils n'y réussissent aussi parfai-

tement qu'à la Nouvelle-Hollande; on y trouve encore quelques lapins importés de la Nouvelle-Galles du Sud. Les kangarous[1] s'y reproduiraient également très-bien, mais il est fort à regretter que là, comme à la Nouvelle-Hollande, les colons n'aient point songé à s'en occuper d'une manière plus spéciale et à les multiplier au lieu d'en laisser périr les races.

La Nouvelle-Zélande, située entre les parallèles de 34° 12′ et 47° 20′ de latitude méridionale, s'étend du 163° 44′ au 176° 21′ de longitude orientale du méridien de Paris. Elle se compose de deux grandes îles principales, dont la direction générale est du S. O. au N. E. du monde et qui sont entourées d'environ une vingtaine de petites îles éparpillées sur leurs côtes. La plus importante de ces petites îles est celle de *Stewarts*, qui est aussi la plus méridionale du groupe; la pointe sud de l'île Stewarts prend le nom de *Cap Sud*.

La grande île du Sud de la Nouvelle-Zélande, désignée par les Anglais sous le nom de *Middle Island*, est également connue sous la dénomination de *Tawaï-Poënammou*, nom dont, cependant, on conteste l'exactitude. Poënammou, ou peut-être plus correctement *Poënammoo*, étant le nom par lequel les indi-

[1] Il y a des kangarous de différentes espèces et de différentes grandeurs; il y en a de la grosseur des souris, de la grosseur des rats, de celle des lièvres et des moutons; la chair en est bonne à manger; celle de la dernière espèce surtout a souvent été employée pour faire des salaisons qui ont été vendues sur le marché de Sydney, concurremment avec les viandes salées en usage pour l'approvisionnement des navires.

gènes désignent une pierre verte, espèce de jade, qu'ils emploient pour faire leurs *merrys*, a pu effectivement être usité pour indiquer l'île d'où provient cette pierre, et causer l'erreur dans laquelle plusieurs voyageurs sont tombés. Les indigènes prétendent que l'on retire cette pierre d'un lac de l'île du Sud, d'où elle sort malléable; mais, selon eux, elle se durcit promptement à l'air.

L'origine que les naturels de la Nouvelle-Zélande donnent à cette pierre verte que, pour nous conformer à l'usage, nous nommerons *jade*, n'est pas dépourvue de toute vraisemblance. Et, en effet, il n'est pas impossible qu'une espèce de vase verdâtre, malléable comme de l'argile, prenne à l'air une consistance égale à la dureté du jade; car pendant notre séjour à Monterey, sur la côte de la Haute-Californie, nous promenant un jour à marée basse, le long de la plage, nous aperçûmes plusieurs blocs de 30 à 40 centimètres de longueur, sur une largeur et une profondeur moindres, qui ressemblaient à des paquets de vase argileuse durcie par le soleil; ayant essayé de casser un de ces blocs dans l'espérance d'y découvrir quelques coquillages lithodômes, nous rencontrâmes une résistance que la nature friable de l'extérieur de ces blocs ne devait pas faire présumer. Après avoir surmonté cette résistance, nous vîmes qu'à l'intérieur cette pierre ressemblait à du silex noir, et nous remarquâmes que sa dureté et sa couleur noire diminuaient en allant du centre à la surface. Nous examinâmes successivement plusieurs de ces blocs de vase durcie,

et nous les trouvâmes parvenus à différents degrés de conversion ; ils étaient tous plus ou moins avancés, mais nous reconnûmes toujours que, dans tous, l'intensité augmentait de la surface au centre, et que la couleur plus ou moins foncée de la pierre suivait la même règle. Il résulta donc, pour nous, de ces observations, la preuve que cette espèce de vase avait la propriété de se convertir en pierre, de l'apparence du silex, par l'action alternative de l'air, du soleil et de l'eau ; car nous remarquâmes encore que les blocs, ainsi convertis, gisaient entre le niveau des basses mers et celui des hautes marées ; que les pierres les moins exposées à l'immersion étaient les moins transformées et qu'elles étaient presque entièrement friables lorsqu'elles se trouvaient au niveau des pleines mers, d'où il semblerait résulter que l'action de l'eau de la mer est nécessaire à la transformation entière, à moins cependant que la circonstance du gisement de ces pierres et l'état plus ou moins avancé de leur conversion en silex ne soit due qu'à une cause fortuite ou accidentelle. Toutefois, des échantillons de ces pierres ont été déposés dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle à Paris, où les savants pourront les analyser, et décider, par leurs observations, si nos conjectures sont fondées. Déjà, à l'inspection de ces pierres, qui sont remplies de coquillages, de l'espèce des pholades, des naturalistes se sont demandé comment ces mollusques avaient pu percer des pierres aussi dures, aussi compactes et y vivre ; il nous semble qu'avec un peu de réflexion leurs doutes seront promptement levés.

Pour nous, ces coquillages vivaient dans ces pierres, lorsqu'elles étaient à l'état de vase, et ils n'ont pu s'en échapper lors de la transformation, car on sait que les pholades, par exemple, ne font à leur entrée qu'un trou gros comme une aiguille, et qu'en grandissant, elles augmentent leur loge à mesure qu'elles se développent, soit par le mouvement de rotation qu'elles se donnent à cet effet, soit par la sécrétion d'une liqueur qui a la propriété de tenir la paroi de leur loge dans un état de ductilité convenable ; par suite de leur accroissement il leur devient donc impossible de sortir par où elles sont entrées.

L'île du Sud de la Nouvelle-Zélande a, dans sa plus grande dimension, 155 lieues marines d'étendue; sa largeur moyenne étant de 33 lieues marines, sa surface est d'environ 5,115 lieues carrées, dont une grande partie est occupée par la haute chaîne de montagnes qui la prolonge dans toute son étendue du S. O. au N. E. du monde. Plusieurs des montagnes de cette chaîne étant d'une immense élévation, sont toujours couvertes de neige et assurent à ce pays des moyens faciles d'irrigation. Ces montagnes, beaucoup plus rapprochées de la côte occidentale de l'île sur laquelle elles tombent presqu'à pic, laissent entre elles et la côte de l'Est de vastes terrains dont la pente, vers la mer, est très-adoucie. La partie orientale de l'île, placée ainsi à l'abri des vents régnants de l'Ouest par la chaîne de montagnes qui lui sert de rempart dans cette aire de vent, jouit d'un très-beau climat, et offre à l'industrie agricole d'immenses plaines, des coteaux

boisés et les terrains les mieux arrosés et les plus fertiles à exploiter. La côte de cette partie de l'île renferme aussi dans ses endentures un grand nombre de portsexcellents, propres à recevoir des escadres, parmi lesquels on compte, comme ne laissant rien à désirer, le port d'*Akaroa* dans la presqu'île de Bancks, et plus au Sud, ceux d'*Otago* et de *Molineux*. Il existe également dans le détroit de *Foveaux* de très-bons mouillages; à la pointe du S. O. de l'île, le *Hâvre Facile* et *Dusky-Bay* sont encore de bons ports. La côte de l'ouest, moins connue, possède sans doute aussi quelque port où l'on pourrait mouiller en sûreté; mais cette partie du littoral, sans cesse battue par les grosses mers de l'Ouest, qui, comme les vents, y règnent presque toute l'année, est d'un accès plus difficile, sinon dangereux. Enfin dans le détroit de Cook, l'île de Tawaï-Poënammou présente des mouillages précieux, en dedans de l'île Durville, dans *Blind-Bay*, dans le détroit de la *Reine Charlotte* et dans *Cloudy-Bay*.

Les habitants de l'île du Sud, moins nombreux que ceux de l'île du Nord, sont aussi beaucoup moins connus et plus arriérés en civilisation, ce que l'on ne peut attribuer qu'à la rareté des relations qui ont eu lieu, jusqu'à ce jour, avec ces indigènes, dont on s'est beaucoup moins occupé que de ceux de l'île du Nord; car, ce n'est en effet qu'en octobre 1838 qu'arrivèrent à la Baie des Iles, les premiers missionnaires destinés à aller s'établir à l'île de Tawaï-Poënammou.

L'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, aussi nommée Ika-na-Mawi, est presque de la forme d'un triangle

rectangle dont la base fait suite à la direction générale de l'île du Sud et, comme elle, s'étend du S. O. au N. E. du monde, où elle se termine par une pointe que l'on nomme *Cap Est*. Du Cap Est, sommet de l'angle droit, jusqu'au cap *Otou*, la côte, très-découpée par un grand nombre de baies et de ports, se dirige vers le N. O. du monde, où le triangle se ferme au cap *Maria Van-Diémen*[1]. Parallèlement à la base du triangle, on trouve aussi une chaîne de montagnes, qui semble être la continuation de celle de l'île du Sud, et qui, comme elle, court du S. O. au N. E. du monde; elle se compose également de montagnes très-élevées et toujours couvertes de neige. Mais toute la partie de l'île du Nord qui, de la chaîne de montagnes parallèle à la base, s'étend vers le cap *Otou*, est, à l'exception du mont *Egmont*, auquel on donne environ 4,200 mètres[2] de hauteur, d'une élévation moyenne et très-accidentée. Le terrain, arrosé par une foule de chutes d'eau qui donnent naissance à des rivières, dont plusieurs sont navigables, est tantôt boisé et tantôt découvert, mais toujours d'une fertilité remarquable; c'est cette partie de la Nouvelle-Zélande qui a été le plus visitée, celle où les missions se sont d'abord fixées, et celle enfin, où les blancs ont fondé leurs premiers établissements. La base du triangle formé par l'île d'Ika-na-Mawi ayant environ 93 lieues, et la hauteur de ce triangle étant de 114 lieues, la surface

[1] Aussi nommé *Reinga*.

[2] Cette élévation est très-incertaine, quelques cartes anglaises ne donnent à cette montagne que la moitié de cette hauteur.

totale de l'île serait de 5,301 lieues carrées si le triangle était régulier ; mais ne l'étant pas, cette surface peut être réduite, sans erreur sensible, d'environ un tiers, ce qui ne laisse pas à cette île plus de 3,567 lieues carrées, dont une pratie se trouve encore occupée par des montagnes, des lacs et des baies. Les côtes de l'île d'Ika-na-Mawi, sur un développement d'au moins 400 lieues, sont extrêmement découpées et renferment dans leurs nombreuses découpures un très-grand nombre de ports, dont plusieurs, assez vastes pour recevoir des escadres, sont aussi sûrs que les meilleurs ports du monde, connus. Dans tous, on trouve avec la plus grande facilité, à s'approvisionner d'eau et de bois. Nulle contrée n'est, en effet, plus favorisée que la Nouvelle-Zélande sous le rapport de la navigation, et ce pays ne peut manquer de devenir le siége d'une puissance maritime de premier ordre.

La Vénus ayant seulement mouillé dans la Baie des Iles, nous ne pouvons donner sur tous les autres ports de la Nouvelle-Zélande, que les renseignements que nous en avons reçus nous-mêmes des pilotes et des marins les plus expérimentés parmi ceux qui, depuis 15 à 20 ans, habitent à la Nouvelle-Zélande. Nous nous abstiendrions, en conséquence, de parler de ces ports, si cette contrée était plus connue en France; mais dans l'état peu avancé où sont nos connaissances sur la statistique de ce pays, je crois devoir les signaler, au moins d'une manière sommaire, afin d'en donner un aperçu, car plusieurs d'entre eux sont mal situés, ou même tout-à-fait omis sur les cartes en usage.

Les informations que je vais donner sont puisées principalement auprès de M. Mair, marin expérimenté, qui a beaucoup pratiqué les côtes de l'île d'Ika-na-Mawi, et auprès de M. Roberton, également très-capable de donner d'utiles instructions sur la navigation de ces parages.

Si donc, nous partons du cap Maria Van-Diémen en allant vers l'Est, le premier port que l'on rencontre, après avoir arrondi le cap Nord, que l'on nomme aussi *Otou*, est le port de *Mudi-Wénoua;* il peut recevoir en toute sécurité des bâtiments de 4 à 500 tonneaux ; les indigènes qui l'habitent sont hospitaliers et d'un caractère doux; on peut avec facilité s'y approvisionner de pommes de terre et de cochons ; on y trouve encore à acheter du blé, du phormium tenax, et un peu de résine, d'une espèce à laquelle on donne improprement dans le pays le nom de *gomme copal*, parce qu'elle a été importée aux Etats-Unis d'Amérique, où elle a été employée à faire un vernis que, dans le commerce, on nomme *vernis copal.* Cette résine, qui provient du pin que l'on nomme *kauri*, est très-commune à la Nouvelle-Zélande, où on la trouve encore, en grande quantité, à terre sous les arbres qui la produisent. Cette résine s'est d'abord vendue un *penny* le demi-kilogramme; les premiers envois ayant donné des bénéfices, elle a augmenté de valeur, et aujourd'hui elle vaut le double du premier prix.

Le second port que l'on rencontre, en continuant vers l'Est, est celui de *Moenga* dans la Baie Douteuse. Ce port est très-sûr et très-bon en tout temps; les

bâtiments y sont mouillés à l'abri de la mer ; ils en sont défendus par la terre dont on se trouve complétement entouré. Le pays est très-boisé et abonde en bois de *kauri* de toutes les dimensions ; quelques scieurs de long se sont établis dans cette baie, d'où ils envoient leurs produits à la Baie des Iles pour y être vendus. On peut d'ailleurs s'y approvisionner, avec la plus grande facilité, d'eau et de bois.

Le troisième port est celui de *Wangaroa;* très-spacieux à l'intérieur, il a une entrée très-étroite et très-profonde, située entre deux côtes élevées. La marée occasionne dans ce passage un fort courant qui facilite beaucoup l'entrée ou la sortie de ce port : les côtes à droite et à gauche étant très-accores. Les îles de *Didi-Houa*, au nombre de deux, sont situées à quatre milles environ au Nord de Wangaroa ; elles sont de moyenne élévation, et mettent ce port à l'abri des vents de Nord et de la mer de cette partie. Ces îles servent encore à couvrir le mouillage extérieur de la baie de Wangaroa, où les bâtiments peuvent jeter l'ancre en sûreté et attendre l'instant favorable pour pénétrer dans la baie. Dès qu'on y est entré, le port de Wangaroa ressemble à un lac, pour la sûreté et pour la tranquillité des eaux ; il est d'une forme presque circulaire et a deux ou trois milles de diamètre. Au milieu de ce bassin, il existe deux îles, dont l'une très-élevée et très-accore de tous côtés, est entourée d'une mer profonde. Du sommet de cette île, la vue commande le pays. Cette position serait la plus convenable à l'établissement d'une batterie destinée à couvrir le mouillage et à défendre

l'entrée de la rade. Les côtes de la baie de Wangaroa produisent en abondance une espèce de bois de construction d'une qualité égale à celles des meilleurs bois de chêne d'Europe ; d'après Cook, les Anglais le nomment *pan-wood*. Plusieurs rivières, dont les bords sont couverts de magnifiques arbres de kauri, viennent se jeter dans la baie ; leurs rives, comme en général les terres qui avoisinent ce port, sont propres à la culture de tous les légumes, ainsi qu'à celle de tous les arbres fruitiers d'Europe.

Les indigènes qui habitent aujourd'hui les bords de la baie de Wangaroa sont d'un caractère assez hospitalier, et ne sont pas de la même tribu que ceux qui, autrefois, enlevèrent le navire *le Boyd*. Ces derniers furent détruits par un chef de la Baie des Iles, qui en fit un grand massacre et s'établit sur leurs terres, poussé par l'ambition de posséder, à lui seul, un port capable de recevoir toute espèce de bâtiments. Dans l'année 1834, plusieurs scieurs de long, appartenant à la corvette de charge de S. M. B. *le Buffalo*, entrée en ce port pour y prendre un chargement de pièces de bois propres à faire des mâts de hune de vaisseaux, s'y fixèrent et y fondèrent le premier établissement européen.

Après la baie de Wangaroa, vient la *Baie des Iles* dont nous avons déjà beaucoup parlé, habitée par trois tribus très-guerrières. C'était autrefois un des points de la côte les plus redoutés ; aujourd'hui c'est un de ceux où la civilisation a fait le plus de progrès et où les relations sont les plus fréquentes. Les changements les plus importants survenus dans les mœurs

des indigènes datent de 1824, époque à laquelle les missionnaires ont commencé à obtenir du succès et à faire des prosélytes parmi eux. Le nombre des naturels convertis au christianisme, tant dans cette baie ou dans ses environs, qu'à Hokianga, et en général dans toute l'île du Nord, est évalué aujourd'hui à environ 12,000, de tout sexe et de tout âge. C'est également à partir de 1824 que les guerres incessantes que se faisaient les différentes tribus ont commencé à s'apaiser; on en attribue la cause principalement à l'introduction des armes à feu. Les Nouveaux-Zélandais n'attaquent jamais à force égale; s'ils reconnaissent qu'ils ne sont pas plus nombreux que leur ennemi, ou qu'ils aient moins de fusils que lui, ils cherchent à le surprendre pendant la nuit, et le massacrent avant que le jour arrive. Généralement ils ouvrent le premier homme qu'ils tuent, pour lui enlever le cœur et l'offrir à un de leurs chefs comme une espèce de sacrifice expiatoire destiné à apaiser la colère de leur dieu qui, prétendent-ils, combat pour eux et avec eux, quoique invisible.

Ils n'entreprennent jamais une campagne de guerre sans consulter, comme un oracle, quelque vieillard, homme ou femme, à qui ils donnent le temps nécessaire de rêver pour savoir quelle sera l'issue de leur entreprise. Ces vieux prophètes, qui rêvent tout éveillés, racontent leurs songes avec une grande vraisemblance, et afin de produire une plus profonde impression sur les esprits, ils les répètent plusieurs fois, souvent même au milieu de l'armée entière; quelquefois cependant

les chefs en ont seuls la connaissance, qu'ils ne communiquent point jusqu'à ce qu'ils aient eu une affaire; alors, si elle est heureuse, tous les rêves sont racontés avec emphase et avec des additions, surtout lorsque quelque chose d'extraordinaire est arrivé.

Les cruautés que les Nouveaux-Zélandais exercent pendant la guerre vont au-delà de tout ce que l'on peut imaginer; le plus ordinairement ils obligent les ennemis qui tombent entre leurs mains à couper le bois et à allumer le feu qui doit les rôtir ; c'est souvent pendant qu'ils sont occupés de ces soins, qu'ils leur donnent, par derrière, le coup de massue qui doit finir leurs jours. Il n'est pas rare, non plus, de les voir jeter leurs victimes toutes vivantes dans un grand feu où ils les retiennent jusqu'à ce qu'elles expirent. On exerce encore sur elles, avant de les faire mourir, mille autres barbaries qui font frémir, comme de leur arracher les yeux, de leur couper les oreilles, le nez, etc. Cependant, ces cruautés ne se commettent généralement que sur les premiers prisonniers faits au commencement du combat. Lorsque l'avantage paraît décidé, on épargne une partie des vaincus, surtout les jeunes femmes, les jeunes gens et les enfants; ils destinent les premières à devenir leurs femmes, les jeunes gens et les enfants sont réservés pour être esclaves; il est extrêmement rare que les personnes âgées, hommes ou femmes, soient épargnées. Indépendamment des femmes et des esclaves que les vainqueurs ramènent de ces expéditions, ils s'emparent, dans ces occasions, de grandes et belles pirogues de guerre que les indigènes de la

Baie des Iles regardent comme au-dessous d'eux de construire. Durant ces guerres, les indigènes n'observent aucune règle de conduite; ils n'ont point de tactique, chacun agit selon son caprice; dans l'attaque comme dans la défense, les chefs entraînent plutôt par leur exemple que par le commandement. On ne peut s'empêcher de remarquer ici combien il y a de rapports entre ces coutumes et celles de l'archipel des îles Marquises; à quelques différences près, on retrouve les mêmes superstitions et le même esprit dans la conduite de leurs affaires; ces rapprochements frappants feraient naître l'idée d'une origine commune à ces deux peuples, si déjà cette opinion ne s'était accréditée par l'analogie du langage. A la Nouvelle-Zélande aussi, comme aux îles Marquises, lorsqu'un indigène devient vieux et infirme, on lui bâtit une hutte en dehors du village ou du pâha, où ses parents et ses amis vont lui faire visite et lui porter des provisions, mais où souvent aussi il meurt abandonné et sans secours. On remarque à la Baie des Iles qu'un grand nombre d'indigènes meurent de consomption, dans un laps de temps qui dépasse rarement trois semaines, à partir du jour où ils en sont atteints. Aussitôt que cette cruelle maladie fait son invasion, le malade se croit perdu, il dit adieu à ses parents, à ses amis et s'abandonne à son sort, ce qui sans doute contribue beaucoup à hâter sa fin. Les indigènes ne croient point à la médecine, et quel que soit l'avis qu'on leur donne lorsqu'ils sont malades, il n'en font aucun cas : il est, pour eux, complétement inutile.

En attérissant sur la Baie des Iles, on ne voit d'abord rien d'assez remarquable pour en assurer immédiatement la reconnaissance; on aperçoit de tous côtés des montagnes élevées; au-dessous de ces montagnes et au premier plan, on remarque une infinité de pointes et d'enfoncements qui forment le littoral; il est d'abord difficile de distinguer, au milieu de cette confusion, les pointes du continent de celles des îles éparses sur cette côte; cependant en approchant, cette reconnaissance se fait peu à peu, et toute incertitude cesse.

Lorsqu'on vient en longitude chercher la Baie des Iles, la dernière terre que l'on puisse apercevoir dans l'Est, est le cap *Ra-ka-ou;* ce cap, formé par une grosse pointe, coupée à pic, est reconnaissable par un petit îlot moins élevé que le cap lui-même dont il est détaché et peu éloigné dans l'Est. Cette roche isolée est encore reconnaissable par la forme de son sommet, qui est celle d'une mître d'évêque. Du cap Ra-ka-ou en allant vers l'intérieur, les terres montent graduellement après avoir formé une endenture, par une légère inflexion du sol. Vers l'O. et le N. O. la terre se voit à une bien plus grande distance; on remarque de ce côté différentes crêtes de montagnes qui de loin ont l'apparence d'îles et dont la couleur est d'autant plus pâle que leur éloignement est plus grand. En continuant à se diriger vers la Baie des Iles, on remarquera bientôt, au premier plan, une montagne de couleur plus sombre que celle des autres terres qui l'avoisinent, et dont le sommet est en quelque sorte arrondi. De chaque côté de ce gros cap, la côte semble, par la dégradation des

teintes, devoir reculer et former deux baies, ce qui en effet a lieu en partie; car cette pointe est d'un côté en saillie sur la Baie des Iles et de l'autre elle avance sur la côte qui, de là, s'étend dans une direction générale vers le N. O. un quart O. du monde, mais qui, d'abord, court en retraite sur ce cap. Cette grosse pointe noire et ronde, est le cap *Ranguy-houa* ou *Ma-ta-ka*; elle forme l'extrémité occidentale de l'entrée de la magnifique Baie des Iles; elle est encore signalée par deux roches situées auprès d'elle, qui, bien qu'élevées, le sont cependant beaucoup moins que le cap lui-même. Celle de ces roches qui est située le plus au large est aussi la plus remarquable par son élévation et par sa forme pyramidale; les indigènes lui donnent le nom de *Tiki-tiki*, ce qui, je crois, signifie : *Je vois de loin*. Les Français lui ont donné le nom de *Sentinelle*, et à la roche voisine, moins élevée et plus intérieure, celui de *Caporal*; les Anglais et les Américains désignent la Sentinelle, d'après sa forme, sous le nom de *ninepins*, nom qui signifie *quille*[1]. Tous les noms de cette roche, comme on le voit, tirent leur origine de sa position avancée ou de sa forme; le nom français semble le plus en rapport avec sa dénomination indigène.

Dès qu'on aura reconnu le cap Ranguy-houa, on gouvernera dessus, jusqu'à ce que l'on soit rendu auprès de la Sentinelle, que l'on pourra ranger à la distance d'une ou de deux encâblures; de là, on fera route

[1] Quille à jouer.

sur les *pierres noires* ou sur la pointe *Ta-pé-ka*, sur laquelle il y a un mât de pavillon que, déjà sans doute, on aura pu apercevoir. En passant auprès de la Sentinelle, on pourra aussi distinguer plus à l'Ouest que la pointe Ta-pé-ka une maison remarquable, située sur la côte du fond de la baie, auprès de laquelle on verra un mât de pavillon; cette maison est celle du résident de la Grande-Bretagne.

Si le vent le permet, on continuera à faire route de manière à ranger la pointe Ta-pé-ka en la laissant à babord; on pourra, sans courir aucun risque, approcher des roches découvertes de cette pointe d'une à deux encâblures, et continuant à prolonger la côte à la même distance, on fera route vers la rivière de Kawa-Kawa; on sera en position de laisser tomber l'ancre dès que l'on aura ouvert la baie de Kororaréka, située à peu de distance dans le Sud de la pointe de *Whaï-hi-hi*.

Le village de Kororaréka est situé au milieu d'une anse de sable dont la côte, de forme circulaire et peu élevée, se termine par une plage; le terrain se relève en pente douce du rivage jusqu'au sommet des montagnes qui, dans l'Est, servent de limite à ce bassin. Ce village est remarquable par une assez belle église et un grand nombre de maisons bâties à l'européenne. En face de Kororaréka, sur la côte occidentale de la baie, on apercevra un établissement, qui est celui de Pahéha, mission anglaise, dirigée par M. William, autrefois lieutenant de vaisseau de la marine royale d'Angleterre.

On trouve dans la Baie des Iles plusieurs chantiers de construction et des magasins d'approvisionnements de mer; ils sont situés sur les bords de la rivière de Kawa-Kawa, où les baleiniers qui ont l'intention de faire un séjour prolongé, vont de préférence prendre leur mouillage; on y trouve facilement à faire des réparations, en s'adressant à l'un ou à l'autre des chefs de ces établissements. Si l'on ne considérait que l'importance de la population locale, ces chantiers et ces magasins paraîtraient, sans doute, avoir un développement trop grand pour le pays; mais si l'on fait attention au grand nombre de navires baleiniers qui fréquentent ce port dans le cours d'une année, on reconnaît combien la création de ces magasins a été judicieuse et utile à leurs fondateurs, dont elle a fait la fortune.

Les marées sont assez régulières dans cette baie; les courants le sont beaucoup moins; en général, pour peu qu'il y ait de vent, ils ne font point obstacle à la navigation intérieure de la baie; sur la côte, ces courants sont moins sensibles encore et plus dépendants des vents. La rade de Kororaréka est très-sûre; elle est fermée, à l'abri de tous les vents, et la tenue y est très-bonne dans quelques parties; les rades de la rivière de Kawa-Kawa, sont encore plus sûres et plus complétement abritées.

Toute cette vaste Baie des Iles a une grande importance maritime qui n'a pas été méconnue des Anglais; mais elle est restée trop ignorée, et a été trop négligée par les autres puissances qui peuvent élever de justes prétentions à partager les bénéfices d'ex-

ploitation de la pêche dans le grand Océan méridional, et à jouir des avantages qu'offrent à l'industrie baleinière les baies et les hâvres des îles de la Nouvelle-Zélande.

A environ 120 milles vers le S. E. du monde de la Baie des Iles, on trouve l'immense baie d'Houraki, que les Anglais, comme nous l'avons dit, désignent sous le nom de Tamise. Entre la Baie des Iles et celle d'Houraki, on ne rencontre qu'un petit nombre de ports convenables seulement pour de petits navires, à l'exception cependant de celui de *Wangari*, situé à l'embouchure de la rivière du même nom, où l'on trouve, en dedans et à l'abri du cap *Téwara*, un mouillage bon pour toute espèce de bâtiments. Il existe un bon plan de ce port, qui a été levé par M. le capitaine d'Urville [1].

La baie d'Houraki renferme un nombre très-grand de ports excellents et de rades spacieuses, dues au grand nombre d'îles que l'on trouve dans cette baie, et auprès desquelles on peut mouiller, à l'abri de tous les vents et de toutes les mers, avec des bâtiments de toute grandeur. Parmi les ports de cette baie, on regarde, comme l'un des meilleurs, celui de *Coromandel*, qui a reçu son nom d'une gabare anglaise venue, en 1821, pour y prendre un chargement de mâtures; le mouillage du port de Coromandel est excellent et convenable pour des bâtiments de tous rangs. On rapporte que l'équipage de ce bâtiment, *marié*, pour le temps de

[1] Aujourd'hui contre-amiral.

sa relâche, avec des femmes indigènes, a laissé dans cette baie une nombreuse postérité très-reconnaissable, tant par la blancheur de son teint que par la couleur, toute exceptionnelle dans cette contrée, de ses cheveux. Les Anglais se plaignent du peu de cas que leurs descendants semblent faire aujourd'hui de ces avantages, mais ils se flattent qu'avant longtemps leur opinion changera à cet égard.

On fixe, à l'époque de l'arrivée du *Coromandel*, la date des premiers établissements formés dans les différents ports de la baie d'Houraki. Des scieries et des chantiers de construction y furent alors créés, et déjà plusieurs bâtiments sont descendus de ces chantiers. Les bois propres aux constructions navales abondent dans les environs de cette baie, destinée par les nombreux avantages qu'elle possède, à devenir le siége d'une colonie importante, vers laquelle déjà grand nombre d'émigrés ont été dirigés. Il est bien à regretter toutefois qu'une compagnie, dont l'esprit envahissant est sans limites, ait déjà acheté, sur les bords mêmes de cette nouvelle Tamise, des parties de territoire d'une étendue de 30 à 40 milles carrés, dans l'intention de les revendre avec de grands bénéfices aux personnes qui viendront s'établir dans ces localités. Cette disposition peu libérale est contraire à la prospérité de la colonie projetée.

Les indigènes, encore très-nombreux sur cette partie de la côte, sont souvent en guerre avec les tribus de la côte occidentale qu'ils attaquent à l'improviste, toutes les fois qu'ils peuvent les surprendre en petit

nombre; ceux-ci recommencent le combat dès qu'ils retrouvent le même avantage, ce qui rend ces guerres interminables et, à la longue, très-meurtrières. En général, jusqu'à présent, les naturels de la côte Ouest ont eu l'avantage dans ces combats, car ils sont les plus nombreux, et ont souvent été conduits par *Tola-Roa*, chef d'une grande bravoure, mort tout récemment. Voyant sa fin approcher, il assembla les membres de sa famille et leur dit : « *Soyez fermes dans le combat...., souvenez-vous de moi, qui n'ai jamais été battu!...; et, surtout, ne laissez jamais pénétrer vos intentions, ni connaître vos plans avant de les mettre à exécution....* » Telles furent les dernières paroles du sauvage mourant. Ce chef n'avait jamais maltraité les blancs ni permis qu'ils éprouvassent de mauvais procédés de la part des indigènes de sa tribu.

Le commerce de la baie d'Houraki repose sur les mêmes bases que celui de la baie de Mudi-Wénoua, mais il se fait sur une plus grande échelle : on trouve du blé, en plus grande abondance, sur les bords des rivières qui viennent y affluer, et dont quelques-unes sont navigables à plusieurs milles au-dessus de leur embouchure. Le phormium tenax n'est point aussi commun dans cette partie de l'île qu'ailleurs, et depuis plusieurs années les naturels n'en ont point préparé; ils paraissent avoir abandonné cette industrie, parce qu'ils trouvent plus de profit à cultiver des pommes de terre, du blé et à élever des cochons; cependant, on en trouve quelquefois à acheter, qui provient de la côte Ouest, d'où il est dirigé sur les petits ports de la côte

orientale, qui sont presque les seuls fréquentés, car ceux de la côte occidentale étant de difficile accès et la plupart barrés à l'entrée, sont peu visités. Les vents dominants, pendant une grande partie de l'année, étant de l'Ouest, en rendent d'ailleurs l'abord assez dangereux, pour que les compagnies d'assurance de Sydney ne veuillent point assurer, à aucun prix, les bâtiments qui s'y rendent. On prétend que l'on a découvert, dans les environs de la baie d'Houraki, des mines de charbon et du minerai de fer abondant, dont l'exploitation paraît facile.

L'île principale de la baie d'Houraki, située à l'entrée de la baie, qu'elle défend des vents et de la mer du large, est celle d'*Otéa*, que les Anglais nomment de la *Barrière ;* on y trouve un petit nombre de bons mouillages. L'île de *Waï-Héké*, placée au fond de la baie, est large, bien boisée, et renferme plusieurs beaux ports. Celui de la pointe nord est le plus grand et le plus profond de tous ; depuis deux ou trois ans, quelques indigènes ont abandonné la grande terre pour venir s'y fixer afin de rendre leurs relations avec les navires en relâche plus commodes. On peut aisément y faire de l'eau et du bois. Trois baleiniers qui, en 1837, relâchèrent dans ce port, se procurèrent avec facilité des rafraîchissements en pommes de terre et en cochons. Cette île abonde également en très-beaux bois de kauri.

La baie de *Viti-Anga*, autrement nommée baie *Mercure*, est située sur la côte extérieure de la presqu'île d'Houraki, et à environ 24 milles vers le S. E. $\frac{1}{4}$ E

du monde du cap *Moë-Hao*, pointe nord de cette presqu'île; cette baie offre un mouillage sûr mais peu étendu et propre à recevoir seulement deux ou trois bâtiments. Le courant du jusant, ordinairement très-fort, à cause de la rivière qui vient s'y jeter, augmente beaucoup en hiver, particulièrement après de grandes pluies. Depuis 1836, un établissement a été formé à Viti-Anga; on y prépare des espars pour mâts de hune de vaisseaux destinés à la marine royale d'Angleterre, et l'on peut, sur un simple avis, s'en procurer en quelque nombre que ce soit. Un moulin à scies, établi à l'entrée du port, fonctionne depuis peu et fait une grande quantité de bordages et de planches que l'on vend à bas prix. Les arbres de kauri que l'on trouve dans les environs de cette baie, sont de la plus grande beauté, et nulle part, plus au Sud, on ne peut en trouver d'aussi grands. Les bois de construction, le minerai de fer et le charbon de terre sont encore là en abondance. La baie et le port de Viti-Anga ont été récemment explorés par le brick de guerre anglais *Pelorus*, sous le commandement du capitaine Harding, qui en a levé le plan.

Les îles Mercure, situées à l'entrée de la baie de *Viti-Anga*, sont généralement mal placées sur les cartes, et plusieurs d'entre elles sont entourées de roches sous l'eau qui n'y sont même point indiquées.

Immédiatement au Sud de la baie de Viti-Anga commence la vaste baie de l'*Abondance*, dans laquelle se trouve le port de *Tauranga*, situé au Sud 10° ouest du monde à environ 21 milles du sommet de l'île *Tou-*

Houa. Ce port, quoique petit, est, une fois qu'on y est entré, assez sûr pour deux ou trois bâtiments de moyenne grandeur. Mais il serait dangereux de l'aller chercher par de forts vents du Nord à l'Est, car un banc, placé à environ un mille au large de son entrée, en rend l'approche dangereux. Ce fut en 1826 que le premier navire européen pénétra dans ce port; il était commandé par M. Mair, de qui je tiens ces détails. Il rencontra alors, sur ce point, deux ou trois mille indigènes, qui occupaient trois pâhas situés à une distance d'un à trois milles, au plus, du port. Il visita de nouveau cette baie au commencement de 1838, et trouva la population diminuée de plus de la moitié; une partie avait été tuée dans les guerres qu'elle avait soutenues contre les indigènes de la baie d'Houraki; l'un des trois pâhas, qu'il avait vus à son premier voyage, était entièrement abandonné, et c'était à peine si l'on en retrouvait les traces. Précédemment, à sa dernière visite, et trois jours seulement après que ce pâha détruit eût été enlevé par surprise, M. Mair parcourut ces lieux, dont l'aspect, horrible à voir, était encore empreint du carnage qui s'y était fait; environ 500 personnes y avaient été massacrées, leurs cadavres gisaient sur le sol, éparpillés çà et là autour du pâha, où ils étaient exposés à la voracité des chiens et des cochons dont ils devenaient la pâture; sur plusieurs des arbres environnants on apercevait aussi des lambeaux de chair humaine.

Cette contrée, l'une des plus riches de l'île, offre à l'industrie agricole de belles plaines à exploiter; elles

ne sont encore couvertes que de fougères, mais leur fertilité est incontestable. Ces plaines s'étendent du bord de la mer vers l'intérieur, à une grande distance du rivage; les terrains en sont excellents pour la culture des pommes de terre et du blé; le phormium tenax y vient aussi en telle abondance que les habitants en ont vendu jusqu'à 150 tonneaux dans le cours d'une année. Le bois est rare près de la côte; il n'y en a que sur les montagnes qui en sont très-éloignées. La terre de pipe y est commune, et le rivage est couvert d'un beau sable noir très-pesant. On s'occupe aujourd'hui, avec succès, à y faire des salaisons de porc.

Les naturels qui habitent à Tauranga sont de très-habiles pêcheurs; ils quittent leurs maisons de très-bonne heure le matin, et reviennent vers midi avec leurs pirogues chargées de poissons de différentes espèces très-appréciées, dont la baie abonde.

A environ 18 milles au S. E. du monde du port de Tauranga, on trouve l'embouchure d'une petite rivière nommée *Muka-Toua;* elle est située auprès d'une pointe désignée sur les cartes sous le nom de *Town-Point.* Cette pointe a été, pendant huit ans, le théâtre d'une guerre provoquée par les caprices d'un blanc qui s'y est établi, afin de recueillir du phormium tenax pour une maison de commerce de Sydney. Cet homme, qui s'est mis sur le même pied que les chefs indigènes, s'est fait *tabouer* dans plusieurs occasions, et prend le titre de roi; sa conduite, qui avait pour but de s'emparer du monopole commercial, a été la cause d'un grand nombre de luttes sanglantes, dans lesquelles on

peut assurer que plus de 1300 naturels ont perdu la vie. Il est aujourd'hui détesté des habitants, dont il a perdu la confiance, et n'en obtiendrait pas un panier de pommes de terre sans paiement, quoiqu'il ait dépensé, dans son commerce avec eux, plusieurs mille livres sterling.

La rivière de *Muka-Toua* prend sa source dans le lac *Roto-Doua*, situé dans l'intérieur, à environ 30 milles de la côte. Ce lac, très-grand et très-profond, a environ 20 milles de long; on trouve au milieu l'île de *Mokoïa*, où existait, en temps de guerre, un pâha très-redouté. Cette petite rivière de Muka-Toua n'est point navigable, pas même pour des pirogues, car plusieurs chutes d'eau en interrompent le cours et empêchent de la remonter jusqu'au lac.

Dans les environs de cette rivière, on trouve un grand nombre de sources d'eaux thermales; plusieurs sont très-abondantes et donnent naissance à de petits ruisseaux, dans lesquels les habitants se plongent pendant une partie de l'hiver et pendant les nuits froides; ils ont à cet effet des lieux convenablement disposés pour se coucher dans l'eau, et où hommes, femmes et enfants se placent pour dormir. Ils font ordinairement cuire leurs aliments dans ces eaux thermales, qui servent également à échauder les cochons avant d'en faire des salaisons. Beaucoup d'habitants ont, pour leur commodité, leur waré construit sur un trou d'eau thermale, où, à chaque instant, ils peuvent préparer un repas de pommes de terre. Le soufre se trouve partout en immense quantité; aussi voit-on souvent des localités en

proie au feu, qui se propage avec le vent et s'étend selon sa direction. Il arrive fréquemment que l'on voit sourdre des eaux chaudes dans des endroits où d'abord le sol paraissait entièrement ferme; par cette raison, les indigènes appréhendent beaucoup de sortir durant la nuit, de crainte de tomber dans quelque crevasse nouvelle. Un ami de M. Mair fut témoin, dans l'espace de deux jours, de quatre accidents de personnes échaudées, de telle sorte que leurs pieds et leurs jambes furent entièrement dépouillés.

Les terrains d'où jaillissent ces eaux passent pour être les plus fertiles de tous. Dans une mission récemment fondée dans ce pays, les missionnaires n'emploient que les eaux thermales, qu'ils ont dans leur jardin, pour tous les usages de la vie.

Depuis peu d'années les indigènes de cette contrée, aidés par un convict, déserteur de la Nouvelle-Galles du Sud, ont entrepris de faire de la poudre de guerre; ils ont en effet réussi à en fabriquer, mais elle n'était point assez forte pour être d'un bon usage; il en fallait la quantité de six charges pour obtenir la force d'une seule; mécontents de ce résultat, les naturels chassèrent de chez eux le fabricant mal-habile, après l'avoir complétement tatoué pour le payer de ses leçons.

Les habitants de cette partie de la Nouvelle-Zélande diffèrent de ceux de la partie du Nord; ils sont plus grands, ont les traits plus prononcés, et quelques femmes ont les cheveux blonds, de petits pieds et un teint plus beau que celui des femmes qui habitent seulement à quelques milles de là. Peut-être cet avantage est-il dû

au hasard, peut-être aussi vient-il de la vie plus sédentaire qu'elles mènent dans les pâhas de cette contrée, et de l'habitude qu'elles ont de vivre et de passer une partie de l'année dans l'eau. Plus au Sud que cette position, les indigènes sont moins nombreux et beaucoup plus disséminés ; ils vivent en petites compagnies sur les bords de la mer.

Entre Town-Point et le cap *Run-Away* qui est la pointe orientale de la baie de l'Abondance, on trouve trois ou quatre petits ports habités chacun par six à sept cents indigènes; la côte est presque partout bordée de dunes de sable, et ces ports, qui ont des barres, ne peuvent recevoir que de très-petits navires. Les naturels de cette partie du littoral sont méchants et traîtres ; ils ont souvent enlevé les navires qui les ont visités, et pillé des marchandises pour des sommes considérables. Lorsqu'un bâtiment est assez malheureux pour échouer, soit en entrant, soit en sortant de l'un de ces ports, il devient infailliblement la proie des indigènes qui l'enlèvent et le pillent, le considérant comme de bonne prise ; beaucoup d'exemples de ce fait déplorable peuvent être cités, et grand nombre de personnes ont été massacrées dans ces circonstances fâcheuses, sans que malheureusement les naturels aient jamais été châtiés pour ces méfaits. M. Mair lui-même a été l'une de leurs victimes; son bâtiment ayant eu le malheur de toucher sur un banc, fut aussitôt envahi, pillé et détruit ; il perdit, par suite de cet événement, environ deux mille livres sterling. Les naturels forcèrent les matelots, qui étaient depuis plus de dix

heures, mouillés par la mer qui brisait sur les débris de leur navire, à porter à dos, à la distance de quatre à cinq milles, des sacs pesant plus de cinquante kilogrammes.

Une autre fois, une pirogue passant, par un gros temps, devant cette côte fut jetée à terre, où elle fut aussitôt enlevée par les indigènes; les naturels qui la montaient furent tués ou faits esclaves. Dans un autre circonstance, un capitaine anglais parcourant cette côte dans l'espérance d'y trouver un port, rencontra une pirogue récemment hâlée à terre, auprès de laquelle il aperçut sept à huit individus fraîchement assassinés; un peu plus loin il trouva deux feux encore allumés où rôtissaient quelques fragments provenant des victimes. M. Mair faillit un jour éprouver le même sort; étant allé chasser avec un de ses amis, ils furent suivis par une troupe d'indigènes qui se tenaient cachés dans les bois, attendant qu'ils eussent consommé toute leur poudre, afin de tomber ensuite sur eux à l'improviste, lorsqu'ils n'auraient plus les moyens de se défendre. Heureusement pour M. Mair et pour son compagnon, un canot de leur bâtiment étant venu, par hasard, à terre pour faire de l'eau, les sauva du danger qu'ils couraient sans s'en douter; car, ce ne fut que lorsqu'ils s'avancèrent vers la plage pour rejoindre ce canot, que les sauvages se montrant tout à coup, se mirent à leur poursuite. Les indigènes ne donnèrent point, dans cette circonstance, une haute opinion de leur courage; six d'entre eux qui s'étaient le plus avancés, quoi-

qu'armés de lances, n'osèrent pas les attaquer et furent contenus par la vue seule de leurs fusils. A quelque temps de là, un brick venant de Sydney, ayant approché cette côte, fut également enlevé par les naturels; une partie de l'équipage fut mise à mort et mangée, l'autre partie n'échappa à cette triste destinée qu'en fuyant dans une embarcation du brick.

L'île la plus considérable de la baie de l'Abondance, est celle de *Tou-Houa* que les Anglais ont nommée *Mair's Island :* elle est située au Nord et à l'entrée de la baie. Cette île est habitée par environ 200 indigènes dont la nourriture principale se compose de poisson et d'oiseaux de mer. Lorsqu'ils craignent d'être attaqués par l'ennemi, ils se retirent sur le sommet d'une montagne composée de pierres détachées, qu'ils font, en cas d'attaque, rouler sur leurs ennemis qu'ils écrasent ainsi facilement. Cette île, d'origine volcanique, a un lac au centre, dans l'emplacement même qu'occupait le cratère du volcan. Il existe encore dans la baie de l'Abondance plusieurs autres îles de moindre importance, parmi lesquelles on remarque l'île *Plate* qui prend son nom de sa forme; elle est très-fertile et offre un mouillage pour de petits navires. Ce mouillage est situé entre l'île et la terre; mais le fond en est rempli de pierres; on trouve encore une roche de la grosseur d'une baleine entre l'île Plate et la terre. Dans l'E. S. E. du monde de cette île, et à environ 6 à 7 milles de la côte, on rencontre l'île de *Moutou-Hora.* Cette île très-élevée renferme un volcan en activité, d'où l'on peut se procurer une grande quantité de sou-

fre. *Moutou-Hora* est encore un excellent lieu de pêche, très-fréquenté par les indigènes qui y viennent de la grande terre; les eaux qui baignent cette île sont aussi très-renommées pour le grand nombre de baleines noires que l'on y rencontre dans la *saison des baies*[1]; il paraît, cependant, que dans les dernières années, elles ne s'y sont pas montrées en aussi grand nombre que précédemment. Quelque productifs que soient ces parages pour la pêche, ils sont dangereux à fréquenter, à cause des guerres continuelles que se font les naturels qui habitent cette partie du littoral.

L'île *Pouhïa-i-Wakadi*, nommée *White-Island* par les résidents anglais, est également située dans la baie de l'Abondance, de 18 à 20 milles au N. N. E. $\frac{1}{2}$ Nord du monde, de l'île *Moutou-Hora*. En tout temps des nuages épais de fumée noire s'échappent de cette île volcanique; mais ces éjections, selon les indigènes, deviennent plus intenses encore aux approches d'une tempête. Le cratère du volcan, d'une très-grande dimension, s'étend du centre de l'île vers la côte orientale, où sa bouche n'est pas élevée à plus d'un mètre 40 centimètres au-dessus du niveau de la mer. On trouve sur cette île une grande variété de pierres volcaniques et du soufre en prodigieuse quantité; on voit encore flotter sur la mer, tout autour de l'île Pouhïa-i-Wakadi, une multitude de pierres ponces. Cette île, à en juger par l'état déjà avancé où s'y trouve

[1] Époque de l'année où les baleines viennent à la côte, vers la fin de la gestation.

la végétation, n'est pas d'une récente formation; elle est, presque partout, couverte de broussailles et d'arbustes rabougris. L'odeur de soufre, répandue en tous lieux sur cette terre, est tellement forte qu'il est impossible de la supporter pendant plusieurs heures de suite sans en être incommodé; les côtes de l'île sont accores et l'eau est profonde tout autour; deux ou trois petites roches de forme pyramidale l'environnent et s'en écartent à peu de distance.

Du cap *Run-Away* jusqu'au cap *Est*, aussi nommé *Whanga-Paroa*, on ne trouve presque plus d'habitants, soit qu'ils aient été détruits par les naturels de la baie de l'Abondance, soit qu'ils s'en soient éloignés volontairement; ceux que l'on rencontre encore de distance en distance sont peu nombreux, et n'ont rien à vendre.

Les baies autour du cap Est sont très-ouvertes et très-exposées aux coups de vents de cette partie, et aux grosses mers qu'ils occasionnent. Les bâtiments n'en approchent jamais qu'avec crainte, ce qui se conçoit très-bien, car plusieurs navires se sont perdus sur cette côte où les naturels sont très-farouches et très-méchants. Depuis 1835, trois établissements de pêche ont été successivement fondés dans ces baies, mais aucun n'a réussi. Les terres, aux environs du cap Est et dans cette partie de l'île, sont très-basses et très-unies; elles sont fertiles et propres à la culture des pommes de terre qui y viennent très-bien, y sont très-grosses et très-bonnes; le blé croît aussi merveilleusement bien dans ces terres, et l'on peut s'en procurer

de grandes quantités, ainsi que du phormium tenax, qui cependant n'est pas aussi blanc que celui de la baie de l'Abondance. Les bâtiments doivent être très-prudents en accostant la terre aux environs du cap Est; de quelque côté qu'ils s'en approchent les précautions sont nécessaires, les vents auprès de ce cap étant très-incertains, les courants souvent rapides et la mer fréquemment mauvaise.

Nous n'avons pu obtenir aucuns renseignements un peu positifs sur la côte qui s'étend des baies qui avoisinent le cap Est jusqu'au port *Nicholson*, ni sur les mouillages et le nombre des habitants de ce territoire

Vers 1834, un baleinier de Sydney, nommé *Harriot*, en destination de *Cloudy-Bay*, s'étant perdu sur la côte S. O. de l'île d'Ika-Na-Mawi, auprès de la baie de *Tara-Naké*, plusieurs hommes de l'équipage de ce bâtiment furent tués par les naturels; lorsqu'on eut connaissance à Sydney de ce sinistre et de la conduite des indigènes, le bâtiment de guerre l'*Alligator*, capitaine Lambert, fut expédié pour la Nouvelle-Zélande où il châtia sévèrement les tribus coupables de ces méfaits; on assure que cette vengeance est la seule que les Anglais aient exercée pour des actes semblables. Les naturels de la baie de Tara-Naké se voyant maltraités par les Anglais et étant également poursuivis par les tribus de *Waï-Kato* qui, après les Anglais, les attaquèrent et les battirent, abandonnèrent leur baie et allèrent, en traversant l'île par terre, au port Nicholson où ils restèrent cachés pendant quelque temps, n'osant pas s'éloigner de la côte

de crainte de tomber entre les mains de *Kouparata*, chef de l'île *Capeti*[1]. Le premier bâtiment qui entra dans le port Nicholson, après l'arrivée de la tribu de Tara-Naké, fut le brick le *lord Rodney*, capitaine B. Harvood de Sidney. Cet homme sans principes (*this unprincipled man*), disent les Anglais, entra en arrangement avec cette tribu, pour la transporter à l'île Chatam. Le capitaine Harwood, réfléchissant cependant que sa conduite pourrait donner lieu à une enquête, prit ses dispositions pour prouver, au besoin, que les naturels avaient enlevé son bâtiment et l'avaient contraint de les conduire où ils le jugaient convenable; en conséquence, il débarqua son second (*mate*) sous le prétexte de lui faire faire des salaisons, et reçut à bord 200 indigènes avec lesquels il fit voile. Après une courte traversée, il débarqua ses passagers à l'île Chatam, et revint ensuite prendre le reste de la tribu qu'il débarqua également peu de jours après sur cette même île où il transporta en tout environ 500 personnes, hommes, femmes et enfants, qui le payèrent largement. Le capitaine Harwood retourna ensuite à la côte de la Nouvelle-Zélande pour y compléter son chargement.

A leur arrivée à l'île Chatam, les Nouveaux-Zélandais commencèrent le carnage des indigènes dont ils tuèrent et mangèrent un grand nombre; et c'est en continuant depuis à les manger qu'ils les ont réduits au très-petit nombre qui existe aujourd'hui. Ces informations nous ont été données à la Nouvelle-Zélande par plu-

[1] Les Anglais la nomment *Entry-Island*.

sieurs capitaines pêcheurs de loups marins qui, a di-
verses époques, ont visité l'île Chatam; ils nous ont assuré, comme nous l'avons déjà dit à l'occasion de l'enlèvement et du massacre de l'équipage du baleinier français le *Jean-Bart*, que la population primitive, a été réduite, de cette manière, d'environ 2,000 à 150 individus encore vivants, qui journellement ont à supporter les mauvais traitements de leurs cruels oppresseurs. Le capitaine du navire américain *Rébecca-sims*, arrivé tout récemment de l'île Chatam, donnait la même nouvelle.

En partant, de nouveau, du cap *Maria van Diémen* et en longeant la côte vers le Sud, on rencontre, à la distance de 30 milles du point de départ, la baie ouverte de *Wharoa* où se trouve, sur un fond de sable d'une assez bonne tenue, un mouillage praticable pendant la belle saison. Cette rade foraine n'est bonne, en effet, que lorsque les vents règnent de terre, car avec les vents du large la mer y devient très-grosse et l'on y serait peu en sûreté; la côte, du reste, est habitée et l'on peut s'y procurer, des naturels, quelques provisions fraîches telles que cochons, pommes-de-terre et coumeras.

A 15 milles vers le S. E. du monde de la baie de Wharoa, on rencontre le port de *Whangapé*, dont l'entrée située entre deux caps élevés et boisés, n'a pas plus de 200 mètres de largeur. Ce passage est encore rétréci par une roche qui, placée au milieu, le divise en deux canaux, dont le plus profond est entre cette roche et la pointe Sud de l'entrée. On sait qu'il y a de l'eau dans ce canal, mais le brassiage exact en est peu

connu et l'on ne croit pas qu'il ait jamais été sondé. La roche située dans le goulet ne découvre qu'à mer basse. A mesure que l'on avance dans ce goulet il s'élargit, et bientôt on arrive dans une magnifique rade, qui a environ 3 milles de largeur, sur une étendue de 7 à 8 milles dans sa plus grande dimension dont le gisement court du S. E. au N. O. du monde.

Le port de Whangapé n'est point encore tracé sur aucune carte de la Nouvelle-Zélande. Les côtes, du goulet qui y conduit, s'élèvent à pic à une grande élévation et sont couvertes de forêts. Tout autour de la baie, entre le rivage et les montagnes qui l'entourent, il y a des terrains plats dont l'étendue en profondeur varie d'un quart de mille à deux milles au plus; ces terrains ne sont pas tous boisés, mais, en partie couverts de phormium tenax et en partie de fougères, ils paraissent très-fertiles. Quelques parcelles de ces plaines sont cultivées par les indigènes; mais leurs cultures les plus étendues sont situées sur le penchant des rapides et riants coteaux qui l'environnent, et servent de limites à ce bassin. Les naturels donnent la préférence à ces positions élevées et l'on voit même des champs cultivés et entourés de clôtures presqu'aux sommets de ces montagnes. Dans aucune autre partie de la Nouvelle-Zélande, on n'a trouvé la culture des terres poussée à un aussi grand degré de perfection que là, et nulle part ailleurs on ne peut rencontrer une vue plus belle, ni plus pittoresque que celle de ce beau bassin enfermé par ce magnifique amphithéâtre. Aucun bâtiment jusqu'à présent, assure-t-on, n'a encore

pénétré dans cette baie où un seul Européen s'était établi depuis peu ; mais ennuyé sans doute de son isolement, il a promptement abandonné son établissement pour aller résider à Hokianga. Les indigènes qui habitent sur les bords de la rade de Whangapé sont au nombre de mille à douze cents, une partie sont de la tribu de *Rara-wa*, qui occupe tout le territoire compris entre cette baie et celle d'Hokianga.

Plus au sud, et à environ 25 milles de l'entrée du port de Whangapé, est située l'embouchure de la rivière d'*Hokianga*, dont le cours navigable s'étend à l'intérieur à plus de 25 milles de la mer ; mais la marée se fait encore sentir beaucoup au-delà. Il existe à l'entrée de la rivière d'Hokianga une barre qui en rend la navigation difficile et dangereuse. Longtemps cette rivière resta inconnue aux Européens et ce n'est guère qu'en 1825 qu'elle fut explorée pour la première fois par un petit bâtiment expédié de la Baie des Iles à cet effet. Vers le même temps, un brick américain nommé le *Cosack*, s'y rendit également dans l'espérance d'y faire des provisions à bon marché, pour le temps de sa croisière de pêche, et pour se rendre sur la côte du N. O. d'Amérique ; il réussit facilement à s'approvisionner, ainsi que le capitaine l'avait prévu ; mais, malheureusement en sortant de ce port, il fut surpris par le calme au moment où il se trouvait sur la barre ; et, jeté à la côte, par la mer, il y fut promptement mis en pièces. L'équipage du Cosack, assez heureux pour échapper à ce naufrage, revint par terre à la Baie des Iles, où il fut réparti sur les différents bâtiments alors en relâche dans la baie.

La barre du port d'Hokianga se trouve très-bien déterminée sur la carte anglaise de *Hurd*, qui est, en général, très-correcte. M. Mair assure avoir plusieurs fois traversé cette barre, et n'avoir jamais trouvé, en sondant, moins de 3 brasses $\frac{1}{2}$ d'eau [1]; la mer brise dessus à une grande élévation par les vents du Sud, du S. O. et de l'O.; on ne doit point s'en approcher pendant les mauvais temps. Les bâtiments qui vont chercher le port d'Hokianga, ne doivent le faire qu'avec précaution; car il y a toujours sur la barre une très-grosse houle qui parfois déferle après les coups de vent. Souvent encore, en approchant de la barre, le vent tombe tout-à-fait et est remplacé par un calme plat, circonstance fâcheuse, qui a fréquemment causé la perte des bâtiments. M. Mair, en cherchant à entrer à Hokianga, se perdit complétement; c'est ainsi qu'il rapporte cet événement: « Je gouvernais pour aller prendre la barre, faisant 6 à 7 nœuds à l'heure, lorsqu'en arrivant sur le bord des lames de la barre, nous fûmes pris de calme et entraînés au milieu des brisants, où nous restâmes ballottés pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'enfin le bâtiment toucha et se remplit après s'être défoncé; nous nous refugiâmes dans les haubans où nous demeurâmes cramponnés pendant sept heures consécutives, sans cesser d'être arrosés par la lame qui déferlait sur nous. Lorsque la mer fut basse, nous nous sauvâmes avec le secours des indigènes, par qui nous fû-

[1] Ce sont des brasses anglaises : environ 6 mètres 50 centimèt.

mes ensuite traités de la manière la plus cruelle. »

La rivière d'Hokianga est très-large et navigable pour des bâtiments de 900 à 1,000 tonneaux, jusqu'à 25 milles au moins de son embouchure. Plusieurs rivières, dont quelques-unes sont susceptibles de recevoir des navires de 200 tonneaux et d'être remontées à plusieurs milles, viennent y affluer. Toute la contrée abonde en bois de toutes qualités, soit pour mâtures, soit pour constructions. Des scieries ont été établies dans les anses et sur divers cours d'eau ; on fabrique dans ces établissements une immense quantité de bordages, de planches de toutes sortes et des espars pour mâtures ; des chantiers de construction également établis dans ces localités, ont produit un bon nombre de navires parmi lesquels on compte même des bâtiments de 400 tonneaux. La barre du port est le seul inconvénient qui l'empêche d'être l'un des plus fréquentés de l'île et de devenir le centre du commerce de la Nouvelle-Zélande. Les compagnies d'assurance de Sydney, ne voulant point assurer pour cette rivière, il n'y entre que les gabarres du gouvernement britannique, qui viennent s'y charger de mâtures, ou des bâtiments particuliers assurés à Londres et envoyés pour le même objet.

Un mât de pavillon érigé sur la pointe Sud de l'entrée, sert à signaler aux bâtiments qui viennent du large, le moment de la pleine mer et l'instant favorable pour tenter le passage : ce que l'on ne doit jamais essayer qu'à marée montante. Lorsque le vent est modéré et la barre praticable, le pilote qui, ordinaire-

ment, se tient auprès du mât de signaux, va au large de la barre prendre les bâtiments qui se présentent [1].

Sur les bords de la rivière d'Hokianga et de ses affluents, on trouve en abondance et à des prix modérés, des pommes de terre, des patates douces et du blé; les cochons sont beaucoup moins nombreux dans ce district, que dans ceux qui sont moins fréquentés par les navires et où les Européens sont établis en plus

[1] Les signaux établis par M. Martin, le pilote actuel, se font avec quatre pavillons dont la signification est celle-ci :

Le pavillon n° 1 est bleu (*blue peter*); il indique de tenir la mer, la barre n'étant pas praticable;

Le pavillon n° 2 est rouge; il signale qu'il n'y a point de danger à donner sur la barre;

Le pavillon n° 3 est bleu avec une croix de saint André blanche; sa signification est qu'il y a jusant et qu'il ne faut pas donner sur la barre;

Le pavillon n° 4 est blanc; il signifie que la marée est montée d'un quart.

Il est indispensable pour la sûreté des navires qu'ils répondent à ces signaux; afin que l'on sache s'ils les ont aperçus; il suffira pour le faire connaître qu'ils arborent une flamme ou un pavillon quelconque, dans l'endroit du bâtiment ou de la mâture, où ce signal pourra être le plus facilement visible.

Le mât qui sert à faire les signaux est à pivot et, lorsqu'un bâtiment sera trop loin dans le Sud pour entrer, ce mât sera incliné au Nord; si, au contraire, le bâtiment se trouvait trop au Nord, le mât serait incliné au Sud, de sorte que, de quelque côté que le mât incline, les navires devront suivre la direction indiquée, et, dans aucun cas, ils ne devront donner sur la barre avant qu'ils ne relèvent le mât de signaux au N. E. $\frac{1}{4}$ E. du compas. L'heure de l'*établissement*, sur la barre, est à neuf heures et demie du matin.

petit nombre; on ne compte pas aujourd'hui moins de 250 à 300 blancs fixés sur les bords de l'Hokianga; ils sont pour la plupart scieurs de long ou charpentiers. Les habitants de cette partie de la Nouvelle-Zélande sont, de tous les naturels, les plus propres sur leurs personnes et paraissent les mieux disposés à la civilisation et à recevoir une éducation religieuse; un grand nombre déjà sont convertis à la religion catholique, apostolique et romaine ou à la religion protestante. Grâce à ces conversions, on remarque que les guerres continuelles que se faisaient autrefois les naturels sont aujourd'hui devenues très-rares. Le nombre des indigènes répandus sur les bords de l'Hokianga, presque tous convertis au christianisme, s'élève de 4 à 5,000.

Le premier port que l'on rencontre en partant d'Hokianga est à environ 60 milles plus au Sud et se nomme *Kaïpara*; il est formé par la grande rivière de ce nom, restée entièrement inconnue aux Européens jusqu'en 1838. Ce port extrêmement spacieux peut recevoir des bâtiments de toutes grandeurs. L'entrée du port de Kaïpara a environ 3 milles et demi d'ouverture et est à l'abri des mers du large par trois bancs de sable sur lesquels il ne reste que très-peu d'eau à basse mer. Ces bancs forment entre eux plusieurs passages qui conduisent à Kaïpara; la passe du N. N. O. large de $\frac{3}{4}$ de mille, est profonde; on n'y trouve pas moins de sept brasses[1] d'eau. M. Mair assure que, par un

[1] Ce sont des brasses anglaises : environ 12 mètres 50 cent.

beau temps, il n'y a aucun danger, soit pour entrer dans ce port, soit pour en sortir, et que le seul risque que l'on puisse courir, est d'être pris de calme dans les passes, car le courant étant toujours très-rapide sur les bancs, on pourrait y être jeté si l'on ne prenait la précaution de mouiller pour attendre que la brise se rétablisse. Chargé de piloter un bâtiment de 400 tonneaux pour entrer dans ce port, M. Mair le conduisit de la même marée à 15 milles au-dessus de l'embouchure.

Trois rivières affluent dans la baie de Kaïpara, deux viennent du Nord, ce sont la *Waïroa* et l'*Otamatea ;* la troisième vient du Sud, c'est la *Kaïpara* qui donne son nom à la baie. Chacune d'elles peut recevoir des bâtiments de toutes dimensions, et est navigable à plusieurs milles au-dessus de son embouchure. Les bords de ces rivières, particulièrement ceux de l'Otamatea, sont couverts de superbes forêts de kauri ; de quelque côté que l'on regarde on aperçoit, planant dans les airs, les magnifiques cimes de ces arbres précieux ; grand nombre de ruisseaux et de cascades, dont les eaux viennent se jeter dans ces rivières, offrent aussi toutes les facilités imaginables pour l'établissement de moulins à scies. Le courant des marées se fait sentir avec force dans ces rivières ; la mer s'élève à environ 6 mètres dans les marées communes et à 7 dans les vives eaux ; elle monte encore à une plus grande élévation pendant les marées d'hiver. Un des plus grands inconvénients de la baie de Kaïpara, comme aussi des rivières qui s'y jettent, est de ne point

offrir d'anses ou de criques, où les navires puissent se placer, en dehors du courant, pour y prendre charge en sûreté et mettre commodément à terre leur cargaison : ils sont obligés de rester au milieu du courant et d'avoir des radeaux le long de leur bord pour faciliter leurs opérations.

Les terres, à l'embouchure de la rivière de Waïroa, sont basses, marécageuses et dépourvues de bois de toute espèce, mais à environ 20 milles au-dessus de cette embouchure, les terres deviennent d'une excellente qualité, sont propres à la culture, et en partie boisées. Les indigènes qui habitent les bords de cette rivière sont très-éparpillés et peu nombreux, leur chiffre ne s'élève pas à plus de 5 à 600 en tout. Leurs warés diffèrent essentiellement de ceux des naturels de la Baie des Iles ; ils sont plus grands, ont une apparence plus confortable, et sont presque tous couverts de l'écorce d'un arbre nommé dans le pays *toutara*.

Le quatrième port de la côte occidentale est celui de *Manukou ;* sa distance de l'entrée de Kaïpara est d'environ 30 milles, la largeur du goulet entre les caps d'entrée est d'à peu près un mille et sa longueur de l'entrée au fond, de 5 à 6 milles ; ce port s'étend à l'intérieur à environ 20 milles, principalement vers le Sud. et le S. E. Il existe une île située à l'entrée et au milieu du goulet : elle est accore de chaque côté. Le chenal du Sud est le plus profond, on y trouve de 9 à 12 brasses d'eau ; la profondeur dans celui du Nord est un peu moins considérable et varie de 5 à 10 brasses. Ce port n'a point de barre ; les bâtiments qui y vien-

nent doivent gouverner sur l'île de l'entrée jusqu'à ce qu'ils en soient très-près, alors ils découvriront dans le Sud de l'île le canal qui doit les conduire en sûreté jusqu'au mouillage.

Un grand nombre de petits ruisseaux viennent se jeter dans cette baie, dont la côte du Nord est très-boisée; celle du Sud l'est beaucoup moins et est bordée d'une plage de sable; le sol intérieur, en quelques parties très-fertile, n'offre en d'autres endroits qu'un sable d'une stérilité désolante.

Les indigènes de la baie de Manukou ont beaucoup souffert des guerres de Shonghi et étaient encore peu nombreux en 1835; mais depuis la population a augmenté d'une manière prodigieuse. D'un caractère turbulent, ils sont souvent en guerre avec les indigènes de la baie d'Houraki; d'ailleurs très-industrieux, ils récoltent une grande quantité de phormium tenax qu'ils envoient par terre à la côte N. E. de l'île et même jusqu'au port de Tauranga pour y être vendu.

De la côte Nord de la baie de Manukou, jusqu'à la source de la rivière d'*Awaroa* qui se jette dans la baie de *Waï-Kato*, il ya moins d'un mille de trajet; les indigènes passent, sans beaucoup de difficultés, leurs pirogues de l'une à l'autre rivière. L'isthme qui sépare la baie de Manukou de la baie d'Houraki (*la Tamise*) n'a pas plus de 3 milles de largeur. La baie de Manukou est encore la limite de séparation des tribus de la race *Nghapui*, qui habitent la partie Nord de l'île d'Ika-Na-Mawi, de celles de la race de Waï-Kato qui habitent le Sud de l'île. On estime que les indigènes de la race

Nghapui sont au nombre de 20,000, et on porte à 30,000 ceux de la race de Waï-Kato; les naturels eux-mêmes portent ces évaluations bien au-delà; mais leur exagération connue ne permet pas d'ajouter foi à leurs calculs.

Le premier port que l'on rencontre au Sud de la baie de Manukou est celui de *Waï-Kato;* il en est éloigné, en suivant la côte, d'environ 25 milles. Ce port n'a point encore été exploré; on sait néanmoins qu'un banc en rend l'entrée difficile sinon dangereuse; cependant déjà des bâtiments de 2 à 300 tonneaux y sont entrés pour y faire de l'eau, des provisions, y charger du bois de mâture et du phormium tenax. Il n'y a encore que très-peu d'Européens établis dans cette baie. Les rivières de Waï-Kato et d'Awaroa viennent confondre leurs eaux avec celles de cette baie; la première, disent les naturels, prend sa source dans le lac *Roto-Doua*, mais ce fait ne semble pas avoir été complétement vérifié. A environ 80 milles de l'embouchure du port, la rivière de Waï-Kato se divise en deux branches, dont l'une prend le nom d'*Horoteu* et l'autre celui de *Waï-paha*. On rapporte que les missionnaires Wesleyens ont remonté ces cours d'eau, dans des pirogues, jusqu'à environ 150 milles de la mer. Selon eux on trouve dans ces rivières un très-grand nombre d'îles extrêmement fertiles et boisées jusqu'au bord de l'eau; quelques-unes de ces îles ont 1 mille de long et leur sol est formé de terres d'alluvion. De nombreuses vallées, situées de chaque côté de ces rivières, viennent y aboutir et partout la végétation paraît active

et riche ; les fougères s'élèvent jusqu'à 2 mètres 40 centimètres de haut et le phormium ne prend pas un développement moindre. Les indigènes cultivent le phormium comme ornement, autour de leurs warés, et l'emploient comme clôtures pour les champs ensemencés.

Si la baie de Waï-Kato perd de son importance par le danger auquel expose la barre dont l'entrée est obstruée, il ne faut point oublier quelle en prend une très-grande de l'étendue de pays baigné par ses eaux et de la facilité de communication qui existe de la rivière d'Awaroa à la baie de Manukou, l'un des ports les plus sûrs de toute l'île. Cette communication, déjà facile à cause du court trajet qui sépare la rivière d'Awaroa de la baie de Manukou, pourrait encore être améliorée, soit par un canal, soit par un chemin de fer, le sol étant plat et les frais d'établissement pouvant être présumés peu considérables. Le port de Manukou par sa situation centrale, qui lui permet de communiquer par eau jusqu'au lac Roto-Doua et par terre avec la baie d'Houraki, devient, pour l'occupation militaire, une position de la plus haute importance, et pour le commerce une voie sûre et peu dispendieuse pour l'écoulement des marchandises. Ce lieu enfin, paraît être le plus favorablement situé de l'île pour établir le siège du gouvernement général.

Le port de *Waingaroa*, situé au Sud de celui de Waï-Kato, en est éloigné d'environ 25 milles. Il y a une barre à l'entrée sur laquelle on ne trouve pas plus de deux brasses d'eau à basse mer. Ce port peu connu, et encore inexploré, peut avoir un demi-mille d'ou-

verture à l'entrée, le port lui-même a 2 milles d'étendue et renferme plusieurs baies profondes; il est habité par 5 à 600 indigènes, presque tous convertis au christianisme.

A 10 milles vers le S. E. du monde de Waingaroa est situé le port d'*Aotea*, dont l'entrée a près d'un mille d'ouverture; le goulet qui n'est point en ligne droite, a environ de 2 à 3 milles d'étendue, et la baie à laquelle il communique peut avoir de 8 à 10 milles dans sa plus grande dimension. Les côtes à l'entrée de la baie ne sont pas boisées, mais plus à l'intérieur, le pays est couvert de forêts; la plage est bordée de sable et les bords de la baie sont habités par un assez grand nombre de naturels qui s'adonnent à la culture; presque tous ont été convertis à la religion chrétienne par des prédicateurs indigènes formés à l'école des missionnaires Wesleyens.

Le port de *Kawia*, que l'on trouve à environ 10 milles au Sud de celui d'Aotea, a aussi une barre à l'entrée, mais il existe une bonne passe pour y pénétrer; le goulet entre les caps d'entrée a près de trois quarts de mille de largeur, mais cette distance est réduite par un petit banc placé au milieu et auprès duquel on trouve de chaque côté beaucoup d'eau; ce goulet n'a pas plus d'un demi-mille en longueur. Plusieurs petits cours d'eau viennent affluer dans le port de Kawia dont les rives sont habitées par une population nombreuse que l'on évalue de 1,000 à 1,200 indigènes. Le pays environnant est en partie boisé et en partie occupé par des terrains cultivés ou propres à faire d'excellents pâturages. Aucun

Européen ne s'est encore fixé dans cette partie de l'île qui a été peu visitée et n'est pas moins riche en bois de kauri des plus grandes dimensions, que les districts les plus favorisés sous ce rapport, parmi ceux dont nous avons parlé. Il n'y a point non plus de missionnaires établis au milieu des naturels de cette partie de l'île; cependant déjà quelques prédicateurs indigènes, envoyés des missions d'Hokianga, ont commencé à faire des prosélytes parmi les tribus environnantes.

Entre le port de Kawia et le *cap Egmont*, et à peu près à la moitié de la distance de ces deux points, on trouve l'entrée de la rivière *Mokou*, qui sert de limite aux territoires occupés, au Nord, par les indigènes de la tribu de Waï-Kato, et au Sud par ceux de la tribu de *Tara-Naké;* cette rivière n'est connue jusqu'à présent que pour avoir été signalée, et sur ouï-dire, et l'on ignore encore si l'on trouve un port à son embouchure, quelle est l'importance de son cours et où elle prend sa source; mais d'après les rapports des indigènes, la contrée qu'elle arrose n'est pas moins fertile que le pays de Waï-Kato qui l'avoisine.

Le territoire de Tara-Naké forme la partie S. O. de l'île d'Ika-Na-Mawi et va jusqu'à la côte Nord de l'entrée du détroit de Cook; le mont Egmont, une des montagnes les plus élevées de l'île du Nord, est situé à l'une de ses extrémités; ce territoire s'étend de la rivière Mokou, au Nord, jusqu'à celle de *Wanga-Noui*, dans le détroit de Cook. Quelques cartes indiquent une baie de Tara-Naké à l'entrée du détroit et à l'Est du mont Egmont, mais il nous a été impos-

sible d'obtenir des renseignements tant soit peu plausibles sur cette baie, dont l'existence même ne paraît pas bien constatée. Le capitaine *Lambert*, qui a visité la côte auprès du mont Egmont, pour faire le sauvetage du navire l'*Harriot*, qui s'y était perdu en allant à l'île du Sud de la Nouvelle-Zélande, n'a communiqué aucun renseignement positif sur cette prétendue baie, soit qu'elle n'existe pas en effet, soit qu'il ait cru ne pas devoir publier le résultat de son exploration.

Nous bornerons là les renseignements que nous pouvons donner sur la navigation des ports et des cours d'eau praticables de l'île d'Ika-Na-Mawi, tout ce que nous avons appris de plus à ce sujet ne nous ayant paru reposer que sur des données incertaines ou sur les rapports des naturels, qui ne méritent aucune espèce de confiance.

On remarque à la Baie des Iles que, généralement pendant l'hiver, c'est-à-dire de février jusqu'à la fin de septembre, les vents règnent du Sud au S. O. et à l'Ouest, et même que souvent les vents continuent à souffler de cette partie jusqu'à la fin d'octobre.

Les vents de S. O. et de Sud soufflent très-violemment durant l'hiver et occasionnent de très-grosses mers, principalement sur la côte occidentale de la Nouvelle-Zélande, qui en devient inabordable pendant toute cette saison.

Les vents de l'Est dominent pendant la plupart des mois d'été, ils fraîchissent tous les 15 jours ou trois semaines, au point de devenir ce que les Anglais nomment *a gale*, un petit coup de vent; ce coup de vent

dure rarement plus de deux ou trois jours et est remplacé par le beau temps toutes les fois que les vents passent au S. O. par le Sud ; mais si, au contraire, ils varient vers le Nord, le temps devient très-pluvieux, et reste mauvais et incertain.

C'est ordinairement vers la fin d'octobre, lorsque le beau temps est revenu, que les brises de terre et de mer s'établissent ; elles deviennent alors périodiques et durent jusqu'à la fin de mars ; jamais, cependant, elles ne sont ni aussi régulières, ni aussi fortes que celles qui règnent entre les tropiques.

Les pratiques de la Nouvelle-Zélande s'accordent à dire que, sur la côte occidentale de l'île d'Ika-Na-Mawi, les courants portent généralement au S. O. et occasionnent toujours une grosse mer semblable à un raz de marée, que souvent cette mer brise sur la crête de la lame et devient par-là dangereuse pour les petits bâtiments, dont un grand nombre n'ont dû leur perte qu'à ces causes réunies. Ils paraissent également persuadés que la direction de ces courants est le résultat d'une réaction causée par la côte de l'île d'Ika-Na-Mawi sur le courant qui, du détroit de *Bass*, se dirige vers l'Est et vient frapper le cap *Maria van Diémen*. Ils fondent cette dernière opinion sur la rencontre fréquente auprès du cap Maria van Diémen, de barriques, de pièces de mâtures ou d'autres objets flottants qui, selon eux, ne peuvent provenir que de l'île du Roi[1], dans le détroit de Bass ou de la terre de van Diémen.

[1] King's Island.

Les courants sur les côtes septentrionales et orientales de l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, portent généralement à l'E. S. E. ou au S. E. avec une vitesse que les pratiques estiment de deux nœuds à deux nœuds et demi; ils assurent n'avoir jamais trouvé moins à aucune époque de l'année. Cette opinion se justifie, en quelque sorte, par le dire de tous les navigateurs qui relâchent à la Baie des Iles, et qui tous accusent avoir été portés à l'Est, d'une quantité considérable.

Le 11 novembre, les réparations du navire la *Manche* étant terminées, et les travaux nécessaires au lever du plan de la rade étant achevés, nous nous disposâmes à quitter la Baie des Iles pour nous rendre à la Nouvelle-Hollande; par un hasard singulier, au moment de notre appareillage, la *Vénus* était entourée, au mouillage de Kororaréka, des navires le *Mars*, la *Psyché*, le *Cadmus*, la *Manche*, la *Baltique* et l'*Hokianga*.

A 11 heures trois quarts, la frégate était sous voiles et à une heure M. l'évêque de Pompalier prenait congé de nous pour retourner à terre; nous le saluâmes de neuf coups de canon, afin de lui assurer par cette marque de déférence, la seule protection qu'il nous fût possible de lui laisser en partant.

CHAPITRE XVIII.

Départ de la Nouvelle-Zélande. — Arrivée de la *Vénus* au Port-Jackson.—Sydney, son aspect, sa population, son importance. —Les convicts, leur établissement, vices de l'organisation primitive, résultats obtenus. — Les gouverneurs, progrès de la colonie sous leur administration. — Découverte de la Nouvelle-Hollande. — Statistique. — Indigènes.

Le vent, favorable au moment de notre départ, varia promptement vers l'O. et même vers l'O. N.O. et nous obligea de louvoyer presqu'aussitôt que nous eûmes pris le large. Quelques pratiques de la navigation de ces parages nous ayant recommandé de ne pas craindre, avec des vents contraires, de nous élever au Nord, tandis que d'autres nous avaient donné des instructions tout-à-fait opposées, je jugeai convenable, surtout à l'époque de l'année où nous étions, de louvoyer sans nous écarter beaucoup de chaque côté de la ligne de

direction de notre route, dans l'espérance que les variations du vent nous permettraient de nous avancer vers l'ouest, sans trop de difficultés, en profitant des changements qui nous seraient favorables. L'événement justifia effectivement nos prévisions, et prenant tantôt la bordée du Nord, tantôt celle du Sud, selon que le vent devenait plus Sud ou plus Nord, nous arrivâmes en vue de la côte de Sydney le matin du treizième jour, à compter de celui de notre départ. Cette traversée fut pénible, mais elle peut être regardée comme très-courte, eu égard aux circonstances de notre navigation qui fut retardée, non-seulement par notre louvoyage, mais aussi par une grosse mer incommode, qui souvent déferlait au sommet de la lame; les Anglais comparent cette mer à celles que l'on rencontre dans les mers du Nord, par les latitudes élevées; mais, ajoutent-ils, *it is not so true*[1]; cette mer est en effet plus tourmentée; elle est plutôt semblable à celles que l'on éprouve dans les détroits où le courant est violent, lorsque les vents soufflent dans une aire de vent opposée à leur direction. En hiver, époque où les vents d'Ouest et de S. O. sont plus constants et règnent avec plus de violence, les traversées ordinaires de la Baie des Iles à Sydney, sont de 30 à 40 jours. On cite même un brick de guerre anglais qui employa six semaines à faire cette traversée, en courant de préférence la bordée du Sud, encore avait-il craqué ou rompu une partie de sa mâture.

[1] Elle n'est pas si vraie (si franche).

Le 13 novembre 1838, surlendemain de notre départ de la Baie des Iles, nous passâmes entre le cap Maria van Diémen et les îles *Manawa-Tawi ;* à midi, étant par 34° 28′ de latitude Nord, et 169° 54′ de longitude orientale de Paris, nous apercevions ces îles, de dessus le pont, à la distance de 12 à 15 milles ; de là, elles nous paraissaient encore de moyenne élévation et nous relevions le centre du groupe, au moment de l'observation de la hauteur méridienne, au Nord 36° Ouest du compas.

Le 24 novembre, jour de notre attérage sur la côte de la Nouvelle-Hollande, nous découvrîmes la terre vers sept heures du matin ; elle nous apparut d'abord fort embrumée, et ne se voyait que de l'Ouest à l'O. $\frac{1}{4}$ N. O. ; au moment où nous en eûmes connaissance nous en étions encore éloignés d'environ 30 à 32 milles. Nous tardâmes peu à l'apercevoir plus vers le Nord et plus au Sud, et aussi à distinguer le phare ; à 11 heures, après avoir fait 12 milles de plus au S. S. O. où nous gouvernions, la côte s'étendait alors de l'O. S. O. au N. O. Mais, accore au rivage et unie au sommet, elle n'offrait ni montagne ni accident de terrain assez remarquable pour être signalé comme point de reconnaissance de cette côte ; et sans la tour du phare, qui est le point de reconnaissance le plus certain, il eût été difficile de déterminer la position de l'entrée du port Jackson ; les deux caps qui limitent l'embouchure de ce port étant recouverts l'un par l'autre, on soupçonnerait difficilement, lorsqu'on vient du large, que dans l'anfractuosité qu'ils forment, il se

trouve une baie de l'importance de celle de Sydney. Du moment où nous aperçûmes le phare nous gouvernâmes dessus, mais les vents qui d'abord étaient du S. E. devinrent très-variables, passèrent à l'Ouest, puis enfin revinrent au S. E. et au S. S. E. et nous permirent de nous approcher du port. Aussitôt que nous fûmes rendus à distance d'être aperçus, nous appelâmes le pilote par le signal ordinaire mais ce fut fort inutilement, il ne parut qu'au moment où n'étant plus qu'à quelques encâblures de la côte du phare, nous donnions dans le goulet. Les vents étant presque contraires pour entrer, le pilote avait d'abord pensé à nous faire mouiller en dehors de la basse de *la Truie et des Cochons* [1], mais remarquant les bonnes qualités de la frégate, pour tenir le vent, il se décida à entrer et nous continuâmes à faire route en serrant le vent le plus possible, en profitant des rafales pour lofer et pour nous élever au vent; nous doublâmes tout, à la bordée, et à 3 heures nous mouillâmes en grande rade de Sydney, auprès de l'île *Pinch-Gut*. Le temps était alors devenu très-mauvais; il ventait beaucoup et il pleuvait par torrents; le capitaine de port, les employés de la douane arrivèrent promptement à bord, et la batterie de la pointe *Dowes* nous fit un salut auquel nous répondîmes aussitôt. Le temps continua à être pluvieux toute la soirée et une grande partie de la nuit, et les vents régnèrent pendant ce temps de l'O. S. O. au S. O.; au jour ils variè-rent en fraîchissant vers le S. et le S. S. E. et le temps s'éclaircit.

[1] *Sow and pigs.*

A 11 heures, le 25, je me rendis à terre pour faire visite aux principales autorités de Sydney ; je me présentai inutilement chez chacune d'elles, je ne rencontrai personne, excepté cependant M. le capitaine de port et M. l'évêque catholique Paulding ; le gouverneur était à sa campagne de *Parramatta*, les autres autorités se trouvaient malades ou à se promener. Je n'eus pas grand'peine à m'expliquer cette singularité, il devenait évident que les lettres que nous avions apportées d'O-Taïti, surtout celles de M. Pritchard, nous avaient représentés comme ayant sans doute commis quelque fait grave au préjudice de la prépondérance anglaise dans cet archipel. Les missionnaires de la société *Church's Missionary* d'O-Taïti ayant été obligés de réparer, vis-à-vis de la reine Pomaré, les maux dont ils étaient cause, en payant pour elle les frais de voyage que nous avions demandés, pour MM. Laval et Carret injustement maltraités par son gouvernement, ne pouvaient nous pardonner d'avoir exigé le redressement de nos griefs, et pour eux, notre conduite avait pris un caractère qu'ils cherchaient à rendre odieux. Les journaux de Sydney ne tardèrent pas à nous donner la preuve que nous avions deviné les motifs de la conduite des autorités ; je m'occupai fort peu de la polémique de ces journaux qui ne méritait que le mépris, et nous nous occupâmes activement de remplacer nos vivres, d'établir notre observatoire sur l'île Pinch-Gut et de faire les observations nécessaires pour comparer et ramener la longitude que nous avions obtenue à la Baie des Iles, à celle du méridien de l'observatoire de Parramatta.

Le même jour 25 novembre, une députation de MM. les officiers du 50ᵉ régiment de ligne en garnison à Sydney, vint à bord de la frégate, inviter l'état-major entier à dîner à la *mess* [1] de l'état-major du régiment. Les officiers de la *Vénus* acceptèrent cette politesse que j'accueillis également avec empressement. Le 26, accompagné d'une partie des officiers de la frégate, nous allâmes rendre la visite au colonel et aux officiers du 50ᵉ.

Le 28, plusieurs officiers supérieurs anglais vinrent à bord me rendre ma visite, et nous reçûmes du colonel Shadforth, chargé de la direction et de la conservation de la bibliothèque, une invitation d'aller la visiter et de nous regarder comme sociétaires pendant le temps de notre relâche ; nous reçûmes encore une invitation générale de faire partie de la société du club australien, et une invitation à y dîner pour le 30, jour de la *Saint-André*, fête patronale d'Ecosse, consacrée également par cette société, dont le plus grand nombre des membres était composé d'Ecossais. La veille du jour où nous devions dîner avec MM. les officiers du 50ᵉ, plusieurs bâtiments étant entrés en

[1] *Mess* : ce mot signifie *table ; to mess with one*, *manger avec quelqu'un*. Tous les officiers d'un même régiment, en Angleterre, sont obligés de manger à la même table, le colonel lui-même en fait partie et la préside dans les jours de cérémonie ; le président ordinaire est nommé parmi les officiers qui la composent : il est temporaire. Cette coutume, de laquelle personne n'est dispensé, entretient, dit-on, la bonne harmonie parmi les officiers et contribue puissamment au maintien de la discipline.

rade, venant d'Angleterre, avaient apporté des nouvelles de fraîche date; un jeune officier de ce régiment, précisément un de ceux qui étaient venus nous inviter et qui, parlant très-bien le français, nous avait paru d'un caractère gai et aimable, reçut de sa famille une lettre qui porta le désespoir dans son âme; ne pouvant résister au malheur dont il était frappé, deux heures après la réception de sa lettre, il mit fin à ses jours. Prévenus par un billet des officiers de son régiment, qu'ils ne pourraient nous recevoir à cause de ce malheureux événement que tous déploraient, nous leur témoignâmes les regrets que nous éprouvions nous-mêmes de la mort de notre nouvelle connaissance, et nous demandâmes à l'accompagner à sa dernière demeure. Notre requête fut gracieusement accueillie et nous nous rendîmes exactement au service qui eut lieu à cette occasion; mais nous eûmes le regret de voir que le clergé protestant montra dans cette circonstance une intolérance exagérée et un déplorable excès de zèle; en arrivant à la porte du cimetière elle se trouva fermée; le cortège composé de toutes les autorités civiles et militaires de Sydney, fut obligé d'attendre plus d'une heure que l'aumônier du régiment obéît aux injonctions qu'il reçut de se présenter et de recevoir le corps, pour lire les prières. Il paraît que ce ministre avait d'abord promis d'officier, mais qu'ensuite, revenant sur sa première détermination, il s'était rétracté au moment même de l'enterrement, et qu'il ne consentit, plus tard, à rendre les honneurs à l'officier décédé, que dans la crainte, peut-être, d'occa-

sionner un plus grand scandale que celui dont, malgré nous, nous étions devenus les témoins. Toutefois, sur la tombe même, persistant dans sa malveillante opposition, il ne céda point au précepte si doux, du pardon des offenses, et ses dernières paroles furent amères et empreintes du sceau de la réprobation. Tout le cortège se dissipa comme épouvanté; mais espérant, sans doute, que Dieu serait plus miséricordieux pour le défunt.

Le 30 novembre, nous allâmes assister au dîner du club australien; la société était nombreuse et choisie, le gouverneur y assistait; c'était la première fois, depuis qu'il avait pris les rênes du gouvernement, qu'il paraissait en public, il saisit cette occasion pour faire une espèce de profession de foi et pour faire connaître les bases sur lesquelles il comptait appuyer son administration; son discours fut long, parfois diffus et souvent froid; il fût accueilli cependant avec politesse; mais les regrets qu'avait laissés son prédécesseur, le général Bourke, étaient encore trop vifs pour qu'il pût se flatter d'obtenir un succès plus complet. Le dîner fut très-gai et très-bon, le champagne ne fut point épargné. Aussitôt que le gouverneur se fut retiré, la gaieté devint plus vive, plus franche, on redoubla les toasts et bientôt, cédant aux souvenirs de la patrie, deux acteurs montèrent sur la table et dansèrent, au milieu des plats de dessert, des bouteilles, des lumières et des ornements de table, un *rill* écossais; nous eûmes lieu d'applaudir à l'adresse, à la légèreté et à la grâce des danseurs; ils s'en tirèrent avec honneur et sans

préjudice pour l'administration du club. Nous devons à la vérité de dire que, pendant le cours de cette fête, nous avons été, de la part des personnes éminentes de la société de Sydney, l'objet d'attentions polies, dont nous conserverons longtemps le souvenir, un des plus agréables de notre voyage.

Dès la matinée du 30, le gouverneur, M. Gibbs, étant de retour de Parramatta, je m'étais présenté chez lui où je fus reçu avec politesse, mais, moins bien cependant qu'un capitaine anglais n'eût été reçu chez un gouverneur français; éclairé depuis mon arrivée sur le caractère de M. Gibbs et informé de la haine violente qu'il porte aux catholiques, je reconnus bientôt qu'il avait ajouté foi aux calomnies de M. Pritchard et adopté ses sentiments à notre égard; je ne tardai pas d'ailleurs à en acquérir la preuve. Il me demanda, en causant, si, comme les journaux le disaient, nous avions pris possession de l'île d'O-Taïti au nom de la France, je lui répondis tout naturellement que non, sans entrer dans d'autres détails; mais s'oubliant bientôt jusqu'à m'interroger sur l'objet de ma mission à O-Taïti, et le ton de ses questions me paraissant s'écarter des convenances et des égards que se doivent toujours des officiers de puissances alliées, je jugeai convenable, à mon tour, de lui faire remarquer que je ne croyais point devoir répondre à des questions faites sur des intérêts qui lui étaient étrangers; le gouverneur m'annonça alors qu'il m'écrirait officiellement à ce sujet, et lui ayant donné l'assurance que j'aurais l'honneur de répondre à sa let-

tre ; nous changeâmes aussitôt de conversation.

Le 3 décembre suivant, je reçus, en effet, de M. Thomson, secrétaire-général du gouvernement, une lettre[1] qu'il m'écrivait par ordre du gouverneur,

[1] Colonial Secretary's office,

Sydney, New South Wales, 3 décémber 1838.

Sir,

With refereuce to the verbal communication which took place between yourself and the Governor of New South Wales at a recent interview with His Excellency relative to your procee-dings on your late visit to the Island of Tahiti, I have the honor, by Command of His Excellency, to repeat to you officially, that he has received a letter from her Britannic Majesty's consul at that Island representing to His Excellency that, on the occasion in question, the french flag was hoisted on the Island by your orders, and certain demands were made by you on her Majesty's queen Pomaré, which not only placed her majesty in fear and under restraint, but forced her to borrow money from the bristish consul, in order to avert the hostilities with which she was threatened.

The Island of Tahiti forms no part either of His Excellency's government or of the territories of his Royal Mistress, but is on the contrary recognised as an independant state under the Sovereignty of its own Queen. At the same time, in consequence of the strict relations of amity and alliance which exist between this government and queen Pomaré, His Ecellency has thought it right to transmit to her Britannic Majesty's government a copy of the british consul's letter above réferred to; and His Excellency deems it due to you, as the officer of a friendly power, to inform you of the circumstance. His Excellency will not fail to convey at the Same time, to his government, the assurance which you have verbally given to His Excellency, that in causing the french

et que je crois rendre fidèlement par la traduction qui suit :

Bureau du secrétaire de la colonie, Nouvelle-Galles du Sud,
3 décembre 1838.

Monsieur,

« En me référant à la communication verbale qui a eu lieu entre vous et le gouverneur de la Nouvelle-Galles dans une entrevue récente, sur vos transactions dans votre dernière visite à l'île de Taïti, j'ai l'honneur, en vertu de l'ordre de S. E., de vous répéter officiellement qu'elle a reçu une lettre du consul de S. M. B. dans cette île, qui rend compte à S. E. que dans cette circonstance vous fûtes la cause que le pavillon français a été arboré sur l'île et que vous adressâtes certaines demandes à S. M. Pomaré, qui non-seulement placèrent Sa Majesté sous l'empire de la crainte, l'empêchèrent d'agir librement, mais encore l'obligèrent à emprunter de l'argent du consul anglais à l'effet de détourner les hostilités dont elle était menacée.

flag to be hoisted at Tahiti you did not intend to indicate the assomption of any act of sovereignty over that Island.

I have the honor to be,
With great respect,
Sir,

Your most obedient,
humble servant.
Signé Deas Thomson.

Captain Du Petit-Thouars, Commanding His most christian majesty's frigate Vénus, etc., etc. Port Jackson.

« L'île de Taïti ne forme point partie, ni du gouvernement de S. E. ni du territoire de sa royale maîtresse, mais au contraire est reconnue comme un état libre et indépendant sous la souveraineté de sa propre reine. En même temps, en conséquence des étroites relations d'amitié et d'alliance qui existent entre ce gouvernement et celui de la reine Pomaré, Son Excellence croit de son devoir de transmettre au gouvernement de S. M. B. la lettre du consul mentionnée ci-dessus; et S. E. juge qu'il vous doit, comme à un officier d'un pouvoir ami, de vous informer de cette circonstance. S. E. ne manquera pas, par la même occasion, d'informer son gouvernement, que vous lui avez dit verbalement qu'en demandant que le pavillon fût arboré sur Taïti, vous n'avez point prétendu faire un acte de souveraineté sur cette île.

« J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

Signé Deas Thomson. »

Ce ne fut pas sans quelque surprise que je lus cette dépêche; je me rappelais bien que, comme sujet de conversation, M. le gouverneur m'avait parlé d'une lettre qu'il disait avoir reçue de M. Pritchard, mais ne m'ayant point entretenu du contenu de cette lettre, ne me l'ayant point montrée ni lue, il me semblait étrange qu'il eût l'air d'en référer à cette lettre qui, bien que je pensasse, à cause des articles publiés par la presse de Sydney, qu'elle renfermait un compte-

rendu fort erroné, sinon calomnieux, de notre conduite à O-Taïti, ne m'était pas moins restée inconnue. Je m'étonnai surtout du dernier paragraphe qui me parut tant soit peu insidieux. La lettre du secrétaire général ne m'étant parvenue que dans la journée du 4, j'écrivis en réponse, le 5, la lettre qui suit :

Frégate la Vénus, rade de Sydney,
le 5 décembre 1838.

« Monsieur le secrétaire général,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois, en exécution de l'ordre de S. E. le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud.

« Ainsi que vous me l'annoncez, je savais que le gouvernement de la reine d'O-Taïti est un gouvernement reconnu indépendant; en conséquence je me borne à vous informer, Monsieur, qu'ayant reçu, de mon gouvernement, l'ordre de passer à O-Taïti, je crois ne devoir qu'à lui seul le détail de mes relations avec le gouvernement établi dans ces îles. Déjà, j'ai instruit Monsieur le ministre de la marine de ma conduite, et à lui seulement, je pense en devoir le compte officiel.

« Mes relations avec M. le consul de la Grande-Bretagne ont été ce qu'elles devaient être, polies et pleines des égards qui sont dus à l'envoyé d'une puissance amie.

« J'ai rendu à Monsieur le consul de S. M. B. les honneurs que nos ordonnances accordent à son grade, bien qu'il n'ait jamais paru sur la frégate qu'en costume

de *midschipman*[1]. Je l'ai reçu plusieurs fois à ma table, ainsi que MM. les missionnaires Rogerson, Barff et tous ceux qui m'ont fait l'honneur de me visiter. J'ai offert à M. le consul, pour une circonstance éventuelle, il est vrai, un asile pour lui et pour sa famille; enfin, je lui ai donné, en sa qualité de consul, la poudre de guerre qu'il m'a demandée; et, à mon départ, je lui ai offert de prendre ses lettres pour Sydney, et c'est moi qui les ai apportées.

« S. E. le gouverneur verra, par ce récit de mes relations avec le consul de S. M. B., que je n'ai manqué à aucune des attentions qu'on est, en quelque sorte, en droit d'attendre en pareille circonstance.

« Dans ma visite à Monsieur le gouverneur, S. E. a bien voulu me parler d'une lettre de M. le consul de la Grande-Bretagne à O-Taïti; mais, comme elle ne m'a point informé de son contenu, ni communiqué cette lettre, je n'ai pas eu à y répondre. J'ai pensé que S. E. faisait allusion à un article passablement indécent, inséré dans le journal le *Colonist*, qui se publie à Sydney, et qui, par sa fausseté et par ses calomnies, ne m'a paru mériter que le mépris. J'ai relevé, il est vrai, quelques assertions mensongères qu'il contient, mais je l'ai fait *officieusement*, et seulement parce que S. E. me parlait d'une affaire dont, sans cela, je ne l'eusse point entretenue, car je pense et j'ai toujours pensé qu'elle lui est étrangère.

« Tels ont été les seuls rapports que j'aie eus avec

[1] Elève de la marine.

M. le consul anglais Pritchard. Cependant, comme indépendamment de la charge consulaire dont M. Pritchard est investi à O-Taïti, il est connu sous plusieurs caractères différents, et que, par rapport à ses diverses fonctions, je me suis trouvé dans le cas d'avoir affaire à lui, pour être agréable à M. le gouverneur, M. Pritchard étant un sujet de la Grande-Bretagne, je crois, sans m'écarter de mon devoir, pouvoir lui dire quelles ont été ces nouvelles relations :

« Comme ministre protestant : je n'ai eu que le plaisir de voir M. Pritchard dans la chaire du temple principal et de l'entendre prêcher ;

« Comme négociant : j'ai eu à m'adresser à M. Pritchard pour lui demander compte, au nom de la succession et des orphelins héritiers de M. le capitaine Bureau, assassiné ainsi que son équipage, en 1834, aux îles Fidji, des propriétés que ce malheureux capitaine avait commises à sa charge. Bien que ces comptes n'aient point été satisfaisants, je n'ai fait aucune enquête ; je me suis borné à les recevoir tels qu'ils m'ont été remis, et à déplorer la fatalité qui s'est attachée à cette famille infortunée.

« Comme agent ou plutôt *factotum* de la reine Pomaré : M. Prichard est venu me voir et, entamant sans préambule le sujet pour lequel il était envoyé, je l'arrêtai et le priai de me faire connaître en quel caractère il me parlait d'une affaire qui me semblait n'avoir aucun rapport à ses fonctions consulaires. Je lui déclarai en même temps que si c'était en sa qualité de consul qu'il m'en entretenait, je ne pouvais l'en-

tendre, mais que si c'était comme envoyé de la reine Pomaré, j'étais prêt à l'écouter. M. Pritchard me dit alors que la reine n'ayant personne qui pût communiquer avec moi, à cause du langage, l'avait envoyé comme son agent, pour me proposer une lettre de crédit sous son nom. Je répondis à l'agent de la reine que si tous les consuls reconnus et accrédités voulaient se rendre garants de sa signature et de la validité de cette lettre, je l'accepterais. M. Pritchard me demanda que je voulusse me contenter de sa seule garantie, comme consul anglais; je n'ai point pensé qu'il fût convenable d'adhérer à la demande de M. Pritchard, étant lui-même, comme agent de la reine Pomaré, partie active dans cette affaire ; mais je limitai la garantie, que je demandais, à la sienne, comme consul de S. M. B., et à celle de M. Moërenhout, consul accrédité des Etats-Unis.

« Comme interprète : M. Pritchard vint à bord, accompagner un chef indigène qui m'était envoyé par la reine, pour me prier de lui prêter un pavillon français dont elle avait besoin.

« Ici, je pense qu'il convient que je m'arrête; ce sont tous les détails qu'il me semble permis de donner à S. E. le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud. En entrant dans des particularités plus intimes, sur la conduite qui a été tenue par M. Pritchard comme agent de la reine, je courrais peut-être le risque de blesser une susceptibilité que je respecte et qu'il est loin de ma pensée de vouloir offenser.

« Je vous prie, Monsieur, de remercier S. E. le

gouverneur de l'obligeance qu'il veut bien avoir de me communiquer l'intention où il est d'envoyer la lettre de M. Pritchard au gouvernement de S. M. la reine de la Grande-Bretagne.

Je suis avec respect,

Monsieur le secrétaire général,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. Du Petit-Thouars. »

Quelques jours après avoir fait remettre cette réponse, je reçus une nouvelle lettre du secrétaire général de la colonie, dont la traduction suivante est la fidèle reproduction du texte [1] :

[1] Colonial Secretary's office.

Sydney, New South Wales, 8 december 1838.

Sir,

I have had the honor to receive and to lay before the governor of New South Wales your letter of the 5th of this month, written with referrence to the communication which, in obedience to his Excellency's instructions, I addressed to you on the 3rd instant; and I am directed by his Excellency to inform you, in reply, that he will transmit a copy of your letter of the 5th of this month with the despatch, which, as stated in my former letter, his Excellency proposes to address to her britannic Majesty's government.

I have the honor to be,

Sir,

With much respect,

your most obedient,

humble servant.

Signé Deas Thomson.

Captain du Petit-Thouars, commanding his most christian majesty's frigate Vénus, etc., etc. Port Jackson.

Bureau du secrétaire de la colonie, Sydney, Nouvelle-Galles du Sud,

le 8 décembre 1838.

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de recevoir et de mettre sous les yeux de M. le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, votre lettre du 5 de ce mois, écrite en réponse à la communication, qu'en exécution des ordres de S. E. je vous ai faite le 3 courant; et, en vertu d'un nouvel ordre de S. E., je vous informe, en réponse, qu'elle transmettra une copie de votre lettre du 5 de ce mois avec la dépêche dont il est question dans ma dernière lettre, et que S. E. se propose d'adresser au gouvernement de S. M. Britannique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Avec beaucoup de respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé Deas Thompson. »

Je ne répondis à cette seconde communication que par une simple lettre ou accusé de réception, dont la teneur suit :

Frégate la *Vénus*, rade de Sydney,

le 11 décembre 1838.

« Monsieur le secrétaire général,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite, en date du 8 de ce mois,

par ordre de S. E. le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud.

« Je suis avec respect,
Monsieur le secrétaire général,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
A. Du Petit-Thouars. »

Là se bornèrent les relations officielles que nous eûmes avec le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud. Son Excellence devint chaque jour plus gracieuse envers nous, et sans son exaltation religieuse qui, sans doute, s'était encore développée depuis son arrivée dans un pays où le zèle des sectes est poussé jusqu'au fanatisme, elle eût pris pour nous, du moins nous l'espérons, des sentiments plus bienveillants encore.

Le 29 novembre, le brick de guerre le *Pelorus* qui, à notre arrivée, était mouillé en petite rade dans *Cockle-Bay*, mit sous voiles et vint louvoyer en grande rade; en passant auprès de la frégate la *Vénus*, il fit un salut de neuf coups de canon; politesse internationale à laquelle nous nous empressâmes de répondre, en rendant ce salut coup pour coup. M. le capitaine Harding, officier de réputation dans la marine de S. M. B., était déjà venu à bord de la frégate, et nous regrettâmes beaucoup que son départ précipité pour la Nouvelle-Zélande, mît un terme si court à nos relations.

La rade de l'île *Pinch-Gut* offre, comme presque

tout le cours de la *Parramatta*, un mouillage sûr, non moins bon pour l'abri parfait que l'on y trouve que pour l'excellence de la tenue du fond.

Les côtes dont nous étions environnés, sont de moyenne élévation et boisées partout où l'on n'a point encore défriché pour mettre en culture ou pour bâtir des maisons de plaisance ; extrêmement découpées, ces côtes forment, par leurs endentures, un grand nombre d'anses qui, presque toutes, sont autant de bons ports où l'on pourrait mouiller en sûreté, en dehors du grand courant des marées, et où l'on serait à même d'entreprendre toute espèce de réparations. Mais toutes ces anses sont une richesse encore sans utilité ; car, la ville de *Sydney*, bâtie sur la presqu'île qui sépare *Cockle-Bay* de *Sydney-Cove*, étant entourée de mouillages sûrs, capables de recevoir des centaines de navires, et les côtes même de cette presqu'île, garnies de cales de construction et de halage, pour la réparation des bâtiments, étant presque partout abordables comme des quais, possède des avantages qui, pendant longtemps encore, suffiront aux besoins de la navigation. Une foule de localités aussi bonnes que la presqu'île de Sydney s'offraient au choix du fondateur de la capitale de cette colonie, mais la facilité de la défense de ce point contre les indigènes a, sans doute, été l'une des causes déterminantes de la préférence donnée à cette position sur les autres.

La ville de Sydney, ainsi nommée par courtoisie pour un des principaux membres du cabinet de *Saint-*

James, à l'époque de l'expédition de *la première flotte* [1], en mai 1787, s'élève en amphithéâtre du bord de la mer jusqu'au sommet de la presqu'île sur laquelle elle est assise, et prend, de la rade, une apparence grandiose que ne dément pas la réalité. En voyant cette ville toute neuve; en parcourant ses différents quartiers, son élégant faubourg de *Woolloomooloo* et ses alentours; en visitant ses établissements publics, les magasins somptueux qui bordent ses vastes rues

[1] On désigne à la Nouvelle-Hollande par le nom de *la première flotte* (*the first fleet*) la division navale placée sous les ordres du capitaine Phillip, lorsqu'il partit d'Angleterre pour aller à la Nouvelle-Hollande fonder la première colonie pénitentiaire; cette flotte se composait de 11 voiles en tout, savoir : de la frégate le *Sirius*, commandée par le capitaine John Hunter, de sa conserve le *Supply*, commandée par le lieutenant de vaisseau Ball, de trois gabares nommées, *the Golden-Grove*, *the Fish-Bourne*, et *the Borrowdale* et de six transports qui étaient *the Scarborough*, *the Lady Penrhyn*, *the Friendships*, *the Charlotte*, *the Prince of Wales* et *the Alexander*, cette division portait 850 criminels condamnés à la déportation, parmi lesquels on comptait 250 femmes; un major commandant le détachement, trois capitaines d'infanterie de marine, connue généralement sous le nom de *marines*, et le détachement de *marines* composé de 200 personnes y compris une quarantaine de femmes ou d'enfants auxquelles on avait permis d'accompagner leurs maris et leurs pères. Le second détachement de convicts, envoyé à la Nouvelle-Hollande, n'y arriva que deux ans après en 1790; la division qui le portait prit le nom de *Seconde flotte** qu'elle conserva toujours depuis; cette seconde chaîne était composée de 1,699 hommes convicts et seulement de 68 femmes également condamnées à la déportation.

* Second fleet.

incessamment encombrées d'une population agitée, et de voitures de luxe qui se croisent en tout sens ; on est frappé d'admiration, en songeant qu'il y a à peine 50 ans il ne se trouvait pas une seule hutte de sauvage au lieu qu'occupe aujourd'hui cette florissante cité ; que sur cette rivière Parramatta, alors inconnue du monde entier, où l'on apercevait tout au plus quelques pirogues informes, produits grossiers de l'industrie des sauvages les moins intelligents, on voit à présent des navires du plus grand tonnage se croisant incessamment pour entrer ou pour sortir, des bateaux à vapeur montant ou descendant à toute heure du jour ou de la nuit ; et que, du sein de ses eaux, jadis désertes, s'élèvent aujourd'hui des forêts de mâts qui se confondent avec les forêts, vierges encore, dont ses bords sont toujours couverts, et ajoutent, si c'est possible, à l'effet, déjà si pittoresque, de ce tableau. Honneur donc au gouvernement capable de si grandes créations, ou peut-être plus exactement, honneur au génie commercial qui a enfanté de tels prodiges, car ce n'est qu'à son développement, dû à une activité et à une persévérance extraordinaires, et aussi un peu au hasard heureux qui en a favorisé l'essor, que l'on doit attribuer l'accroissement rapide et la prospérité fabuleuse que cette colonie, pour ainsi dire naissante, mais pourtant si avancée, a pris depuis environ cinq ans, bien plutôt qu'aux mesures jusque-là souvent inefficaces du gouvernement de S. M. B., et à la direction vicieuse imprimée à l'administration de cette colonie.

L'établissement pénitentiaire fondé à la Nouvelle-

Hollande est une création toute moderne, dont l'idée semble appartenir exclusivement au gouvernement britannique. Dès la plus haute antiquité, on a vu des colonies entières émigrer de la mère-patrie, aller fonder de nouveaux états et chercher une nouvelle existence que le sol natal leur refusait ; on a vu également des gouvernements frapper d'ostracisme des criminels dont on voulait se débarrasser, et même des citoyens éminents que, par jalousie politique, on avait intérêt à éloigner ; mais, le plus généralement, ces gouvernements se sont fort peu préoccupés du sort et de l'avenir de leurs colonies, et jamais de celui de leurs exilés, à quelque catégorie qu'ils appartinssent. Ici, il n'en a point été de même ; il paraît résulter, au contraire, tant des actes législatifs qui ont précédé cette création que des discours des philantropes du temps, qui n'ont pas été sans influence sur les décisions prises par le gouvernement britannique à l'égard de cette colonie, qu'il s'est proposé, en formant cet établissement, d'atteindre à la fois plusieurs buts politiques dont les principaux étaient : en premier lieu, de se débarrasser de l'insupportable fardeau des criminels et des vagabonds que, depuis la guerre de l'indépendance de l'Amérique, on avait cessé de diriger sur les treize colonies de l'Ouest, et qu'après d'infructueux essais de déportation sur la côte occidentale d'Afrique, on avait été forcé de laisser s'accumuler dans les bagnes et dans les prisons d'Angleterre, où leur nombre déjà considérable s'augmentait encore de jour en jour.

Secondement, de se procurer un lieu convenable-

ment situé pour en faire un dépôt pénitentiaire commode à surveiller, d'où il serait difficile de revenir, où l'on pourrait tout à la fois graduer les pénalités selon le degré de culpabilité des criminels ; et d'effrayer, par ce genre de répression, les gens vicieux qui seraient tentés, en imitant les convicts, de troubler la société ; enfin, on cherchait, en même temps, un lieu d'établissement où l'on pourrait, avec fruit, travailler à la réforme morale des convicts, les ramener à des principes honorables et au sentiment de la dignité d'eux-mêmes.

Troisièmement, l'on se proposait, en outre, de fonder, avec les criminels réformés et avec leurs descendants, une colonie que l'on espérait pouvoir augmenter avec les familles des émigrés libres et honorables que l'on engagerait, par des concessions de terrains, à aller résider dans cette contrée récemment découverte.

Toutes ces vues étaient philantropiques, d'une nature élevée et dignes de l'attention de la législature d'une grande nation. L'essai que l'on allait tenter, de la réforme d'une société pervertie, était surtout une noble et difficile entreprise, sans exemple dans l'histoire des peuples. Le résultat de cette expérience, espèce de défrichement moral, était vivement attendu, non-seulement en Angleterre, mais encore dans toute l'Europe, où les économistes cherchent avec ardeur la solution de ce problème si difficile à résoudre, mais non insoluble, du moins on peut l'espérer encore. L'insuccès de cette entreprise peut être attribué à plusieurs causes, parmi lesquelles le manque de pré-

voyance, l'insuffisance des moyens mis à la disposition du gouverneur, la mauvaise direction donnée au régime pénitentiaire et surtout une fausse application des rémunérations, tiennent les premières places.

Nous allons examiner successivement jusqu'à quel point a été obtenu chacun des résultats que l'on voulait atteindre par cette grande mesure.

Le premier but politique que l'on se proposait en fondant l'établissement pénitentiaire de la Nouvelle-Hollande, celui de débarrasser l'Angleterre des criminels qui encombraient les prisons, a été complétement atteint.

Parmi les résultats secondaires que l'on cherchait, le choix de la localité ne laissa rien à désirer et ne pouvait être plus heureux qu'il ne l'a été; cette localité satisfaisait en tout point au plan que l'on s'était tracé; l'effet que l'on espérait de la déportation pour le maintien de l'ordre dans la société, par la crainte de ce châtiment, fut également atteint et même au-delà de toutes prévisions; car la crainte de la déportation pour Sydney fut d'abord telle, pendant quelque temps, que l'on a vu des condamnés se donner la mort pour éviter l'exécution de leur jugement. Cette frayeur, toutefois, diminua peu à peu, par les nouvelles que l'on reçut, en Angleterre, du régime pénitentiaire suivi à la Nouvelle-Hollande, et si les effets salutaires, d'abord obtenus, ont été si promptement détruits, on ne peut, avec raison, en attribuer la faute qu'à la mauvaise discipline ou plutôt au défaut de discipline et de système, dans l'administration de la colonie. Bientôt

malheureusement, cette crainte salutaire, inspirée par la déportation, fut remplacée par le désir de se faire condamner à cette peine, afin d'avoir un passage gratuit pour se rendre dans cette colonie. Les uns y étaient déterminés par la misère qui les accablait en Angleterre et par l'espérance d'obtenir des concessions après un temps, presque toujours abrégé, d'une punition rendue peu effrayante par le système d'indulgence qui prévalait dans la colonie; d'autres enfin, et en assez grand nombre, animés par l'espoir de faire fortune, se livraient sans crainte à des soustractions frauduleuses dont la découverte les exposait, tout au plus, à être envoyés dans la colonie pénale où ils étaient assurés de jouir impunément du fruit de leur crime. La faculté impolitique donnée aux colons libres, à la Nouvelle-Hollande, de choisir parmi les convicts ceux qu'ils désiraient qu'on leur assignât pour domestiques ou pour gardiens de bestiaux, a encore été une source d'abus scandaleux et comme une prime d'encouragement donnée à des actes inouis de démoralisation. On a vu même, en Angleterre, des personnes, placées au-dessus du besoin, commettre des vols importants par abus de confiance, se faire prendre et condamner à la déportation, après avoir mis en lieu de sûreté les sommes fauduleusement soustraites, puis se faire suivre à Sydney de leurs femmes et de leurs enfants qui, en arrivant, demandaient et obtenaient qu'on leur assignât pour domestique leur mari ou leur père; et la famille entière jouissait ensuite insolemment et publiquement du produit de sa mauvaise conduite.

Ces derniers exemples, qui cependant sont rares, fort heureusement, ont déjà donné lieu à des réformes utiles.

Le troisième but politique, le plus important, le plus utile de tous ceux que se proposaient les législateurs, la fondation d'une colonie avec les convicts réformés et ramenés à des idées religieuses et morales, n'a point été atteint d'une manière satisfaisante, si toute fois il l'a été même en partie. La réforme que l'on attendait du caractère vicieux des convicts n'a point été obtenue et le succès a manqué par plusieurs causes, parmi lesquelles on peut ranger, du moins je le crois, le vice de l'organisation première, le défaut total d'une instruction religieuse convenablement dirigée, la faute de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour prévenir toute communication entre les criminels disposés à la réforme et les incorrigibles, et enfin, peut-être plus encore, l'extrême difficulté que l'on a éprouvée à relever les convicts, à leurs propres yeux, de la dégradation sociale où ils étaient tombés. Il eût été nécessaire, pour arriver à ces résultats si désirables, et assurément dans cette circonstance, les plus importants de tous, de pouvoir les soustraire pour ainsi dire à eux-mêmes, si c'eût été possible, mais à plus forte raison à tous ceux qui avaient été les témoins de leur condamnation et de leur honte. Or, c'est là précisément ce qui a été un des plus grands obtacles à la réforme morale des ex-convicts à Sydney, où ils ne pouvaient, au milieu d'une population libre et non tarée, mais encore trop peu nombreuse,

se dérober à l'attention publique en reprenant une conduite régulière, comme cela est arrivé aux convicts envoyés dans les treize colonies du nord de l'Amérique. Ne pouvant donc se relever de leur infamie, en désespoir de cause, ils s'y sont peu à peu abandonnés de nouveau et ont repris et suivi leurs mauvais penchants [1]; d'où il a dû résulter de nouveaux crimes et une augmentation de perversité générale. C'est ce qui a eu lieu, en effet, dans une proportion effrayante et malheureusement trop bien constatée pour que l'on puisse en douter, soit par le relevé des condamnations prises sur les registres des différents tribunaux, soit par le relevé des écrous des diverses prisons de la Nouvelle-Galles du Sud.

[1] Le sort des convicts à Sydney a été ce qu'est chez nous celui de nos forçats libérés, dès que rentrés dans la société ils y sont reconnus; dès-lors, repoussés par tout le monde au point de ne plus pouvoir trouver à gagner leur vie, même par les travaux les plus abjects, il ne leur reste d'autre parti à prendre que de mettre un terme à leur existence, parti extrême qu'ils n'adoptent que rarement, ou de s'abandonner de nouveau au crime pour retourner au bagne où du moins ils n'ont point à s'inquiéter de leur nourriture. Aussi, presque tous ces forçats libérés, ainsi repoussés par la société, en deviennent les ennemis les plus acharnés et le fléau le plus grand; aux bagnes où, pour la plupart, ils retournent, ils font école du vice et de la perversité, et réagissent cruellement sur la société entière; car, si quelquefois le mauvais exemple, l'entraînement et la bêtise conduisent dans ces tristes prisons des criminels qui ne soient pas encore tout-à-fait corrompus, ils en sortent pour rentrer dans la société toujours entièrement pervertis et profondément vicieux.

Plusieurs particularités relatives à l'état moral actuel de la colonie, publiées dans les conclusions du juge Burton et lues devant le jury à la fin des sessions de la cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud dans l'année 1835, plusieurs ouvrages[1], ainsi que d'autres rapports officiels qui m'ont été communiqués et ont été publiés par ordre du conseil de la colonie, font également connaître avec exactitude quels ont été les progrès de la démoralisation, dans une longue période de 26 ans, qui commence en 1810 et finit en 1835.

Pendant les huit premières années de cette période la proportion du chiffre des condamnations de la cour criminelle au chiffre total de la population coloniale a été comme 1 est à 370; pendant les trois années suivantes cette proportion n'a presque pas varié et a été comme 1 est à 360; mais dans les cinq années comprises de 1821 à 1825, elle s'est considérablement accrue et a été comme 1 est à 123; enfin, dans les cinq dernières années de 1831 à 1835, elle a encore augmenté et a été comme 1 est à 120.

En voyant de tels rapprochements, on ne saurait douter de la tendance fâcheuse de cette société à la perversité, et pourtant les proportions ci-dessus n'ont été que le résultat de la comparaison du nombre de sentences prononcées seulement par la cour criminelle, et ne comprend aucune des condamnations prononcées, pour

[1] History of austral Asia by Montgommery Martin; New South Wales, its present state and future prospect; an historical and statistical account of New South Wales 1837, etc., etc.

des offenses moins graves, par les juges de paix et dans les sessions des tribunaux ordinaires. M. Bannister, ancien *attorney-général*[1] a publié dans ses notes, qu'en 1825 les condamnations prononcées par les cours de justice ont presque toutes porté sur des convicts et se sont élevées au nombre d'environ 6,000, alors que toute la population des convicts, en en exceptant ceux des établissements de la baie de *Moreton* et de l'île Norfolk, ne s'élevait pas à plus de 16,000 ; pendant l'année 1835, les condamnations prononcées, indépendamment des condamnations au criminel, ont atteint le chiffre énorme de 22,000 sur une population *convict* de 28,000. On ne peut alléguer, comme une cause de l'augmentation des condamnations, que la police étant mieux faite on a dû atteindre un plus grand nombre de coupables ; car l'extrême difficulté que l'on éprouve à obtenir des verdicts de culpabilité, le jury étant presque toujours composé en majorité de convicts libérés, tend plutôt à favoriser les crimes et à en étendre le nombre dans la colonie qu'à les réprimer et à les prévenir. M. Bannister remarque aussi dans ses notes que ces crimes ont presque tous été commis par les convicts ou par ceux qui l'ont été et sont redevenus libres ; il dit encore que pendant le temps qu'il a rempli les fonctions d'attorney général de la colonie, un tiers des crimes déférés à la cour avaient été commis par des convicts placés dans la servitude, et que les deux autres tiers l'avaient été par des convicts jouissant de cartes de liberté, *tickets of*

[1] Procureur-général.

leave, ou par ceux qui étaient redevenus libres, soit par la rémission d'une partie de leur temps de punition, soit par l'accomplissement de leur peine. Si la démoralisation de la population convict va en augmentant dans une proportion si effrayante, il ne paraîtra pas surprenant que la population provenant de l'émigration libre et des colons nés dans la colonie, se ressente de cette fâcheuse influence et du contact de cette société, et c'est en effet ce qui semble résulter, comme on va le voir, du relevé des condamnations qui ont eu lieu à différentes époques.

Le nombre total des condamnations prononcées de 1810 à 1825 s'est élevé à 1,290 environ; dans ce nombre total on ne comptait pas plus de 2 ou $2\frac{1}{2}$ pour cent de celui des émigrés libres ou des colons nés dans la colonie, qui, alors, était tout au plus du cinquième de la population entière; la proportion annuelle des crimes commis par la saine partie des colons, ne donnait donc pas alors plus d'un criminel sur 2,400 personnes. Il suit du relevé des écrous de la geôle de Sydney en 1833, que la proportion du nombre des émigrés ou natifs condamnés a été au nombre total des mises en prévention, d'un peu moins d'un pour cent; dans le cours de l'année 1834, cette proportion a augmenté et a été d'environ 6 pour cent; en 1835, elle s'est encore accrue et a été au-delà de 20 pour cent; mais cette augmentation de démoralisation dans les classes libres n'a cependant été qu'apparente; du moins, on attribue généralement l'augmentation du chiffre des mises en préven-

tion, à l'arrivée, dans la colonie, d'un grand nombre de femmes de mauvaise vie qui, par leur conduite, ont occasionné beaucoup de désordres et par suite un plus grand nombre de mises en prévention que de coutume dans la classe des gens libres.

La proportion du nombre des mises en prévention, a été, au nombre total des gens libres, pendant l'année 1833, comme 1 est à 2,500. La proportion du nombre des condamnés à celui des habitants, pris dans les mêmes classes, a été encore plus faible et n'a pas dépassé la proportion de 1 à 3,000 ou 3,500.

D'après des relevés officiels, dont l'authenticité paraît constatée, la proportion du nombre des condamnations prononcées en 1835, tant en Angleterre que dans le pays de Galles, a été, au chiffre total de la population, comme 1 est à 1,000; pendant la même année 1835, cette proportion a été, dans la Nouvelle-Galles du Sud, en comprenant dans la population toutes les classes d'habitants convicts et autres, comme 1 est à 97.

On trouve encore dans un ouvrage publié à Berlin en 1836, par le colonel *Forsell*, sur la statistique de la Suède, un curieux état comparatif du nombre des criminels à celui des habitants dans différentes contrées. Ce document fait connaître les rapports suivants.

Etats-Unis d'Amér.	1	criminel sur	3,500	personnes.
Pays de Galles....	1	*id.*	2,300	*id.*
Dannemark.....	1	*id.*	1,700	*id.*
Suède.....	1	*id.*	1,500	*id.*
Ecosse.....	1	*id.*	1,130	*id.*

Angleterre . . . . . 1 criminel sur 0,740 personnes.
Irlande. . . . . 1 *id.* 0,490 *id.*
N.-Galles du Sud . . 1 *id.* 0,022 *id.*

Le plus grand mérite des tableaux de cette espèce est celui d'être curieux ; car ils ne peuvent rigoureusement servir à classer les peuples suivant le degré de moralité qu'ils indiquent ; il faudrait, pour leur accorder cette importance, tenir compte de la différence des lois des différents pays, de la police qui règne dans chacun d'eux, et de la rigidité relative de leurs tribunaux. Ces tableaux pourtant ne sont pas sans intérêt ; car lorsque la différence du nombre des condamnés criminels, au nombre des habitants est très-grande, elle est certainement une présomption favorable à la moralité des peuples qui offrent ces différences ; mais ces tableaux seraient utilement employés à comparer, dans un même pays, la moralité d'une époque à celle d'une autre époque.

On voit, par tout ce qui précède, que le but important de la réforme morale des convicts que l'on se proposait, n'a point été atteint à la Nouvelle-Galles du Sud, et qu'il résulte, au contraire, tant du relevé des registres des tribunaux que de ceux des prisons particulières, que la démoralisation a été en augmentant d'une manière effrayante ; secondement, que la population libre composée des émigrés et de personnes qui n'ont jamais été convicts et parmi lesquels, dans le principe de l'établissement à la Nouvelle-Galles du Sud, il ne se commettait pas plus de crimes, proportion gardée, que parmi toutes les autres populations d'Eu-

rope et même des Etats-Unis, au lieu de servir, par l'exemple, à améliorer les mœurs de la colonie, a elle-même été atteinte de la contagion et qu'elle se corrompt chaque jour davantage, entraînée qu'elle est par le funeste esprit de la population convict et de sa descendance. Toutefois, si la réforme morale des convicts n'a point été obtenue ainsi qu'on l'espérait, ce n'est point une raison, je pense, pour regarder ce résultat comme impossible à atteindre; ici trop de causes sont venues se réunir et y mettre obstacle, pour que l'on regarde cette expérience comme décisive et le problème de la réforme morale comme résolu négativement. Parmi les causes que l'on doit mettre en première ligne, comme ayant fait obstacle au succès, se trouve le défaut de prévision dans l'organisation première, l'une des fautes les plus graves et l'une des plus irrémédiables. Il était naturel, cependant, de songer que s'il était suffisant d'envoyer cette masse d'hommes pervertis, dans une contrée nouvelle pour s'en débarrasser, il ne l'était pas également de se contenter de cette mesure pour en tirer un parti avantageux et les ramener, par des grâces et des punitions justement administrées, à des sentiments honorables et aux vertus civiques si indispensables à l'établissement et à la prospérité de toute société civilisée; or, c'est encore là ce qu'on semble avoir trop oublié. Indépendamment de la force militaire nécessaire à la garde de la colonie, au maintien des lois, à leur exécution et à celle des ordres du gouverneur qu'elles établissaient, n'était-il pas indispensable de créer une ad-

ministration civile, paternelle et religieuse tout à la fois, pour surveiller, d'abord, les condamnés, maintenir la discipline parmi eux; les étudier ensuite, afin de proportionner le travail et les récompenses aux dispositions plus ou moins favorables qu'ils montreraient à la conversion vers laquelle on tendait? Des aumôniers choisis avec discernement parmi les membres du clergé, auraient dû également faire partie de cette administration qu'ils auraient secondée de tout le pouvoir que l'on peut attendre de leur ministère. On voit, en effet, que le premier besoin qu'éprouva le gouverneur Phillip après son débarquement, fut celui de créer des surveillants, *overseers*; étant dans l'impossibilité de les prendre parmi des gens honorables, dignes de sa confiance et qui pussent en imposer aux criminels par l'ascendant que donne tout naturellement une conduite irréprochable sur l'homme dégradé, il s'est trouvé dans la triste nécessité de les choisir parmi les criminels eux-mêmes et de courir ainsi les risques d'accorder sa confiance à des hommes peut-être les plus pervertis de tous, qui, par des dehors étudiés, pouvaient provoquer sa préférence et qui d'ailleurs, par leur éducation, étaient peu propres à rendre, avec efficacité, les services que l'on attendait d'eux. Si, en effet, le gouverneur avait le pouvoir de leur donner la place, il ne dépendait pas également de lui de leur donner, sur les criminels, l'influence morale qu'il eût été si essentiel qu'ils eussent, pour rendre leurs fonctions utiles et profitables à la réforme. Ces surveillants ne prirent effectivement aucun ascendant sur les

convicts dont ils étaient ou la risée, ou les alliés secrets ; circonstances également fâcheuses : car, ou les convicts se révoltaient contre les ordres qui leur étaient transmis ou donnés par des hommes que, souvent, ils regardaient comme plus criminels qu'eux ; ou les choix faits par ces surveillants, des convicts auxquels on se déterminait, sur leur avis, à accorder des faveurs, causaient, par la mauvaise application des grâces, un véritable découragement parmi les criminels qui auraient été disposés à la réforme, au lieu de produire sur eux les bons effets qu'on aurait été en droit d'attendre d'une plus juste application des faveurs et des récompenses.

On reconnaît encore aujourd'hui, par les résultats récemment obtenus par les aumôniers, sur le moral des convicts, combien leur établissement auprès des prisonniers, dans l'origine de la colonie, eût été favorable à leur réforme et au développement des bonnes mœurs parmi eux. C'est alors même que l'homme est le plus malheureux, qu'il se sent le plus disposé à écouter les consolations de la religion et alors aussi qu'elles ont le plus d'efficacité. Dans l'opinion générale, à la Nouvelle-Galles du Sud, on regarde encore comme un malheur, que, dès l'origine de l'établissement pénitentiaire, on n'ait pas fondé en même temps une colonie composée d'émigrés honorables et nombreux, qui auraient servi d'exemple et avec lesquels seraient venus se fondre peu à peu les convicts réformés. Les personnes les plus éminentes de la colonie s'accordent également à penser que le seul moyen ou du moins le moyen le

plus efficace que l'on puisse employer pour le rétablissement des bonnes mœurs, est de suspendre la déportation des convicts et d'encourager l'émigration, persuadés qu'ils sont que lorsque l'élément honorable de la société l'emportera sur l'élément vicieux, qui aujourd'hui prédomine, les criminels alors en minorité seront plus facilement découverts; que les jurys mieux composés ne paralyseront plus la justice au lieu de lui venir en aide, et qu'enfin les criminels ne se sentant plus appuyés se réformeront ou disparaîtront de la société. L'institution du jury a été établie prématurément à la Nouvelle-Hollande. Les jurys, aujourd'hui, toujours composés d'éléments vicieux sont un obstacle réel à la bonne dispensation de la justice dans cette colonie; les jurés, pris en grand nombre parmi d'anciens convicts libérés, soit par la remise de leur peine, soit par l'achèvement de leur temps de punition, sont toujours en majorité dans les jurys où ils s'entendent toujours aussi pour rendre des verdicts de non culpabilité, même dans les cas les plus graves d'assassinat et de meurtre avec préméditation. Ils s'entendent, surtout lorsqu'il s'agit de la destruction des malheureux indigènes, qui sont journellement traqués et détruits malgré la protection que semble leur accorder le gouvernement. Nous en eûmes un exemple bien révoltant, pendant notre séjour en rade de Sydney.

Une douzaine de convicts employés, comme domestiques ou comme gardiens de troupeaux, dans des habitations situées sur la limite intérieure du territoire

occupé par la colonie, s'étant réunis avec l'intention d'aller détruire des noirs indigènes qui, sur la foi des règlements établis par le gouvernement, vivaient sur les confins de la colonie, se mirent à leur poursuite et les ayant rencontrés, les traquèrent dans une hutte où ils en prirent 28, hommes, femmes et enfants; ils les attachèrent ensuite avec des cordes et les conduisirent en dehors de la hutte, à travers un bois où ils allumèrent un grand feu, au milieu duquel ils les précipitèrent et les retinrent avec des branches d'arbres jusqu'à ce qu'ils expirassent, tirant à coups de fusil ou de pistolet sur les malheureux qui cherchaient à s'échapper des flammes. Qui croirait que, ce crime affreux ayant été découvert et les coupables livrés à la justice, ils n'ont point été condamnés par le jury, malgré les preuves les plus évidentes et les efforts les plus légitimes de l'attorney-général ? C'est cependant la vérité; et si cinq des coupables ont, en définitive, été condamnés à la peine capitale, c'est qu'ils ont été remis en cause sous un autre chef d'accusation : celui de l'assassinat d'une femme indigène. Ce fut après moins d'un quart d'heure de délibération que le jury se prononça dans une affaire si grave et qu'au mépris d'une vive allocution du président du tribunal, que je crois devoir traduire ici, il rendit un verdict de non culpabilité.

Le président s'adressant au jury s'exprima ainsi [1] :

[1] His honor, in addressing the jury, said : we have now been engaged many hours in one of the most important cases which

« Nous venons d'employer plusieurs heures à l'exa-
men d'une des causes les plus importantes qui aient

has ever come under our notice since there has been a supreme court in New South Wales ; the case has excited considerable interest, and you were warned at the outset to throw aside any impression which might have been made by hearing or reading descriptions on this affair. I hope you will not be offended when I recall to your minds, that each of you, when entering that box, invoked god to witness that he would be determined by the evidence, and return a verdict according to the substance of that evidence ; if that were not so, if it were possible a jury could be biassed by out-door impressions and return a verdict not according to the evidence, our dearest rights were at stake and public justice was a farce. It was clear that a most grievous offence has been committed ; that the lives of near 30 of our fellow creatures have been sacrificed, and in order to fulfil my duty, I must tell you that the life of a black is as precious and valuable in the eye of the law, as that of the highest noble in the land. The black is answerable for his crimes, and some short time since, before I had the honour of occupying my present seat, on this bench, a man, a native, was executed for the murder of a white man. Having made these observations for the benefit of the public as well as the prisoners, I will call your attention to the evidence, and leave you to discharge your duty by considering whether the prisoners at the bar were the parties who committed the crime which has been proved. I agree, said his honor, with the learned counsel for the defence, that a man cannot be committed for manslaughter or murder before a body is found ; therefore the point you have just to determine is, whether *Daddy* was the unfortunate man who lost his life as set forth in the indictment, or whether a man, whose name is unknown to the attorney-general, came to his death by violent means from the prisoners' hands. He added, that in some of the counts the prisoners were charged as accessaries only, but he observed that although they were

jamais été soumises au tribunal depuis l'établissement de la cour suprême à la Nouvelle-Galles du Sud ; cette cause a excité le plus grand intérêt et vous avez été engagés dès l'ouverture des débats à vous défendre de toute impression que vous auriez pu recevoir du dehors, soit en écoutant, soit en lisant les différents rapports qui ont été publiés sur cette affaire. J'espère que vous ne vous offenserez pas si je vous rappelle que chacun de vous, en entrant dans le tribunal, prit Dieu à témoin qu'il ne se déterminerait que par les preuves et qu'il ne rendrait son verdict qu'en conséquence des convictions résultant de ces preuves; s'il n'en était pas ainsi; s'il était pos-

charged as accomplices only, yet accomplices were by the law held to be principals, and if found guilty subject to the same punishments, he mentionned an anecdote on this subject, which occurred while he was in England practising at the bar. «A young man, named Lewiston, went out with some companions for the purpose of committing a burglary, at the time they determined upon the robbery, they contemplated no violence. On arriving at the house in question, the noise they made attracted the attention of the owner, who arose, opened a window, and put out his head, and was immediately shot dead by one of the party. They were apprehended, and although charged only as accessaries, were found guilty and hanged for the murder as principals.» His honor summed up at great length, minutely recapitulating the whole of the evidence and the jury returned a verdict of no guilty, after having retired about a quarter of an hour.

(*Extrait des débats de la cour criminelle à Sydney, dans sa séance du* 15 *novembre* 1838, *publiés dans la gazette de Sydney en date du* 20 *novembre* 1838.)

sible qu'un jury pût être influencé par des impressions reçues du dehors, et rendît un verdict contraire aux preuves acquises aux débats, nos droits les plus chers seraient en danger et la justice publique ne serait plus qu'un jeu, une dérision. Il nous a été démontré que le crime le plus affreux a été commis ; que la vie d'environ trente personnes de notre espèce a été sacrifiée ; afin de remplir mon devoir, je dois vous dire que la vie d'un noir est aussi précieuse et aussi chère, aux yeux de la loi, que l'est celle du noble le plus élevé du pays. Les noirs sont comme nous responsables de leurs crimes ; peu de temps avant que j'eusse l'honneur d'occuper le poste où je suis, un homme, un indigène, fut exécuté pour le meurtre d'un homme blanc ; ayant fait ces observations dans l'intérêt du public comme dans celui des accusés, j'appellerai votre attention sur les preuves et je vous laisserai accomplir votre devoir, en examinant si les accusés traduits à la barre ont été coupables du crime qui a été prouvé. Je suis d'accord, dit le président, avec le savant conseil de la défense, qu'un homme ne peut être accusé d'assassinat ou de meurtre avant qu'un corps ne soit trouvé ; en conséquence, le point que vous avez à résoudre est de savoir si *Daddy* était l'homme infortuné qui perdit la vie, comme il est dit dans l'acte d'accusation, ou si un homme, dont le nom n'est pas connu de l'attorney-général, a péri de mort violente causée par les accusés. Le président fit la remarque que suivant quelques dépositions, les préve-

nus étaient seulement accusés de complicité ; mais que la loi, dans le cas de participation au crime, ayant assimilé les complices aux principaux fauteurs du crime, lorsque la culpabilité était reconnue, ils devenaient, comme eux, passibles des mêmes peines. Le président, pour confirmer cette jurisprudence, raconta à cette occasion l'anecdote suivante, dont le sujet se passa en Angleterre lorsqu'il y était encore attaché au barreau.

« Un jeune homme, du nom de Lewiston, ayant, avec quelques compagnons de débauche, conçu le projet de commettre un vol, *burglary*, en enfonçant la porte d'une maison, mais avec l'intention de ne commettre aucune autre violence, s'était rendu, avec sa troupe, à la maison qu'ils se proposaient de dévaliser. Par le bruit qu'ils firent, en entrant, ils éveillèrent l'attention du propriétaire qui se leva, ouvrit la fenêtre, et mettant imprudemment la tête en dehors, fut tué par l'un des voleurs; tous, à la suite de ce meurtre, furent arrêtés et traduits en justice criminelle. Quoique, dans ce cas, la plupart ne fussent que complices, tous, cependant, étant reconnus coupables, furent condamnés à mort et exécutés, de même que l'auteur du meurtre ».

Le président fit ensuite une longue et minutieuse récapitulation des preuves acquises au procès, mais tous ses efforts furent inutiles. Le jury s'étant retiré pour délibérer, rendit, presque aussitôt, un verdict de non culpabilité.

Cette allocution du président du tribunal criminel de Sydney au jury, ne prouve-t-elle pas d'une manière irrécusable qu'il regardait comme nécessaire de réveil-

ler parmi les jurés, autant qu'il lui était possible de le faire, le sentiment d'honneur dont il paraissait douter; et en leur disant qu'il espère qu'ils ne s'offenseront pas, s'il leur rappelle le serment qu'ils ont fait de ne juger que sur les preuves et d'après leur conscience, ne leur ferait-il point une sanglante injure, s'ils n'avaient, en effet, été capables de se parjurer, comme en réalité ils l'ont fait, en prononçant le verdict qu'ils rendirent après moins d'un quart d'heure de délibération?

L'indignation que causa ce jugement provoqua une nouvelle mise en cause des accusés, mais nécessairement sous un nouveau chef d'accusation, toujours relatif, cependant, au massacre des noirs indigènes. Ce nouveau procès occupa deux séances de la cour suprême, tenue cette fois sous la présidence du juge Burton, les 29 novembre et 5 décembre suivants, et il se termina par la condamnation à mort de cinq des accusés.

Cette sentence ne fut point immédiatement exécutée : elle ne devait l'être que quelques jours après, pendant la tenue du marché.

La considération qui m'a déterminé à donner ici la traduction de l'allocution adressée par le président de la cour criminelle aux jurés qui siégeaient dans le premier procès relatif au massacre de 28 noirs indigènes, m'engage également à faire connaître la sentence prononcée à la suite du second procès, sur le même crime.

Le juge Burton, président de la cour, ayant re-

quis le silence de l'auditoire, pour prononcer le jugement, s'exprima en ces termes[1] :

[1] *Extrait de la Gazette de Sydney en date du 6 décembre 1838.*

His honor judge Burton, having ordered silence to be observed, proceeded to pronounce sentence : — Prisoners at the bar, you have been found guilty of the crime of murder by a jury of your contrymen. A point was reserved for consideration in your favor ; by abandoning that point, your counsel has confirmed the impressions which already existed in the minds of the court. You have all been sent to this colony for some crime committed at home; you have all lost your liberty for some cause or other, though some of you have since regained that liberty by services; you are well acquainted with the law, wich says that whoever is guilty of murder, shall suffer death. This law is no conventional law, no common rule of life formed for human purposes ; it is founded on the law of God, which was laid down of old. « *Who sheddeth man's blood, by man shall his blood be shed.* » — No human legislature could dare to depart from a law originating in the deity, which has existed in its full force since the days of Adam. The atrocious circumstances attending the crime of which you have been found guilty, must have convinced you, long ere this, of the result which must soon follow the conviction. This is not a case of that description which has so indelibly stained the annals of this colony ; there was here no drunken brawl, when the blood of the murderer and the exciting poison mingled together on the ground. There was here no provocation ; no cause for anger. Men, women, children, even babes hanging at their mother's breasts, not less than 30 altogether of those unfortunate defenceless blacks, who were quietly reposing by their evening fire, believing safe in the friendship of one of you, were suddenly surrounded by a party of horsemen, and when shewing their full reliance on the former professions of that man they rush to his hut for protection, in blind hope for safety into the net which had been prepared for them. In the midst of their cries

« Accusés présents à la barre, vous avez été trouvés
coupables du crime de meurtre, par un jury composé

and groans, and sighs and tears, they are bound by a cord and led to slaugther. These remarks are not made to add to the pain which you must now experience, they are made for the benefit of the standers by. I sincerely hope that the grace of God may reach and penetrate the ardened hearts that could surround a funeral pile lighted by themselves, and gloat on the tortures and sufferings of so many of their fellow beings. Great pains had been taken by you, or by some one deeply interested in the concealment of your crimes, to remove every vestige which might tend to clear up the mystery of their fate. But heaven was cognizant of the crime, and sent its attesting witnesses. The day before the murder was commited a shower of rain falls, and the ground so softened received the tracks made by you on your road to the scene of slaughter. The birds of prey darkened the clouds over the spot; and who would not be attracted by such a sight; a man would seek whether it were an ox or an ass that thus inticed the ravenous hord. From Dr Newton's to M. Dangar's, and from M. Dangar's to the fatal spot were found your guilty tracks, thus affording the strongest corroboration to the evidence against you; this crime, again, has not been committed without the greatest consideration and premeditation; all the plans were carefully laid; some days before you were seen, 8 or 9 of you, at some distance from M. Dangar's, preparing yourselves for the guilty consummation of your purpose. On the saturday you went to M. Newton's; what was your errand? Seeking out the unfortunate blacks; and on the sabbath, that day which should be hallowed by all, you perform this incomparable act of cruelty as if to make the deed doubly atrocious. You know the english laws, and there must have been some moving cause, some hidden hope that your crime would be concealed by parties interested that urged you on. You have flattered yourselves vainly; and I hope that if there be any parties who were interested in its concealment, they will

de vos concitoyens. Une réserve a été faite en votre faveur ; mais en abandonnant cette réserve votre conseil a confirmé les impressions qui déjà existaient dans les esprits de la cour. Vous avez tous été envoyés dans cette colonie pour quelque crime commis dans votre pays ; vous avez tous perdu votre liberté pour une cause ou pour une autre, quoique quelques-uns de vous l'aient recouvrée par des services ; vous connaissez tous la loi qui dit que, quiconque est coupable de meurtre sera puni de mort ! Cette loi n'est point une loi de convenances, ni une règle commune de la vie faite pour des causes humaines ; elle est fondée sur la loi de Dieu qui nous a été revélée de

be discovered, for the law holds the life of the black as dear as that of the white. In doing my duty as a judge, I have my feelings as a man, and I do, in sincerely commiserating your unfortunate state, hope that no other motive than that set forth in the information has induced you to the crime. I do trust that it was the.—*Beeing seduced by the devil, and not having the fear of God before your eyes*, alone that urged you on, and that you have not been induced by the persuasions of others ; for, if it be so, it will be brought to light, and they will receive their meed of punishment. At the distance you were placed, 150 miles from any police station, any interference or protection by law was rendered unavailable to you, and perhaps it was a great misfortune for you to be so placed. Whatever private feelings may exist, I must not allow them to interfere with the stern duty imposed upon me by law. — And that is to award the sentence due to your crime, which is : That each and, every of you be taken from this place to whence you came, and from there to a place of public execution, to be hanged by the neck until you are dead, — and may God have mercy on your souls !

toute antiquité (*which was laid down of old*), « *Celui qui versera le sang de son prochain, par son prochain aura son sang répandu.* » — Aucune législature humaine n'oserait se départir d'une loi qui tire son origine de la divinité et qui a existé dans toute sa force depuis les jours d'Adam. Les circonstances horribles qui environnent le crime dont vous avez été reconnus coupables, doivent vous avoir convaincus depuis longtemps du résultat qui doit promptement suivre le jugement. Ce crime n'est point de la nature de ceux qui ont taché d'une manière indélébile les annales de cette colonie ; il n'y avait point ici de querelles d'ivrognes, ni d'excitant poison mêlé au sang de l'assassin ; il n'y avait ici aucune provocation, aucune cause de colère. Des noirs au nombre de 30 au moins, hommes, femmes, enfants et même des nourrissons pendants au sein de leurs mères, qui étaient sans défense, tranquillement assis le soir au coin de leur feu, se croyant en sûreté et se reposant sur l'amitié de l'un de vous, furent tout à coup entourés par une troupe de cavaliers; montrant une entière confiance dans les récentes protestations de cet homme qui se disait leur ami, ces noirs, loin de fuir, allèrent se réfugier dans sa hutte, conduits par une vaine espérance de protection et donnant ainsi aveuglément dans le piège qui leur avait été tendu. Malgré leurs cris, leurs gémissements et leurs larmes, ces noirs ont tous été, sans pitié, liés par une corde, et conduits au lieu du massacre.

Je ne fais point ces remarques pour ajouter aux re-

mords et aux peines que vous devez maintenant éprouver ; elles sont faites seulement dans l'intérêt de l'auditoire. Je désire sincèrement que la grâce de Dieu puisse toucher et pénétrer les cœurs endurcis, qui ont pu entourer un bûcher funéraire allumé par eux-mêmes et se réjouir des tortures et des souffrances d'un si grand nombre de créatures de leur espèce.

Beaucoup de peines ont été prises par vous ou par quelques autres personnes sérieusement intéressées à jeter un voile épais sur vos crimes pour en faire disparaître toutes les traces qui pouvaient faire découvrir le sort des victimes ; mais Dieu, qui sait tout, en avait connaissance et en a manifesté les preuves. Il a permis que la veille du jour de ce massacre, une averse de pluie soit tombée et que le terrain ainsi amolli, conservât les traces, laissées par vous, sur la route qui vous a conduits au lieu où le crime a été consommé. Des oiseaux de proie assemblés en grand nombre et obscurcissant le ciel en planant au-dessus du lieu d'exécution, l'ont signalé aux hommes ! car, qui n'eût, en effet, été attiré par leur rassemblement ? chacun a voulu connaître si c'était un bœuf ou un âne qui causait la réunion de ces races carnivores ! De la maison de M. Newton à celle de M. Dangar, et de chez M. Dangar jusqu'au lieu fatal, on a reconnu vos coupables traces, produisant ainsi, contre vous, les preuves les plus irrécusables. Ce crime enfin n'a pas été commis sans les plus grandes réflexions et sans une longue préméditation ; tous les plans avaient été soigneusement formés ; plusieurs jours auparavant, 8 ou 9 de vous furent

aperçus à quelque distance de la maison de M. Dangar, se préparant alors pour la coupable exécution de leur exécrable projet. Le samedi vous allâtes chez M. Newton! quelle était votre intention?... vous cherchiez les malheureux noirs; et le dimanche, ce jour qui devrait être sacré pour tous, vous exécutez cet acte inoui de cruauté, comme si, par cette profanation, vous aviez voulu rendre cette action doublement atroce. Vous connaissez les lois anglaises! Il doit donc y avoir eu quelque cause provocatrice, quelque espérance secrète que votre crime serait caché par les parties compromises qui vous poussaient à le commettre. Mais vous vous êtes flattés en vain, et j'espère que s'il y a eu quelques personnes intéressées à vous provoquer à ce crime et à le cacher, elles seront découvertes; car les lois considèrent la vie des noirs comme aussi sacrée que celle des blancs. En remplissant mon devoir comme juge, j'ai mes sentiments comme homme; je plains sincèrement votre malheureux sort, et je désire qu'aucun autre motif que ceux qui ont été allégués dans les débats ne vous ait poussés au crime. Je crois que vous ne vous y êtes livrés que parce qu'étant séduits par le diable et n'ayant pas la crainte de Dieu devant les yeux, vous y fûtes ainsi entraînés, et que vous n'y avez point été conduits par des insinuations étrangères; cependant, s'il en est autrement, cela sera dévoilé, et les fauteurs en recevront le châtiment mérité. A la distance où vous étiez placés, à 150 milles de toute station de police, la protection légale devenait inutile contre vous, et peut-être est-ce

un grand malheur pour vous, que vous vous soyez trouvés dans cette situation. Quels que soient mes sentiments particuliers, je dois les écarter, pour remplir le devoir sévère que m'impose la loi, celui de prononcer la sentence que mérite votre crime; cette sentence est celle-ci : — *Que chacun de vous tous, soit enlevé de la place d'où il est venu, pour être de là transféré au lieu d'exécution, afin d'y être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive!.... et puisse Dieu avoir merci de vos âmes!* »

Je me suis autant étendu au sujet du massacre des indigènes, non-seulement parce que ce procès a fait grand bruit à Sydney, pendant le temps de notre séjour, mais encore parce que, tant dans l'allocution du président de la première cour, adressée aux jurés en session, que dans la sentence motivée, prononcée par le juge Burton, à la suite du second procès, on trouve une foule de points qui mettent en lumière l'excès d'atrocité des criminels, qui ont pu froidement concevoir, préparer et exécuter un crime si abominable que les termes manquent pour le qualifier; et en même temps pour que l'on puisse mieux juger de l'état déplorable de cette société, où l'on a vu des jurés, pris parmi les plus notables habitants et sur des listes tout exceptionnelles, se parjurer, non pour adoucir la sévérité de la loi, ce que l'institution du jury permet, en quelque sorte, et ce qui est le véritable but de cette institution toute philantropique, mais pour la fausser au profit du crime, par une protection honteuse, non moins évidente qu'efficace. En

nous résumant, on voit, par tout ce qui précède, que le but de la réforme morale que se proposaient les fondateurs de l'établissement pénitentiaire de la Nouvelle-Hollande n'a point été atteint. Mais il n'en a point été de même du troisième objet qu'ils avaient en vue, celui de la colonisation; commencée d'abord par les convicts seulement, elle n'a fait, dans l'origine, que très-peu de progrès, et cet état de langueur et d'incertitude s'est prolongé jusqu'à l'époque où l'émigration pour aller à la Nouvelle-Hollande a été permise et où des colons libres sont enfin venus s'établir sur le sol déjà préparé par les convicts. Les progrès sont ensuite devenus d'autant plus grands que cette population libre s'est accrue, et ils ont marché avec d'autant plus de rapidité, qu'ils ont été plus habilement dirigés par les différents gouverneurs qui se sont succédé dans l'administration de cette belle colonie. Arrivée aujourd'hui à un très-haut degré de prospérité, on peut prédire avec certitude que cette colonie prendra un essor plus grand encore, en voyant la rapidité avec laquelle la population s'augmente et l'accroissement prodigieux de ses produits agricoles, qui déjà causent une réaction sur les marchés d'Angleterre, par l'immense quantité de laines qui y sont envoyées.

On se fera une idée bien plus complète encore de l'importance extraordinaire de cette colonie, en examinant avec soin les extraits de comptes officiels qui m'ont été communiqués; savoir :

1° *De ses revenus pendant une période de* 14 *ans, qui s'étend du* 1^er^ *janvier* 1824 *au* 31 *décembre* 1837;

2° *Du revenu provenant de la vente des terres de la couronne, et de l'appropriation de ces revenus aux différents besoins du service de la colonie pendant l'année* 1837 ;

3° *Enfin, du budget des recettes et des dépenses de l'année* 1839[1].

En m'occupant des détails de l'administration de la colonie pénitentiaire de Sydney, je m'écarte un peu, il est vrai, du sujet principal qui fait l'objet de la publication du voyage de la *Vénus;* j'espère cependant que le haut intérêt qui s'attache à la création de cette colonie, fondée sans l'élément de l'esclavage, que l'on avait toujours regardé comme indispensable à la réussite de ces sortes d'établissements, me servira non-seulement d'excuse, mais encore que l'on me saura quelque gré du soin que j'ai pris de signaler les vices de l'organisation première de ce pénitencier, si, comme je le présume, on reconnaît qu'en évitant les fautes qui ont été commises, il serait possible d'arriver à des résultats plus satisfaisants. Toujours en vue de faciliter l'étude de cette colonisation, je vais retracer ici la série des principales mesures adoptées sous chacun des gouverneurs, et les faits les plus marquants accomplis sous l'administration de chacun d'eux, depuis l'époque de la fondation de la colonie par le capitaine Phillip, jusqu'aujourd'hui.

Le capitaine de vaisseau Phillip, de la marine royale d'Angleterre, fut, comme on le sait, le fondateur et

[1] Voir pour tous ces documents aux pièces justificatives, t. IV.

le premier gouverneur de la colonie pénitentiaire de la Nouvelle-Hollande, connue aujourd'hui sous le nom de la Nouvelle-Galles du Sud, et trop souvent et très-improprement désignée, en France, sous le nom de *Botany-Bay*, nom de la baie primitivement choisie, il est vrai, pour le chef-lieu de la colonie, mais où encore aujourd'hui il n'existe qu'une tour de signaux et un monument funéraire élevé à Lapérouse sur la pointe Nord de l'entrée de la baie et tout auprès de la tour dont nous avons parlé, par les soins du capitaine de vaisseau Hyacinthe de Bougainville[1]. Ce monument, composé d'une simple colonne surmontée d'une sphère, porte une inscription commémorative gravée en français et en anglais[2]; la colonne repose sur une plateforme renfermée par une grille quadrangulaire; l'ensemble du monument est d'une simplicité remarquable, tout-à-fait convenable à sa destination et au lieu où il est situé, désert encore aujourd'hui comme au temps de la visite de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*; car, les bords de la rade, toujours improductifs, sont toujours inhabités. A cinquante mètres au nord de ce monument funéraire, on voit à fleur du sol une grande

[1] Aujourd'hui contre-amiral.

[2] « A la mémoire de Lapérouse. »

Cette terre qu'il visita en 1788, est la dernière d'où il a fait parvenir de ses nouvelles. Erigé au nom de la France par les soins de MM. Bougainville et Ducamper, commandants la frégate la *Thétis* et la corvette l'*Espérance*, en relâche au port Jackson en 1825.

Nota. Les fondements ont été posés en 1825, et la colone érigée en 1828.

pierre carrée qui recouvre la tombe du père Le Receveur. On y lit l'épitaphe suivante, inscrite par Lapérouse à la mémoire de son compagnon de voyage :

HIC JACET LE RECEVEUR,
E. F. F. MINIMIS GALLIÆ SACERDOS,
PHYSICUS, IN CIRCUMNAVIGATIONE
MUNDI,
DUCE DE LA PEYROUSE[1],
OB. 17 FEB. 1788.

Le gouverneur Phillip ayant reçu ses dernières instructions, s'embarqua sur la frégate le *Sirius*, mouillée en rade du *Mother-Bank*, à *Portsmouth*, et mit à la voile avec sa flotte, le 13 mai 1787, emportant avec lui deux années de provisions pour ses équipages et ses colons. La traversée fut d'une longueur démesurée et ne donna lieu à aucune remarque importante ; la flotte toucha, pour y prendre des rafraîchissements, à Ténériffe, à Rio-de-Janeiro et au cap de Bonne-Espérance, où elle séjourna un mois pour reposer les équipages ; enfin, ayant repris la mer, tous les bâtiments qui la composaient arrivèrent en rade de Botany-Bay, à la Nouvelle-Hollande, dans les journées des 18, 19 et 20 janvier 1788, après une ennuyeuse navigation de plus de huit mois en tout. Le capitaine Phillip vit bientôt par lui-même combien les rapports de Cook, sur la baie et ses environs, avaient été flattés ; et il reconnut que cette localité était la moins

[1] Le nom de Lapérouse se trouve ici écrit différemment de l'orthographe la plus suivie aujourd'hui, et que nous avons adoptée.

convenable du monde pour fonder un établissement de la nature de celui qu'il était appelé à créer. La baie de Botany-Bay, beaucoup trop ouverte, trop accessible aux vents d'Est et aux grosses mers qu'ils occasionnent, est une rade qui, par ces vents du large, n'offre aucune sécurité aux bâtiments qui seraient tentés d'aller y chercher un asile. Les terres qui environnent la baie, jusqu'à une assez grande distance du rivage, étant stériles, sablonneuses ou marécageuses, ne pouvaient convenir à un établissement agricole ; de plus, à tous ces inconvénients, qui n'étaient pas les seuls, se joignait aussi la difficulté de se procurer de l'eau douce qu'on ne trouvait nulle part. Le gouverneur, quoique vivement contrarié, ne se découragea point pourtant ; il résolut d'examiner la côte aux environs, afin de trouver un lieu mieux approprié à l'assiette de sa colonie; à cet effet, il s'embarqua avec plusieurs officiers, sur trois canots, et fit route au Nord dans l'intention d'aller reconnaître la baie nommée par Cook *Broken-Bay*, où la rivière d'*Hawkesbury* vient se jeter. Il se proposait également de visiter, chemin faisant, un port indiqué sur la carte de Cook comme un port d'embarcation, et nommé par lui, port *Jackson*, du nom du matelot qui était en vigie lorsqu'il passa devant l'entrée de ce port et en signala l'existence. Cook ne jugeant pas, du large, que ce port méritât un examen particulier, passa outre en continuant sa route vers le Nord; quelle dut être la joie du capitaine Phillip, lorsqu'étant entré dans l'avant-baie du port Jackson, il découvrit tout à coup

l'embouchure du bras de mer qui conduit à *Parramatta*, et qu'improprement, je pense, on a nommé et que l'on continue à désigner sous le nom de rivière de Parramatta! Ce bras de mer, navigable pour toute espèce de bâtiments jusqu'à quinze milles au-dessus de son embouchure, est un des meilleurs ports et un des plus sûrs du monde. Le gouverneur Phillip, bien récompensé de ses recherches par cette importante découverte, ne les poussa pas plus loin et fixa le lieu de l'établissement principal dans l'anse de Sydney, dont le terrain, alors peu boisé, offrait moins de difficultés à être défriché et déblayé pour l'établissement du camp. La flotte reçut immédiatement l'ordre de quitter la baie de Botany-Bay pour celle du port Jackson, et le 26 janvier 1788, le pavillon anglais fut arboré, pour la première fois, sur la côte de l'anse que l'on nomma Sydney, et où existe aujourd'hui la capitale de ce nom. Là débarqua cette petite colonie, composée en tout de 1,030 habitants, dont le nombre s'accrut rapidement dès que l'émigration fut permise, et s'élève aujourd'hui à plus de cent mille.

Si l'on compare également le temps employé par la première flotte à faire la traversée, avec celui que l'on met à présent, on voit quels progrès a faits la navigation, dans le même temps, soit par les améliorations apportées dans la construction des bâtiments, soit par leur armement mieux entendu; soit enfin par une connaissance plus approfondie de ces mers australes jusque-là très-peu parcourues, et des vents qui y règnent.

Une rencontre, assez singulière pour mériter d'être

rapportée, eut lieu entre le capitaine Phillip et le capitaine Lapérouse. Le capitaine-gouverneur, mettant à la voile, avec sa flotte, pour se rendre au port Jackson, découvrit, en sortant de Botany-Bay, la division aux ordres du capitaine français, faisant route vers cette baie où elle venait en relâche pour se reposer et se réparer. Le capitaine Phillip, d'abord inquiet des intentions de cette division, la guerre existant alors avec la France, se rassura bientôt en reconnaissant l'expédition scientifique de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*, dirigée par le célèbre capitaine français. La civilisation l'emportant sur la barbarie et la paix sur la guerre, il offrit ses services à l'expédition française; les officiers des deux nations ennemies se donnèrent la main, se visitèrent à diverses reprises et firent assaut de politesses. On sait que cette rencontre est la dernière qui ait été faite par des Européens, de Lapérouse et de sa division, perdue depuis lors pour l'Europe, pendant quarante ans, et dont les traces semblent avoir été retrouvées par le capitaine Dillon, aux îles *Malicolo*, où il avait été expédié pour cet objet, sur le navire *the Research*, armé aux frais de la Compagnie des Indes.

Les premiers temps de l'administration du capitaine Phillip furent remplis de difficultés, il eut à lutter contre des obstacles de toutes sortes, surtout contre la désertion qui, dès l'arrivée, se déclara parmi les convicts : imaginant que la Chine n'était pas située à une grande distance vers le Nord, ils abandonnaient l'établissement par bandes de 30 et 40 pour s'y rendre.

Parmi ces malheureux voyageurs, beaucoup s'égarèrent dans les bois, où la plupart périrent de faim ou furent assassinés par les indigènes, qui alors étaient très-nombreux sur cette côte où ils trouvaient une pêche abondante à l'embouchure des rivières, et une chasse fructueuse à faire dans les bois habités par des kangarous nombreux. D'autres déserteurs, après avoir erré longtemps à l'aventure et mourant de faim, revinrent à l'établissement ; parmi ces derniers, on cite un convict qui, après s'être égaré dans les bois était devenu fou, ce qui arrive souvent en pareil cas, mais qu'un heureux hasard ramena vers la colonie dont il s'approcha avec précaution, pensant arriver dans une ville chinoise ; s'étant donc avancé tout doucement vers une hutte en écorce d'arbre, il fut agréablement surpris en y apercevant sa femme, à laquelle il dit : Oh ! chère Judith, comment avez-vous pu trouver votre chemin pour venir en Chine ?...

Les indigènes que l'on trouvait dans les environs de l'établissement étaient nombreux, mais ils étaient très-farouches, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le gouverneur parvint à en persuader un ou deux de vivre au milieu des colons, encore profitèrent-ils de la première occasion favorable pour s'échapper et aller rejoindre leurs compatriotes. Aucune personne de la colonie ne pouvait s'éloigner de l'établissement, seule ou sans armes, sans courir le risque d'être enlevée ou assassinée. Après avoir fait de nombreux et vains efforts pour attirer les naturels, on se décida enfin à user de représailles envers eux, et l'on eut

dès-lors à déplorer, de part et d'autre, des actes de la plus horrible cruauté. Le territoire, aux environs de Sydney, étant, par sa nature stérile, peu favorable à la culture, on fit des recherches qui amenèrent la découverte d'un terrain situé sur les rives d'un petit cours d'eau fraîche, où l'on s'établit. On s'occupa aussitôt à défricher et à ensemencer pour se créer des moyens propres d'existence, et s'affranchir de la dépendance où l'on était placé pour les vivres, des secours toujours incertains de la métropole. L'établissement agricole eut d'abord peu de succès, car il ne se trouvait parmi les troupes de la colonie ou parmi les convicts, qu'un seul homme qui fût laboureur et capable de diriger ces travaux; il n'y avait également parmi les colons qu'un très-petit nombre de maçons ou d'ouvriers de différentes professions et un seul forgeron. On a peine à comprendre un oubli semblable dans la formation d'un personnel de colonisation.

Dans le principe, l'établissement agricole, d'une étendue de 9 acres seulement, prit d'une montagne qui l'avoisine, le nom de *Rose Hill*, que cette montagne elle-même avait déjà reçu des colons, mais ayant appris des naturels qu'ils donnaient à la petite rivière qui l'arrose le nom de *Parramatta*, les colons, sur l'ordre du gouverneur, adoptèrent cette dénomination pour leur établissement, qui depuis l'a toujours conservée.

La perte de la gabarre *the Guardian*, expédiée d'Angleterre avec un chargement de vivres pour Sydney, occasionna dans la colonie une affreuse disette,

encore aggravée par l'arrivée, dans cet établissement, du navire *Lady Juliana* qui amenait 222 femmes convicts, et n'apportait aucunes provisions. Le gouverneur, dans cette circonstance pénible, déploya une énergie et un caractère dignes des plus grands éloges. Le 25 avril 1790, il réduisit la ration de chacun, à un kilogramme 250 grammes de farine, à un kilogramme de riz et autant de viande salée par semaine, et commença par se soumettre lui-même à ce règlement, ne voulant rien recevoir de plus qu'un simple convict[1]. Cette ration, toute faible qu'elle était, ne fut cependant aussi considérable que parce que le gouverneur, d'après les rapports de Cook sur l'extrême fertilité de l'île Norfolk et en vertu des ordres du gouvernement, y avait envoyé, pour en prendre possession, une colonie de 200 convicts et un détachement de *marines*, qui y furent réduits à une ration bien plus faible encore que celle dont on jouissait à la Nouvelle-Hollande; car, elle n'était composée pour chacun, que d'un kilog. et 500 grammes de farine, 725 grammes de bœuf et 500 grammes de riz par semaine. Sans la circonstance heureuse autant qu'extraordinaire de l'arrivée d'un vol d'oiseaux de mer qui s'abattit sur l'île

[1] Dans les circonstances où l'étiquette l'obligeait à donner à dîner, il priait les personnes qu'il invitait, à venir au gouvernement avec leur pain, parce qu'il ne pouvait leur en offrir. C'est, on n'en peut douter, au courage du capitaine Phillip, à son habileté, à sa persévérance et à sa fermeté tempérée par le caractère le plus humain, que l'Angleterre doit cette importante colonie qui, sans lui, eût été abandonnée.

Norfolk, et servit à la nourriture de ses habitants, ils y seraient tous morts de faim. Il était très-facile de s'emparer de ces oiseaux qui avaient de la peine à s'envoler et leur nombre était si grand, qu'on en prenait chaque nuit jusqu'à 2 et 3,000, ainsi qu'une immense quantité d'œufs. Ces oiseaux qui semblaient envoyés par la providence au secours des habitants, ont depuis reçu et conservé le nom de *birds of providence*.

La misère des colons de la Nouvelle-Galles fut encore augmentée par une de ces sécheresses extraordinaires que l'on éprouve à la Nouvelle-Hollande, à des époques indéterminées et qui sont quelquefois quatre ou cinq ans sans reparaître. Ce fléau détruisit alors presque toutes les récoltes que l'on attendait de l'établissement agricole de Parramatta, où déjà, en novembre 1791, plus de 700 acres étaient en pleine culture. Ce fut à cette époque, qu'en vue d'encourager l'agriculture et les moyens de créer des vivres pour les colons, le gouverneur émancipa pour la première fois des convicts et leur accorda, comme habitants, des concessions de terrain.

En juin 1790, la colonie reçut du cap de Bonne-Espérance quelques secours apportés par des transports chargés d'une partie de la cargaison du *Guardian*. Ce bâtiment ayant abordé une glace qu'il rencontra inopinément dans le S. E. du cap de Bonne-Espérance, avait été abandonné en mer par une partie de son équipage et de ses passagers qui s'embarquèrent dans cinq canots dont un seul arriva à l'île Maurice; le capitaine Riou, commandant du *Guardian*, ayant eu la

précaution de bien faire bonder ses pièces à eau qui étaient vides d'eau douce, ne coula pas, et rencontré par une frégate française, il fut conduit au cap de Bonne-Espérance. L'opinion favorable donnée par Cook, sur la grande fertilité de l'île Norfolk, située par 29° de latitude Sud, avait engagé le gouvernement anglais à prescrire au gouverneur Phillip de former un établissement sur cette île; en conséquence de ses instructions, ce gouverneur y avait envoyé peu de temps après son arrivée M. King, second lieutenant du *Sirius* avec un détachement de *marines* et des convicts, en tout 27 personnes, pour prendre possession de cette île et s'y établir. Le lieutenant King s'acquitta avec habileté et fermeté de cette mission, et les terrains arables de l'île furent, sous sa direction, successivement défrichés et ensemencés à mesure que cette colonie reçut des renforts. En décembre 1791 on y récolta environ 1,000 boisseaux de froment et 500 boisseaux de maïs. Le lieutenant King, expédié en Angleterre avec des dépêches pour le gouvernement, fut récompensé à son arrivée par le grade de *master and commander* dans la marine royale, et nommé lieutenant-gouverneur de la colonie qu'il avait créée.

Le gouverneur Phillip, dont la santé s'était altérée par les fatigues et par les privations qu'il avait éprouvées, ne pouvant plus rester à la Nouvelle-Hollande sans danger pour sa vie, s'embarqua pour l'Angleterre le 11 décembre 1792. Il laissa le gouvernement entre les mains du capitaine Francis Grose, lieutenant-gouverneur, qui conserva ce commandement du

11 décembre 1792 jusqu'au 14 décembre 1794 époque où il fut remplacé, comme lieutenant-gouverneur, par le capitaine Paterson qui, sous le même titre, gouverna jusqu'à l'arrivée, le 6 août 1795, du *second* gouverneur de la colonie. S. M. B. nomma pour remplir ce poste le capitaine John Hunter, précédemment second commandant de la frégate *the Sirius*, pendant le voyage de Portsmouth à Sydney : le capitaine Phillip ayant conservé le commandement temporaire de cette frégate, jusqu'à son débarquement à la Nouvelle-Hollande.

Sous le gouvernement du capitaine Hunter arrivèrent enfin les premiers émigrés libres dont le gouverneur Phillip avait si vivement sollicité l'envoi dans la colonie de la Nouvelle-Galles. L'administration du capitaine Hunter fut contrariée par les manœuvres des officiers du corps nommé *New-South-Wales-corps*, créé spécialement pour le service de cette colonie. Ce corps dont la conduite n'a pas répondu aux espérances que l'on avait conçues en le formant, a depuis été rappelé en Angleterre, où il a été fondu dans un régiment qui a pris rang dans l'armée sous le numéro 102.

L'administration du capitaine Hunter a été peu favorable à la colonie et ne lui a pas fait faire autant de progrès que l'on était en droit d'en attendre sous le commandement d'un homme aussi capable que lui. L'agriculture cependant commença à se développer par ses soins. Ce gouverneur, dégoûté à la fin par l'opposition qu'il rencontrait et par l'incertitude où le laissait le gou

vernement de S. M. B., sur des questions importantes, s'embarqua pour l'Angleterre dans le mois de septembre 1800, pour aller, lui-même, porter ses représentations. Au moment du départ du gouverneur Hunter, le chiffre de la population de la Nouvelle-Galles s'élevait en tout, habitants libres et convicts compris, à environ 8,000 dont 2,500 résidaient à Sydney : les autres étaient répartis dans les divers établissements agricoles de *Parramatta*, de *Prospect*, de *Toongabee* et de *Castlehill*. Les maisons des habitants les plus marquants commencèrent aussi à cette époque à être meublées de toutes les choses non-seulement utiles, mais encore agréables à la vie, et des communications directes furent alors ouvertes avec l'Inde. Le gouverneur Hunter, pendant son administration, établit les premiers réglements pour l'assignation des convicts aux habitants libres. Il accorda dix convicts comme garçons de ferme et trois convicts en qualité de domestiques de maison, à chacun des officiers du gouvernement possesseurs d'établissements agricoles; cinq convicts à chaque habitant libre; quatre à chacun des surveillants, des constables et des propriétaires de magasin; deux à chaque soldat de *marine* à résidence (*settler*); un à chaque convict émancipé et propriétaire; et enfin un à chaque sergent du corps de la Nouvelle-Galles. Les essais que l'on tenta, sous son administration, pour l'introduction des bestiaux dans la colonie, eurent en général fort peu de succès. La plupart des animaux étant mal soignés pendant les traversées mouraient avant d'arri-

ver; on parvint néanmoins à introduire un assez grand nombre de chevaux, de moutons, de chèvres et une quantité considérable de volailles de toutes sortes. Un an après l'arrivée du gouverneur Hunter, le prix d'une vache était, à Sydney, de 80 livres sterling, celui d'un cheval de 90, et une brebis de la race du cap de Bonne-Espérance, valait 7 livres 10 schellings.

Le capitaine King, l'ancien lieutenant du *Sirius* et l'ex-lieutenant-gouverneur de l'île Norfolk, fut nommé au gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, en remplacement du capitaine Hunter[1]. Son administration dura près de 6 ans, du 28 septembre 1800 au 12 août 1806; elle ne fut point remarquable comme on s'y attendait, d'après l'habileté qu'il avait déployée dans l'établissement de Norfolk; la discipline se relâcha beaucoup par suite du grand nombre de licences qu'il accorda pour la vente des liqueurs fortes, et une

[1] Peu après son arrivée en Angleterre, le capitaine Hunter fut nommé au commandement du vaisseau le *Vénérable;* à quelque temps de là, étant en croisière devant Torbay, un homme de son équipage tomba accidentellement à la mer; ayant aussitôt ordonné de virer de bord pour sauver ce marin, le vaisseau manqua son évolution et par suite de la manœuvre nécessaire au sauvetage, il tomba à la côte où il se perdit entièrement. Traduit devant un conseil de guerre pour la perte de son vaisseau, il fut honorablement acquitté. Interrogé dans le cours du débat sur le motif qui l'avait engagé à virer dans cette position, il répondit que c'était parce qu'il était plutôt un *homme bon, qu'un homme prudent selon le monde,* et qu'il mettait la vie d'un marin anglais au-dessus de la valeur de n'importe quel bâtiment de la marine royale.

dépravation générale de mœurs fut le trait le plus saillant de cette époque. Les entreprises utiles ne furent point encouragées par de justes récompenses, des bandes de *bush-rangers* [1] et de déserteurs-convicts parcouraient la colonie dans toutes les directions et entraient en plein jour dans les maisons des habitants sans défense où ils commettaient les actions les plus abominables. Un des faits les plus marquants que l'on eut a déplorer sous l'administration du capitaine King, fut la révolte connue sous le nom *irish rebellion*. Quelques centaines de convicts attachés à l'établissement de *Castlehill*, à 20 milles de Sydney, armés seulement de piques, se révoltèrent pour recouvrer leur liberté; on fit aussitôt marcher des troupes contre eux et après un engagement très-court, ils furent défaits auprès de *Vinegarhill*, à quelques milles de Parramatta, sur la route de l'*Hawkesbury;* plusieurs des convicts furent tués sur place, d'autres parmi les chefs du complot furent pris et pendus aussitôt, le reste rentra dans l'ordre et retourna tranquillement au travail. Cette révolte est la seule qui ait eu lieu parmi les convicts depuis l'établissement de la colonie. D'après le jugement des contemporains, le capitaine King ne paraît pas avoir été doué du génie du commandement en chef, et son gouvernement n'a été favorable sous aucun rapport, aux progrès de la colonie, à sa discipline et encore moins à la réforme morale qui devait être l'un des objets principaux de sa sollicitude. La me-

[1] Coureurs de bois.

sure la plus impolitique et qui semble en même temps la plus extraordinaire de l'administration du capitaine King, a été l'abandon de l'établissement de Norfolk provoqué par lui, qui en était le fondateur, et mis en partie a exécution par ses ordres. Ne serait-ce point par la crainte qu'il conçut que le gouverneur de cette colonie secondaire, ne vînt un jour lui enlever le gouvernement de la Nouvelle-Galles, comme il l'avait lui-même enlevé au capitaine Hunter, par une nomination anticipée qu'il avait sollicitée du gouvernement de S. M. B. ? Si l'on ne veut pas admettre cette supposition, quels pouvaient donc être les motifs qui le déterminèrent à demander l'abandon d'une colonie créée à grands frais, placée sous un climat excellent, très-fertile et, à cette époque, très-florissante, car plusieurs centaines d'acres de terre étaient alors en pleine culture, plusieurs édifices d'une certaine importance appartenant, soit au gouvernement, soit à des particuliers, avaient été bâtis et la population s'élevait déjà de 1,000 à 1,200 habitants, dont beaucoup étaient nés dans l'île et possédaient des troupeaux de bêtes à cornes d'une assez grande valeur, indépendamment d'un grand nombre de cochons, de chèvres et de volailles. Les raisons apparentes, mises en avant pour appuyer cette mesure, étaient la grande dépense que cet établissement occasionnait, la difficulté de ses communications avec Sydney et enfin le danger que couraient les bâtiments en visitant cette colonie : l'île de Norfolk n'ayant point de port et ne possédant qu'une rade dangereuse, souvent même

impraticable[1]. Quoi qu'il en soit de ces motifs, en exécution des ordres donnés par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, en date de 1803, qui prescrivaient de transporter une partie des colons de l'île Norfolk au port *Dalrymple* ou sur tout autre endroit de la terre de Van Diémen, on effectua cette évacuation pendant les années 1804 et 1805, et les convicts de l'établissement furent transportés au port Dalrymple, où seulement quatre des habitants libres de Norfolk consentirent à les suivre : les autres résidents ne voulurent point abandonner leurs propriétés ni s'embarquer. Par suite de cette résistance imprévue, l'évacuation totale de Norfolk ne put être immédiatement effectuée, et ne fut complétement réalisée qu'en 1807, sous le gouvernement du capitaine Bligh, en vertu d'ordres réitérés et des plus positifs. Ce qui semble prouver que l'abandon de cette colonie fut une faute, c'est qu'après une période de 25 ans, et quoique cet établissement n'eût plus alors pour la colonie de la Nouvelle-Galles l'importance primitive qu'il avait, le gouvernement de S. M. B. l'ayant reconnu, n'hésita pas cependant à le rétablir de nouveau, en 1825, sous l'administration de sir Thomas Brisbane, gouverneur de la Nouvelle-Galles.

[1] C'est sur cette rade que la frégate le *Sirius*, sous le commandement du capitaine *Hunter*, se perdit en cherchant à débarquer des approvisionnements pour la colonie ; venue au mouillage avec les vents qui permettaient de le prendre, elle y fut surprise par une saute de vent qui ne lui laissa pas le temps de mettre à la voile pour s'élever de la côte où elle fut jetée et brisée.

En 1804, pendant le gouvernement du capitaine King, le colonel Collins arriva d'Angleterre en qualité de lieutenant-gouverneur, avec mission d'aller fonder un nouvel établissement pénitentiaire, soit au port Phillip sur la côte Sud de la Nouvelle-Hollande, soit sur un point quelconque de la terre de Van Diémen. Cette nouvelle colonie débarqua d'abord, selon les ordres du gouvernement, au port Phillip où elle s'établit sur la rive orientale de la baie immense qui, de l'entrée du port s'étend à plus de 30 milles dans l'intérieur du pays. La nature des terrains où se fixa la colonie était peu favorable à l'agriculture, tandis que, tout à côté, sur la rive occidentale de la baie, les terres étaient au contraire d'une qualité supérieure, propres à être cultivées et à former d'excellents pâturages. Le lieutenant-gouverneur Collins qui ignorait cette dernière circonstance jugeant la colonie sans avenir, l'abandonne peu de temps après pour aller en fonder une nouvelle sur la terre de Van Diémen.

Il est curieux, aujourd'hui, de remarquer que tout récemment un nouvel établissement colonial ayant été fondé au port Phillip, mais cette fois sur la rive occidentale de la baie, plus de 200 personnes, peut-être même les descendants des colons conduits à Van Diémen par Collins, sont venus depuis 1835, de Van Diémen, s'établir au port Phillip, où ils ont amené avec eux plus de 30,000 moutons, indépendamment d'un grand nombre de bêtes à cornes et de chevaux.

Le capitaine Bligh, le même qui commandait le

Bounty, lorsque ce bâtiment fut envoyé aux îles de la Société pour y chercher l'arbre à pain et le transporter aux Antilles, et qui fut, après la révolte de Christian, abandonné en pleine mer, dans un canot non ponté avec lequel il parvint à gagner l'île de *Timor*, fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles en remplacement du capitaine King. L'administration de ce nouveau gouverneur, contrariée par les intrigues et par l'indiscipline qui régnait non-seulement parmi les convicts et les colons, mais plus encore peut-être parmi les officiers du *corps de la Nouvelle-Galles*, ne fut point heureuse et se termina par la révolte des principaux colons qui, secondés par ces mêmes officiers, arrêtèrent le gouverneur dans son hôtel même à Sydney et le retinrent longtemps prisonnier. Cet officier, qui avait déployé tant de capacité comme marin et si peu, comme commandant en chef, avait un caractère violent qui le rendait peu propre à exercer un pouvoir absolu sur un établissement aussi éloigné de la métropole. Convaincu, en prenant les rênes de ce gouvernement, qu'il n'avait sous ses ordres que des criminels, des gens sans honneur et sans délicatesse, il tarda peu à commettre des actes arbitraires, qui bientôt se changèrent en une véritable persécution contre les colons et particulièrement, assure-t-on, contre un habitant recommandable, du nom de John M'Arthur, auquel on attribue aujourd'hui l'honneur d'avoir été le premier qui ait introduit les moutons dans la colonie et qui en ait perfectionné les races, en croisant les mérinos avec les

moutons du cap de Bonne-Espérance. Cette conduite inconcevable du gouverneur lui aliéna les esprits des principaux propriétaires qui, aidés par les officiers du *corps de la Nouvelle-Galles*, s'en emparèrent, le déposèrent et remirent ensuite le pouvoir suprême dans les mains du lieutenant-colonel Johnson qui était l'officier le plus ancien de la garnison. Quelque temps après le capitaine Bligh reçut l'autorisation de prendre le commandement de la corvette de guerre *the Porpoise*, à la condition qu'il ferait route immédiatement pour l'Angleterre, ce qu'il se garda bien de faire; il se rendit à Van Diémen qui dépendait alors du gouvernement de la Nouvelle-Galles, afin d'essayer de s'y maintenir au pouvoir, mais cette tentative fut infructueuse.

Le capitaine Bligh est le dernier officier de la marine royale qui ait été appelé au gouvernement de cette colonie; son administration ne dura que 18 mois; du 18 août 1806 au 26 janvier 1808, date de la révolte et de sa déposition. Après la suspension du pouvoir du capitaine Bligh, le gouvernement fut successivement dirigé par le lieutenant-colonel Johnson, par le lieutenant-colonel Foveaux, et enfin, par le colonel Paterson. Ces gouvernements provisoires durèrent du 26 janvier 1808 jusqu'au 28 décembre 1809.

La colonisation fit peu de progrès sous le gouverneur Bligh; tous ses efforts pour rétablir la discipline furent paralysés par le mauvais vouloir des principaux habitants et par l'esprit d'insubordination du *corps de la Nouvelle-Galles du Sud*.

Les changements successifs arrivés dans le pouvoir

ne contribuèrent pas à rétablir l'ordre; la grande consommation de liqueurs fortes qui se faisait depuis l'origine de la colonie s'accrut encore au point que ces liqueurs étaient devenues le moyen d'échange ordinaire et tenaient lieu de monnaie courante, comme la morue à Terre-Neuve; et il n'était rien que l'on ne pût acheter en payant en liqueurs spiritueuses. Cet usage n'était pas, comme on pourrait l'imaginer, répandu seulement parmi les convicts, il était général, et jusqu'en 1810, le gouverneur, le clergé, les officiers et les habitants de toutes les classes ne connaissaient pas d'autre moyen d'acquitter leurs dépenses. Combien un tel état de choses était déplorable! n'était-ce point une tentation permanente pour ces malheureux convicts affranchis? ne les exposait-on pas à boire le prix de leurs travaux et ne contribuait-on pas ainsi à la ruine de leurs familles, en les entretenant dans de funestes habitudes? Les instructions données au capitaine Bligh avaient particulièrement pour objet d'arrêter ce scandaleux trafic[1]; les

[1] C'est ce qui ressort d'une lettre qui lui a été adressée par lord Castlereagh, en date du 31 décembre 1807, ainsi conçue: « Je dois vous exprimer l'approbation de Sa Majesté, pour la détermination que vous avez prise de mettre un terme aux commerce des esprits, *spirits*, qui, à ce qu'il paraît, a été porté jusqu'à l'abus, au grand détriment de la morale de la colonie, et je vous recommande, quelles que soient les mesures que vous jugiez convenable d'adopter à l'avenir, pour la vente des liqueurs fortes, de ne jamais en permettre la libre importation; bien au contraire, vous placerez ce commerce sous votre contrôle le plus

efforts vigoureux qu'il fit pour exécuter les ordres du gouvernement ne réussirent qu'imparfaitement à arrêter ce désordre, mais ils contribuèrent beaucoup à exalter contre lui les personnes qui, par leur position sociale, retiraient le plus de profit de ce commerce, honteux au point où il était porté, et dont ils désiraient la continuation.

Sous l'administration du capitaine Bligh et durant celle des lieutenants-gouverneurs qui lui succédèrent, un grand nombre d'émigrés libres et de convicts affranchis, s'établirent sur les bords de la rivière d'*Hawkesbury*, avec l'intention de cultiver les riches et fertiles terres d'alluvion qui s'étendent de chaque côté de ses rives. En remontant l'Hawkesbury, cette rivière se divise en deux branches dont la plus considérable se nomme *Nepean*, l'autre qui n'est qu'un ruisseau abondant a reçu des colons le nom de *Grose*. Toutes deux prennent leur source dans les Montagnes Bleues au-près d'un joli village nommé *Richemond*, situé au pied de ces montagnes et à 40 milles environ de Sydney. Depuis la création des fermes sur l'Hawkesbury, on a reconnu que cette rivière est sujette à des débordements qui inondent une grande étendue de pays et détruisent les récoltes de toute espèce. A différentes époques les habitants ont été réduits, par ces dévastations, à la plus affreuse misère. Les inondations ne sont point périodiques; il s'écoule quelquefois plusieurs

immédiat, et établirez des pénalités rigoureuses contre toute importation illégale. »

années sans que l'on en éprouve, mais aussi on en a vu quelquefois deux dans la même année, une dans le mois de mars, l'autre en août, sans qu'il soit tombé une goutte d'eau dans les districts qui en ont le plus souffert. On attribue ces inondations aux pluies diluviennes qui tombent dans les Montagnes Bleues, dont la chaîne élevée court parallèlement à la côte et dont les eaux viennent s'égoutter dans l'Hawkesbury qui, en se dirigeant vers le Nord, suit le pied de ces montagnes, avant de se rendre à la mer. Dans ces occasions, l'accumulation des eaux est tout à coup si grande et le lit de la rivière, qui parcourt une gorge de montagnes, est si étroit que les eaux s'élèvent avec plus de rapidité qu'elles ne peuvent s'écouler vers l'Océan en suivant le cours sinueux de cette rivière. On assure que dans ces circonstances les eaux s'élèvent quelquefois à plus de 20 mètres au-dessus de leur niveau ordinaire. Dans le principe, les fermiers établis sur les bords de l'Hawkesbury, surpris par la crue subite des eaux, et n'étant point en garde contre ce sinistre, voyaient tristement flotter leurs meules de blé que le courant entraînait à la mer, sans qu'il leur fût possible de l'empêcher. Ces désastres étaient surtout à déplorer dans les premières années de la colonisation, lorsque la culture des grains sur les bords de l'Hawkesbury était encore à peu près la seule et peu étendue; les conséquences les plus immédiates de ce sinistre étaient l'augmentation excessive du prix de ces produits de première nécessité, sur le marché de Sydney où, alors, la farine de maïs et celle de froment, même de la dernière

qualité, se vendaient jusqu'à cinq schellings le kilogramme.

On a, depuis quelques années, conçu l'espérance qu'en ouvrant de larges tranchées dans certaines localités, on parviendra à faciliter l'écoulement des eaux par de nouvelles voies et à empêcher ainsi les inondations de causer autant de ravages.

Lorsque la nouvelle de la révolte et de la déposition du gouverneur fut parvenue en Angleterre, on nomma, pour le remplacer, le lieutenant-colonel Lachlan Macquarie [1], du 73e régiment; ce nouveau gouverneur, le *cinquième* de la colonie, avait ordre à son arrivée à la Nouvelle-Galles, de rétablir au pouvoir le gouverneur Bligh, de qui il devait recevoir le gouvernement, 24 heures après sa réhabilitation. Le *corps de la Nouvelle-Galles* fut rappelé en Angleterre et remplacé par un des régiments de l'armée qui tous, à dater de cette époque, prirent rang pour faire, à tour de rôle, le service de la colonie, d'où ensuite ces régiments vont tenir garnison dans les possessions anglaises de l'Inde. Le gouverneur Macquarie étant arrivé à Sydney, se trouva dans l'impossibilité de réhabiliter au pouvoir le capitaine Bligh qui était absent avec la corvette *the Porpoise*, dont il avait pris le commandement. Il se trouvait à cette époque sur la côte de la terre de Van Diémen, dépendant alors du gouvernement de la Nouvelle-Galles, où il avait cherché, mais en vain, à maintenir son autorité.

[1] Il fut peu de temps après élevé au grade de général.

Le gouverneur Macquarie, arrivé dans la colonie le 28 décembre 1809, en prit l'administration le 1^er^ janvier 1810 et la conserva jusqu'au 1^er^ décembre 1821. Pendant cette période de douze ans, l'établissement fit de grands progrès ; et la population augmenta considérablement tant par l'arrivée de nouveaux convicts que par celle de nombreux émigrés libres. On entreprit de grands travaux , plusieurs édifices publics furent construits, on perça des routes, on explora la belle contrée qui s'étend au-delà des Montagnes Bleues, à laquelle on donna le nom de *Bathurst* et où l'on établit quelques fermes modèles. C'est à l'époque de l'arrivée du gouverneur Macquarie, que l'on fixe généralement le commencement de la prospérité de cette colonie, c'est-à-dire que, *cette prospérité ne commença à se développer que 22 ans après la fondation de la colonie*[1]. Le gouverneur Macquarie arrivait dans des circonstances extrêmement favorables à son administration ; le *corps de la Nouvelle-Galles*, dont l'esprit de révolte avait été si funeste à son prédécesseur, était rappelé ; et le 73^e^ régiment, qu'il avait commandé, envoyé pour servir de garnison à la colonie, n'avait eu précédemment avec les colons, aucune relation qui pût le détourner de ses de-

[1] Il n'est pas hors de propos de remarquer que ce n'est qu'après *vingt-deux ans de sacrifices* et de persévérance que l'Angleterre a vu luire pour elle l'espérance des richesses qu'elle possède aujourd'hui dans cette colonie. Suivons son exemple et l'Algérie nous récompensera bien autrement de nos sacrifices et de notre persévérance.

voirs. Ce gouverneur avait d'ailleurs des pouvoirs très-étendus de S. M. B., qui déclarait nuls et de nul effet tous les actes des *gouverneurs intérimaires*, laissant ainsi au gouverneur Macquarie, à cet égard, une liberté entière pour le passé comme pour l'avenir. Le général Macquarie, par une conduite, habile autant que prudente, se montra digne de la grande confiance qu'on lui avait accordée; il ratifia la plupart des actes des gouverneurs provisoires, fit honneur aux bons du trésor, et confirma les concessions de terrains faites induement, peut-être, et avec trop de profusion, par ses prédécesseurs légitimes ou non, mais qu'il était nécessaire de rendre irrévocables, dans l'intérêt de l'ordre et du pouvoir lui-même.

Un des devoirs les plus importants d'un gouverneur dans une colonie nouvelle est d'ouvrir des routes pour faciliter les communications entre les différents établissements qui s'y forment, non-seulement pour rendre l'exploitation des terres plus facile et plus profitable aux fermiers, mais encore pour assurer les moyens de surveillance, de police et de répression. Si ce devoir est impérieux dans les circonstances ordinaires, il le devient doublement quand il s'agit d'une colonie pénitentiaire où, en entreprenant ces utiles travaux, on atteint deux buts également essentiels; le premier, de satisfaire à la loi en punissant par un travail pénible, les malfaiteurs qu'elle veut châtier, et le second de favoriser le développement de l'agriculture, et par-là, d'imprimer une grande impulsion à la prospérité de la colonie.

Le gouverneur Macquarie semble avoir compris toute l'étendue de ses devoirs sous ce rapport, et la colonie lui doit de la reconnaissance pour les immenses travaux qu'il a fait exécuter pendant son administration. Avant son arrivée, il n'existait encore qu'un mauvais chemin pour aller de Sydney à Parramatta; ce chemin avait cependant été continué à différentes reprises pour conduire à Windsor et à Richemond, afin de faciliter ainsi les communications avec la capitale des nombreux fermiers établis sur les bords de l'Hawkesbury. Il fit entreprendre de grands travaux sur ce chemin, alors très-peu praticable, et le transforma bientôt en une excellente route jusqu'à Windsor. Cet établissement qu'il avait fondé à vingt milles de Sydney, c'est-à-dire, à cinq milles au-delà de Parramatta, par où l'on passe nécessairement pour s'y rendre, est situé sur les bords mêmes de *Georges' river*, petite rivière navigable pour des bateaux de 50 à 60 tonneaux, de Windsor jusqu'à la baie de Botany-Bay où elle a son embouchure. Il fit ensuite continuer cette route dans trois directions différentes, qui vont vers l'Ouest, le S. O. et le Sud et conduisent : celle du S. O., au district de *Cow-pasture*[1], les deux autres

[1] On nomme *Cow-pasture* une contrée très-étendue, composée de prairies et de bois entre-mêlés, où l'on a découvert, en 1796, un troupeau de bœufs sauvages, créé par deux taureaux et trois vaches, de l'espèce du buffle du cap de Bonne-Espérance, débarqués dans la colonie par l'expédition du gouverneur Phillip et qui s'étaient échappés dans les bois, où l'on pensait qu'ils avaient été détruits par les naturels. Le district de Cow-pasture

aux districts de *Bringelly*, d'*Illawara* et aux établissements agricoles de *Campbelltown*, d'*Airds* et d'*Appin*. Toujours sous la direction de ce gouverneur, une autre route très-importante a été percée pour conduire au-delà des Montagnes Bleues et à *Bathurst*, établissement situé à environ 140 milles à l'Ouest de Sydney et devenu aujourd'hui très-important. Il serait trop long d'énumérer ici tous les travaux dus au gouverneur Macquarie ; grand nombre d'édifices publics furent construits sous son administration, non-seulement à Sydney et à Parramatta, la seconde ville par son importance, mais encore dans presque tous les établissements de la colonie. Il sut tirer un immense parti du travail des condamnés ; sous lui, ils remplacèrent avec avantage les esclaves, élément jusque-là jugé indispensable dans la fondation des anciennes colonies. C'est encore à ce gouverneur que l'on doit le plan sur lequel la ville de Sydney a été bâtie ; avant son arrivée, elle n'était qu'un amas irrégulier de misérables cases qui tenaient le milieu entre la hutte et la maison. On reproche au général Macquarie, que l'on a surnommé le *gouverneur-maçon*, d'avoir donné trop de soins aux constructions de ville et pas assez aux établissements ruraux, les seuls qui tendent réellement à l'amélioration des mœurs ; mais en l'accusant on ne fait peut-être pas assez at-

est arrosé par une petite rivière à laquelle on a donné ce nom, d'après celui des champs qu'elle arrose ; elle prend sa source dans les Montagnes Bleues et va se perdre dans les eaux de la Nepean.

tention que le petit nombre d'habitants libres qui existaient alors dans la colonie ne lui permettant pas de trouver parmi eux de l'emploi pour le grand nombre de convicts dont il pouvait disposer, il se vit lui-même dans l'obligation de les occuper et de les tenir réunis : circonstance très-fâcheuse pour la morale publique et le plus grand des obstacles à leur réforme. Le principe sur lequel le général Macquarie basait son système de colonisation, était que chaque convict, en arrivant à la Nouvelle-Galles, devait considérer sa vie passée comme non-avenue et en recommencer une nouvelle, dans laquelle il devait prendre pour règle, qu'une bonne conduite et le travail étaient les moyens les plus certains et même les seuls pour obtenir le bien-être et l'aisance. Pour convaincre les convicts de la vérité de ce précepte, il protégea ouvertement plusieurs convicts émancipés, prit parmi eux des employés de son administration, donna à d'autres même des places de la magistrature et leur accorda de nombreuses concessions de terrains. Si les choix du gouverneur eussent toujours été dirigés avec discernement, il eût sans doute obtenu de bons résultats de ces mesures; mais il est à regretter qu'il n'en ait point été ainsi, car les effets qui ont suivi cette fausse application des grâces ont été contraires à ceux que l'on se proposait d'obtenir.

La générosité du gouverneur envers les convicts émancipés, et la parcimonie qu'il mit dans les concessions qu'il accorda aux émigrés libres, jointes au pré-

cepte qu'il émettait sans cesse, pour le rendre populaire, amenèrent les convicts à se persuader que la Nouvelle-Hollande entière était leur propriété exclusive, et que toute concession de terrain faite à des émigrés libres était une usurpation réelle de leurs droits. Cette manière de voir créa parmi les émigrés libres un sentiment d'opposition marqué qui se développa chaque jour davantage, et qui, comme tout esprit de parti, devint d'une partialité et d'une violence extrêmes. Ce parti reçut, dans la colonie, le nom d'*exclusionists* et est depuis resté en hostilité à celui des *émancipists*, qui sont les convicts émancipés par quelque motif que ce soit, rémission de la peine ou accomplissement du temps de punition. La ligne de démarcation qui sépare les exclusionists des émancipists est devenue une barrière infranchissable; les premiers ne veulent avoir avec les derniers aucune relation sociale, et il en est, à la Nouvelle-Galles du Sud, de ce sentiment de répulsion pour les convicts affranchis, comme chez nous, de l'éloignement insurmontable que l'on éprouve, dans la société, pour un forçat libéré.

Si l'horreur qu'inspire, en France, un forçat libéré est une partie aggravante de la punition infligée par la loi, du moins est-elle utile à la conservation des bonnes mœurs, comme moyen de prévention, par la crainte qu'elle inspire de tomber dans un pareil mépris. Cet état de choses n'en est pas moins à déplorer par rapport aux condamnés auxquels il enlève tout espoir de réhabilitation et de retour à une vie honorable et utile; et que, par cet accablant mépris, on

condamne de nouveau à être criminels toute leur vie. Sans aucun doute, le maintien de l'ordre dans la société exige que les criminels soient châtiés d'abord, pour leurs méfaits et renfermés ou ensuite séquestrés de la société, pour y prévenir le retour de nouvelles calamités. Rien, en effet, n'est plus juste que cette manière de procéder, les sociétés ayant le droit incontestable de veiller à leur sûreté et à leur conservation, par tous les moyens qui leur paraissent les plus utiles pour arriver à ce but. Mais, ce que l'on ne conçoit pas, ce que l'on remarque avec une profonde affliction, c'est que des malfaiteurs, des gens déjà dangereux pour la société, soient envoyés dans des bagnes où ils achèvent de se pervertir, s'il leur reste encore quelque sentiment louable ; c'est qu'après un temps plus ou moins prolongé dans ces séjours, où l'on fait école du vice et de la corruption, on lâche de nouveau ces malfaiteurs, ainsi endoctrinés, au milieu de la société sur laquelle ils réagissent de la manière la plus funeste ; autant aurait-il valu peut-être les y laisser tout d'abord ; moins pervertis, ils y seraient demeurés moins à craindre qu'à leur réapparition. A ce système si triste, si fâcheux, qui pourtant est le nôtre, et n'est pas moins préjudiciable à la société qu'aux condamnés eux-mêmes, ne serait-il donc pas possible de substituer quelque chose de plus rationnel, de plus humain ? Il me semble que si. Et, comme marin, ayant vu de près les bagnes, il m'est souvent venu à la pensée que, non-seulement l'abandon de ce système pénitentiaire serait un grand bienfait pour la France, mais qu'il serait

possible de lui substituer un autre mode de pénalité non moins utile au maintien de l'ordre dans la société, plus favorable à la réforme morale des condamnés et plus avantageux tout à la fois au développement de la puissance nationale comme à l'extension de son commerce maritime.

Le système que je proposerais d'établir en remplacement des bagnes, serait la déportation graduée, c'est-à-dire prononcée à différents degrés de pénalité, mais jamais définitive. On ne condamnerait à cette peine que pour des crimes graves, et seulement lorsque ceux qui s'en seraient rendus coupables seraient regardés comme dangereux pour la société.

Si nous concevons, par exemple, que l'on ait choisi un groupe d'îles pour l'établissement de la colonie pénitentiaire, et que l'on ait gradué la déportation en trois classes, on choisira trois îles pour établir sur chacune d'elles les trois pénitenciers où seront envoyés les forçats condamnés aux différents degrés posés par la loi ; dans chacun de ces établissements, on suivra un réglement différent, dont la sévérité sera proportionnée au degré de criminalité des condamnés; chaque île aura un gouverneur, une garnison et une discipline particulière. Dans chacun de ces établissements on pourra, par une bonne conduite tenue pendant un temps prévu et fixé par la loi, obtenir la remise d'une partie de sa peine, en passant par exemple, de l'île pénale au premier, ou deuxième degré, à l'île du degré inférieur, et enfin de la troisième à une quatrième où l'on jouira d'une

réhabilitation complète et de tous les droits civils, et d'où enfin, l'on pourra obtenir même l'autorisation de rentrer en France. Pour le maintien de la discipline dans chaque île, il serait nécessaire que les criminels qui seraient insubordonnés et auraient subi un certain nombre de punitions disciplinaires, pussent être mis en jugement et condamnés à la déportation dans l'île pénitentiaire d'un régime plus sévère à un ou plusieurs degrés selon le cas. Pour rendre ce système tout-à-fait efficace et propre à obtenir une réforme morale partielle et même complète, il serait également indispensable que la condamnation à la déportation n'entraînât pas après soi, comme conséquence obligée, et au même degré, la note d'infamie que la condamnation au bagne imprime aujourd'hui; car, il paraît par les expériences tentées jusqu'à présent, que la difficulté de la réhabilitation sociale est le plus grand obstacle à toute réforme morale et que sans l'espérance fondée de l'obtenir, il ne faut attendre aucun amendement des criminels.

Les forçats condamnés au plus haut degré de pénalité, seuls, ne pourraient rentrer sur le sol de la patrie ou du moins ne le pourraient que très-difficilement. Il conviendrait, à cet égard, de rendre les conditions de la réhabilitation très-difficiles pour cette classe de condamnés, mais non impossibles, sans quoi tout espoir de réforme serait perdu. On sent bien que ce que nous venons de dire ici ne peut être qu'un aperçu d'une législation, pleine de difficultés, et qui demanderait en conséquence à être longuement élaborée.

Par sa trop grande partialité, pour les convicts libérés, le gouverneur Macquarie donna lieu à une vive réaction des sentiments d'honneur chez les colons non convicts, froissés par cette préférence humiliante autant qu'injuste pour eux; leur susceptibilité se révolta à l'idée seule de cette préférence et donna, par suite, naissance au parti *exclusionist*, circonstance très-fâcheuse par ses conséquences, car, de ce moment, les *émancipists* se sont cru une importance telle qu'ils ont jugé pouvoir se passer d'une réhabilitation plus complète et d'une réforme de mœurs qui ne pouvaient leur procurer aucun avantage de plus. Mais, en admettant même que le gouverneur Macquarie se soit trompé sous ce rapport, son administration n'en a pas moins été une des plus utiles à la colonie et lui fait le plus grand honneur. En comparant entre eux les résultats des recensements, inscrits au tableau suivant, on jugera des progrès matériels faits pendant la durée de son gouvernement et de ceux qui l'ont suivi.

Tableau synoptique des recensements faits à la Nouvelle-Galles du Sud depuis la fondation de la colonie.

DÉSIGNATION.	ANNÉES.					
	1788.	1810.	1821.	1828.	1833.	1836.
Population. . .	1,030	11,590	38,778	36,598 [1]	77,360	»
Bêtes à cornes.	27	12,440	102,939	262,868	»	»
Moutons. . . .	29	25,830	290,158	536,391	»	»
Cochons. . . .	74	9,544	33,906	»	»	»
Chevaux. . . .	4	1,134	4,564	12,479	»	»
Acres de terre en culture. .	»	7,615	32,267	71,370	»	»

Les guillemets remplacent les nombres que l'on n'a pas pu se procurer.

Un reproche que l'on adresse généralement au gouverneur Macquarie et qui paraît fondé, est celui d'avoir accordé trop facilement des concessions [2] de terrain à des convicts émancipés, dont la conduite n'était point régulière, et qui n'avaient aucune intention de devenir fermiers ; condition sans laquelle ces concessions n'auraient jamais dû être faites. Il résultait de cette trop grande facilité que les terrains ainsi concédés étaient vendus aussitôt qu'ils étaient accordés, sans même avoir été visités par les donataires,

[1] Le chiffre du recensement de la population de 1828 est regardé comme inexact à cause de la crainte que l'on avait alors de l'établissement d'un impôt personnel que chacun voulait éviter.

[2] Chacune de ces concessions était alors de 30 acres environ.

qui les échangeaient contre du rhum, dont ils trouvaient promptement le moyen de se débarrasser. Ces donataires redevenaient aussitôt une charge pour la société, qu'ils troublaient de nouveau par leur mauvaise conduite. Il résulte de ce qui précède que l'on peut avec raison envisager l'administration du gouverneur Macquarie sous un double point de vue : celui de la colonisation et des progrès matériels, et celui de la moralité publique et de la réforme. Sous le premier aspect, il a mérité de grands éloges ; sous le second, il a encouru un blâme sévère en décourageant l'émigration libre et en faisant naître, ou plutôt en développant entre les deux classes d'habitants les germes de la division la plus funeste et la plus contraire à toute espèce d'amendement de la société *émancipist* et à sa réforme morale, but essentiel que devait se proposer tout gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud.

Après une administration laborieuse d'environ douze années, le gouverneur Macquarie fut remplacé par le major-général sir Thomas Brisbane, qui prit l'administration de la colonie le 1^er^ décembre 1821. Rentré dans ses foyers et dans la vie civile, le général Macquarie prolongea peu son existence : il mourut en 1824.

Le major-général Brisbane, *sixième* gouverneur de la Nouvelle-Galles, était un officier de réputation dans l'armée et aussi, dit-on, un astronome distingué. C'était d'ailleurs un homme du monde, d'un caractère très-bienveillant. La circonstance la plus remarquable du temps de son administration, est l'accroissement

considérable de la population libre. Sous les gouverneurs précédents, des familles entières avaient obtenu, de temps à autre, des passages gratuits du gouvernement, pour venir s'établir à la Nouvelle-Galles où elles recevaient, dès leur arrivée, de vastes concessions de terrains, et où elles étaient nourries, des magasins de S. M. B., pendant une certaine période de temps, ordinairement de dix-huit mois ou deux ans. Ce système, établi pour favoriser l'émigration, fut suspendu en 1818; de ce moment l'émigration parut s'arrêter; mais, vers la fin de l'administration du général Macquarie, la colonie étant mieux connue en Angleterre, l'émigration vers cette contrée devint plus active; et, comme on ne donnait plus de passages gratuits, les émigrés devaient, pour se rendre dans cette colonie, avoir une certaine fortune, ce qui fut cause que ceux qui prirent cette direction furent en général d'une classe supérieure à celle qui se dirigeait vers les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, où il était plus facile de se rendre, les frais de passage étant moins considérables. Les émigrés qui se dirigèrent vers la Nouvelle-Galles y allaient tous avec le projet d'y former des établissements agricoles, et il est à remarquer que le plus grand nombre de ceux qui s'y rendirent à cette époque allèrent s'établir à l'Ouest des Montagnes Bleues sur les bords de la rivière *Hunter;* ce district reçut alors le nom d'*Argyle*.

A cette époque, le nombre des convicts était encore si grand, comparé à celui des émigrés et des fermiers,

qu'il était fort difficile de les placer tous et de leur donner une existence agricole ; le gouverneur se vit donc dans la nécessité, pour alléger le fardeau de l'état, d'assigner à chaque personne honorable qui s'engageait à les nourrir et à les entretenir, autant de convicts qu'elle pouvait en désirer ; on alla même jusqu'à faire et à proposer des concessions de terrains d'autant plus considérables qu'on s'engageait à employer un plus grand nombre de convicts. C'est-à-dire qu'il suffisait qu'une personne demandât à employer dix convicts, en formant une demande de concession territoriale, pour qu'on lui accordât 500 acres de terre ; mais, en même temps, on offrait à cette personne de lui en accorder mille, à la condition qu'elle se chargerait de vingt convicts, au lieu de dix. Lorsque dans la suite le nombre des colons libres devint plus grand, par un accroissement d'émigration plus rapide que la déportation, la proportion du nombre des assignés à celui des acres de terre concédés, diminua dans le rapport inverse.

Le trop grand mépris que le major-général Brisbane montrait pour les *émancipists*, et la trop grande confiance qu'il accordait à des employés subalternes qui, à son insu, ordonnaient grand nombre de mesures injustes et vexatoires, lui créèrent de nombreux ennemis qui portèrent des plaintes contre son administration au gouvernement de S. M. B. et obtinrent son remplacement.

Plusieurs explorations entreprises pendant le cours du gouvernement de sir Thomas Brisbane, donnè-

rent lieu à des découvertes importantes ; la plus remarquable de toutes est celle d'une large rivière navigable, située dans la grande baie de *Moreton*, sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, et que par courtoisie l'on nomma *Brisbane's river*.

Le major-général Brisbane, mécontent de la facilité avec laquelle le gouvernement avait accueilli les plaintes de ses ennemis, quitta la colonie, sans attendre l'arrivée de son successeur ; il s'embarqua le 1^er^ décembre 1825, à la fin de la quatrième année de son administration.

Le lieutenant-général Darling, *septième* gouverneur, entra à Sydney le 19 décembre 1825, et reçut aussitôt le gouvernement des mains du colonel Stewart, qui avait exercé le pouvoir du 1^er^ décembre 1825 au 18 du même mois. Le nouveau gouverneur, dont l'administration dura près de six ans, se tint constamment à une grande distance des *émancipists*, et combattit avec une grande persévérance, auprès du gouvernement, les pétitions qu'ils adressèrent pour obtenir de S. M. B. une assemblée législative.

Il se montra, d'ailleurs, si facile à influencer par la presse dont il redoutait, outre mesure, les critiques et la désapprobation, que son gouvernement se ressentit de cette faiblesse que l'on reconnut bientôt, et que l'on exploita pour le tourmenter. Le général Darling, très-appliqué de sa personne à remplir les devoirs de sa charge, introduisit une grande régularité dans toutes les branches du service public. Il fut accusé d'une injustice qui allait jusqu'à l'oppression, et

distribua les concessions de terrains avec une partialité révoltante qui lui fit beaucoup d'ennemis et le rendit très-impopulaire. Plusieurs événements importants marquèrent le temps de son administration. On éprouva surtout une sécheresse qui dura trois ans et augmenta le mécontentement général par la misère qu'elle occasionna. Ce fléau fit complétement manquer les récoltes dans plusieurs districts; dans d'autres, elles furent presque nulles : les champs étaient desséchés à tel point qu'ils ressemblaient à de grands chemins battus, et presque partout les bestiaux moururent par la disette d'eau. Pendant l'année 1828, la seconde de la sécheresse, les récoltes manquèrent encore dans les champs situés vers le haut de la rivière Hunter, mais cette année leur perte fut plus généralement attribuée à une maladie que l'on nomme *the blight*, qui est occasionnée à la Nouvelle-Hollande par les vents du N. O. Ces vents, en passant sur les contrées arides de l'intérieur, d'où ils viennent, prennent une température très-élevée qui leur donne une pernicieuse influence sur toutes les plantes. Ils règnent plus ou moins longtemps pendant chaque saison, et avec un degré plus ou moins grand d'intensité et d'élévation de température; ils sont généralement chauds comme les vents de *sirocco* que l'on éprouve occasionnellement sur la côte septentrionale d'Afrique, et qui viennent du Sud au S. E. Ce n'est toutefois que lorsque ces vents de N. O. ont acquis une température très-élevée, et qu'ils soufflent avec violence, qu'ils sont destructifs de toute

espèce de végétation. On a encore remarqué que quoique les vents de N. O. se fassent sentir sur presque tout le cours de la rivière Hunter, leurs effets destructeurs sont cependant beaucoup moins à craindre dans le bas de cette rivière, et d'autant moins que l'on est plus près de son embouchure ; ce que l'on doit attribuer vraisemblablement à l'action des brises de mer qui, avec celles de terre, règnent alternativement sur toute cette côte pendant les mois d'été, et rafraîchissent l'atmosphère dans l'intérieur à plusieurs milles du rivage.

Le général Darling s'embarqua pour l'Angleterre le 22 octobre 1831, et le colonel Lindsay lui succéda en qualité de lieutenant-gouverneur ; il exerça le pouvoir jusqu'à l'arrivée du général Bourke, *huitième* gouverneur, qui prit les rênes du gouvernement le 3 décembre 1831, et administra la colonie avec distinction jusqu'en 1838, époque où il fut relevé de son gouvernement par M. Gipps, le gouverneur actuel et le *neuvième* depuis la création de la colonie. Je n'entrerai pas dans de plus grands détails sur les travaux exécutés sous l'administration de ces derniers chefs; l'organisation de la colonie étant plus complète, l'administration est devenue aussi plus compliquée ; et ce serait trop m'écarter de mon sujet que d'entreprendre de faire l'historique de cette dernière époque.

Dans toute colonisation, ce qui a surtout de l'intérêt, ce sont les commencements ; ils apprennent à juger, par les mesures qui ont été prises et par les résultats bons ou mauvais qu'elles ont amenés de ce qu'il

conviendrait de faire dans une entreprise semblable, afin de favoriser le développement des premiers résultats et d'éviter celui des derniers.

Je me bornerai à rappeler seulement, par ordre chronologique, les faits marquants qui retracent d'une manière sommaire les progrès de cette colonie.

1789. Un an après l'établissement de la colonie, on a fait à Parramatta la première récolte de céréales.

1790. C'est dans cette année que l'émancipation des convicts commence. Chaque convict émancipé de cette colonie reçoit une concession de terrain d'environ 30 acres.

1791. Achèvement du premier édifice bâti en briques.

1793. Le gouvernement achète 1200 boisseaux de grain récolté dans la colonie.

1794. Construction de la première église.

1800. On met en circulation, pour la première fois, une monnaie de cuivre.

1803. On imprime des journaux, pour la première fois.

1804. Construction du premier fort : on lui donne le nom de *William*.

1805. Construction du premier navire.

1810. Premier recensement de la population ; création de la première école ; établissement des droits de barrière; organisation régulière de la police ; on nomme les rues; on établit un marché et des courses.

1811. Premiers *pounds* mis en circulation.

1813. Première foire établie.

1815. Construction à Sydney, de la première machine à feu.

1817. Création de la cour suprême; établissement d'une banque.

1818. Formation d'une société de charité.

1819. Fondation d'une maison d'orphelins.

1820. On distille des eaux-de-vie pour la première fois; première récolte de tabac.

1821. Construction de la première église catholique et du premier temple wesleyen.

1822. Liberté de la presse accordée; fondation de la première société d'agriculture.

1824. Code de justice accordé; nomination d'un conseil colonial.

1825. Etablissement du jury en matière criminelle.

1827. Les journaux se publient tous les jours.

1829. Etablissement d'un tribunal amovible.

1830 Etablissement du jury auprès des tribunaux civils ordinaires; fondation du premier collége.

1831. Lancement du premier bâtiment à vapeur.

1832. Etablissement d'une caisse d'épargne.

1833. Fondation d'une école des arts et métiers.

1834. Le terrain a acquis dans la rue de Georges, à Sydney, une valeur de 20,000 liv. sterling l'acre, et il se vend dans quelques parties de cette rue, jusqu'à 50 liv. par pied [1].

La Nouvelle-Hollande, cette île d'une étendue continentale, est devenue par l'occupation des Anglais et

[1] Pied anglais environ.

les immenses établissements qu'ils y ont fondés, un point du monde fort intéressant. On ne peut douter, par les progrès rapides que la colonisation a faits depuis quelques années, qu'avant peu cette colonie ne prenne rang parmi les états civilisés indépendants. Ce pays est encore si peu connu en France qu'il ne me paraît pas inutile d'en rappeler la découverte, due comme beaucoup d'autres non moins importantes, un peu au hasard, cet auxiliaire des grandes fortunes. L'année où cette contrée fut aperçue pour la première fois n'est pas plus certaine que le nom de son véritable découvreur. *Comme Français*, je serais tenté de désigner un Français et de croire que la Nouvelle-Hollande a été vue d'abord en 1504, par le capitaine *Paulmier de Gonneville*, ainsi que le disent quelques chroniques; mais le capitaine Flinders *en qualité d'Anglais*, prétend que notre compatriote n'a vu que la terre de Madagascar vers laquelle il fut porté en dérive, et d'où il a ramené en Normandie, le prince *Escomérie*. Quant à nous, nous ne pourrions apporter aucune preuve pour justifier notre opinion, et nous pensons que celle du capitaine Flinders n'est pas mieux fondée. Les Anglais basent leur prétention à la découverte de la Nouvelle-Hollande, sur la possession de deux cartes manuscrites déposées au Muséum de Londres; l'une, en date de 1542, est écrite en anglais et dédiée au roi d'Angleterre, l'autre est écrite en français, sans date, et doit être évidemment, *disent les Anglais*, la traduction de la première. Ne serait-on pas tout aussi bien fondé à croire que la carte fran-

çaise, tombée par hasard entre les mains d'un Anglais, aura été traduite et dédiée au roi de la Grande-Bretagne; nous avouerons franchement que ces prétentions rivales ne nous inspirent pas plus de confiance les unes que les autres. Sur les cartes qui viennent d'être citées, on remarque au Sud des îles Moluques une immense contrée indiquée sous le nom de *Great Java*.

Les Espagnols cependant me paraissent pouvoir élever de plus justes prétentions à cette découverte que les Anglais ou nous. A leur défaut, les Hollandais paraîtraient avoir les droits les plus légitimes à cette bonne fortune, que l'on considère un peu trop, ce me semble, comme un mérite personnel ou national. Les titres de l'Espagne sont basés sur une campagne entreprise par l'amiral *Fernando de Quiros*, qui partit du Callao (au Pérou) avec trois bâtiments destinés à aller à la recherche de la terre australe (*tierra austral*). Quiros, après la découverte de plusieurs îles, arriva à une terre qu'il nomma *Australia del Espiritu Santo*, supposant que c'était un grand continent méridional. Mais, on prétend que *Luis Vaes de Torres* qui l'accompagnait passa deux mois à explorer le détroit difficile qui sépare cette prétendue *tierra austral* de la Nouvelle-Guinée, et acquit ainsi la conviction, après sa séparation de l'amiral, que la terre aperçue n'était qu'une île. Tous ces détails transmis par Torrès lui-même dans une lettre qu'il écrivit au roi d'Espagne, sont généralement restés ignorés du public, ainsi que le détroit nommé aujourd'hui *Torrès;* et ils seraient encore inconnus, si, heureusement pour Torrès et pour la

gloire de son nom, il n'avait laissé dans les archives de Manille, une copie de sa lettre au roi d'Espagne, trouvée depuis par M. Dalrymple, après la prise de cette ville par les Anglais, en 1762; cette lettre fut publiée et le nom de Torrès, tiré de l'oubli, fut imposé au détroit qu'il découvrit.

Après les Espagnols, dont les importantes découvertes ne sont pas toujours bien constatées, mais qui dans cette occasion semblent avoir des droits justifiés sinon par le dire de Quiros, du moins par le rapport de Torrès, viennent les prétentions des Hollandais en faveur desquelles s'élèvent les présomptions les mieux fondées basées sur des découvertes positives déjà très-anciennes. En 1644, le commodore Abel Janz Tasman, envoyé de Batavia pour faire un second voyage de découvertes, reçut des instructions signées par le gouverneur-général Antonio van Diémen et par quatre membres du conseil; ces instructions font mention des découvertes antérieures des Hollandais, faites dans la Nouvelle-Guinée et dans la *Grande-Terre du Sud*. Il résulterait par exemple, de ce document que, le 11 novembre 1605, dans la même année où Quiros et Torrès partirent du Pérou, le yacht hollandais le *Duyfhen*, fut expédié de Bantam pour aller explorer la *Nouvelle-Guinée;* ce navire prolongea la côte, qu'il croyait être la bande occidentale de cette contrée, jusqu'au 13° 45′ de latitude Sud et cette côte se trouva en effet, être réellement celle de la terre australe. Le *Duyfhen* dans un dénuement complet, manquant de provisions et d'approvisionnements de toute espèce,

fit son retour à Banda en juin 1606 : c'est ainsi qu'il découvrit, sans le savoir, cette terre australe que l'on cherchait depuis si longtemps. La seconde expédition, envoyée à la recherche de la terre australe, dont parlent les instructions de van Diémen, fut exécutée en 1617 sur un yacht dont les journaux n'ont pu êtreretrouvés. En 1623 les yachts *Pera* et *Arnheim* furent expédiés d'Amboine avec une mission semblable. Carstens, le commandant de cette expédition, fut assassiné par les naturels ainsi que huit de ses matelots ; mais les journaux de l'expédition disent que les survivants continuèrent leur voyage et découvrirent les grandes îles d'*Arnheim* et de *Spalt*. Le yacht l'*Arnheim* retourna à Amboine ; le *Pera* parcourut la côte Ouest jusqu'au cap *Keer Veer* (cap Turn-again), ainsi nommé par le *Duyfhen* qui n'était pas allé au-delà. Le *Pera* ne s'y arrêta point et continua son exploration en allant jusqu'au 17° de latitude Sud ; la côte, à partir de ce point, paraissait s'étendre vers l'Ouest ; le *Pera* effectua ensuite son retour à Amboine, en 1636. Gerrit Tomaz Pool, partit de *Banda* avec les yachts le *Klyn Amsterdam* et le *Wezel* pour aller étendre les recherches hydrographiques de Carstens dont il éprouva le sort sur la côte de la Nouvelle-Guinée ; le bâtiment qu'il commandait continua néanmoins son voyage et longea la côte d'Arnheim, nom que cette partie de la terre australe portait indistinctement avec celui de Van Diémen ; ils parcoururent ainsi 120 milles au Sud du 11ᵉ degré, sans apercevoir un seul habitant.

Ces connaissances étaient à peu près les seules que l'on eut sur ces terres australes lorsque Abel Janz Tasman entreprit en 1644 son second voyage. Ses instructions lui prescrivaient, après avoir passé la terre d'Arnheim et le 17^{e} degré Sud, de continuer à suivre la côte, soit qu'elle se dirigeât à l'Ouest, soit qu'elle se prolongeât vers le Sud, et de tâcher de s'assurer par tous les moyens possibles si cette terre était séparée ou non de la *grande terre du Sud;* il résulte évidemment de ces dernières expressions que les Hollandais avaient dès cette époque connaissance de quelques parties de la côte Nord des *terres australes*. Malheureusement, ce voyage de Tasman n'a jamais été publié ; il paraît cependant qu'il visita le golfe de Carpentarie, en faisant route de là vers l'Ouest et le Sud. Cette route est jalonée par les noms qu'il donna, chemin faisant, à différents points de la côte, particulièrement par celui du général gouverneur Van Diémen, par ceux de deux des membres du conseil, qui signèrent ses instructions, et, enfin, par celui de *Maria*, fille du gouverneur, à laquelle il était tendrement attaché. Tous ces renseignements sur l'Australie sont puisés dans les relations des expéditions faites aux frais de riches négociants hollandais établis dans les Indes; mais il n'est pas douteux que, longtemps avant ces explorations, les Hollandais avaient eu connaissance des terres australes, sans cependant rien savoir de positif à leur sujet. Dans ces mêmes instructions de Tasman, citées plus haut, il est dit que pendant les années 1616, 1618, 1619 et 1622, les côtes de *la grande terre inconnue du*

Sud furent découvertes par des bâtiments allant aux Indes, et particulièrement par le navire l'*Endraght*. Une carte manuscrite, par Eessel-Gerrits, datée de 1627, est attribuée à Dirk Hartog, capitaine de l'*Endraght*, expédié pour l'Inde en 1616. Il vit la côte par 26° 30′ de latitude Sud, la côtoya en allant vers le Nord, jusqu'au 23° Sud, et donna à la partie du pays qu'il visita le nom de *landt van Endraght* (terre d'Endraght). Flinders, célèbre navigateur anglais, avoue qu'une grande partie de ses découvertes avait été vue par Dirk Hartog; et qu'à l'entrée du détroit nommé ultérieurement par Dampier *Shark's-Bay*, sur une des îles qui forment la rade, on trouva, d'abord en 1697 et plus tard en 1801, une plaque en étain portant une inscription, dont la traduction est celle-ci : «Le navire l'*Endraght* arriva ici, venant d'Amsterdam, le 25 octobre 1616; armateur, Gillis Miebais de Luick; capitaine, Dirk Hartog, d'Amsterdam : ils partirent d'ici pour Bantam le 27 du même mois. » Le *Mauritius*, autre navire hollandais allant également aux Indes, toucha à la rivière de *Willem*, auprès du cap N. O., en juillet 1618. Le capitaine Edel, commandant d'un autre bâtiment hollandais, aperçut cette terre en juillet 1619, et donna son nom à la partie comprise entre le 29e degré et le 26e de latitude Sud, qu'il parcourut.

Le navire le *Leuwin*, autre bâtiment hollandais allant aux Indes, découvrit la terre vers le 35e degré, et la remonta vers le Nord; suivant l'exemple donné par ses devanciers, il laissa son nom au cap situé par

34° 19′ de latitude Sud. En 1628, le *Vianen*, l'un des sept vaisseaux qui revinrent en Europe sous le commandement du général Carpenter, vit aussi la terre, circonstance que le capitaine rapporte ainsi : « Par la latitude de 21° Sud, nous aperçûmes par hasard la terre ; nous la relevions vers le Nord et nous la côtoyâmes pendant environ 200 milles, sans pouvoir prendre aucune connaissance de cette grande terre : nous apercevions seulement une vilaine côte stérile, des champs verts dans l'intérieur, et parfois des habitants très-sauvages et très-noirs. »

Cette partie de côte fut ensuite nommée terre *de Witt*. On trouve dans la *Collection des naufrages*, de Thévenot, la relation d'un capitaine nommé Francisco Pelsert, qui fit naufrage, sur le navire le *Batavia*, perdu le 4 juin 1629, sur les rochers nommés *Abrolhos* ou rochers de Frederick Houtman, situés à l'Ouest et au large de la côte, par la latitude de 28° 13′ Sud. Pelsert suivit la côte dans son canot jusqu'au 22e degré 17′ Sud, d'où il fit route pour Batavia, où il allait chercher des secours pour la partie de son équipage qu'il avait laissée sur les Abrolhos.

Nous arrivons à l'époque du second voyage de Tasman ; il paraît qu'en 1644, ce marin, après avoir exploré la partie septentrionale de l'île, suivit la côte en allant vers l'Ouest, jusqu'au cap N. O., mais ne s'avança pas, le long de la côte d'Endraght, au-delà du tropique du Capricorne, d'où il revint à Batavia. En 1663, Thévenot publia une carte de *la grande terre du Sud*, qu'il désigna le premier sous le nom de

Nouvelle-Hollande et où il a tracé la ligne non interrompue de la côte. En 1668, la côte occidentale fut visitée par des boucaniers sous les ordres de Dampier ; ils carénèrent et visitèrent leur gréement par 16° de latitude Sud. Dampier, depuis cette époque, visita de nouveau la côte de l'Ouest et du N. O. avec le bâtiment de S. M. B. le *Rœbuck*, qu'il commandait.

On s'accorde [1] généralement à reconnaître que la découverte de la côte Sud de la Nouvelle-Hollande, due au hasard, comme presque toutes ces découvertes, a été faite en janvier 1627, par le navire hollandais le *Gulde Zeepaart*, allant aux Indes. La partie de côte aperçue reçut le nom de Terre de *Nuytz;* mais on ne sait pas si Pieter, nommé plus tard ambassadeur à la cour du Japon et depuis gouverneur de l'île *Formose*, était alors capitaine du *Gulde Zeepaart :* on assure que cette côte fut alors reconnue jusqu'à 1,000 milles du cap Leuwin. Le gouvernement hollandais à Batavia, désirant beaucoup savoir jusqu'où s'étendait vers le pôle, la côte de *la grande terre inconnue du Sud*, expédia de Batavia, en août 1662, le capitaine Abel Janz Tasman, avec deux bâtiments sous ses ordres, pour aller faire des reconnaissances vers le Sud. Tasman, après avoir touché à Maurice, gouverna au Sud et à l'Est et, le 24 novembre, il découvrit une haute terre par 40° de latitude et par 153° 50′ de longitude Est de Ténériffe,

[1] *Histoire des Voyages*, t. III.

qu'il nomma, en l'honneur du gouverneur général, *terre d'Antony Van Diémen*. Tasman fit voile le long de cette côte sans se douter que ce fût celle d'une île; il mouilla dans une baie et s'avança ensuite vers l'Est. Près de cent ans se sont écoulés, à partir de cette époque, sans que cette côte ait été visitée de nouveau ; et ce n'est qu'en 1770 qu'elle a été revue par Cook, qui, dans ce voyage, n'explora que la partie S. E. de la Nouvelle-Hollande. En 1772, le capitaine Marion du Klémeur, avec deux bâtiments sous ses ordres, contourna la terre de Van Diémen, en allant à la recherche du continent austral supposé. En 1791, cette côte fut visitée par le capitaine Georges Van Couver, qui se rendait à la côte N. O. d'Amérique; il attérit le 26 septembre, par 35° 3′ de latitude Sud ; de là, il suivit la côte en allant vers l'Est, et le 28 il mouilla dans une baie à laquelle il donna le nom de Georges III. Les mauvais temps ne lui permirent de visiter qu'une partie de la côte tracée dans la carte de Nuytz, publiée en 1627.

Le capitaine Tobias, commandant de l'*Aventure*, bâtiment de S. M. B., attérit le 9 mars 1773 sur le cap Ouest, d'où il suivit la côte, en allant vers l'Est, jusqu'aux rochers nommés par Tasman *Maat-Suyker's;* il alla ensuite mouiller dans une baie, qu'il prit pour celle de *Storm-Bay* [1], déjà baptisée en 1662 par le Hollandais Abel Tasman, mais à laquelle il donna cependant le nom de *baie de l'Aventure*, nom que la baie, où il était réellement, a conservé depuis, car il

[1] Baie des Tempêtes.

n'y avait point identité, comme il le pensait, avec la baie de Storm-Bay, de Tasman. La baie de *Storm-Bay*, dont il est question ici, n'est point non plus celle qui, sur la carte, porte aujourd'hui ce nom, mais bien celle qui y est désignée sous le nom de *canal d'Entrecasteaux*, laquelle s'étend à environ 30 milles dans l'intérieur, où elle communique à la baie actuelle de Storm-Bay; elle a été décrite avec une grande précision par Tasman. Le capitaine Furneaux, qui visita également la terre de Van Diémen, en suivit pendant quelque temps la côte orientale, en allant vers le Nord, pour s'assurer si c'était une péninsule ou une île; mais bientôt, abandonnant ce projet, il fit route pour la Nouvelle-Zélande, sans avoir éclairci ses doutes par une exploration réelle; il émit cependant l'opinion qu'il n'existait pas de détroit entre la Nouvelle-Hollande et la terre de Van Diémen, mais seulement une baie profonde.

Le 24 janvier 1777, le capitaine Cook, avec la *Résolution* et la *Discovery*, qu'il avait sous ses ordres, atterrit au cap S. O.; de là, se dirigeant vers l'Est, comme avait fait le capitaine Furneaux, il mouilla comme lui dans la baie de l'Aventure, le 26 du même mois, d'où, peu de jours après, il repartit pour continuer son voyage, sans avoir reconnu que *Van Diémen* était une île.

En 1792, le contre-amiral Bruny d'Entrecasteaux, commandant de *la Recherche* et de *l'Espérance*, envoyé à la recherche de Lapérouse, vint attérir à la côte de la terre de Van Diémen, où il fit de l'eau et du bois. Secondé par ses officiers et par M. Beautemps Beaupré,

depuis devenu si célèbre par ses immenses travaux sur la côte de France, il fit une exploration d'une grande importance ; mais, ainsi que leurs prédécesseurs, ces navigateurs quittèrent cette terre avec la même incertitude qu'ils y avaient apportée. Enfin cette belle découverte, si longtemps attendue, ne devait point être faite par un marin ; elle était réservée à immortaliser le nom du chirurgien du navire *the Reliance*, nommé Bass, qui imposa son nom au détroit qu'il reconnut. M. Bass, alors chirurgien, et M. Flinders, lieutenant et plus tard capitaine de la marine de S. M. B., étant à Sydney en 1798, formèrent le projet de reconnaître si la grande-baie indiquée par Furneaux, ne serait point un détroit; ils s'embarquèrent à cet effet dans un petit canot d'à peine 3 mètres de long, qu'ils nommèrent *Tom Thumb*, et accompagnés seulement d'un mousse, ils entreprirent l'exécution de ce vaste projet. M. Bass renforcé ensuite d'une baleinière armée de six hommes, portant six semaines de provisions, explora dans ces deux canots non pontés, une étendue de côte considérable ; entra dans la baie supposée de Furneaux et eut l'inexprimable satisfaction de reconnaître que cette baie présumée était un détroit ; à son retour à Sydney, le gouverneur *Hunter* pour vérifier l'assertion de M. Bass, l'expédia de nouveau avec M. Flinders, sur la goëlette de 25 tonneaux le *Norfolk;* ils traversèrent le détroit désigné, dès-lors, sous le nom de *Bass*, et revinrent après avoir fait le tour de la terre de Van-Diémen, ce qui ne permettait plus d'élever de doutes sur l'existence de ce détroit.

La Nouvelle-Hollande est la plus moderne comme la plus importante des découvertes du Nouveau-Monde, et c'est aussi la plus grande île connue; elle est à l'Europe pour son étendue, comme 3 est à 4, et si l'expression ne paraissait par trop choquante, par la réunion de deux mots qui semblent s'exclure par une signification contraire, on pourrait dire que c'est une île continentale. Elle est située entre les parallèles de 10° 30′ et 39° de latitude Sud et entre les méridiens 110° 10′ et 151° 25′ de longitude orientale de Paris. La plus grande dimension de la Nouvelle-Hollande est de l'Est à l'Ouest et d'environ 820 lieues marines; son étendue moyenne du Nord au Sud, n'excède pas les deux tiers de cette distance, d'où on peut conclure, que sa surface est d'environ 385,000 lieues carrées. L'intérieur de la Nouvelle-Hollande n'est encore qu'imparfaitement connu, cette île n'ayant point été traversée en entier; les plus longues excursions qui aient été faites en partant de Sydney, ne vont pas vers l'Ouest beaucoup au-delà du comté d'Argyle; mais la côte, d'un accès plus facile a été mieux explorée, et il ne reste aujourd'hui que quelques parties de la côte N. O., situées dans le golfe de King, qui n'aient point été vues et où l'on conserve l'espérance de découvrir l'embouchure de quelque grande rivière, qui permette de pénétrer dans l'intérieur de l'immense territoire de cette île. L'aspect général de la Nouvelle-Hollande est très-pittoresque; le sol de ce pays est très-tourmenté et présente une variété très-grande dans les accidents de terrain; il est tantôt ondulé, tantôt plat ou monta-

gneux. Sur la côte orientale, une chaîne de hautes montagnes, nommées *Montagnes Bleues*, qui s'élèvent, au-dessus du niveau de la mer, de 1,000 à 1,200 mètres, s'étend presque parallèlement au rivage dont elle n'est éloignée que de 40 à 50 milles. A partir des Montagnes Bleues, en allant vers l'ouest, le pays, en général plat, incline graduellement à l'intérieur. Le rivage, d'une élévation de 90 à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, est accore, d'un aspect de fer et désolé. Le sol lui-même, jusqu'à environ 5 à 6 milles de distance dans l'intérieur, est presque partout stérile, sablonneux et d'une apparence déserte; mais au-delà de cette rude ceinture, les terrains s'améliorent de plus en plus, à mesure qu'ils s'éloignent du rivage; ils ne deviennent cependant d'une grande fertilité qu'à la distance de 15 à 20 milles du bord de la mer; là, on commence à rencontrer des forêts où l'on voit des arbres d'une grande beauté, et ordinairement sans sous-bois; ces grands arbres sont peu multipliés, et c'est tout au plus si l'on en compte de 50 à 60 par chaque acre carré de surface.

La Nouvelle-Galles est aujourd'hui divisée en 21 comtés; celui de *Cumberland*, dans lequel se trouve la ville de Sydney, capitale de la colonie, est le mieux connu de tous; son sol, composé de plaines ondulées, est arrosé par l'Hawkesbury, le Nepean et quelques cours d'eau d'une moindre importance; à l'Est, il est limité par la mer, et vers l'intérieur par les rivières que nous venons de nommer et par celle

des Cataractes ; ces rivières forment ensemble presque toute la frontière intérieure. La plus grande étendue du Cumberland est du Nord au Sud, et d'environ 50 milles ; la distance de la mer au pied des Montagnes Bleues est moindre, et tout au plus d'environ 40 à 45 milles. Le territoire de ce comté est divisé en 31 districts. Indépendamment de Sydney, on y trouve les villes les plus importantes de la colonie ; Parramatta, la seconde par son importance, est la résidence d'été du gouverneur ; les villes de Liverpool, de Windsor et de Richemond sont moins considérables mais prennent chaque jour de l'extension. Ce comté, le plus peuplé de tous, contient environ 36,000 habitants. Après le comté de Cumberland vient le comté d'*Argyle*, limité au Nord par la rivière *Guinecor*, depuis son confluent avec le *Wollondilly*, jusqu'à sa source auprès du lac *Burra-Burra;* il est borné à l'Ouest par la chaîne de montagnes de séparation qui s'étend de Burra-Burra par *Cullarin*, jusqu'au lac *Georges* ; il renferme les belles plaines de Bredalbane ; enfin au Sud, ce comté est limité par la rive Nord du lac Georges.

Les comtés de *West-Moreland*, de *Camden*, de *Cook*, de *Bathurst*, de *Roxburg*, de *Wellington*, de *Phillip*, de *Bligh*, de *Brisbane*, de *Hunter*, de *Northumberland*, de *Gloucester*, de *Georgiana*, de *King*, de *Murray*, de *Saint-Vincent*, de *Durham*, et deux autres nouveaux sont encore très-imparfaitement connus. Les seuls bien explorés, sont ceux de Cumberland, d'Argyle et de Bathurst.

Les indigènes de la Nouvelle-Hollande offrent des particularités remarquables, qui les font ordinairement regarder comme une race à part, très-distincte de celles qui habitent la Polynésie et à laquelle on donne presque universellement le nom de *Papous* ou de *nègres orientaux*. En quelque partie que ce soit de la Nouvelle-Hollande, ces indigènes ont les lèvres épaisses et proéminentes, les pommettes des joues saillantes, les yeux petits et très-enfoncés, les cheveux longs, rudes et noirs, le front haut et étroit, la tête allongée et déprimée au sommet; ils ont le nez gros sans être aplati comme celui des Africains, ils ont également la peau noire et beaucoup plus foncée que celle des Nouveaux-Zélandais, mais moins, cependant, que celle des nègres; on assure pourtant qu'il existe aussi dans la Nouvelle-Hollande, des tribus d'une couleur plus blanche et semblable à celle des Malais; leurs jambes sont grêles, leur ventre proéminent, tels sont les caractères généraux des naturels. Ceux que nous vîmes à Sydney, se rapportaient à cette description: ils étaient d'une taille moyenne, les femmes étaient moins grandes que les hommes, elles avaient les pieds et les mains petits, leur voix était harmonieuse. On n'a aucune donnée tant soit peu exacte sur le nombre des indigènes qui existent dans la Nouvelle-Hollande, il paraît cependant que l'île contient très-peu d'habitants. Ils se nourrissent de racines et du produit de leur pêche et de leur chasse. Dans le comté de Cumberland on n'a jamais trouvé aucune maison bâtie par eux; ils se mettent à l'abri soit dans un creux

de roche, soit sous un morceau d'écorce appuyé tout simplement contre un arbre.

Vers le N. O. et le S. O. de l'île, on a trouvé des huttes en écorce d'arbres, grossièrement construites sans aucune décoration, et même sans aucun ustensile de ménage. Dans différents endroits, on a également trouvé des troncs d'arbres creusés par le feu, et des morceaux d'écorce liés par les deux bouts et calfatés avec de la terre glaise, dont ils faisaient sans doute usage pour passer les rivières; de tous les objets confectionnés par eux, les filets de pêche, tissus avec des plantes filandreuses, sont ce qu'on a remarqué de plus curieux; leurs seuls instruments tranchants sont faits en pierre dure ou en jaspe, et assujettis, avec de la gomme durcie, sur un bâton fendu. Leurs armes sont la lance; le *womera*, dont on se sert pour la projeter; le *boomerang;* et plusieurs espèces de massues nommées *nullah-nullah* et *waddie*; on ne leur a jamais vu d'arcs ni de flèches.

Les lances en usage parmi les indigènes de la Nouvelle-Hollande, ont un peu plus de trois mètres de long, elles sont de la grosseur d'un doigt, pointues par un bout durci au feu, et sont quelquefois barbelées; les naturels sont très-habiles à s'en servir et les envoient avec beaucoup de force et de précision à la distance de 18 à 20 mètres; la force de projection est de beaucoup augmentée par l'emploi qu'ils font du *womera* ou bâton à projeter. Le *womera* est une pièce de bois de la longueur d'un mètre environ, de 8 à 9 centimètres de large, à l'une des extrémités, et

allant en diminuant de largeur jusqu'à l'autre extrémité qui se termine en pointe, et à laquelle on fixe un crochet qui se place dans une engougure faite exprès à l'extrémité de la lance. On saisit le womera par le bout le plus large pour s'en servir et envoyer la lance. Le womera agit en quelque sorte, comme un arc, par rapport à la flèche; un homme vigoureux peut atteindre à la distance de 30 mètres avec une lance, projetée de cette manière.

Le boomerang est une arme d'une forme particulière et fort curieuse; c'est une pièce de bois très-dur, courbée et d'à peu près un mètre de long; elle a de 6 à 8 centimètres dans sa plus grande largeur, et va en diminuant, de chaque côté, jusqu'à la pointe; la partie concave a, de 4 à 8 millimètres d'épaisseur, et la partie convexe est entièrement aiguë. Un indigène peut lancer cet instrument à 40 ou 50 mètres de distance, parallèlement à l'horizon et rasant la surface de la terre, sans la toucher, à 1 mètre ou 1 mètre 30 centimètres d'élévation du sol; rendu à cette distance, le boomerang s'élève soudainement dans l'air à une hauteur de 50 à 60 mètres, et décrivant une grande courbe, il revient tomber aux pieds de l'indigène qui l'a lancé, faisant ainsi retour sur lui-même, comme une bille de billard frappée d'une certaine manière en dessous de son centre de gravité, s'éloigne d'abord pour revenir ensuite vers son point de départ. Pendant toute la durée de son mouvement, le boomerang tourne sur lui-même avec une grande rapidité, comme tournerait une pièce de bois sur pivot, et produit

un sifflement dans l'air. Le boomerang, placé entre les mains d'un Européen, n'est qu'un simple bâton, inoffensif dans un usage ordinaire, mais qui devient dangereux pour celui qui veut le faire jouer sans savoir s'en servir ; aussi des Européens se sont-ils souvent blessés, en cherchant à l'envoyer comme le font les naturels ; il n'est pas rare dans ce cas de voir le boomerang revenir frapper la personne qui l'a lancé. Entre les mains des indigènes, le boomerang devient un arme terrible avec laquelle ils font des blessures mortelles. Le *waddie* et le *nullah-nullah* sont des massues de différentes formes et de dimensions diverses ; le *tomahawk* est un morceau de pierre aiguë (ordinairement de quartz) fixée dans un manche fendu sur lequel elle est assujettie avec de la gomme durcie ; les naturels s'en servent pour faire des coches ou entailles aux arbres trop gros pour être embrassés, et ils grimpent par ce moyen au sommet des plus hauts, où ils parviennent facilement, quoique souvent ces arbres soient sans aucune branche et élevés de 15 à 20 mètres au-dessus du sol.

Les tribus indigènes sont peu nombreuses, l'unité sociale semble être la famille ; elles vivent séparées les unes des autres; chacune renferme de trente à quarante membres au plus, femmes et enfants compris, et occupe une certaine étendue de terrain. Il est bien probable que là, comme chez les autres peuples aborigènes, les limites de territoire sont les causes les plus fréquentes des guerres continuelles qui y règnent. La polygamie est en usage parmi ces tribus, où du reste on traite le sexe féminin de la façon la plus cruelle ; on assure que,

pour s'y procurer une compagne, on se rend pendant la nuit chez la tribu voisine, où, frappant une jeune fille sur la tête jusqu'à ce qu'elle tombe sans connaissance, on la traîne ensuite ou on l'emporte pour en faire sa femme. Ces tribus ne sont unies par aucun lien politique, ou du moins n'a-t-on point reconnu qu'il en existât. Un fait regardé comme avéré, par les Anglais, c'est que ces indigènes sont cannibales et que non contents de manger leurs ennemis tués ou faits prisonniers dans le combat, ils ne laissent encore échapper aucune occasion d'assouvir cette cruelle passion aux dépens de tout Européen qui tombe entre leurs mains. Les colons prétendent qu'ils ont eu des preuves multipliées de ce fait, et qu'il arrive fréquemment qu'ils tuent et mangent leurs propres enfants; ils assurent que d'autres indigènes se saignent pour faire cuire leur sang et le manger quand ils veulent apaiser une faim dévorante. Ces coutumes féroces sont le résultat d'une diète longtemps prolongée, et c'est là la seule excuse que l'on puisse trouver pour des actes d'une si grande barbarie. On n'a jamais aperçu parmi ces naturels d'objets qui eussent rapport a un culte quelconque; nulle part on n'a trouvé d'idoles ni quoi que ce fût qui y ressemblât; ils ne sont cependant pas sans avoir plusieurs superstitions; par exemple, lorsqu'une personne de leur tribu meurt, ils se croient dans la nécessité de tuer aussitôt un indigène d'une autre tribu. Pourquoi? ils ne le disent pas; peut-être par une excellente raison : c'est qu'ils l'ignorent eux-mêmes, et n'ont

rien à alléguer pour justifier cette pratique, sinon que c'est l'usage.

Les indigènes de la Nouvelle-Hollande enterrent leurs morts dans des cimetières d'une étendue considérable; leurs tombeaux, comme chez beaucoup de peuples aborigènes, sont indiqués par une petite élévation, sorte de *tumulus* de forme ovale ou quelquefois conique. On a remarqué à la Nouvelle-Hollande, ainsi qu'on a pu l'observer dans tous les lieux où les Européens se sont établis, que la population indigène a diminué rapidement depuis l'origine de la colonie, mais que là cette destruction, due en partie à la guerre, à la famine et aux maladies, a été plus rapide encore. Les naturels qui vivent dans les villes ou autres établissements de la colonie ne le font qu'en mendiant, et ont en général une grande aversion pour le travail. Quelques-uns de ces indigènes qui ont été employés aux travaux d'agriculture, n'ont pu résister à la fatigue qu'ils occasionnent et s'y sont soustraits par la fuite. Quelquefois, cependant, ils ont été employés avec succès par la police, en qualité de *constables-assistants* pour servir de limiers et découvrir dans les bois les convicts déserteurs. Ils sont doués d'une finesse d'odorat très-extraordinaire, et ont une grande habileté à reconnaître toute espèce de trace laissée dans un bois ou dans des terrains encore vierges; ces qualités les constituent très-propres à rendre d'excellents services, quand on peut toutefois les décider à servir et à devenir utiles. On cite à Sydney un exemple très surprenant de cette sorte d'aptitude. Un habitant dont

la ferme était située sur la grande route occidentale ayant disparu, le convict surveillant (*overseer*) donna à entendre qu'il était parti secrètement pour l'Angleterre et qu'il l'avait chargé du soin de sa propriété. Ce rapport parut fort suspect, car cet habitant avait une très-bonne conduite, n'éprouvait aucune gêne et n'avait point de dettes. Cependant cette affaire était déjà presque oubliée, lorsqu'un samedi, pendant la nuit, un autre habitant, revenant du marché avec son cheval et sa charrette, et arrivant à la partie du chemin bordée par la clôture de la propriété de son voisin absent, crut le voir assis sur la barrière; aussitôt ayant fouetté son cheval, il s'approcha et l'appela, mais ne recevant aucune reponse, il descendit de sa charrette et s'avanca vers lui; alors son voisin quittant la barrière, traversa un champ, et se dirigea vers un étang situé dans la direction de la maison qu'il était censé avoir abandonnée. Le fermier trouva cette conduite fort étrange, mais il remonta dans sa charrette et continua son chemin, pour retourner chez lui. Cependant le lendemain matin, il alla à la ferme de son voisin, où il croyait le rencontrer, il n'y trouva que le surveillant qui rit de son aventure et lui dit qu'au moment présent son maître devait être bien près des côtes d'Angleterre. Toutefois, cette vision parut si inexplicable au fermier qu'il se rendit chez le juge-de-paix le plus voisin, auquel il raconta ce qui lui était arrivé, en ajoutant qu'il croyait à quelque mauvaise action. Un noir indigène attaché à la station du constable, fut envoyé avec un détachement de

police à cheval et conduit au lieu où le fermier avait cru voir son voisin absent. Ce lieu fut indiqué au noir sans lui dire quelle direction avait prise la personne que l'on avait vue quitter la barrière; il examina, avec le plus grand soin la place où l'on disait avoir vu le propriétaire absent; il crut reconnaître une trace, et de la barrière, se dirigea, en droite ligne, vers l'étang; ayant remarqué une espèce de graisse à la surface de l'eau, il en puisa avec une feuille et l'ayant goûtée, il déclara qu'elle contenait *de la graisse d'homme blanc*. Cet indigène fit ensuite le tour de l'étang, il aperçut quelques débris de feuilles et d'herbes et, en les suivant, il arriva à un fourré où, ayant écarté des branches, il reconnut un point où la terre semblait avoir été plus récemment remuée; ayant senti un peu de cette terre, il demanda que l'on creusât en ce lieu, où l'on découvrit en effet le corps du malheureux propriétaire. Sa tête était brisée et semblait avoir sejourné quelque temps dans l'eau. Le surveillant qui, par ce meurtre, était en possession des biens du défunt, fut traduit en justice criminelle. Les circonstances que nous avons rapportées furent regardées comme des preuves suffisantes et, le surveillant, déclaré coupable par le jury, fut condamné à mort et conduit à l'échafaud, où il voulut protester encore de son innocence. Mais au dernier moment sa fermeté l'abandonna et il confessa son crime. Il marchait, dit-il, derrière son maître lorsqu'il passa la barrière, où le fermier prétendait l'avoir vu, et le tua en lui assénant un coup sur la tête; il traîna ensuite le ca-

davre jusqu'à l'étang où il le jeta et d'où il le retira quelques jours après pour l'enterrer. A la Nouvelle-Hollande tout le monde crut à la vision du fermier; ce qui semblerait plus vraisemblable, c'est qu'ayant eu connaissance de ce crime, par quelque circonstance que le hasard aura pu lui offrir, il aura craint d'en faire directement la révélation à la justice, et que le récit de sa vision n'a été qu'un moyen de faire connaître ce crime, sans s'exposer à des vengeances particulières. Toutefois, la sagacité du noir fut admirée, et cette histoire merveilleuse, racontée d'âge en âge, servira longtemps encore à endormir les petits enfants du pays.

Les races aborigènes, déjà très-réduites et refoulées vers l'intérieur où elles ne trouvent plus les moyens d'existence qu'elles avaient sur les bords de la mer, se détruisent dans une proportion effrayante, qui ne laisse pas de doute qu'avant longtemps elles n'aient entièrement disparu; aujourd'hui les personnes de Sydney qui paraissent le mieux informées ne portent pas le chiffre de cette population au-dessus de cinq mille âmes en tout.

Le lendemain de notre banquet au club australien, nous accompagnâmes le gouverneur à Parramatta, où il nous avait invités à aller dîner. L'hôtel qu'il occupe est dans une position agréable; situé sur le penchant d'un coteau, il domine la ville; l'habitation se compose de plusieurs corps de logis, qui paraissent avoir été bâtis à différentes époques : il n'a d'ailleurs rien de remarquable. Ses dépendances sont plus belles; les jardins sont étendus, bien plantés et oc-

cupent au bas du coteau les rives de la petite rivière de Parramatta, qui va se jeter à environ un mille de là, dans le fond du bras de mer qui porte le même nom. Après l'hôtel du gouverneur, l'édifice le plus remarquable est ce qu'on nomme la factorerie. M. le gouverneur voulut bien nous y conduire lui-même. Cet établissement, formé par plusieurs corps de logis disposés de manière à être séparés par des cours, est, dans son ensemble, enveloppé d'une grande muraille très-élevée et incessamment gardée par des agents de police et par des factionnaires.

Les femmes-convicts sont réparties en trois classes : la première est celle de toutes les femmes disponibles, c'est-à-dire susceptibles d'être assignées à des colons ; la deuxième division comprend toutes les femmes enceintes, et celles qui ont des enfants en nourrice ou en bas âge ; la troisième division est celle des femmes en punition. Ces dernières sont surveillées de plus près, leur nourriture est moins abondante, et elles n'ont que du thé sans sucre. Notre visite fut rapide, et nous n'eûmes pas le temps de bien voir l'organisation intérieure. Il y a un hôpital, où les malades ont de bons lits et du linge ; mais dans une des salles de la première division elles ne couchent que sur de petits matelas, larges de 40 à 50 centimètres, au plus, et posés sur le sol de l'appartement, où, d'ailleurs, il ne se trouve aucun meuble. Pendant le jour, les matelas, qui la nuit sont étendus perpendiculairement à la muraille, sont roulés sur eux-mêmes, à peu près de la même manière que le sont les matelas des forçats, sur leurs lits

de camp, dans les bagnes de France. Nous visitâmes les cours, les cuisines; partout on faisait des réparations et des changements utiles, qui tendent à améliorer le sort des prisonnières. Dans la salle de travail, elles étaient placées sans ordre, et n'étaient occupées qu'à des travaux d'aiguille. Il n'existe point de métiers dans l'établissement, où, d'ailleurs, comme dans les maisons de correction de cette espèce, le silence est ordonné pendant le travail, pendant les repas et dans les dortoirs. Pour dire toute l'impression que j'ai reçue de ma visite dans cette maison, j'avouerai que la discipline, la régularité et la propreté ne m'ont pas paru poussées à un point satisfaisant, et que l'ensemble de l'établissement n'a pas répondu à l'idée que je m'en étais formée. Le gouverneur actuel s'occupe particulièrement de cette institution, et il n'est pas douteux qu'il n'arrive, par les changements qu'il projette, à donner à ce pénitencier tous les développements indispensables pour le rendre utile à la société. Les femmes convicts renfermées à la *factorerie* ont eu aussi leur révolte; très-turbulentes et très-difficiles à conduire, elles avaient été condamnées temporairement à être privées de sucre dans leur thé. Ne voulant point se soumettre à cette privation, elles se révoltèrent, tombèrent en masse sur la garde, qu'elles désarmèrent, et s'échappèrent de la maison d'où elles se répandirent de tous côtés. Un escadron de cavalerie fut aussitôt mis sur pied pour les faire rentrer; mais, armées de bâtons et même d'armes à feu qu'elles avaient enlevées, elles se rassemblèrent sur

une position élevée, où elles se préparèrent au combat. Cependant, sommées de se rendre, elles entrèrent en pourparlers et firent une véritable capitulation, qui fut acceptée : elles consentaient à rentrer dans l'établissement, à la condition qu'elles y jouiraient de leur ration entière.

Nous parcourûmes la ville de Parramatta : les rues sont larges et alignées; les maisons sont en général petites et sans étages, mais elles sont d'une propreté remarquable. La plupart de ces maisons ont sur le devant un petit parterre, entouré d'une grille en fer ou d'une barrière en bois peinte en vert. L'ensemble de ces habitations et de la ville a un air de coquetterie qui enchante. Nous ne vîmes plus rien de remarquable à Parramatta, si ce n'est une grande et belle caserne construite sur le quai, auprès du débarcadère ; nous ne la visitâmes point.

Nous étions allés à Parramatta dans la voiture de S. E. le gouverneur ; nous en revînmes par le bateau à vapeur, pour avoir l'occasion de visiter les bords de la Parramatta, où, sur chaque rive, nous aperçûmes, de distance en distance, des maisons de campagne entourées de plantations régulières et de champs cultivés. Dans d'autres parties de cette rivière, surtout en approchant de Sydney, les terrains peu fertiles dont les rives sont bordées étaient encore dans leur état primitif. Nous fûmes accostés, pendant notre navigation, par un grand nombre de barquettes qui nous amenaient des passagers et en emmenaient d'autres, arrivés au terme de leurs voyages.

Peu de jours après notre visite à Parramatta, le 6 décembre, nous vîmes arriver le général O'Connell. Il venait prendre le commandement militaire de la colonie, distrait pour la première fois des attributions du gouverneur, M. Gibbs n'étant pas militaire. Le gouverneur, cependant, en cas de guerre et dans toutes les circonstances importantes, était autorisé à reprendre le commandement général. Le lendemain, 7 décembre, M. le gouverneur de la Nouvelle-Galles et les autorités principales de Sydney devant dîner à bord de la *Vénus*, je m'empressai d'aller au devant du général O'Connell, pour l'engager à les accompagner. Le général accueillit mon invitation comme elle était faite, avec cordialité, et le lendemain nous n'eûmes point à regretter son absence. Notre réunion fut complète, nombreuse, et le dîner se passa gaiement. Le soleil allant se coucher au moment de nous mettre à table, nous commençâmes par porter la santé de S. M. la reine Victoria, et celle du roi des Français; chacune de ces santés, accueillie avec acclamations, fut saluée de vingt et un coups de canon. Le reste de la soirée s'écoula rapidement; le départ des convives fut éclairé par des feux du Bengale et salué de quelques fusées, salut que rendit le brick le *Pelorus*.

Le 12 décembre, il ne nous restait plus que quelques jours à passer à Sydney : j'en profitai pour aller faire un pélerinage au monument commémoratif de Lapérouse. M. Plunkett, attorney-général, magistrat d'une haute capacité, qui jouissait à Sydney d'une grande et juste considération, que l'esprit de parti et

celui de secte même n'empêchaient pas de reconnaître, nous offrit de se joindre à nous pour ce pélerinage, ainsi que MM. Thomson, secrétaire-général de la colonie, et Therry, substitut du procureur-général; mesdames Plunkett, Thomson, Therry, voulurent aussi être de la partie, qui devint ainsi une véritable caravane. Nous partîmes de très-bonne heure de la place d'Hyde-Park, les dames en calèche et nous à cheval; à peine fûmes-nous sortis de Sydney, que nous entrâmes dans des dunes, tantôt couvertes de landes, tantôt tout-à-fait stériles. Notre vue était souvent bornée de chaque côté par les plis du terrain et nous n'apercevions plus autour de nous aucune trace humaine; nul vestige n'en rappelait le souvenir : nous étions dans le désert. La végétation chétive dont nous étions environnés ne devint plus active et plus vigoureuse que lorsque nous commençâmes à approcher de Botany-Bay, où nous arrivâmes heureusement, après une cavalcade de deux heures. Nous mîmes pied à terre auprès du tombeau du père Le Receveur, et nous visitâmes le monument de Lapérouse. Nous allâmes ensuite nous établir à l'extrémité de la pointe Nord de l'entrée de la baie, d'où nous pouvions apercevoir d'un côté la mer du large, de l'autre la baie de Botany-Bay et le sommet du monument de Lapérouse, qui de la mer ne peut s'apercevoir, étant de là presque entièrement caché par la pointe sur laquelle nous étions placés. La voiture, qui portait le déjeûner qu'on m'avait gracieusement offert, nous ayant précédés, nous tardâmes peu à nous asseoir autour d'un splendide jam-

bon de Westphalie, accompagné d'un excellent saumon d'Irlande et d'un bœuf, provenant en ligne directe du troupeau découvert dans le district de *Cow-pasture;* le tout fut arrosé d'un vin d'Aï, arrivé, comme pour nous, par le premier bâtiment de commerce français qui fût venu à Sydney, depuis l'établissement de la colonie. Notre déjeûner fut très-gai; la confiance s'était établie par une connaissance qui datait déjà de quinze jours. Nous parlâmes de l'Europe, dont nous étions si loin, de nos amis, qui nous avaient peut-être oubliés, et de l'avenir prochain de cette immense colonie, à elle seule aussi grande que les trois quarts de l'Europe, etc. Madame Thomson, fille du général Bourke, précédent gouverneur de cette colonie, douée d'une voix étendue, fraîche et facile, avait un talent de musique très-remarquable, qui ne pouvait être égalé que par sa complaisance. Quoique nous fussions en plein vent, et qu'elle n'eût pour accompagnement que le bruit de la mer, venant se briser au pied de la roche qui nous servait de salon, loin de se faire prier, elle chanta avec une bonne grâce charmante de délicieux morceaux de Rossini. Madame Plunkett, élevée dans le couvent des Oiseaux, à Paris, ne fut pas moins complaisante, et chanta aussi souvent qu'elle en fut priée. M. Thomson, avec une obligeance parfaite et une connaissance entière des localités, me disait : Tenez, regardez, dans l'alignement de ce cap, par ce bois que vous apercevez là bas, et par le travers de cette grosse pointe de roche coupée à pic, que vous voyez en face de nous, là était mouillée la frégate le

Sirius, lorsque le gouverneur Phillip arriva pour fonder la colonie; le reste de sa division était placé plus à terre que la frégate, dans cette direction. Et, se retournant vers le goulet, il ajouta : Quand le *Sirius*, mettant à la voile pour le port Jackson, eut doublé cette roche (il me la montrait du doigt) il découvrit la division aux ordres de Lapérouse, faisant route le long de la côte, en venant du Sud, et dont jusque-là il n'avait point eu connaissance.

Nous quittâmes enfin cette baie des Souvenirs, et nous arrivâmes à Sydney un peu avant la nuit.

Le moment de notre départ approchait; je me hâtai de voir à Sydney ce qui pouvait avoir quelque intérêt. Je visitai la bibliothèque; placée dans une jolie petite maison entourée d'un jardin à l'anglaise, elle occupe deux ou trois salles du premier; elle est fort bien tenue, mais les livres y sont peu nombreux encore. N'y trouvant aucun voyage français, j'offris à M. le colonel Shadforth, qui avait mis les richesses qu'il possédait à notre disposition, le *Voyage de circumnavigation de Marchand*, qu'il voulut bien accepter pour son établissement. Je parcourus ensuite les galeries du muséum (elles sont au rez-de-chaussée); j'y vis toutes les raretés non moins extraordinaires que nombreuses, de la Nouvelle-Hollande. Je m'arrêtai devant l'opossum; j'examinai l'ornithorinque au pelage vert doré et à reflets changeants, dont on fait de magnifiques parures; je revis le kangarou, avec lequel j'avais fait connaissance en 1804 à la Malmaison; j'appris là à connaître toutes les variétés de cette es-

pèce curieuse, parmi lesquelles on me fit remarquer la plus curieuse de toutes, récemment découverte, celle du kangarou-souris. Cet animal, de la grosseur et de la couleur de celui dont il prend le nom, a toutes les formes du grand kangarou, que, pour le distinguer des autres et par analogie avec sa grosseur, on nomme aujourd'hui *kangarou-mouton*. Je remarquai encore grand nombre d'oiseaux, et parmi eux l'*ému* ou casoar. Dans une avant-salle du muséum, on nous fit remarquer une collection de têtes en plâtre, modelées d'après celles des plus grands criminels de cette colonie; toutes ces têtes, faites après l'exécution à mort, étaient contractées et avaient une expression forcée, qui ne devait plus être celle des individus qu'elles représentaient. Je visitai ensuite le marché de Sydney ; il est bien bâti et très-convenablement divisé en quatre halles couvertes et parfaitement aérées, qui entourent une cour carrée. La caserne, située parallèlement à la rue Georges, n'en est éloignée que de toute la largeur d'un vaste champ de manœuvre, qui fait face à l'édifice. L'hôpital ne mérite aucune mention particulière. Les églises sont nombreuses et bien tenues, l'église catholique est de toutes la plus élégante; située sur les hauteurs d'Hyde-Parck, elle prend de cette position une apparence grandiose, bien qu'en effet le vaisseau n'en soit pas très-vaste.

Les saisons à la Nouvelle-Hollande sont, comme on sait, directement opposées à celles d'Europe. L'été commence en novembre et finit en mars; le printemps

et l'automne sont courts, mais assez marqués ; pendant les hivers les plus rigoureux, on éprouve quelquefois des gelées blanches à Sydney, et dans l'intérieur il tombe parfois de la neige. Le tableau météorologique suivant fait connaître la direction des vents pendant une année, les jours de pluie, de mauvais ou de beau temps et l'état de l'atmosphère.

MOIS.	VENTS.	JOURS de beau temps.	JOURS de pluie.	JOURS de mauvais temps.	JOURS nuageux.
Janvier.	E. S. E.	15	4	12	»
Février.	E. S. E.	20	4	5	»
Mars.	E.	19	10	2	»
Avril.	O.	21	6	»	3
Mai.	O.	23	3	»	5
Juin.	S. O.	20	1	»	9
Juillet.	S. O.	17	8	5	1
Août.	S. O.	14	9	7	1
Septembre.	N. E.	20	»	8	2
Octobre.	N. E.	21	3	5	2
Novembre.	E. et O.	30	»	»	»
Décembre.	N. E.	20	»	10	1

La salubrité de la Nouvelle-Hollande est aussi grande que possible ; souvent on ne compte pas plus de 5 à 6 malades sur mille personnes.

Au moment de notre départ, les arrivages d'Angleterre étaient si fréquents, que chaque jour nous voyions

entrer dans Sydney jusqu'à cinq à six bâtiments de 500 à 1,000 tonneaux, et un nombre aussi grand mettait chaque jour à la voile pour aller de là, soit en Angleterre, soit en Chine. On ne peut pas se faire d'idée d'un pareil mouvement et d'un commerce si étendu; je vais cependant joindre ici quelques tableaux qui m'ont été communiqués et qui aideront à faire connaître et ce mouvement et l'étendue de ce commerce, pour ainsi dire naissant, et cependant déjà si important.

Tableau des différents produits de pêche provenant seulement de bâtiments appartenant à la Nouvelle-Galles, de 1828 *à* 1835.

Années.	Nombre de bâtiments.	Tonnage.	Equipage.	Huile de sperma-ceti tonn	Huile de baleine noire tonn	Huile d'éléphant de mer. tonn	Peaux de loups marins. nombre	Barbes de baleines. quint.	Valeur en livres sterling.
1828	»	»	»	311	28	31	8,723	17	27,011
1829	28	2,739	421	885	»	48	12,350	»	»
1830	32	3,687	444	1,862	582	47	5,617	»	»
1831	31	5,391	592	1,914	1,004	»	4,972	»	120,752
1832	20	3,497	415	1,482	391	»	891	10	87,558
1833	27	6,922	784	3,483	420	»	2,465	24	169,278
1834	34	3,534	647	2,243	1,124	»	1,105	41	139,498
1835	22	5,162	609	2,339	1,288	»	850	127	147,373

On peut juger par le tableau ci-dessus de l'état de la pêche de la baleine à la Nouvelle-Hollande; il donne également lieu de remarquer que les produits de cette industrie n'ont point diminué dans la proportion effrayante dont tous les pêcheurs se plaignaient; on peut

y voir encore que les pêcheurs anglais qui, à l'imitation des Américains, dédaignaient autrefois de prendre la baleine noire, sont revenus à une opinion plus saine sur l'importance de cette pêche dont ils retirent aujourd'hui de si grands avantages.

Les tableaux suivants donneront le moyen d'apprécier la valeur des importations, celle des exportations de la Nouvelle-Galles du Sud, le nombre d'hommes et de bâtiments employés dans ces transactions, et la nature des denrées qui font l'objet du commerce entre cette colonie, sa métropole et les autres colonies de la Grande-Bretagne; enfin ils feront juger de l'étendue de son commerce avec les étrangers.

Valeurs des importations de la Nouvelle-Galles du Sud.

Années.	De la Grande-Bretagne. liv. sterl.	Des colonies anglaises. liv. sterl.	Des états étrangers et pêcheries. liv. sterl.	Total. liv. sterl	Marins employés pour équipages. nomb.	Tonneaux nombre.	Hommes d'équipage. nombre
1828	399,891	125,862	44,246	570,000	137	32,559	2,121
1829	423,463	135,486	42,055	601,004	158	37,342	2,886
1830	268,935	60,356	91,189	420,480	157	31,225	2,562
1831	241,989	68,804	179,359	490,152	155	33,900	2,812
1832	409,344	47,895	147,381	604,620	189	36,020	3,332
1833	434,220	61,662	218,090	713,972	210	50,144	3,710
1834	669,063	124,570	197,757	991,990	245	57,442	5,151
1835	707,183	144,784	240,533	1,092,500	260	63,019	»

Valeurs des exportations de la Nouvelle-Galles du Sud.

Années.	Pour la Grande-Bretagne. liv. sterl.	Pour les colonies anglaises. liv. sterl	Pour les états étrangers et pêcheries. liv. sterl.	Total. liv. sterl.	Marins employés pour équipages. nombre	Tonneaux. nombre.	Hommes d'équipage nombre.
1828	84,005	4,845	1,198	90,050	69	20,186	1,951
1829	146,283	12,692	2,741	101,716	168	37,586	2,975
1830	125,559	15,597	5,305	141,461	147	28,822	2,363
1831	211,138	60,354	52,676	324,168	165	35,252	2,820
1832	252,106	63,934	68,304	384,344	114	42,857	3,361
1833	269,508	67,344	57,949	394,801	209	48,335	3,530
1834	400,738	128,311	58,691	587,640	220	53,373	3,906
1835	495,937	68,721	66,223	630,881	269	66,964	»

Tableau des principales denrées importées à la Nouvelle-Galles du Sud, de 1828 à 1835.

Années.	Liqueurs fortes. gallons.	Vins. gallons.	Bières. gallons.	Thé. livres. [1]	Sucre. livres.	Café. livres.	Provisions salées. livres.
1828	339,978	197,360	194,750	129,404	4,412,800	15,708	710,376
1829	283,198	227,987	238,418	355,236	1,987,897	5,346	536,432
1830	99,459	52,671	214,956	338,825	4,746,560	3,623	413,317
1831	130,976	78,751	176,067	692,709	3,119,648	17,380	94,268
1832	373,599	161,410	244,490	106,849	4,668,578	5,795	1,841,812
1833	204,089	65,975	198,193	407,624	3,778,880	5 5188	307,440
1834	352,721	221,057	226,756	789,945	7,445,781	23,189	3,147,159
1835	501,282	282,234	274,798	1,272,853	5,422,196	200,002	338,458

Années.	Tabac. livres.	Cotons. livres.	Toiles. yards.	Soieries. yards.	Lainages livres.	Savons, suifs et chandelles. livres.	»
1828	384,067	659,463	351,752	31,048	»	353,921	»
1829	230,404	498,212	156,103	23,940	»	261,12	»
1830	42,471	391,444	66,166	17,725	»	11,2.6	»
1831	165,000	781,226	76,235	7,200	»	68,419	»
1832	84,241	120,663	126,318	28,867	»	251,080	»
1833	312,419	878,625	200,694	28,365	139,500	301,058	»
1834	289,828	1,447,839	283,358	38,962	305,795	259,286	»
1835	249,851	1,642,390	140,770	38,415	313,656	485,024	»

[1] Livres anglaises (c'est partout la livre anglaise).

Tableau des principaux articles de commerce exportés de la Nouvelle-Hollande, de 1828 à 1835.

Années.	Laine (1). livres.	Bois de cèdre. pieds	Bois de blue-gomme. pieds.	Gommables. nombre.	Beurre et fromage. livres.	Salaisons. livres.	Farines et biscuits. livres.
1828	834,343	847,805	285,541	65,837	»	»	»
1829	1,005,333	940,486	608,647	181,817	»	»	»
1830	899,750	368,830	179,403	23,959	»	313,152	272,037
1831	1,401,284	580,393	302,410	24,316	131,376	361,760	504,000
1832	1,515,156	418,930	214,462	186,831	156,566	1,265,761	982,339
1833	1,734,203	1,086,437	147,170	328,503	150,528	1,122,240	1,489,600
1834	2,246,933	899,492	35,550	212,467	1,408,736	1,722,000	1,198,960
1835	3,776,191	92,542	209,128	106,969	224,000	1,675,520	846,720

Années.	Maïs. boisseaux.	Tabac. livres	Savon et chandelles. livres.	Suif. livres.	Peaux de loups marins. nombre.	Cuirs secs. nombre	Charbon de terre. tonneaux.
1828	»	»	»	»	8,723	4,415	974
1829	»	»	»	»	11,162	8,771	»
1830	»	»	»	»	9,720	10,747	»
1831	7,280	»	48,344	»	4,424	14,320	»
1832	10,4 7	21,446	48,993	110,125	1,415	44,335	866
1833	6,347	19,936	87,752	42,025	1,890	12,117	1,339
1834	22,038	44,184	25,200	»	890	40,830	2,023
1835	954	128,211	76,160	»	667	35,679	2,492

Années.	Phormium tenax. tonneaux.	Blanc de baleine. tonneaux	Huile de baleine noire. tonneaux.	Huile de rocos et d'elephant de mer. tonneaux.	Barbes de baleine. quintaux.	Bestiaux. nombre.	Chevaux. nombre.	Moutons. nombre.
1828	60	311	28	123	17	»	»	»
1829	270	921	»	»	»	»	»	»
1830	602	983	98	92	9	»	132	»
1831	751	1,571	505	57	28	»	338	»
1832	800	2,491	695	»	43	54	184	264
1833	211	3,048	418	»	27	298	161	»
1834	391	2,759	976	»	4	186	91	862
1835	244	29,004	1,159	»	108	111	107	2,402

(1) La quantité de laine exportée précédemment de la Nouvelle-Hollande a suivi l'accroissement ci-après :

1819,	71 liv.,299.	1822,	172 liv.,880.	1825,	411 liv.,600.
1820,	112 ,606.	1823,	198 ,240.	1826,	552 ,960.
1821,	175 ,433.	1824,	275 ,560.	1827,	407 ,116.

Aperçu des revenus de la Nouvelle-Galles du Sud, de 1826 à 1837.

ANNÉES.	REVENU.	EXPORTATION.	IMPORTATION.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1826	72,220	»	»
1827	79,309	»	»
1828	94,862	»	»
1829	102,784	»	»
1830	104,729	»	»
1831	121,065	»	»
1832	135,909	»	»
1833	164,063	14,199	20,333
1834	205,535	23,498	18,037
1835	273,744	40,746	28,711
1836	300,000	»	»
1837	334,766	»	»

Budget des dépenses de la Nouvelle-Galles du Sud pour l'année 1839, dressé le 28 juin 1838 par le secrétaire-général M. Deas Thomson.

	liv. st.	sch.	den.
Traitement du gouverneur et des juges.	10,000	»	»
Administration civile.	43,718	19	8
Cadastre.	18,139	10	»
Ingénieurs de la colonie.	25,970	2	6
Magistrature.	23,513	6	8
Police et geôle.	67,731	6	8
Clergé.	28,843	10	»
Enseignement public.	13,095	»	»
Pensions.	2,808	5	»
	liv. st.	sch.	den.
Total général. . . .	321,911	1	4

Tous les tableaux ci-dessus sont officiels, ils indiquent très-clairement la marche des progrès dans la production coloniale et font également connaître, par l'augmentation de la consommation des articles de luxe, le développement du bien-être social.

Tous les bâtiments du commerce entrant à Sydney sont assujettis à une foule de règles particulières et préventives, dont l'observation est nécessaire à la sûreté de ce pénitencier; toute infraction à ces règles est punie par des amendes très-fortes; avant le départ, tous les bâtiments sont également soumis à une visite très sévère, dont le but est d'empêcher l'évasion des convicts. Les bâtimens de guerre cependant ne sont point soumis aux mêmes formalités; comme toujours et avec raison, la parole des commandants est la meilleure des garanties et la seule qui soit demandée.

Le pilotage du port de Sydney est régulièrement établi; les pilotes doivent aller prendre les bâtiments à six milles au large et les reconduire à la même distance de la côte [1]. Les droits sont établis sur le tirant d'eau des bâtiments, ainsi qu'il suit :

[1] Ce qui cependant n'a point eu lieu pour nous, puisque le pilote ne s'est présenté qu'au moment où nous entrions dans le port.

Tarif du pilotage du port de Sydney.

POUR CHAQUE BATIMENT tirant				PRIX. du pilotage.		
7 pieds et au-dessous de. . .			7	4 liv.	0 s.	0 d.
8	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 9	5	5	0
9	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 10	4	10	0
10	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 11	5	0	0
11	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 12	5	10	0
12	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 13	6	0	0
13	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 14		10	0
14	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 15	7	0	0
15	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 16	7	0	0
16	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 17	8	0	0
17	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 18	8	10	0
18	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 19	9	0	0
19	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 20	9	0	0
20	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 21	10	0	0
21	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 22	11	0	0
22	*id.* . . .	*id.* . .	*id.* . . 23	12	0	0

Et ainsi de suite pour chaque pied de plus.

D'autres droits sont encore établis sur les bâtiments qui entrent dans ce port, tels que les droits de phare, les droits d'entrée ou de sortie, les droits d'ancrage, le droit de débarquer des marchandises sur le quai etc., etc. [1]

Le 8 décembre 1838, tous nos vivres étant embarqués, nous prîmes congé des personnes qui nous avaient accueillis avec bienveillance et nous mîmes sous voiles pour effectuer notre retour en France. Désormais, nous regardâmes notre campagne comme terminée, et elle l'était, en effet, sous le rapport de

[1] Voir, pour ces droits, les pièces justificatives, tome IV.

la protection à donner aux navires de notre nation, car, il était probable que dans le long trajet que nous avions à parcourir de Sydney à Bourbon, nous n'en rencontrerions aucun.

Le 9, à 5 heures du matin, le pilote vint à bord; à 6 heures 30 minutes nous étions sous voiles; la batterie de Dowes nous salua de 21 coups de canon, que nous rendîmes immédiatement; à 8 heures 40 minutes, nous doublâmes le cap Sud de l'entrée du port Jackson et à 8 heures 45 minutes, le pilote quitta la frégate. Dès notre sortie, nous fîmes route au plus près tribord amures; à la nuit nous apercevions encore le phare, que nous perdîmes bientôt tout-à-fait dans le N. 43° Ouest.

CHAPITRE XIX.

Traversée de Sydney à Bourbon et séjour dans cette colonie. — Départ de la frégate, arrivée à Simons'-Bay. — Visite au Cap de Bonne-Espérance.—Appareillage de Simons'-Bay et mouillage à Sainte-Hélène. — Arrivée et départ de l'Ascension. — Attérage dans le golfe de Lyon. —Retour à Brest.

Les vents contraires, que nous trouvâmes en sortant du port Jackson, nous empêchèrent de suivre la côte et nous obligèrent à louvoyer ; la mer qué nous rencontrâmes, battue par les mauvais temps que nous avions éprouvés les jours précédents, nous empêcha également de faire de rapides progrès vers le Sud. Le 3 janvier 1839, étant par 46° 53′ de latitude Sud et par 147° 20′ de longitude orientale de Paris, le baromètre baissa tout à coup au-dessous de 730 millimètres, et nous essuyâmes un fort coup de vent d'Ouest qui dura jusqu'au 4, au soir, et nous fit rétrograder de quelques milles à l'Est. La mer,

pendant ce coup de vent, était devenue très-grosse et la frégate fatiguait beaucoup dans les violents tangages que nous éprouvions sans cesse. A partir de ce jour jusqu'à la fin de janvier, nous n'avons presque plus cessé d'avoir de gros temps, et une mer très-creuse et fort incommode qui, dans le court intervalle d'un coup de vent à l'autre, ne pouvait tomber complétement. Le 10 janvier notre *poulaine*, déjà très-endommagée, fut entièrement démolie par les coups de mer. Le 15 nous éprouvâmes encore une reprise de ces vents violents, qui nous harcelèrent, pour ainsi dire, jusqu'à notre arrivée par la longitude du cap *Leuwin*. Ces mauvais temps nous furent presque toujours annoncés par une baisse extraordinaire du mercure dans le baromètre; il descendit bien au-dessous de l'indication de tempête.

Le 17 janvier au matin, par 42° 57′ de latitude Sud et par 128° 13′ de longitude orientale de Paris, nous nous aperçûmes que la *guibre* de la frégate avait *consenti* et que les *jotteraux* avaient craqué. Cette pièce essentielle s'était écartée de l'étrave d'environ trois centimètres; j'ordonnai aussitôt de dépasser le petit mât de perroquet et le bout dehors de beaupré, afin d'alléger ce mât et de prévenir ainsi une avarie plus considérable qui aurait pû compromettre notre mâture de l'avant. Aussitôt que ces dispositions indispensables furent achevées, je m'occupai de faire cheviller de forts étrieux en fer sur l'étrave et sur la guibre, afin de maintenir ces pièces dans la position où elles étaient, et, en empêchant leur rapprochement,

d'éviter le jeu qu'elles prendraient nécessairement entre elles, si la guibre était ramenée à sa position première. A midi, le premier étrieu était en place, et l'on s'occupa aussitôt à cheviller le second ; nous restâmes en panne pendant toute cette opération, qui ne se fit pas sans difficultés, car, à chaque mouvement de tangage, l'avant de la frégate plongeait de manière à submerger le matelot qui tenait la masse pour chasser les chevilles à bouts grillés, nécessaires à l'assujettissement des étrieux. Nous profitâmes de cette circonstance pour faire une grande sonde ; nous filâmes onze cents brasses de ligne et nous trouvâmes que la température de la mer, à cette profondeur, était à 7° au-dessous de 0, tandis qu'à la surface elle était de + 13°,0 et à l'air de + 12°,3′.

Dès que nous eûmes consolidé la guibre et renforcé les étais de misaine par deux *caillornes*, placées sur l'étrave, nous continuâmes à faire route. Le temps, jusque-là si mauvais, devint un peu plus modéré et s'améliora de plus en plus jusqu'au 28 janvier. Cependant, nous éprouvâmes encore un coup de vent, pendant lequel une voie d'eau se déclara ; la frégate, qui, auparavant faisait à peine de 4 à 6 centimètres d'eau en 24 heures, en fit tout à coup de 30 à 35 en 12 heures.

Le beau temps étant revenu, nous cessâmes de faire autant d'eau. C'était donc par les hauts de la frégate qu'elle entrait, et très-vraisemblablement par les trous des chevilles de la guibre. Le 1^er^ février, après 44 jours d'une pénible navigation, faite dans de grosses mers avec des vents violents, constamment contrai-

res et variables de l'O. N. O. à l'O. S. O., nous doublâmes à l'Ouest le cap *Leuwin*; de ce moment, remontant vers le Nord, pour aller chercher les vents généraux du S. E. notre traversée se continua sans difficultés et notre navigation nous parut douce. Au coucher du soleil, le 1^er^ mars 1839, nous aperçûmes droit devant nous, à une grande distance, un bâtiment que nous n'eussions pas pu voir s'il ne s'était pas trouvé précisément au point de l'horizon, où disparaissait le soleil; il cessa d'être visible avec cet astre et à l'instant même de son coucher.

Le 4 mars suivant, à 4 heures du soir, nous aperçûmes l'île Maurice; la vue de cette île rappelle les plus hauts faits d'armes de notre marine, pendant la dernière guerre, et son nom seul fait battre le cœur, en évoquant aussitôt les plus beaux noms de notre arme: c'est dans ses eaux que se sont illustrés les Duperré, les Bouvet, les Bouraine, les Roquebert, les Vrignaud, etc., etc. A 6 heures 20 minutes, nous relevions la pointe le plus Nord au N. 48° O., la montagne la plus élevée au N. 55° O. et la pointe le plus Sud au N. 78° O. Le lendemain, 5 mars, à 6 heures 30 minutes du matin, l'île Maurice était encore en vue; nous la relevâmes dans l'E. N. E. à grande distance; à 8 heures, nous découvrîmes l'île de Bourbon, dans l'O.N.O.$\frac{1}{2}$O.; nous nous en approchâmes rapidement. Nous prolongeâmes par le Nord, et à un ou deux milles de distance, toute la côte de l'île, depuis la pointe Est jusqu'au mouillage que nous prîmes à 4 heures 45 minutes du soir. Nous étions par 48 brasses d'eau sur un fond

de sable fin et noir, un peu vaseux. Aussitôt à l'ancre nous nous disposâmes à recevoir l'eau, dont nous avions un extrême besoin, et que nous nous étions empressés de demander.

Le 6 mars au matin, je quittai la frégate pour aller voir le gouverneur; je rencontrai en allant à terre plusieurs chaloupes chargées d'eau, qui déjà se rendaient à bord, où deux seulement purent arriver. Le vent fraîchit et bientôt la houle devint trop forte pour permettre la communication, qu'il fallut suspendre. Arrivé à terre, je fus reçu à mon débarquement par le gouverneur M. de Hell, qui m'accueillit comme un bon et ancien camarade; et qui eut pour moi pendant les deux jours que je passai auprès de lui les attentions les plus affectueuses et les plus délicates. Je me rembarquai le 6 au soir, et le 7 au matin nous appareillâmes pour aller au cap de Bonne-Espérance. Je me proposais de ne séjourner en ce port que le temps nécessaire pour faire visiter l'avant de la frégate. Depuis la réparation provisoire que nous y avions faite, elle ne paraissait pas avoir souffert de nouveau, mais son état nécessitait une consolidation plus complète que celle que nous avions pu faire en pleine mer. Du 26 au 27 mars, nous éprouvâmes un fort courant, qui nous porta à l'Ouest, de 98 milles. Dans les 24 heures qui avaient précédé, nous n'avions été entraînés que de 28 milles seulement, et dans les 24 heures qui s'écoulèrent après, du 27 au 28, cette différence ne fut plus que de 19 milles.

Le 28, à neuf heures trente minutes, nous aper-

câmes la terre devant nous; elle se voyait un peu à l'Est du cap des Aiguilles; elle était tout embrumée, et nous ne paraissions pas en être éloignés de plus de 11 à 12 milles, lorsque nous la découvrîmes; nous la prolongeâmes ensuite jusqu'à la nuit, mais en nous tenant toujours à la même distance. Le 29 mars, au jour, nous distinguâmes dans notre hanche de tribord un navire faisant la même route que nous; l'ayant reconnu pour français, nous l'attendîmes : c'était l'*Atlantique*, de Bordeaux. Ce bâtiment venant de Bourbon et en dernier lieu de Maurice, allait au cap de Bonne-Espérance. Vers neuf heures, nous aperçûmes la terre dans le N.N.E.; elle était couverte de brumes, et on n'en voyait que quelques points, ce qui nous empêcha de reconnaître immédiatement si ce cap était celui de *Hanglip* ou celui de Bonne-Espérance lui-même. Mais, ayant croisé devant cette pointe, pour connaître le gisement de la côte orientale, nous relevâmes la partie Est du cap par une montagne plus éloignée, au Nord 21° Est. Ce relèvement faisant cesser toute incertitude sur la reconnaissance de ce cap, qui était bien celui de Bonne-Espérance, nous gouvernâmes aussitôt pour aller à Simon's-Bay, où nous laissâmes tomber l'ancre à une heure trente minutes, auprès du vaisseau le *Melville*, monté par l'amiral Elliot. Ce vaisseau venait de nous précéder sur cette rade, où il ne se trouvait d'ailleurs que le brick la *Colombine*, commandé par un des fils de l'amiral.

La baie du cap de Bonne-Espérance et celle de Simon sont trop connues pour que je m'en occupe d'une ma-

nière spéciale. La rade de Simon offre en toute saison un mouillage sûr, avantage dont ne jouit pas toujours la rade du Cap, surtout dans la saison où nous allions entrer, et j'avoue que cette considération détermina mon choix. Après les saluts et les visites d'usage, nous nous occupâmes activement de quelques réparations à faire dans notre gréement et dans notre voilure; nous consolidâmes notre guibre par deux courbes en fer placées un peu au-dessus de la flottaison, et fortement chevillées sur la frégate et sur la guibre. Nous reconnûmes alors que cette pièce importante avait lâché, parce que les têtes des chevilles qui la maintenaient s'étaient enfoncées dans le bois même de cette courbe, ce qui semblait annoncer qu'elle était pourrie : en conséquence, je jugeai convenable d'augmenter le nombre des sous-barbes du beaupré, dont je plaçai les pitons sur la frégate même. La *Vénus* ainsi réparée, il me sembla que nous ne pouvions plus craindre de voir cette avarie s'augmenter, ni la sûreté de notre navigation compromise : nous évitâmes ainsi une dépense de 30 à 40,000 francs et un retard de plus d'un mois.

La ville de *Simon's-Town* n'a qu'une rue qui longe la plage et qui est garnie de quelques jolies maisons, et de grand nombre de cabarets; on y trouve avec facilité des voitures ou des chevaux pour aller au Cap. Cette ville posséde un arsenal et de très-beaux magasins fondés par les Hollandais et très-bien entretenus par leurs successeurs : en un mot, c'est un établissement maritime fort important, surtout en temps de guerre. La population de Simon's-Town est peu nom-

breuse depuis l'émigration des Hollandais vers l'intérieur, où ils sont allés chercher une nouvelle patrie. Immédiatement après l'émancipation des esclaves, les fermiers hollandais, habitant la colonie du Cap, mécontents et ruinés par cette mesure, funeste quoiqu'exécutée avec une indemnité, abandonnèrent leurs champs, leurs maisons; et, par bandes de deux à trois mille, montés sur leurs légers chariots et chassant devant eux de nombreux troupeaux, se dirigèrent vers l'intérieur, en haine de la domination anglaise, et dans l'espérance d'y rencontrer une contrée où ils pourraient s'établir loin d'eux, et où, libres de leur joug, ils pourraient fonder en liberté une nouvelle Amsterdam. Cette émigration, sans exemple peut-être dans les annales du monde, n'eut point le succès que s'en promettaient ces malheureux colons. Ils eurent à combattre des hordes de Hottentots qui leur barrèrent le passage, et ce ne fut qu'après avoir perdu beaucoup de monde qu'ils parvinrent enfin, sous la conduite de Louis Triechard, à se diriger d'abord au N. E., en suivant la grande rivière dont le cours enveloppe la chaîne de montagnes qui divise la Caffrerie du pays de *Béchuana*, et à gagner ensuite vers l'Est. En parcourant cette route, ils espéraient arriver dans les environs du port *Natal;* mais, n'ayant aucune connaissance du pays qu'ils parcouraient, et aucun moyen de se conduire, ils dépassèrent de beaucoup, en suivant la chaîne de montagnes qu'ils longeaient, la latitude du port Natal, et, à la fin de mai 1836, ils arrivèrent dans une vaste et

fertile contrée, non encore habitée, située entre les parallèles de 26° et 27° de latitude Sud, sur la rive orientale d'une large et magnifique rivière, dont les eaux coulent lentement dans une direction N. E. et S. O., au milieu d'un terrain uni, et vont se jeter dans la rivière de *Limpopo*, qui a son embouchure dans la baie de la *Lagoa*. Cette contrée abondant en gibier de toute espèce, les émigrés s'y établirent provisoirement. L'exemple de Louis Triechard fut bientôt suivi par d'autres colons, dont le nombre s'éléva en tout de cinq à six mille. Plusieurs divisions d'émigrés, chassant leurs troupeaux devant eux, traversèrent comme les premiers la grande rivière, et, suivant la même direction, arrivèrent au camp de Louis Triechard, d'où deux divisions, conduites par S. Bronkhorst et H. Potgeiter, se dirigèrent vers le N. E., et parvinrent, après six journées de marche à travers une contrée très-fertile, à la baie de la Lagoa, où ils rencontrèrent deux des fils du fameux *Buys*, vivant en bonne intelligence avec une tribu kafir, à laquelle ils donnèrent, d'après la forme de leur nez, le nom de *Kafirs à nez bossu*. De la baie de la Lagoa, retournant vers le camp des émigrés par une route plus courte, ils découvrirent de nouveaux terrains, également propres à toute espèce de culture et couverts d'une magnifique végétation. Après des luttes acharnées contre un des chefs les plus redoutables du pays, nommé *Moselekatse*, ils réussirent pourtant à s'y établir à demeure. Les Anglais, jaloux de la domination de leurs anciens colons émigrés, les poursuivi-

rent dans leur nouvel établissement, dont ils se rendirent maîtres, et qu'ils nommèrent *Victoria*[1].

Dès notre arrivée à Simon's-Town, nous nous occupâmes avec activité de nos réparations et du regréement de la frégate. Le 8 avril, je partis pour le Cap, où j'allais pour la première fois, et où ma présence était devenue nécessaire pour hâter la confection du biscuit de mer que nous avions demandé. Nons quittâmes Simon's-Town, dès le jour, dans une légère et élégante voiture, construite au Cap, et nous suivîmes, en partant, la plage qui sert de route et est partout assez praticable pour permettre d'aller grand train, excepté cependant en traversant deux anses, que l'on passe en ligne d'autant plus directe, que la mer est plus basse. Il faut même, en les traversant, prendre quelques précautions; car on y rencontre des sables mouvants, qui souvent changent de place dans l'intervalle d'une marée à l'autre et dans lesquels il serait fort dangereux de s'engager. Dès que nous eûmes achevé de contourner les montagnes qui bordent la rade, le chemin prit brusquement à gauche et nous nous éloignâmes de la mer, en traversant une grande plaine couverte de marais et de dunes, qui nous conduisit presqu'en ligne droite jusqu'à la ville du Cap. Aussitôt après avoir quitté le bord de la mer, nous découvrîmes sur la gauche le revers de la montagne de la Table, au pied de laquelle se trouvent les val-

[1] Voir aux pièces justificatives, tome IV, une note relative à cette émigration.

lées du grand et du petit Constance, où croissent les vignes précieuses qui produisent l'excellent vin de ce nom. Sur la droite, nous apercevions dans un lointain vaporeux, les hautes montagnes de la chaîne, au delà de laquelle le sol change tout-à-fait de nature, et de sablonneux et stérile qu'il était, devient d'une fertilité admirable ; aussi toute cette contrée est-elle couverte de la plus belle végétation que l'on puisse imaginer.

En approchant de la capitale de la colonie, nous trouvâmes la route bordée, de chaque côté, de plantations de pins et de jolies maisons de campagne, qui l'embellissent et la rendent plus agréable. L'aspect de la ville du Cap de Bonne-Espérance ressemble beaucoup à celui de Toulon, ainsi qu'à celui du Cap, à Saint-Domingue. Située au pied de la montagne de la Table, cette ville est bien percée ; les rues sont larges et alignées, les maisons bien bâties et proprement tenues. On y trouve de magnifiques magasins, renfermant les marchandises les plus variées de l'Inde, de la Chine et de l'Europe. Il y a de belles casernes, enfermées dans la citadelle, et de superbes magasins, qui autrefois étaient ceux de la compagnie hollandaise. Je parcourus la ville dans tous les sens, et ne trouvai rien de plus remarquable. Elle est défendue d'un côté par la citadelle, qui bat la rade et la route qui conduit à l'intérieur ; d'un autre côté, la montagne de la Table, la rend inaccessible ; sur la mer, elle est protégée par quelques batteries assez mal entretenues. N'ayant aucune connaissance au Cap, nous n'y prolongeâmes

point notre séjour, et nous revînmes à Simon's-Town, le 10 avril. Les jours suivants, nos vivres de campagne commencèrent à arriver du Cap, sur de longues charrettes tirées chacune par une file de 14 à 16 bœufs attelés par couples. La fourniture de nos vivres, retardée plus d'une fois sous différents prétextes, s'acheva pourtant, et le 21 avril, après avoir pris congé de M. l'amiral Elliot et de sa famille, qui naviguait avec lui sur le vaisseau le *Melville*, nous mîmes à la voile et nous fîmes route directement pour Sainte-Hélène, où, après une navigation douce et sans événements, nous mouillâmes le 8 mai au matin. Nous rencontrâmes sur la rade le bâtiment français le *Gange*, venant de l'Inde et retournant à Bordeaux, un bateau à vapeur anglais, destiné pour l'Inde, et cinq bâtiments du commerce anglais.

A peine étions-nous mouillés, que le canot de la santé vint nous donner l'entrée en même temps que le capitaine du port nous envoyait une chaloupe chargée d'eau fraîche; nous fûmes très-sensibles à cette attention. Pendant la nuit nous éprouvâmes des vents très-frais du Sud, variables au S. S. E. accompagnés de grains pluvieux; la mer en rade était devenue très-houleuse; au jour le temps continua à être pluvieux et très-couvert; plusieurs bâtiments anglais et hollandais venant de l'Inde et d'Angleterre, vinrent au mouillage sur la rade.

Le bruit s'étant répandu à Sainte-Hélène que la guerre entre la France et le Mexique existait toujours, et que plusieurs corsaires croisaient sur les côtes de France et dans le golfe de Gascogne, le capi-

taine du *Gange* me demanda de lui servir d'escorte, ce que je lui accordai sans difficulté. Le lendemain, 10 mai, nous appareillâmes vers midi, et nous fîmes route pour l'île de l'Ascension, où je me proposais d'embarquer quelques tortues pour rafraîchissement de l'équipage.

La ville de Sainte-Hélène, du nom de *Jame's-Town*, située au fond d'un ravin très-étroit, entre deux montagnes presqu'à pic, qui sont : à l'E., celle que l'on nomme *Rupert's*, et à l'O. celle de *Ladderhill* [1] n'a qu'une rue principale qui occupe le milieu du ravin et se trouve bordée de chaque côté par une file de maisons qui s'appuient contre les montagnes dont le pied est souvent excavé pour agrandir leurs cours et leurs dépendances. Cette rue en se prolongeant se divise en deux parties, dont chacune en remontant la vallée se termine par un chemin qui va dans l'intérieur de l'île; le chemin de droite mène à l'Ouest, celui de gauche conduit à l'Est et au tombeau de Napoléon; tous deux sont assez larges pour des voitures et leur pente est convenablement ménagée.

L'île est divisée par une chaîne de hautes montagnes dont les ramifications s'étendent vers différents points de la côte, mais principalement vers le Nord et vers le Sud, et forment entre elles plusieurs vallées. Le pic de *Diane*, le plus élevé de tous ceux de l'île, est situé dans la partie orientale; il s'élève à environ 900 mè-

[1] Cette montagne, élevée d'environ 630 mètres, tombe presqu'à pic sur la ville de Jame's-Town.

tres au-dessus du niveau de l'Océan ; du sommet de ce pic on aperçoit l'horizon en entier, et l'on domine toute l'île dont la longueur est d'environ 10 milles et demi; la largeur n'est que de 6 et demi. L'élévation de la maison de *Long-Wood* est d'environ 600 mètres; située dans la partie orientale de Sainte-Hélène, elle se trouve précisément au point où les vents alizés viennent se condenser et se résoudre en pluie, et où, par cette transformation continuelle, le climat est le plus malsain et le plus destructeur de toute l'île. C'est le seul point où l'on ne jouisse pas constamment d'une température agréable qui, dans toutes les autres parties de Sainte-Hélène, dure presque toute l'année, et se trouve rarement interrompue par des orages ou par des mauvais temps. Il y avait évidemment un raffinement de cruauté à loger l'empereur Napoléon, précisément dans le lieu le plus préjudiciable à sa santé; c'est que l'inimitié et l'envie avaient survécu à son pouvoir, et il suffit d'avoir visité la maison qu'il habitait, pour être bien convaincu qu'il a été traité plutôt en prisonnier et en criminel qu'en souverain malheureux. Cette odieuse persécution n'a point été, au reste, inutile à sa gloire, car il s'est montré supérieur à son infortune même, et à l'ennemi sur la générosité duquel il avait si noblement compté, et qui l'a si indignement déçu! Je ne parlerai point du tombeau : assez de descriptions en ont été faites, ainsi que des lieux qu'habita le plus grand homme de notre siècle; son histoire est désormais liée à celle de cette île, qu'il a rendue célèbre par sa présence, et qu'il a même enri-

chie par le grand nombre de bâtiments qui y ont relâché, soit pour le voir lui-même, soit pour visiter sa dernière demeure.

Favorisés par un très-beau temps, nous arrivâmes en vue de l'île de l'Ascension le 15 mai, un peu après midi; nous la relevâmes au N. O. un quart Nord, et, à peu près au même moment, nous nous aperçûmes, par l'aiguille d'inclinaison, que nous venions de traverser l'équateur magnétique, ce dont M. de Tessan me rendit compte immédiatement. Nous gouvernâmes pour aller prendre le mouillage de *George's-Town;* en passant sous le vent de l'île, à 6 heures du soir, nous relevâmes la pointe N. O. de l'Ascension, au N. 40° E.

La croix de signaux..... au N. 51° E.
Le grand sommet de l'île..... à l'Est.
La pointe du S. E..... au S. 54° E.

Ayant rangé la pointe occidentale de l'île, nous prolongeâmes notre bordée en la contournant, et après deux petits bords nous primes le mouillage ordinaire de l'Ascension par 36 brasses d'eau, sur un fond de gravier mêlé de madrépores brisés. De notre mouillage nous relevions la pointe N. E. de l'île, à l'E. 1° Sud.

La montagne de la Croix, au S. 10° Est.
Le fort Georges, au S. 3° Ouest.
La pointe occidentale, au S. 20° Ouest.

Nous trouvâmes la déclinaison de l'aiguille aimantée de 18° 54′ N. O. A 11 heures du soir, le *Gange* vint mouiller auprès de nous dans le S. E. de notre position.

Dès que le jour eut paru, j'envoyai un officier en corvée pour prendre l'entrée et pour traiter du salut; il re-

vint bientôt avec la libre pratique et l'invitation du gouverneur de ne pas saluer ; nous étions alors à la fin de la saison de la ponte des tortues, et l'usage établi pendant ce temps est de ne point tirer le canon, de crainte d'effrayer les tortues qui toujours fréquentent la baie, où chaque nuit elles viennent pondre, et, où chaque nuit aussi on en retourne un grand nombre que l'on place dans le parc aux tortues, pour servir de rafraîchissement à la garnison de l'île et aux bâtiments de guerre qui visitent cette baie. Peu après le retour de notre canot, nous vîmes arriver M. Thinkler, capitaine de *marines* et gouverneur de l'île; il avait sous ses ordres une compagnie composée d'ouvriers de toutes professions qui, sous sa direction, ont construit, au Sud du fort Georges, également bâti par eux, une vaste citerne pouvant contenir 1,500 tonneaux d'eau, des casernes entourées d'une galerie couverte, un hôpital assez grand pour recevoir 50 à 60 malades, et des baraques pour loger une centaine de noirs enrôlés pour cinq ans à la côte d'Afrique. Ces noirs sont nourris et habillés aux frais de S. M. B. et sont employés par le gouverneur, à tous les travaux d'utilité publique. *Ils ne sont point esclaves*, mais par le fait, le nom seul leur manque, car après leurs cinq années d'enrôlement achevées, ils sont libres d'aller où ils veulent, mais comme à dater de cette époque la ration leur est supprimée et qu'ils n'ont aucun moyen de retourner chez eux, ou même de quitter l'île, la nécessité les oblige à contracter de nouveaux engagements, sans lesquels ils seraient exposés à mourir de faim. Pourquoi

les créoles de nos diverses colonies ne seraient-ils point autorisés à faire ainsi engager des noirs pour les travaux qu'eux seuls peuvent exécuter dans nos Antilles?

J'accompagnai M. le gouverneur à son retour à terre et nous visitâmes tous les établissements dont je viens de parler; la citerne recouverte par un toit qui ne porte point immédiatement sur les murs de construction, laisse un libre cours à l'air tout en préservant les eaux de l'évaporation qu'occasionnerait l'action du soleil si elles n'en étaient point garanties. Autrefois on ne trouvait pas une goutte d'eau sur l'Ascension ; d'origine volcanique, le sol de cette île est composé de laves et de scories et trop perméable encore pour retenir les eaux qui parfois y tombent du ciel ou qui proviennent de la condensation de l'air sur le pic de l'île. Pour obvier à cet inconvénient, les Anglais sont allés chercher l'eau au point où elle se forme sur le pic, et la ramassent pour ainsi dire goutte à goutte; ils l'ont ensuite amenée par un canal de deux à trois milles, construit en pierre et bien cimenté, jusqu'à la citerne qu'ils ont bâtie sur la plage et dont les eaux vont par un tuyau jusqu'au débarcadère, d'où elles tombent par un robinet dans les embarcations même qui viennent pour la prendre. Le fort Georges consiste en un seul bastion qui bat la rade et se trouve protégé à l'intérieur par un *blokhaus*. Cet établissement tout militaire aurait une très-grande importance en temps de guerre. L'occupation de cette île par les Anglais est extrêmement préjudiciable aux intérêts des autres marines, et plus particulièrement de celles de la France et des Etats-Unis d'Amérique.

A deux heures de l'après-midi, après avoir embar-

qué sept tortues que le gouverneur Thinkler voulut bien offrir à l'équipage, nous fîmes signal au *Gange* de mettre sous voiles, et nous fîmes route aussitôt pour la France; notre traversée n'offre rien qui soit digne d'être remarqué. Le 23 juin, étant à l'entrée du golfe de Gascogne, nous aperçûmes dès le jour plusieurs bâtiments qui croisaient notre route; en gouvernant pour passer auprès d'un brick-goëlette sous pavillon français, nous reconnûmes que c'était l'*Henriette* de Cette, allant à Rouen sous charge : ce bâtiment avait déjà 35 jours de navigation. Le capitaine nous donna sur la politique toutes les nouvelles que nous pouvions désirer et nous apprit la fin de nos démêlés avec le Mexique. Nuls motifs d'inquiétude ne pouvant exister sur la navigation ultérieure du *Gange*, le capitaine Amiel, qui le commandait, me demanda liberté de manœuvre, ce que je lui accordai aussitôt. Je me plais à rendre à ce capitaine toute la justice qu'il mérite pour les soins qu'il a constamment eus de veiller nos signaux, de régler sa voilure sur la nôtre, et de se maintenir dans la position qui lui était assignée. Le *Gange* était un bâtiment qui avait d'excellentes qualités, et souvent par une petite brise il marchait mieux que la *Vénus*. Nous changeâmes aussitôt de route et nous nous dirigeâmes sur Brest, où nous arrivâmes le lendemain, 24 juin 1839, à six heures du soir, après une campagne de près de trente mois, pendant laquelle nous avons été assez heureux pour ne perdre qu'un seul homme par accident et six en tout par maladie ou par désertion.

RAPPORT SOMMAIRE

DU VOYAGE DE LA VÉNUS,

ADRESSÉ

AU MINISTRE DE LA MARINE

AU RETOUR DE LA FRÉGATE A BREST.

A bord de la *Vénus*, rade de Brest,
le 24 juin 1839.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'annoncer à V. E. le retour à Brest de la frégate la *Vénus* et de lui adresser le Rapport sommaire de la campagne qu'elle vient de faire autour du monde, suivi du résumé des travaux d'hydrographie et autres, exécutés pendant le cours de cette longue navigation.

Partis de Brest le 29 décembre 1836, nous avons fait route pour le Brésil, où nous sommes arrivés le 35e jour de notre départ, après une navigation aussi heureuse que prompte, pendant laquelle nous avons touché à Sainte-Croix de Ténériffe, où l'inclinaison de l'aiguille aimantée et l'intensité magnétique ont été obtenues; de bonnes observations nous ont également permis de vérifier, en passant, la position géographique de l'île de Fernando de Noroña.

Le séjour de la *Vénus* à Rio n'a été que de 15 jours; dans ce laps de temps nous avons renouvelé notre approvisionnement d'eau et une partie de nos vivres consommés.

Notre observatoire a été établi sur l'île de Villegagnon et on a pu observer l'intensité magnétique, l'inclinaison, la déclinaison et la variation diurne de l'aiguille aimentée. M. de Tessan, ingénieur hydrographe de la marine, a également observé une occultation pour déterminer la longitude de ce point, encore incertaine, malgré les nombreuses séries d'observations faites par des navigateurs et des savants de presque toutes les nations. M. Le Febvre, enseigne de vaisseau, a déterminé la marche des chronomètres.

De Rio de Janeiro la *Vénus* a continué sa route vers le cap Horn en passant à l'Ouest des îles Malouines et à l'Est de la Terre des Etats, dont nous avons visité et déterminé en latitude et en longitude la partie la plus orientale.

Nous sommes allés de là à la recherche d'une île connue sous le nom de *Christian*, qui nous était signalée par 58° 30′ de latitude Sud et par 82° de longitude occidentale du méridien de Paris. Nous avons croisé inutilement dans ce parage où elle ne se trouve pas, et, en arrivant au Chili, nous avons appris qu'elle doit être située par cette même latitude, mais dix degrés plus à l'occident.

A Valparaiso, où nous avons mouillé le 26 avril, après une pénible et longue traversée, à raison du temps employé à la recherche de l'île Christian, l'équipage

avait besoin de quelque repos : il ne l'a pris néanmoins qu'en opérant le remplacement des vivres qui devenaient indispensables pour la continuation de notre voyage.

Le temps de l'embarquement de ces provisions a été employé par les officiers au lever du plan de la rade et de la baie qui y donne accès ; les observations et les sondes ont été aussi multipliées que le temps de cette relâche nous l'a permis.

L'observatoire de la frégate a été placé à terre, à l'Almendral, et toutes les observations de physique y ont été suivies avec soin.

Le 13 mai, les travaux du plan n'étaient point encore achevés, mais devant revenir à ce mouillage dans le cours de notre navigation ultérieure, et la saison d'ailleurs étant déjà beaucoup trop avancée pour pouvoir prétendre à faire de nombreuses observations dans le Nord, nous nous sommes hâtés de partir dès que la frégate a été prête, dans l'espérance de ne pas perdre du moins tout le temps favorable à ces observations dans les latitudes élevées. Mus par ces mêmes motifs, nous avons fait route directe pour Lima, sans nous arrêter aux îles *Saint-Ambroise* et *Saint-Félix*, et nous ne sommes restés au Callao que le temps indispensable aux remplacements d'eau et de vivres qu'il était nécessaire d'embarquer ; car nous ne pouvions plus compter, d'une manière certaine, sur aucune ressource importante, une fois partis de cette rade ; toutefois, pendant cette courte relâche, nous avons commencé le plan de la baie et de la rade du Callao, et nous

avons visité l'écueil des *Hormigas*, situé à 26 milles environ à l'Ouest de l'île de San-Lorenzo.

De Lima, la *Vénus* a fait route directe vers l'Ouest pour conserver une brise plus fraîche, et aussi pour nous assurer, chemin faisant, de l'existence ou de la non-existence d'une île indiquée sur d'anciennes cartes espagnoles sous le nom de *Saint-Paul*.

Après 28 jours d'une traversée aussi remarquable par la douceur de la navigation et de la température, que par l'isolement total dans lequel nous sommes restés, nous avons mouillé à Honoloulou, capitale de l'île d'*Oahou*, l'une des îles d'*Hawaï* et siége habituel du gouvernement de cet archipel.

Nous avons trouvé dans ce port un bâtiment anglais sur lequel le gouvernement des îles Sandwich avait fait embarquer de force, et retenait prisonnier M. l'abbé Bachelot, exilé de ces îles par suite d'intolérance et de persécution religieuses. M. Bachelot jouissait, à juste titre, de l'estime générale des habitants, et n'avait commis aucune faute contre le droit des gens, ni subi d'ailleurs aucun jugement; en l'absence du roi, ayant été refusé par la reine, dans ma demande de le faire remettre à terre en liberté, je l'ai envoyé chercher dans mon canot à bord du bâtiment où il était retenu; je l'ai reçu à son débarquement à terre, et je l'ai accompagné jusqu'à la maison qu'il occupait précédemment à Honoloulou. M. le capitaine *Belcher*, de la corvette anglaise le *Sulphur*, se conduisit de même à l'égard de M. Short, prêtre catholique anglais, qui subissait le même traitement que M. l'abbé Bachelot.

Les consuls d'Amérique et de la Grande-Bretagne qui avaient en vain réclamé contre les persécutions exercées envers ces Messieurs, les ont également escortés jusqu'à leur résidence.

A l'arrivée du roi à Honoloulou, ayant obtenu que M. Bachelot ne serait point inquiété après le départ de la frégate et qu'il pourrait attendre, sans être tourmenté, l'occasion qui lui conviendrait le mieux pour quitter les îles, ainsi qu'il avait déclaré en avoir l'intention, j'échangeai avec le roi des Sandwich, une convention qui assure à nos compatriotes, dans le gouvernement des îles d'Hawaï, un traitement égal à celui de la nation la plus favorisée. Cet acte m'a paru indispensable, surtout pour prévenir les mauvais procédés envers les bâtiments de notre commerce partis de France, que je savais en destination pour ces îles. J'ai également désigné M. Dudoit pour remplir provisoirement les fonctions d'agent consulaire de France. La *Vénus* quitta ensuite Honoloulou, pour se rendre à Pétropawlowski, au Kamtschatka.

La saison étant désormais trop avancée pour pouvoir remonter de la côte de Californie à la Nouvelle-Archangel et, de là, aller ensuite au Kamtschatka en prolongeant la chaîne des îles Aleutiennes, il devenait indispensable de choisir l'une des deux côtes et d'abandonner l'autre. En donnant la préférence au Kamtschatka sur la Nouvelle-Archangel, il me restait une arrière-espérance qu'après avoir fait route à l'Ouest, avoir parcouru les parages où se fait la pêche dite du Japon, et visité Pétropawlowski, si j'étais favo-

risé par des vents d'Ouest, je pourrais peut-être encore me rendre rapidement à la Nouvelle-Archangel, où j'arriverais au commencement d'octobre, pour en partir du 10 au 15 du même mois, au plus tard, et être en novembre à Monterey.

J'avais d'autant plus de raison de prendre ce parti, que le capitaine de la corvette anglaise le *Sulphur*, chargé d'une mission scientifique sur la côte N. O. d'Amérique, étant arrivé deux jours avant nous à Honoloulou, s'était empressé, dès que la frégate la *Vénus* parut, d'arrêter toutes les provisions dont il avait besoin, ce qui fut cause que nous ne pûmes trouver que dix jours de vivres pour l'équipage.

Dès notre arrivée à Honoloulou, l'observatoire a été établi dans le jardin de la mission française, et toutes les observations de physique y ont été faites avec exactitude; j'ai pu également faire quelques sondes en dehors du récif qui forme l'entrée du port et examiner la passe qui conduit au mouillage intérieur.

D'Honoloulou, ayant fait route par l'Ouest, nous avons reconnu la non-existence des îles *Krusenstern*, *Pylstart*, *Patrocinio* et *Crespo;* du moins n'existent-elles pas dans les positions qu'elles occupent sur les cartes françaises et anglaises.

Nous avons rencontré ensuite des brumes très-épaisses par 39° de latitude et jusque sur la côte du Kamtschatka, sur laquelle nous avons été retenus 5 jours sans pouvoir entrer dans le port; pendant tout ce temps, on ne distinguait rien de l'avant à l'arrière de la frégate.

Après les deux premiers jours, passés, sous une

pluie de neige fondue, au mouillage dans la baie d'*Avatscha*, nous avons été favorisés par un temps magnifique qui nous a permis de faire le plan du goulet d'entrée et de la rade, et nous avons reconnu l'exactitude du plan récemment publié par M. le capitaine Beechey, de la marine royale d'Angleterre.

Le 16 septembre, la côte se couvrait déjà de neiges lorsque nous nous sommes dirigés d'abord sur une île portée nouvellement sur les cartes anglaises sous le nom de *Numiwack*, comme une découverte faite en 1821.

Les vents favorables que nous avions au départ, nous sont promptement devenus contraires, et c'est en louvoyant que nous avons passé sur la position même qu'occupe cette île prétendue, sans avoir eu aucun indice de terre et sans que la sonde en annonçât même l'approche. Cependant, le temps était beau et clair, l'horizon étendu; nos observations étaient très-bonnes et inspiraient toute confiance; cela peut au reste ne prouver qu'une seule chose, c'est que, si cette île existe en effet, elle n'est pas là : mais elle peut se trouver plus à l'Est ou plus à l'Ouest.

Le lendemain de notre passage sur ce point, le temps était très-brumeux, l'horizon très-rapproché, et nous vîmes beaucoup d'oiseaux de mer, par vols nombreux autour de la frégate : toute la journée on eût dit que nous étions au milieu de bancs ou d'écueils : cependant la sonde n'indiquait rien.

Le troisième jour les oiseaux étaient moins nombreux et nous obtînmes le fond par 2,100 brasses, à

environ 60 lieues au S. S. E. de l'île *Kiska*, l'une des îles *Andréanoskie*, de la chaîne des Aleutiennes. Cette sonde doit être réduite à 1,900 et quelques brasses, car les deux premières lignes touchaient sur le fond, ce que nous reconnûmes par le sable qu'elles rapportaient.

Nous n'obtînmes pas la température, à cette profondeur, parce que tous nos étuis de thermométrographes avaient été brisés par la pression dans les premières sondes que nous avions faites, chaque fois qu'elles avaient atteint 2,000 brasses et que l'eau n'avait pas pu pénétrer dans les étuis.

Les vents continuèrent à être très-variables et souvent contraires à la route que j'aurais voulu faire; enfin, le 1^er^ octobre arriva; jusque-là j'avais conservé quelque espoir d'aller à la Nouvelle-Archangel, mais comme à cette époque, nous en étions encore trop éloignés pour y penser plus longtemps, je dirigeai la route de la frégate de manière à passer dans les lieux où Porlock, Dixon et Van-Couver avaient trouvé des indices de terre, et pour me rendre à Monterey, où je présumais trouver de grandes ressources en vivres et en approvisionnements de mer.

Le 18 octobre, nous jetâmes l'ancre sur la rade de Monterey, où nous vîmes arriver successivement huit ou dix baleiniers anglais ou américains en relâche, après leur croisière sur la côte du Japon.

Nous nous occupâmes en ce port à renouveler les vivres de la frégate, ce qui ne fut pas aussi facile que je l'avais espéré, car nous fûmes obligés de fabriquer

nous-mêmes le biscuit dont nous avions un pressant besoin; dans les premiers temps, nous ne pouvions en faire que la quantité nécessaire pour la ration d'un jour, par 24 heures; cependant, notre fabrication fut enfin activée, et le travail étant continué jour et nuit, nous donna des résultats satisfaisants.

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence du dévouement qu'avait montré M. Enout, élève de première classe, en se portant au secours d'un matelot qui pendant notre traversée était tombé à la mer par un gros temps, la frégate filant près de dix milles à l'heure. Je prends plaisir à rappeler de nouveau ici ce trait honorable.

En venant du Kamtschatka, le temps ayant été souvent très-mauvais, et toujours extrêmement humide, avait fait développer le germe du scorbut dans l'équipage. A notre arrivée à Monterey, plus de 30 hommes se trouvaient assez gravement atteints de cette maladie, dont on ne connaît bien encore que les tristes effets. Nous profitâmes du repos de ce mouillage pour établir un hôpital à terre, où la santé générale s'améliora promptement et bientôt ne laissa plus rien à désirer, grâces aux soins de MM. les chirurgiens Neboux, Léclancher et de Mussy. Nous eûmes cependant le malheur de perdre le nommé Durand, matelot, atteint depuis longtemps de phtysie pulmonaire.

La belle saison avait été très-sèche à Monterey; il s'ensuivait que, malgré toute l'obligeance des habitants, et les puits que nous avions creusés nous-mêmes, nous ne pouvions faire, chaque jour, en eau bourbeuse, que

la quantité nécessaire à notre consommation. Dans cette circonstance, nous eussions été obligés d'aller à San-Francisco pour cet objet, si je n'eusse trouvé à frêter une barque américaine qui fit le voyage de San-Francisco pour y prendre 80 tonneaux d'eau pour nous. Cette disposition était économique sous tous les rapports, car il nous eût fallu huit jours au moins pour aller à San-Francisco compléter notre provision, et la saison était si avancée que nous ne pouvions déjà plus être de retour à Valparaiso en février, comme il eût été si désirable que cela fût, pour rentrer dans la lettre de nos instructions. Toutefois, je profitai de cette disposition pour envoyer M. Chiron, capitaine de corvette, second de la frégate, avec M. de Tessan, ingénieur hydrographe de la marine, et M. Ménard, enseigne de vaisseau, faire le plan de l'entrée et du mouillage de la baie de San-Francisco.

Le temps de notre séjour à Monterey fut employé à faire toutes les observations de physique : elles ont été suivies avec le plus grand soin sous la direction de M. le Febvre, enseigne de vaisseau, et nous avons levé le plan de la rade qui a été sondée par M. Salomon, enseigne de vaisseau[1], alors élève de première classe.

Le temps fut généralement beau, tant que nous occupâmes ce mouillage ; cependant nous reçûmes un coup de vent du Sud au S. S. E., pendant lequel un navire baleinier américain cassa ses chaînes, et s'en

[1] Aujourd'hui lieutenant de vaisseau.

alla en dérive; ce navire abandonné par le capitaine et par une grande partie de son équipage qui était à terre, demandait du secours par son pavillon hissé en berne; et il se fût infailliblement perdu sur la côte du Nord de la baie, si nous ne lui eussions envoyé quelques matelots, avec lesquels il put mettre sous voiles et aller à la mer, attendre la fin de ce coup de vent: il revint quelques jours après reprendre le mouillage.

Le capitaine de ce bâtiment, qui était resté à terre, vint me voir pour me remercier; il le fit de façon à me persuader que je ne lui avais rendu qu'un mauvais service; j'appris depuis, que quelques jours après le départ de la frégate de ce mouillage, un coup de vent du Nord était venu le jeter à la côte et le consoler de son premier désappointement.

En quittant Monterey, nous allâmes prendre connaissance de l'île de la *Guadeloupe*, dont nous avons fait l'hydrographie; nous avons retrouvé et déterminé ensuite la position de la basse des rochers *Alijos*, découverte en 1791, puis nous sommes entrés dans la baie de *la Madeleine*, sur la côte de la Basse-Californie, et nous en avons fait le plan.

En louvoyant pour aller prendre le mouillage de cette baie, la *Vénus* a légèrement échoué par l'avant, sur un banc de sable, dont la sonde ne nous avait point annoncé l'approche; mais les voiles ayant été aussitôt mises sur le mât, la frégate s'est dégagée et n'a pas éprouvé le plus léger dommage de cet événement.

De la baie de la Madeleine nous sommes allés chercher sans la trouver, dans les deux positions où elle se trouve indiquée sur les cartes, une île connue sous le nom de *Shelvoek;* après cette recherche infructueuse, nous sommes allés déterminer la position du cap *San-Lucas*, pointe méridionale de la Basse-Californie.

Le 12 décembre, nous avons mouillé sur la rade de Mazatlan dont les habitants nous ont accueillis avec une bienveillance marquée. Pendant notre séjour en ce port, nous en avons vérifié le plan, levé par le capitaine Beechey, et l'ingénieur de Tessan y a déterminé l'intensité magnétique, la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée.

A San-Blas, où nous sommes allés, après avoir quitté Mazatlan, nous avons exécuté les mêmes travaux; de San-Blas, nous avons fait route pour Acapulco, en nous tenant, autant que possible, à une distance de deux à trois lieues de terre, ce qui nous a permis de déterminer quelques points principaux du littoral, et a donné l'occasion à M. de Tessan, de faire une vue proportionnelle d'une grande partie de la côte de San-Blas à Acapulco.

A Acapulco, nous avons profité de notre séjour au mouillage pour faire rétablir à terre quelques matelots encore repris du scorbut, pour faire le plan de cette excellente rade et compléter notre eau afin de nous rendre à Valparaiso.

Pendant notre séjour dans ce port, deux négociants américains allant des îles Sandwich à Panama, entrè-

rent dans le port pour remettre des lettres et prendre des rafraîchissements; le directeur des douanes, sous le prétexte que leur bâtiment n'était point venu au mouillage, arrêta leur canot et ne voulait le relâcher qu'autant qu'on lui paierait une amende de 300 piastres. Ces Messieurs m'écrivirent, et je vis à leur sujet le gouverneur d'Acapulco, militaire honorable et plein de droiture, qui s'empressa de faire cesser une vexation qui ne pouvait que jeter un vernis défavorable sur l'administration locale, ou sur le gouvernement lui-même, si ces exactions se commettaient en vertu de ses ordres ou avec son autorisation.

La faible population d'Acapulco offrirait peu de chances de réussite à un bâtiment de commerce qui se dirigerait sur ce point; il ne pourrait y écouler qu'une très-petite partie de son chargement; il en serait sans doute de même à Monterey, mais il trouverait un placement facile à Mazatlan; ce port qui, au moment de notre passage, était fermé au commerce étranger, avait, depuis quelques années, pris un accroissement extraordinaire, et les produits de nos manufactures commençaient à y être connus et appréciés.

J'ai entendu, avec une véritable satisfaction, louer l'excellente qualité de nos marchandises, à Monterey, à Mazatlan, à San-Blas et à Acapulco, surtout celle de nos indiennes communes et de nos rouenneries. On trouve généralement que nos étoffes, étant neuves, ont peut-être moins d'éclat et d'attrait que celles d'Angleterre, mais on reconnaît, à l'user, qu'elles leur sont de

beauconp préférables ; le teint en est meilleur et la qualité supérieure.

Il serait bien à désirer que quelques nouveaux envois vinssent préserver de l'oubli ces bonnes traditions, qui paraissent dues, surtout, aux voyages de MM. de Roquefeuille, Saliz et Dubaut-Cilly, dont ces peuples ont conservé un souvenir honorable pour eux comme pour notre commerce.

Le 23 janvier 1838, en quittant Acapulco, nous nous dirigeâmes vers le Chili. Les vents nous obligèrent de passer à l'Ouest des îles Galapagos et nous conduisirent si près de l'île de Pâques, que je me décidai à en vérifier la position géographique. Pendant le temps de nos observations, nous eûmes, sous voiles, quelques relations avec les indigènes, puis nous allâmes faire l'hydrographie des îles Juan-Fernandez ; enfin nous mouillâmes à Valparaiso pour la seconde fois, le 18 mars 1838, après 10 mois d'absence de ce port.

Nous étions alors arrivés à la moitié présumée de notre campagne ; nous avions déjà 15 mois de départ de France, dont onze passés sous voiles ; cette relâche, qui a été la plus longue de toutes, a duré 40 jours, pendant lesquels nous avons visité le gréement, réparé les voiles, refait le calfatage de la frégate, complété nos vivres et achevé les travaux entrepris pour faire le plan d'attérage de la baie et de la rade.

Nous avons remis à la voile le 28 avril ; moins pressés cette fois, nous sommes allés reconnaître et faire le plan des îles Saint-Félix et Saint-Ambroise, connues des Espagnols sous le nom d'îles Infortunées.

Nous nous sommes portés de là sur la côte du Pérou, près de l'île San-Gallan, et nous sommes allés de nouveau au Callao de Lima. Là, comme à Valparaiso, nous avons achevé les travaux commencés l'année précédente pour le lever du plan d'attérage de la rade, y compris l'île de San-Lorenzo, ses dépendances et la côte du Pérou jusqu'au Morro-Solar vers le Sud, et jusqu'au port l'Ancon du côté du Nord.

Nous avons profité pendant cette relâche de la facilité qu'offre l'île San-Lorenzo pour y faire des exercices du canon, à feu et au blanc.

Durant notre station au Callao, notre observatoire fut établi dans le fort du Soleil, dont nous n'avons connu que trop tard la fâcheuse insalubrité. MM. le Febvre, enseigne de vaisseau, Dubosq, chef de timonnerie et plusieurs jeunes gens employés à l'observatoire, y ont contracté des fièvres qui ne se sont déclarées qu'après notre départ, et dont toutes les personnes atteintes ont eu, après beaucoup de temps, une peine infinie à se débarrasser.

Ayant quitté Lima, où nous laissâmes la frégate *l'Andromède*, sous le commandement de M. Henry de Villeneuve, qui, par sa présence, assurait l'exercice de la justice dans nos transactions commerciales et affranchissait nos navires nationaux des entraves d'un blocus inutile, puisqu'il n'était reconnu par aucune puissance, la *Vénus* fit route pour visiter les roches *Hormigas*, dont nous avons déterminé une seconde fois la position géographique et fait le plan.

Poursuivant notre itinéraire, nous sommes allés au

port de Payta prendre connaissance de la pêche de la baleine et renouveler les observations de physique préalablement faites en ce lieu par M. le capitaine Duperrey, pour aider à la détermination des points de l'équateur magnétique. Les observations de M. de Tessan se sont trouvées confirmer l'exactitude de celles qui avaient eu lieu dans la campagne de la *Coquille;* nous avons également ajouté quelques sondes au plan de ce port, précédemment levé par M. Bérard, capitaine de corvette qui, alors élève [1], était embarqué sur la *Coquille* à l'époque de son passage.

Le 18 juin, nous remîmes sous voiles pour quitter définitivement la côte du Pérou, et nous nous dirigeâmes vers les îles Galapagos, encore inexplorées et pour ainsi dire inconnues. En arrivant dans ce groupe nous avons d'abord mouillé sur la rade de *Black-Beach*, à l'île Charles, qui, depuis qu'elle est habitée par une colonie de l'Etat de l'Equateur, a pris le nom de *Floriana*. Le lendemain de ce mouillage, nous sommes allés prendre, dans la même île, celui de la baie de la Poste [2], qui est plus sûr et meilleur que le premier. Nous n'avons séjourné sur cette rade que le temps indispensable pour en lever le plan et faire toutes les observations

[1] Aujourd'hui capitaine de vaisseau et membre correspondant de l'Institut de France.

[2] Post Office-Bay; ainsi nommée parce que c'était un lieu où les capitaines baleiniers déposaient des lettres pour donner de leurs nouvelles. Ces lettres étaient prises par les capitaines qui effectuaient leur retour aux Etats-Unis.

de physique, d'intensité, d'inclinaison, de déclinaison et de variation diurne de l'aiguille aimantée.

Dès que tous ces travaux ont été achevés, nous avons appareillé et nous avons fait route par le Sud et par l'Est, pour reconnaître successivement toutes les îles qui composent ce groupe et pour en faire l'hydrographie.

La position géographique de chacune d'elles a été déterminée avec le plus grand soin; M. de Tessan a fait les vues de presque toutes, et les détails hydrographiques du plus grand nombre.

Le 15 juillet, ayant achevé toutes ces reconnaissances, nous avons fait route pour les îles Marquises, où nous sommes arrivés le premier août suivant. Ici nous avons déterminé la position géographique de toutes les îles qui forment les deux groupes du S. E. et du N. O. Nous avons fait le tour de chacune des îles; M. de Tessan en a fait aussi les vues et les détails hydrographiques.

Pendant le cours de ces opérations nous avons mouillé pendant quatre jours dans la baie de la *Madre de Dios* [1], île Christine, pour y remplacer l'eau que nous avions consommée.

J'ai trouvé de la part des indigènes beaucoup d'empressement à nous obliger; ils remplissaient nos barriques et nous les conduisaient à bord au milieu d'une houle presque toujours très-forte.

[1] *Resolution-Bay* des Anglais.

Pendant la durée de notre mouillage, MM. Devaux et Borgella, missionnaires apostoliques, que nous avions pris comme passagers pour les îles Marquises, à la demande de M. le consul-général de Valparaiso, ont été débarqués en ce port, la frégate ne devant pas mouiller ailleurs : ces Messieurs ont été reçus avec une très-grande bienveillance par le roi Youtâti et par ses compatriotes.

Déjà, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, de tous ces détails dans mes rapports précédents.

Le 20 du mois d'août, toutes nos reconnaissances étant faites, nous sommes allés chercher une île désignée sous le nom de *Tiburonès :* nous avons passé sur sa position présumée sans rien voir, puis, en continuant à nous diriger sur O-Taïti, nous avons traversé l'archipel des îles basses Pomoutou, entre le groupe de *Krusenstern* et celui de *Lazareff*. Avant de nous engager dans ces îles nous avions vu le groupe des *Vligen* et après les avoir dépassées dans le Sud nous reconnûmes l'île *Matia*. Toutes ces îles se trouvent très-exactement placées sur la carte des îles Pomoutou de M. le capitaine Duperrey.

Le 29, nous avons mouillé sur la rade de Papéïti, île d'O-Taïti, où, selon vos ordres, j'ai obtenu de la reine Pomaré, dès le lendemain de notre arrivée, une réparation complète des mauvais traitements exercés, au mépris du droit des gens, envers plusieurs de nos compatriotes et plus particulièrement envers MM. Laval et Caret, missionnaires apostoliques.

Là, comme aux îles Sandwich, j'ai cru nécessaire de faire avec la reine une convention qui assure à nos bâtiments et à tous les Français, une protection égale à celle que l'on accorde aux étrangers les plus favorisés.

Par suite des recherches que j'ai faites, pour me conformer aux instructions bienveillantes de V. E. envers la famille de l'infortuné capitaine Bureau, massacré aux îles Fidji, j'ai été assez heureux pour retrouver quelques débris de la fortune qu'il avait laissée à O-Taïti : c'est à la loyauté de M. Moërenhout que je dois ces débris ; les autres biens de ce capitaine n'ont pu se retrouver : ils ont été dilapidés.

C'est avec une grande satisfaction que pendant notre séjour à Papéiti, nous avons vu arriver la division de l'expédition au pôle Sud, sous les ordres de M. le capitaine Dumont d'Urville.

Le 16 septembre, cette division se dirigea vers les îles des Navigateurs. Nous quittâmes également O-Taïti et, prenant notre direction plus vers le Sud, nous allâmes reconnaître l'île de *Hull*, découverte en 1824, et les îles *Mangéa* et *Rarotonga* qui font partie de l'archipel de Cook. Partout nous avons déterminé et vérifié les positions géographiques. M. de Tessan a fait les vues et les détails hydrographiques. M. Ménard, enseigne de vaisseau, a également pris des vues de grand nombre d'îles ou de côtes.

Nous sommes encore allés reconnaître l'île *Raoul*, du groupe des îles Kermadec, puis, nous sommes entrés, le 12 octobre, dans la Baie des îles à la Nouvelle-Zélande.

Depuis peu de jours seulement, la corvette *l'Héroïne*, aux ordres de M. Cécile, capitaine de vaisseau, avait quitté ce mouillage pour aller à l'île Chatam, où le baleinier français le *Jean-Bart* venait d'être enlevé, après avoir eu son équipage massacré par les naturels. M. le capitaine Cécile espérait que quelqu'un aurait pu échapper à ce sinistre, et son intention était de demander des réparations telles, qu'elles pussent, à l'avenir, empêcher un pareil désastre de se renouveler.

Nous rencontrâmes, dans la Baie des Iles, le baleinier français la *Manche*, en relâche pour avaries graves, par suite d'un échouage qu'il avait éprouvé dans un coup de vent, au mouillage de New-River, île Sud de la Nouvelle-Zélande, ses chaînes ayant cassé. Nous nous occupâmes immédiatement de donner tous les secours nécessaires à ce bâtiment pour le décharger, l'abattre en carène et le réparer, afin qu'il pût continuer sa pêche. La *Manche* avait déjà embarqué 1,200 barils d'huile, et le capitaine eût été dans l'obligation d'abandonner son bâtiment, sans le secours utile que nous lui apportions et qui arrivait si opportunément pour lui, comme par un effet de la providence.

Pendant la durée des travaux de réparation de la *Manche*, notre observatoire a été établi dans la petite baie de *Waï-Hihi*, sur la presqu'île de Kororaréka, où toutes les observations de physique ont été suivies avec soin; nous avons également profité du loisir de cette relâche pour lever le plan de la rade et celui de la vaste baie qui y donne accès.

Lorsque toutes nos opérations furent terminées,

nous quittâmes la Baie des Iles et douze jours après, nous entrâmes au port *Jackson* pour y remplacer une partie de nos vivres et compléter notre eau. Avec l'agrément de M. le major Barney, commandant de l'artillerie, l'observatoire de la frégate fut établi sur la petite île déserte de *Pinchgut* qui se trouve au milieu de la grande rade.

Le 18 décembre, toutes nos dispositions étant achevées nous mîmes sous voiles pour effectuer notre retour par le Sud de Van-Diémen et par Bourbon. Toute cette traversée, jusqu'au cap *Leuwin*, a été pénible par la contrariété constante des vents et par la succession presque non interrompue des coups de de vent que nous avons reçus. Les grosses mers que nous avons rencontrées pendant cette navigation ont beaucoup fatigué la coque de la frégate, la guibre en a été ébranlée et la poulaine démolie en entier. Du cap Leuwin à Bourbon, le temps a été presque toujours beau, les vents favorables et faibles. Nous arrivâmes au cap Leuwin en 44 jours et à Bourbon 78 jours après notre départ de Sydney.

L'accueil bienveillant et tout affectueux que nous avons reçu sur cette terre de France, nous a fait oublier toutes nos fatigues, toutes nos privations.

Arrivés le 5 mars 1839 à Bourbon, nous en sommes repartis le 9, et le 29 nous avons mouillé à Simon's Bay, au cap de Bonne-Espérance. Le 21 avril, après avoir fait nos vivres et nos réparations, nous avons quitté cette rade et nous avons jeté l'ancre à Sainte-Hélène le 18 mai suivant. Nous avons rencontré à ce mouil-

lage le navire du commerce le *Gange*, en retour de l'Inde. M. Amiel, capitaine de ce bâtiment, m'ayant demandé l'escorte, je l'ai pris sous la protection de la *Vénus* et le 10 juin nous avons quitté Sainte-Hélène. Le 15, nous avons mouillé à l'Ascension pour y prendre des rafraîchissements; le 16, nous avons continué notre traversée et nous avons conduit le *Gange* jusqu'à l'entrée du golfe de Gascogne, par 45° 55′ de latitude et 11° de longitude occidentale de Paris, où nous avons appris du brick-goëlette la *Henriette*, venant de Cette et allant à Rouen, que la situation politique de la France ne devait causer aucune inquiétude par rapport aux corsaires du Mexique. M. le capitaine du *Gange* m'ayant alors remercié de notre escorte et demandé la liberté de continuer sa route, je l'y ai autorisé, et nous avons immédiatement fait voile pour Brest, où nous avons mouillé le lendemain 24 juin 1839.

Je joins à ce rapport abrégé :

1° Les duplicata de deux de mes rapports écrits de Sydney, avant d'avoir reçu la lettre de Son Excellence le gouverneur, accompagné d'une copie de l'original de cette lettre écrite en anglais, et d'une copie de la seconde lettre qui m'a été adressée après ma réponse;

2° Une copie de ma correspondance avec S. E. le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud;

3° Mon rapport spécial sur la pêche de la baleine, demandé par mes instructions;

4° Un état de situation de la frégate;

5° Un reçu du commissaire de la marine anglaise, à

Simon's Town pour une vergue de hune demandée par M. l'amiral Elliot, pour le vaisseau le *Melville ;*

6° Un état des frais de pilotage de la frégate pendant la campagne ;

7° Un état des travaux hydrographiques exécutés pendant la campagne et en partie rédigés ;

8° Un état comprenant l'indication des observations de physique faites aux différents observatoires de la frégate ;

9° Le rapport médical de M. Néboux, chirurgien-major de la *Vénus*, sur les cas qui se sont présentés pendant notre navigation ;

10° Un état des objets d'histoire naturelle recueillis par M. Néboux, et contenus dans les caisses numérotées de 1 à 7.

Nous avons encore à bord un grand nombre d'objets d'histoire naturelle recueillis par les soins de M. Fillieux, commis d'administration de la frégate; quelques caisses contenant des plantes vivantes de la Nouvelle-Zélande, et plusieurs animaux en vie dont je joins ici la note. J'ai l'honneur de prier Son Excellence le ministre de la marine et des colonies, de me donner ses ordres relativement à tous ces objets.

J'aurai encore à remettre : 1° une lettre de change, expédiée au nom de M. le ministre de la marine, en faveur des héritiers de feu M. le capitaine Bureau.

2° Une somme nette de 2,047 fr. 79 cent., complément de la somme de 10,950 fr, allouée par la reine

d'O-Taïti, à titre d'indemnité, à MM. Laval et Caret, pour frais de voyage et en compensation des mauvais traitements qu'ils ont eu à supporter, en vertu des ordres de S. M. Taïtienne.

Je suis avec un profond respect, etc.,

Signé A. Du Petit-Thouars.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE

SUR

LA PÊCHE DE LA BALEINE

DANS L'OCÉAN PACIFIQUE.

A bord de la frégate la *Vénus*, rade de Brest,
le 24 juin 1839.

Monsieur le ministre, je vais, conformément à vos ordres, avoir l'honneur d'exposer à Votre Excellence le résultat de mes observations sur la pêche de la baleine en général; sur la meilleure espèce de bâtiments à employer pour l'entreprendre; les dispositions à observer dans la construction de ces bâtiments; les soins qui doivent être apportés à leur armement et équipement, à la composition de leurs états-majors et équipages; enfin j'ajouterai quelques réflexions sur la discipline, les divisions de la pêche, les lieux qu'il est le plus convenable de fréquenter et le genre de protection à accorder à cette utile industrie.

La pêche de la baleine est la branche du commerce maritime qui, par ses résultats immédiats, semble avoir le plus de droits à la protection du gouvernement.

Comme école, cette navigation produit incontestablement les meilleurs et les plus intrépides marins; ces pêcheurs, vivant au milieu des dangers journaliers de leur profession, s'habituent à les braver et à ne plus rien trouver de difficile : embarqués pendant plusieurs années de suite, toujours sous voiles et sous des températures variées, ils deviennent habiles matelots et ils s'accoutument à tous les climats; les mouvements du roulis et du tangage finissent, en quelque sorte, par devenir un élément de leur constitution physique, presque nécessaire à leur existence; enfin, s'il est permis de s'exprimer ainsi, j'ajouterai qu'ils prennent quelque chose du régime du cétacée navigateur, objet de leurs incessantes poursuites.

Sous les rapports d'économie politique et d'intérêts matériels, cette industrie mérite la plus sérieuse attention : elle entretient l'activité parmi une nombreuse population laborieuse du littoral, qui trouve, dans la construction des bâtiments nécessaires à son exploitation, dans la confection et la préparation des objets indispensables à ces armements, d'utiles moyens de s'occuper et d'élever dans l'aisance une pépinière d'ouvriers de tous les métiers, qui doit un jour la remplacer ou servir au recrutement des arsenaux militaires en temps de guerre.

Le retour des baleiniers amène en France de riches produits qui, jetés dans le commerce, y répandent de nouveaux éléments de travail et de prospérité, et empêchent notre industrie de devenir tributaire des étrangers pour ces matières premières.

Ces produits, qui jusqu'à présent sont employés presque exclusivement à la préparation des cuirs, à la fabrication du savon, trouveraient encore un emploi utile pour l'éclairage des villes.

C'est ainsi que le blanc de baleine, qui n'est pas assez connu en France, et qui n'est point encore employé pour l'entretien des machines à feu, finira cependant par devenir d'un usage général pour cet objet, à raison des propriétés supérieures qu'il possède sur tous les corps gras propres au même service.

L'instruction des capitaines au long cours permet d'attendre des capitaines baleiniers de nombreuses et utiles rectifications dans la position des îles peu connues encore qui se trouvent dans les parages qu'ils sont appelés à visiter.

La connaissance des ports et des rades qu'ils fréquentent les rendra encore d'utiles auxiliaires, à bord des bâtiments de l'État, qui, en temps de guerre, auront à croiser dans ces parages.

Des meilleurs bâtiments à employer pour la pêche de la baleine et des conditions de construction nécessaires à remplir.

Il paraît démontré par l'expérience que les bâtiments de 350 à 450 tonneaux sont ceux qui conviennent le mieux pour l'exploitation de cette industrie ; et, en effet, des bâtiments plus petits auraient le désavantage de ne pouvoir commodément placer leurs *baleinières* [1] sur leurs potences pour les mettre promptement à

[1] Sorte d'embarcation indispensable pour la pêche de la baleine.

l'eau, et les conserver par les gros temps à la mer.

L'établissement des chaudières est bien plus difficile, et réduit tellement l'espace qui doit rester libre sur le pont, que les travaux ne peuvent plus se faire avec la même promptitude ni avec la même sûreté pour les pièces.

L'arrimage et le désarrimage pour le logement de l'huile devient plus pénible; enfin, la longueur du voyage étant sensiblement la même à cause de la distance des lieux de pêche au port d'expédition, les frais généraux sont presque aussi onéreux et les produits sont cependant inférieurs.

L'emploi de bâtiments plus grands que ceux de 350 à 450 tonneaux aurait bien des avantages sous tous les rapports que nous venons de citer, mais les avantages seraient annulés par la prolongation de campagne que nécessiterait un tonnage plus élevé; la démoralisation, déjà si grande parmi les équipages français dans des croisières aussi prolongées, en serait augmentée et nuirait au succès de l'armement; d'ailleurs, après un temps aussi considérable que celui qu'il faut maintenant pour ces voyages, il y aurait à craindre que la détérioration des différentes parties de l'armement, coque, agrès, munitions ou vivres, n'augmentât ou n'entraînât ces navires dans des dépenses de réparations ou de remplacements qui ne se feraient jamais qu'au préjudice des armateurs et de la pêche.

Il n'est pas indifférent de prendre, pour la pêche de la baleine, le premier navire venu, quoiqu'il puisse être d'un jaugeage convenable; c'est une faute qui a été faite par quelques négociants, qui ont armé pour la

pêche, d'anciens bâtiments, précédemment employés pour les voyages de l'Inde; presque toujours de si mauvais choix, ont amené des sinistres ou entraîné des réparations onéreuses qui ont nui au succès de ces expéditions.

Les bâtiments à envoyer à la pêche doivent, autant que possible, être construits pour cette destination; le plus grand soin doit être donné à leur construction; il est nécessaire qu'ils soient très-forts en bois, bien liés et renforcés dans les parties de l'avant, afin de pouvoir résister à tous les mauvais temps auxquels ils seront exposés, et même à un échouage ou au choc des glaces.

Enfin un bâtiment expédié à la pêche doit, en sortant du port, offrir toutes les garanties de sûreté nécessaires pour une navigation de 36 à 40 mois, sans avoir besoin de réparations ni de remplacements.

Lorsque ces soins de construction ou d'armement sont négligés, on court la chance d'avoir des frais de réparation toujours ruineux à l'étranger, et si ces bâtiments viennent à faire de l'eau, les équipages, obligés de pomper continuellement, sont promptement harassés, se découragent, négligent la pêche et désertent lorsqu'ils en trouvent l'occasion.

Ils est toujours très-avantageux qu'un bâtiment possède toutes les qualités nécessaires à la marche et pour tenir à la cape sans beaucoup dériver; mais, s'il est un cas où ces conditions soient de rigueur, c'est bien certainement pour la pêche de la baleine et particulièrement pour celle du cachalot.

Lorsqu'une baleine a été *piquée*, elle fuit ordinairement dans le vent; le bâtiment auquel elle appartient est alors obligé de louvoyer à petits bords, pour s'élever dans cette direction et la suivre, afin de ne pas éprouver la perte de la baleine ou celle de ses embarcations, et même l'une et l'autre, comme cela arrive trop souvent.

Un bâtiment de marche s'élève dans le vent avec facilité, reprend ses embarcations et la baleine qu'elles ont tuée et s'occupe à dépécer, tandis que celui qui est privé de cet avantage est quelquefois longtemps avant de pouvoir rejoindre ses baleinières, qui conduisent péniblement leur prise, et, s'il survient du mauvais temps, elles peuvent se voir forcées de l'abandonner pour ne pas se perdre elles-mêmes.

Lorsqu'un baleinier est sur un fond de pêche où les courants portent avec quelque rapidité, celui qui possède une bonne marche, après avoir embarqué une baleine, regagne promptement le lieu où ces cétacées se tiennent de préférence; le navire qui n'a pas cette qualité est entraîné plus loin sous le vent pendant qu'il dépèce la baleine qu'il vient de prendre, et, pour rattraper le fond de pêche, il perd un temps considérable et précieux pendant lequel il aurait pu faire capture.

Si la saison est avancée dans les localités où l'on se trouve et qu'il faille changer de parage, le bâtiment de marche arrive promptement et profite du défaut de concurrence sur ce nouveau théâtre, tandis que le navire qui navigue mal, consomme ses vivres et son eau, sans compensation utile pour l'armement.

Je me suis assez étendu sur ce sujet, pour faire voir combien une marche supérieure est avantageuse au succès que l'on peut se promettre de la pêche; il en résulte d'ailleurs un autre effet très-appréciable, c'est celui d'exciter le zèle des équipages qui, par une comparaison à leur avantage, quelle qu'elle soit, doublent d'énergie et d'ardeur, ce qui est toujours une chance presque certaine de réussite.

On comprend facilement que, s'il est nécessaire que le bâtiment soit en bon état, il ne l'est pas moins que toutes les parties de l'armement soient de la meilleure qualité, car toute espèce de remplacements, comme voiles ou agrès, devenu nécessaire, entrave la pêche et oblige à des relâches qui ruinent l'expédition.

Après avoir parlé du bâtiment, je vais maintenant porter mon attention sur les divers objets qui sont plus particulièrement affectés à l'exploitation de la pêche; en général, rien ne doit être négligé dans ces armements.

Tout capitaine, jaloux de réussir dans cette industrie, devra apporter l'attention la plus scrupuleuse dans le choix de ses *baleinières ;* de ce choix dépend souvent toute la pêche.

Elle ne dépendra pas moins de ses lignes, harpons, lances, avirons, etc. Tous ces objets doivent être embarqués en abondance et de première qualité; aucune négligence ni parcimonie ne doit régner dans tous ces approvisionnements.

Une attention très-grande doit également présider à l'examen des pièces à embarquer pour lo-

ger l'huile : elles doivent être bien conditionnées, rebattues et soignées dans toutes leurs parties; lorsqu'il n'en est point ainsi, les baleiniers sont exposés à des pertes considérables; en général ces pièces ne doivent être employées que pour un seul voyage. Il en est de même des baleinières, des avirons et de presque tous les ustensiles nécessaires à cette exploitation.

Le choix des chaudières et la construction du fourneau devront également faire l'objet des soins du capitaine.

Le fourneau devra être placé au milieu et au-dessus d'un bassin d'eau destiné à empêcher les accidents du feu; on aura soin de tenir la grille du foyer assez élevée pour assurer la traction et faciliter le dégagement des cendres; il sera prudent d'en faire l'essai avant le départ.

Quelques améliorations ont été apportées dans les détails; il est inutile, je pense, d'en recommander l'adoption, puisque les avantages en ont été reconnus.

Des vivres à embarquer.

Si le matériel d'armement réclame les soins les plus minutieux, la qualité, la quantité et la conservation des vivres destinés à la campagne ne demande pas moins de surveillance de la part du capitaine.

La moindre défectuosité dans la qualité de ces vivres ou dans la quantité à délivrer à chacun, provoque presque toujours le mécontentement et le découragement dans les équipages; de cette prédisposition à la ré-

volte tous les marins savent qu'il n'y a qu'un pas malheureusement trop facile à franchir.

Il est donc de la plus haute importance, pour le succès d'un armement de cette nature, de prévenir de pareils désordres, en embarquant des vivres de première qualité et en stipulant dans la police d'engagement des matelots ou autres personnes à embarquer, la quantité et l'espèce de vivres qu'ils auront à recevoir, ainsi que les indemnités ou dédommagements auxquels ils auront droit, en cas d'avarie de ces vivres ou d'impossibilité de leur en délivrer la ration convenue.

Des rafraîchissements en cours de pêche.

Ce qui est absolument nécessaire aux équipages baleiniers, pendant leurs longs et pénibles voyages, ce sont des provisions fraîches, des végétaux et des fruits de temps en temps, ainsi que quelque repos dans les ports où les matelots peuvent descendre à terre sans courir les risques, soit de la désertion, soit de la trahison de la part des indigènes.

Les ports de l'océan Pacifique qui offrent le plus d'avantages sous tous ces rapports, et qui d'ailleurs sont situés dans les parages que fréquentent les baleiniers sont :

Talcahuano, sur la côte du Chili ;

Payta, sur celle du Pérou ;

La Baie de la poste, île Charles ; archipel des Galapagos ;

Monterey, côte de la Haute Californie ;

San-Francisco, côte de la Haute Californie ;

Honoloulou, aux îles Sandwich;

Papëïti, île d'O-Taïti;

La Baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande, île d'Ika-na-mawi;

Hobart-Town, à l'île Van-Diémen.

Tous ces ports sont de facile accès, et les mouillages y sont très-sûrs; on y trouve des végétaux et des fruits en abondance, à des prix peu élevés, et les marins peuvent descendre à terre sans inconvénient pour y prendre du repos et de nouvelles forces, si nécessaires pour prévenir parmi eux le scorbut, et ses suites désastreuses.

Ainsi dans un intérêt bien entendu, les armateurs, loin de défendre les relâches d'une manière absolue, devront les prescrire, au contraire, à leurs capitaines toutes les fois que quelques symptômes de scorbut se manifesteront parmi l'équipage et qu'il sera devenu nécessaire d'en arrêter le développement; et, s'il est possible, les capitaines ne devront pas même attendre jusque-là pour se décider à donner du repos à leurs matelots.

Une relâche tous les quatre mois me paraît indispensable; elle serait désirable tous les trois mois, mais les dispositions des croisières de pêche permettraient sans doute rarement d'en faire à des époques aussi rapprochées.

Pendant les relâches dans les ports ci-dessus désignés, les capitaines peuvent mettre à profit la sûreté et la tranquillité de ces mouillages pour faire rétablir leurs fourneaux, si c'est nécessaire, pour faire réparer leur

gréement, leurs voiles et entonner l'huile déjà faite; pour faire rebattre et visiter les pièces à employer, enfin, pour prendre toutes les dispositions utiles avant d'entreprendre une nouvelle croisière. Partout ils pourront acquitter leurs dépenses avec de l'huile, ou, ce qui serait peut-être plus avantageux à l'armement, avec du tabac, de la poudre de guerre, des couvertures ou autres étoffes de laine de bonne qualité.

Instructions à donner aux capitaines baleiniers par leurs armateurs.

Messieurs les armateurs sont sans doute pénétrés de cette vérité, que le succès de leurs expéditions de pêche dépend essentiellement du choix qu'ils font des capitaines auxquels ils confient leurs bâtiments; il importe en effet beaucoup qu'ils en soient bien convaincus, et que les capitaines qu'ils chargent de leurs intérêts soient instruits, intelligents et aient une conduite personnelle irréprochable, telle qu'elle commande l'estime et inspire le respect, sentiments si nécessaires pour maintenir chacun dans le devoir.

Ces capitaines doivent avoir une connaissance parfaite de la pêche et de l'exploitation de cette industrie; mais il est tout-à-fait inutile qu'ils soient eux-mêmes pêcheurs; c'est une vieille routine qui a donné naissance à ce préjugé, et le maintient encore parmi nous.

Les Américains et les Anglais sont aujourd'hui bien convaincus qu'il est préférable aux intérêts de l'armement que le capitaine reste à bord et, après un mûr

examen de cette question, je demeure persuadé qu'ils ont raison.

Un capitaine, sachant très-bien *piquer* une baleine et se griser, est mille fois moins utile pour un armement que celui qui a une bonne conduite et ne sait cependant pas harponner; le premier compromet à chaque instant son entreprise, et n'a aucun ascendant sur son équipage; bien plus, donnant souvent, tout le premier, l'exemple de la débauche la plus honteuse, à laquelle il associe ses matelots, il s'en fait mépriser et ne peut ensuite obtenir d'eux l'obéissance qui lui est due, tandis que le second, respecté des siens, voit ses ordres bien exécutés, assurer le succès du voyage.

Si des relâches trop fréquentes, et sans motifs réels, sont susceptibles de ruiner un armement, la défense trop rigoureuse d'en faire, lorsqu'elles deviennent nécessaires, n'est pas moins préjudiciable aux intérêts de tous. Un capitaine, retenu par des défenses trop positives de son armateur, serait exposé à voir le scorbut faire de rapides progrès dans l'équipage de son bâtiment, qui, par ce fait, se trouverait bientôt désarmé et incapable de continuer son voyage.

C'est par une sage liberté de relâche, laissée aux capitaines, que l'on préviendra ce malheur, et que, dans d'autres cas, l'on empêchera le découragement de se manifester dans les équipages par des croisières trop prolongées, faites sans vivres frais et sans repos.

La véritable économie pour un armateur n'est pas celle qu'il peut obtenir sur l'achat des vivres et des rafraîchissements; au contraire l'excédent de la dé-

pense qu'il fera dans l'acquisition des vivres de campagne pour les avoir de première qualité, et dans celle bien entendue, des rafraîchissements qu'il fera délivrer aux marins pendant les relâches, lui sera rendu, avec intérêt, par le surcroît de travail de ses équipages. Enfin, il obtiendra par ces soins, la meilleure garantie du succès de ses entreprises.

Messieurs les armateurs, très-éclairés par l'expérience sur les meilleurs parages à faire fréquenter par leurs bâtiments, ne doivent pas néanmoins fixer l'itinéraire de leurs capitaines d'une manière trop absolue; quelquefois la baleine ne donne, dans le parage où l'on se trouve, qu'en fin de saison; il est donc nécessaire que les capitaines soient autorisés à y rester jusqu'à ce qu'elle paraisse, car des ordres trop précis sur l'époque à laquelle on doit changer de point de croisière pourraient, dans certains cas, faire manquer l'occasion de remplir, attendu qu'il arrive souvent que les baleines, réunies en très-grand nombre sur un point, s'y tiennent pendant des mois entiers, malgré les vives poursuites qu'elles y reçoivent.

De l'armement des navires destinés à la pêche de la baleine.

La plus grande difficulté qui se soit présentée depuis la reprise de la pêche de la baleine en France, a été le mode d'équipement convenable à adopter pour l'armement des bâtiments propres à ce service.

Dans le principe, manquant chez nous de capitaines et de matelots qui eussent une connaissance même superficielle de cette industrie, c'est avec rai-

son que nous avons eu recours aux étrangers qui excellent dans la pratique de cette pêche. Nous leur avons emprunté capitaines et matelots, et, pour ne pas violer nos lois sur la navigation, nous avons été amenés à faire des armements mixtes, dirigés par deux capitaines qui étaient, l'un chargé de la conduite du bâtiment, l'autre de celle de la pêche ; ils étaient indépendants l'un de l'autre, et cependant leur bonne harmonie n'était pas moins nécessaire au succès du voyage, qu'elle était rare, ou pour ainsi dire impossible à obtenir.

Cette rivalité établie où il ne faut qu'une volonté ferme, a donné lieu à des dissensions déplorables, à des scènes indécentes ; et les querelles qui en ont été le résultat, en achevant de mettre le désordre, ont provoqué à la désertion, et quelquefois même causé la perte des bâtiments.

Aujourd'hui que l'expérience est venue nous éclairer, nous pouvons sortir de cette ornière et procéder d'une manière plus sûre pour arriver à d'heureux résultats, sans appeler en aide des étrangers et des ordonnances d'exception toujours fâcheuses sous quelques rapports, ou du moins auxquelles il est préférable de ne pas recourir.

Nul doute qu'après avoir disposé tout le matériel d'un armement pour assurer les chances de succès, la chose la plus importante pour l'obtenir ne soit la composition des équipages.

Il n'est pas indispensable, comme on l'a cru longtemps, que le capitaine soit harponneur ; il est peu utile qu'il aille lui-même à la poursuite des baleines ; c'est

là l'opinion généralement reçue aujourd'hui parmi les Américains et les Anglais : ils pensent qu'il est préférable que le capitaine reste à bord, afin d'avoir soin du bâtiment et de le manœuvrer de la manière la plus convenable pour suivre ses baleinières et en faciliter le retour.

Cette opinion paraîtra peut-être étrange parmi nous, où le sentiment contraire semble avoir prévalu : c'est du reste l'effet qu'elle m'a produit d'abord ; mais cette mesure m'a été démontrée tellement favorable, par plusieurs consuls des Etats-Unis d'Amérique, qui ont eu de nombreux exemples à l'appui de cette opinion, et par plusieurs capitaines baleiniers fort expérimentés, que j'y suis entièrement converti. Je me rappelle effectivement, qu'étant en station au Chili, j'ai connu M. le capitaine Guérin, de St-Malo, qui n'avait aucune connaissance de cette industrie lorsqu'il a entrepris la pêche de la baleine, et qui cependant a fait plusieurs voyages consécutifs sur cette côte, où il a obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Il est donc peu important que les capitaines soient eux-mêmes pêcheurs ; mais ce qui l'est beaucoup, ce qui est une condition *sine quá non* de leurs succès, c'est qu'ils soient entièrement les maîtres sur leurs navires; que leur pouvoir soit non contesté; qu'ils commandent à tous et qu'ils soient obéis de tous.

Les Anglais et les Américains ont si bien senti cette nécessité, qu'ils donnent à leurs capitaines le pouvoir de changer et de débarquer tel officier de leur bord qui, par incapacité, désobéissance, mauvais vouloir,

ou pour toute autre cause, pourrait être nuisible au bien du voyage.

Il a encore été remarqué, et bien reconnu, qu'il est beaucoup plus avantageux de débarquer un mauvais officier et de le remplacer par un autre, même au moyen de promotions faites à bord, que de le conserver par longanimité.

Un seul officier incapable ou de mauvaise volonté, surtout si c'est le second, suffit pour faire manquer le voyage; aussi, dans tous ees cas, les consuls des États-Unis ont-ils l'ordre de débarquer tout homme ou tout officier regardé comme préjudiciable au succès de l'armement.

Cette liberté d'action du capitaine rend les officiers et les équipages plus obéissants, dans leur propre intérêt, ce qui n'avait pas toujours lieu avant l'adoption de ces dispositions.

Il est indispensable d'avoir de bons officiers et de bons harponneurs, habiles et jeunes; et, quand ces postes sont bien remplis, peu importe comment le reste de l'équipage se trouve composé.

On a encore remarqué que les baleiniers américains, dont les équipages sont formés de jeunes gens provenant de l'intérieur, et qui vont pour la première fois à la mer, sont ceux qui obtiennent les meilleurs résultats, ceux qui ont le moins de difficultés et le moins de déserteurs : les vieux matelots sont en général plus vicieux, plus raisonneurs et moins obéissants.

Les Américains d'ailleurs fort habiles pêcheurs, ne réussissent pourtant pas toujours, dans ces voyages,

aussi complétement qu'on serait en droit de le penser, connaissant leur capacité et leur esprit entreprenant : l'ivrognerie et la révolte font souvent manquer leurs campagnes de pêche les mieux combinées.

Quelques coutumes pernicieuses répandues parmi eux conduisent plus particulièrement à ces désastres, et c'est pour éviter qu'elles s'introduisent parmi nous, plutôt que par esprit de critique, que je vais en parler.

Beaucoup de marins américains contractent des dettes avant de s'embarquer, et leurs armateurs leur donnent à cet effet les plus grandes facilités, en répondant pour eux, nantis de billets qu'ils se font souscrire à six mois de la date du départ du bâtiment. Les armateurs qui deviennent ainsi créanciers des marins qu'ils emploient, et auxquels ils prennent un intérêt de 40 et même de 50 pour 100 jusqu'à l'époque de la liquidation du produit de la pêche, trouvent, par cette conduite peu libérale, le moyen d'accaparer à eux seuls presque tous les bénéfices du voyage, car ces dettes sont rarement de moins de 100 piastres, et quelquefois elles vont jusqu'à 200 pour chaque marin.

Pour peu que ces matelots reçoivent encore des effets du capitaine, qui les livre toujours à des prix très-élevés et en faisant payer de plus 50 pour 100, seulement pour l'intérêt de l'argent, ils ne voient plus devant eux qu'une campagne de travaux et de souffrances; ils s'abandonnent alors à la paresse, sont insubordonnés et désertent dès qu'ils trouvent une occasion favorable, quelquefois même, au grand préju-

dice de l'armement, en enlevant les baleinières.

Plusieurs consuls des Etats-Unis m'ont assuré qu'ils avaient reconnu que tous les baleiniers équipés d'hommes ainsi endettés étaient exposés à mille difficultés et que bien rarement ils faisaient d'heureux voyages.

A bord d'autres baleiniers, une pratique non moins fâcheuse s'établit, vers la fin de la pêche, par une spéculation peu honorable des capitaines. Dans des relâches, qu'ils font alors avec intention, ils livrent aux marins sous leurs ordres, et à des prix énormes, autant d'effets qu'ils veulent en prendre; ceux-ci, manquant d'argent, les revendent à terre pour le tiers ou le quart de la valeur qu'ils ont reconnue à ces effets et quelquefois pour bien moins encore; par ce trafic honteux les capitaines réussissent à pousser à la désertion des malheureux qui n'ont plus d'intérêt à retourner dans leur patrie, n'ayant plus rien à recevoir. On m'a assuré que des capitaines avaient obtenu, par ce moyen et pour une valeur réelle de quelques piastres, les deux tiers de l'huile qui revenait à leurs matelots.

De bons réglements ou plutôt de bonnes lois pourraient seules mettre obstacle à ces honteuses manœuvres. Je ne pense pas qu'elles soient déjà communes parmi nous, cependant j'ai lieu de craindre qu'elles n'aient commencé à s'introduire dans nos armements.

J'ai reçu des plaintes de l'équipage d'un baleinier français contre l'armateur de ce navire, qui leur prenait de 40 à 50 pour 100 d'intérêt sur les avances qu'il leur avait faites pour s'équiper au départ.

Je conçois bien qu'à cause des risques de mer l'intérêt

de l'argent soit élevé, mais il me semble que cet intérêt ne devrait se composer que de celui de l'argent dans le port d'armement, augmenté seulement de la prime d'assurance au prorata de la somme avancée et que, dans tous les cas, l'intérêt de l'argent prêté devrait toujours être réduit au taux commun, du jour où un gage se trouve embarqué sur le navire.

Je pense qu'il y a lieu de faire, à cet égard, une enquête dans l'intérêt des marins qui se livrent à l'utile industrie de la pêche de la baleine.

De l'embarquement des matelots et officiers de pêche, par les soins de l'armateur.

L'ordre et l'union à bord des bâtiments baleiniers me paraissant une des conditions principales du succès de ces armements, je regarde comme très-contraire à cette fin si désirable tous les embarquements ou engagements d'officiers ou de matelots faits sans la participation ou sans le consentement du capitaine, de qui il est essentiel qu'ils dépendent.

Les hommes qui se trouvent dans cette position exceptionnelle, sûrs de l'appui de leur armateur, se considèrent, en quelque sorte, comme indépendants de leurs capitaines, si toutefois ils ne s'arrogent une espèce de droit d'investigation sur leur conduite, ce qui ne manque jamais d'affaiblir les liens de la discipline, et ce qui souvent la détruit complétement.

Si, par une conduite sage et prudente, ces personnes se tiennent dans une bonne voie, leur position

à part n'en excite pas moins la jalousie de leurs camarades, et tend toujours à faire naître le désordre ; en définitive, cette disposition ne peut avoir aucun bon effet pour les armateurs qui compromettent ainsi, sans compensation, l'avenir de leurs expéditions.

De l'obligation du travail.

J'ai reconnu que, dans beaucoup de polices d'engagement des matelots envers l'armateur, le capitaine ou le navire, ils ne sont loués que pour la pêche ; qu'ils ne doivent concourir à la manœuvre qu'autant qu'elle a rapport à cette industrie, et qu'ils ne sont tenus à aucun service, soit pour l'armement soit pour le désarmement du bâtiment : d'où il suit qu'ils ne veulent point travailler aux réparations du gréement, au halage ou déhalage du bâtiment pour entrer dans les baies ou pour en sortir, lorsqu'on est dans la nécessité d'y relâcher. Ces marins refusent encore leur concours pour l'embarquement des provisions, et enfin, en cas d'avaries, ils prétendent ne rien devoir comme travail, et ils veulent être payés de leurs journées, pendant le temps des réparations, non d'après le prix de France, mais d'après celui qu'ils fixent eux-mêmes, à raison de la position où ils se trouvent.

Il me paraîtrait donc nécessaire de rendre à cet égard les polices d'engagement plus explicites, et si, dans certains cas, les marins ont droit à une solde particulière, ce que je ne décide pas, il conviendrait de l'éta-

blir par la police d'engagement d'une manière si positive qu'elle ne pût être contestée.

De la discipline.

Il paraît presque démontré que les graves délits contre la discipline qui se sont multipliés d'une manière effrayante à bord des bâtiments employés à la pêche de la baleine, ont été dus, en grande partie, au mode vicieux d'armement de ces navires, au temps prolongé de leur éloignement et à l'absence de toute surveillance; on doit aussi, et il ne faut pas se le dissimuler, les attribuer à plusieurs autres causes, étrangères à cette industrie, et dont les effets ont été également ressentis à bord des bâtiments employés pour le commerce.

Ces causes principales de désordres paraissent tenir :

1° Aux idées générales d'indépendance et d'égalité légale, que les matelots, comme beaucoup d'autres personnes, confondent avec la licence ou la liberté de tout faire, et avec l'égalité sociale absolue;

2° A l'opinion générale bien prononcée contre tout châtiment corporel, ce qui laisse les capitaines sans moyens coërcitifs en leur pouvoir et dans l'impossibilité de sévir contre les matelots coupables de sédition ou d'autres fautes majeures qui compromettent leur autorité, et par suite, la sûreté des bâtiments qui leur sont confiés et les opérations dont ils sont chargés.

La prison, les fers ou le retranchement de vivres sont des peines illusoires et inapplicables à bord des bâtiments du commerce, où le concours de tout l'é-

quipage est toujours nécessaire, indispensable même à la manœuvre et aux travaux à exécuter.

Les effets de ces causes, bien que ressentis à bord des bâtiments qui ne sont occupés que du commerce, y sont cependant moins préjudiciables aux intérêts généraux et plus palliés, attendu que les capitaines n'ont que des traversées à faire, et que, dès leur arrivée au port de destination, ils s'empressent, soit par des mesures prises à l'amiable, soit par des rapports, soit enfin par des plaintes spéciales portées aux consuls, de se débarrasser des mauvais sujets ou des hommes dangereux qui troublent l'ordre.

Il résulte de là que, bien que le mal existe, il a dans la navigation marchande, des suites moins fâcheuses qu'à bord des navires baleiniers, et c'est, je pense, ce qui rend les plaintes d'insubordination moins vives dans cette navigation que dans celle de la pêche.

Cette considération même fait que les délits commis à bord des baleiniers devraient être regardés comme plus graves, et punis par la loi avec une sévérité proportionnelle plus grande.

On remarque aussi que, plus les bâtiments sont éloignés, ou plus les campagnes se prolongent, et plus la tendance à la paresse, aux désordres, à l'insubordination et à la révolte prennent d'intensité et deviennent difficiles à réprimer. Ceci est la conséquence naturelle des fatigues, des longues privations que l'on éprouve dans ce rude métier; c'est aussi un effet de l'absence de toutes nouvelles de son pays et de sa famille qui amène peu à peu le découragement et la pa-

resse, et, pour peu que, dans ces prédispositions fâcheuses, les succès ne répondent pas complétement à l'attente des marins, ou que quelques propos innocents en apparence soient tenus par les plus démoralisés, le désordre grandit rapidement, est bientôt à son comble et le pouvoir du capitaine se trouve méconnu, parce qu'il est éloigné, sans appui, sans recours, et que la punition à venir est regardée comme un problème d'une solution incertaine.

L'avenir des navires et des équipages dans cet état de choses est toujours marqué par des sinistres et par la ruine des armateurs. C'est dans ces circonstances cependant, qu'il serait important que le capitaine fût armé de pouvoirs suffisants, pour arrêter le mal dans son origine par une punition prompte et efficace, car toute menace de punition au retour est regardée avec mépris et reste sans effet.

Le mal n'est pas difficile à trouver ; ses causes sont même assez déterminées pour être précisées ; mais, sans une législation *ad hoc*, commandée par la nature même des choses, les remèdes ne sont guère applicables.

C'est certainement par une disposition pleine de sagesse que les lois en France obligent les capitaines à prouver qu'ils sont capables de conduire les bâtiments qui leur sont donnés, et que l'existence des matelots que l'Etat leur confie n'est exposée qu'aux chances ordinaires de la navigation. S'il m'est permis de m'expliquer en toute liberté, je dirai qu'il faudrait aussi chercher dans la moralité des capitaines et dans des lois pénales qui leur seraient particulièrement ap-

plicables, la garantie d'un traitement humain et juste de leur part envers les matelots, mais j'ajouterai qu'en même temps la loi devrait les armer de pouvoirs suffisants pour obtenir toujours l'obéissance sans laquelle on ne répond de rien parce qu'on ne peut rien.

Le mal qui tourmente l'organisation de la marine baleinière est grave, profond; autant vaudrait peut-être renoncer au peu de navigation que nous avons, que de laisser le désordre continuer.

Nos lois pénales maritimes ne sont plus en harmonie avec l'état actuel de la société, tout le monde en convient; cette question est difficile, il est vrai, mais n'est-il pas préférable de faire face à l'obstacle pour le combattre et le vaincre que de le tourner pour l'éviter, ou de fermer les yeux pour ne pas le voir; tout ajournement à cet égard ne peut qu'être très-préjudiciable à l'avenir de la marine, et il faut se hâter de détruire tout ce qui peut arrêter la marche d'une utile réforme et adopter même au plus vite toutes les mesures nécessaires pour en faciliter le développement.

Les lois militaires sont maintenant suffisantes pour les besoins de la discipline de l'armée; le Code pénal de la marine doit également être revisé et basé sur l'état de nos mœurs nouvelles et les besoins actuels de la navigation.

C'est par le Code pénal de la marine militaire qu'il faut commencer cette grande œuvre, car ce sont les consuls et les commandants des différentes fractions des forces navales de France qui doivent être, *à priori*,

chargés d'exercer à l'étranger la répression des délits commis à bord des bâtiments du commerce. Ainsi, et de même que les capitaines du commerce tiennent leurs pouvoirs sur les matelots, du rang qu'ils occupent dans la marine de l'État, le code des navires armés en pêche ou en marchandise doit être une émanation du Code militaire que tout capitaine est appelé à appliquer pour les fautes de discipline, en l'absence de toute autre juridiction, et cela, en vertu de la nécessité et de la partie de juridiction qui doit lui être attribuée par les lois pour le maintien de la justice, les intérêts du commerce et de l'ordre dans les équipages.

Jusqu'à ce que l'on ait trouvé un moyen de rendre la justice effective, à toute distance des tribunaux, on sera dans l'obligation de déléguer aux commandants d'escadres et même aux capitaines des navires particuliers, des pouvoirs qui paraissent d'abord exorbitants, mais qui, cependant, sont loin d'excéder ceux accordés aux juges des tribunaux ordinaires, et sont tout-à-fait indispensables, vu la nature des choses et la situation isolée où les bâtiments se trouvent journellement. Ces principes rentrent d'ailleurs dans le droit commun. En effet, un négociant ou un industriel qui établit une manufacture n'est point abandonné à la merci du caprice de ses ouvriers, et sa fortune est protégée par les lois. Si les hommes qu'il loue au jour ou à la semaine, au lieu du mois ou de l'année, ne voulaient pas travailler et sortaient de ses ateliers pour aller courir les cabarets et s'enivrer, il

en ferait aussitôt justice en les renvoyant et ses capitaux ne seraient pas compromis. Et, si ces mêmes ouvriers se révoltaient contre son autorité ou celle de ses chefs d'ateliers, aussitôt la force armée viendrait à son secours et les tribunaux lui feraient bonne et prompte justice en prononçant des dommages et intérêts en sa faveur.

Pourquoi donc le négociant qui arme des navires et qui est pour le moins aussi utile à l'État que tout autre industriel, puisque en aventurant une partie de sa fortune il favorise non-seulement toutes les industries mais encore l'agriculture, en portant leurs produits sur les marchés étrangers, où il leur fait obtenir une valeur plus grande, tout en concourant à la puissance du pays, à qui il prépare, pour le temps de guerre, une classe d'hommes précieux; pourquoi, disons-nous, n'aurait-il pas droit à une égale protection pour ses capitaux et ne serait-il pas jugé digne du même intérêt?

Quant au droit, il me semble devoir être le même; la spécialité de l'emploi de ses fonds en armements est différente, mais la protection ne pouvant être ni aussi immédiate, ni de même nature, n'en doit cependant pas être moins efficace; or, c'est ce qui ne peut avoir lieu que par une législation particulière aussi, et applicable dans l'espèce.

Quoi qu'il en puisse être, la nécessité d'accorder des pouvoirs spéciaux aux capitaines est une des conséquences inévitables de la réunion des hommes en société, et ce n'est qu'en les établissant de la manière la plus convenable aux intérêts généraux que l'on peut

en retirer les avantages que l'on doit en attendre et en écarter les inconvénients.

Si l'on suppose, pour un instant, que l'action des lois et des tribunaux soit suspendue, on conçoit en même temps l'idée du désordre qui s'emparerait de la société. Eh bien! ce qui arriverait dans la société est ce qui arrive à bord des bâtiments, du moment que la loi retire aux capitaines ou du moins ne leur accorde pas l'exercice du pouvoir dévolu aux tribunaux dans l'ordre social.

On doit sans doute donner à ces pouvoirs une limite, qu'il ne faut pas dépasser; mais, à très-peu d'exceptions près, il y a plus de dangers à ne point accorder de pouvoirs suffisants qu'à en donner trop.

Les équipages qui ne craignent aucune pénalité sont turbulents, exigeants, paresseux et insubordonnés; si, au contraire, ils sont convaincus que leurs fautes seront réprimées, leur conduite est régulière.

Quant aux abus de pouvoir, de bonnes lois peuvent les prévoir et les prévenir. Un homme de la classe des capitaines, sera toujours plus contenu par la crainte du déshonneur qui s'attacherait à son nom, par une condamnation, que des hommes qui ne sont point éclairés ne peuvent l'être par la crainte de punitions qui ne seraient appliquées qu'au retour, et qui, indépendamment du peu d'effet qu'elles pourraient produire pour la répression des délits, auraient même, si les matelots y ajoutaient foi, l'inconvénient de les porter à la désertion pour en éviter l'application.

C'est assez, je pense, arrêter l'attention de Votre Excellence sur un sujet que j'ai cru ne pas devoir omettre, quoique tous ces faits soient connus et que ces réflexions soient communes à tous les officiers de la marine appelés par leur service à être témoins des désordres qui existent, et à juger de ce qu'il conviendrait de faire pour les arrêter ou les prévenir.

Mesures proposées pour le rétablissement de la discipline.

En attendant qu'un nouveau Code pénal maritime vienne mettre l'ordre à bord des bâtiments du commerce armés pour la pêche de la baleine, je crois que l'on y parviendrait dans l'état actuel de la législation par les mesures suivantes :

Ne plus armer de baleiniers que régulièrement selon la coutume suivie pour toute espèce d'armements particuliers, c'est-à-dire ne plus mettre à bord de chaque navire qu'un seul capitaine conformément au vœu de la loi; le faire participer au choix de ses officiers de pêche et de tous les matelots qui doivent s'embarquer sous ses ordres.

L'autoriser à demander aux consuls et aux commandants de station qu'il pourra rencontrer le débarquement de tout officier, officier-marinier ou matelot qu'il jugerait nuisible au succès de son expédition; l'obliger à remettre, en même temps que sa demande de débarquement, un rapport motivé sur les faits qui le mettent dans la nécessité de faire cette démarche, et un état de situation du produit de la pêche au jour de la demande de débarquement pour assurer

la propriété de l'officier ou du matelot débarqué.

Donner le pouvoir aux capitaines :

1° De frapper d'une amende de cinq francs par jour tout matelot valide qui refuserait de concourir aux travaux à exécuter à bord ;

2° De condamner à une amende de quarante à cinquante francs tout matelot qui refuserait positivement d'obéir en fait de service et en présence de l'équipage ou de partie de l'équipage.

Ces condamnations, pour avoir leur effet, devront être enregistrées sur le journal timbré, à la date du jour du délit et de la condamnation, et le produit devra en être affecté à la caisse des invalides de la marine.

3° La même amende de quarante à cinquante francs pourra être prononcée contre tout officier ou matelot qui, commandé pour le service de surveillance dans les rades ou dans les ports, s'absentera sans permission pour aller à terre, ou enlèvera une embarcation pour s'y rendre. Cette condamnation devra également être enregistrée sur le livre-journal timbré.

En échange de toutes ces charges, le gouvernement pourrait accorder une paie d'avancement au service à chaque matelot, à son retour d'une campagne de pêche de deux à trois ans, sur la demande écrite du capitaine, appuyée préalablement d'un procès-verbal signé de trois officiers du bord.

Ces avancements ne pourraient être portés plus loin que le grade de matelot de 1re classe inclusivement.

Cependant, si des matelots persistaient dans cette utile profession, chaque campagne ultérieure pourrait

leur valoir un chevron, auquel serait attachée la jouissance du même supplément de solde accordé aux matelots de l'État pour ancienneté de service. Et, en effet, lorsque nous aurons en France des pêcheurs habiles et assez nombreux pour fournir à tous les armements de pêche, ne serait-ce point aux marins qu'il conviendrait alors d'allouer des primes d'encouragement plutôt qu'aux armateurs? Ces derniers ne manqueront jamais tant que la pêche sera productive.

Si l'on pensait que les amendes dont il est ici question ne pussent être autorisées sans une loi spéciale, il serait possible d'en faire une clause des polices d'engagement des matelots avec leurs armateurs; ces polices rentreraient alors dans l'ordre des contrats civils ordinaires et deviendraient par cela même légales et obligatoires.

Une des causes principales du découragement qui se manifeste dans les équipages des bâtiments baleiniers est la crainte qu'ils éprouvent, à la moindre avarie ou à la première contrariété, de faire une campagne sans résultat, par conséquent sans solde et sans compensation pour leurs peines. Cette crainte domine tellement les équipages qu'un baleinier, dont les débuts ne sont pas heureux, fait rarement ensuite une bonne pêche. Les hommes sont mécontents, insubordonnés et désertent s'ils trouvent une occasion favorable de le faire; enfin, souvent par leur inconduite, ils amènent l'insuccès qu'ils redoutent.

Ne serait-il pas possible d'obvier à cet inconvénient en n'engageant à la part, que le capitaine, les officiers et

les harponneurs, et les matelots à une solde fixe avec une prime sur la pêche, proportionnée au succès obtenu ? Ceci n'est qu'une question.

Divisions de la pêche.

La pêche de la baleine se divise en deux branches bien distinctes : la première doit sa prééminence au danger de son exploitation et à la plus grande valeur du produit qu'elle donne : elle est la plus importante. Cette pêche est celle de la baleine que nous désignons sous le nom de cachalot, et qui est connue par les Anglais et par les Américains sous celui de *sperm-whale* , ou quelquefois *white-whale* (baleine blanche).

Cette baleine est celle dont on retire le sperma-céti ou blanc de baleine ; sa pêche ne se fait qu'au large et généralement dans les lieux où l'on ne trouve pas le fond, particulièrement entre les tropiques ou dans quelques localités hors des tropiques, suivant la saison.

La seconde branche comprend la pêche de la baleine nommée par nous baleine franche, et par les Américains et par les Anglais *right-whale* (baleine droite), ou encore *black-whale* (baleine noire).

La pêche de cette espèce se fait principalement dans les baies, sur les côtes et dans quelques parages que je vais indiquer, et qui ne doivent être fréquentés que dans la saison favorable.

Cette baleine est celle qui donne les fanons, produit plus généralement connu en France par le nom

de barbe de baleine. Les bâtiments qui font cette pêche prennent également une troisième espèce de baleine qui, à raison d'une excroissance qui occupe sur le dos la place de l'aileron, prend le nom de baleine à bosse, ou *humpback* d'après les Anglais et les Américains.

La baleine à bosse ne se prend que dans les baies, où, en général, on la trouve en grand nombre; le plus ordinairement elle coule et ne reparaît que 24, 36 et même 48 heures après avoir été tuée, ce qui fait qu'en mer, où on la rencontre aussi, on ne s'en occupe pas. Dans les rades on a soin de mouiller une bouée ou une baleinière dessus, et on la veille jusqu'à ce qu'elle reparaisse.

On reconnaît sept espèces de baleines très-différentes les unes des autres; les trois premières, dont il vient d'être question, sont les seules bien intéressantes pour le commerce; les quatre dernières portent le nom de *fin-back* (baleine à aileron), *sulpher-bottom* (sans traduction, peu connue), *killer* (tueur) et *black-fish* (poisson noir); quelques pêcheurs ajoutent à ce nombre une huitième espèce, qu'ils désignent sous le nom de *grampus*.

Ces dernières espèces ne se pêchent qu'occasionnellement et pour ainsi dire par passe-temps; les unes donnent un produit de peu d'importance, et les autres, sans avoir beaucoup plus de valeur, étant trop vives, sont, par cette raison, trop difficiles à prendre.

Toutes ces baleines se reconnaissent de loin, tant à la forme de leurs jets d'eau, à leur élévation, à

leur direction et à leur volume, qu'à la plus ou moins grande fréquence de leur apparition sur l'eau, au nombre plus ou moins répété de leurs *souffles*, au temps qu'elles mettent à plonger, à la manière dont elles plongent et enfin aux différentes parties du corps qu'elles mettent à découvert en venant à l'air.

Des fonds de pêche.

Les deux premières pêches de la baleine, celle du cachalot et celle de la baleine franche, ne sont pas moins différentes dans leur exploitation que dans leurs produits.

La pêche du cachalot est celle dont s'occupent spécialement les Américains; ils ne prennent la baleine noire que lorsque le temps de leur pêche étant près d'expirer, ils ne se trouvent point entièrement chargés; alors seulement, et, pour ne pas retourner à vide, ils achèvent leur cargaison avec cette baleine que, jusque-là, ils semblaient avoir méprisée.

La véritable raison de cette conduite tient à la différence de la valeur des deux produits.

Un chargement entier d'huile de baleines-cachalots rendu aux Etats-Unis, peut valoir, dans les bonnes années, depuis un million jusqu'à 1,200,000 francs; le même chargement, en produits de baleines noires, ne s'élèverait tout au plus qu'à deux ou trois cent mille francs.

Les Anglais pêchent également la baleine-cachalot, mais ils ne négligent pas entièrement pour cela la

pêche de la baleine *franche*. Le plus grand nombre de leurs pêcheurs est adonné au cachalot; le plus petit à la pêche de la baleine franche. Quelques-uns pêchent indistinctement les deux espèces. La seconde pêche se fait assez activement avec de petits bâtiments sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, sur celles de la Nouvelle-Hollande et de Van-Diémen; ces pêcheurs portent leur cargaison au marché de Sydney, à la Nouvelle-Hollande, à ceux d'Hobart-Town et de Launceston, à l'île de Van-Diémen.

Les Français, jusqu'à présent, n'ont pêché presque exclusivement que la baleine noire; quelques-uns de nos baleiniers prennent cependant le cachalot quand ils le rencontrent parmi les baleines noires, ce qui arrive fréquemment lorsqu'ils croisent entre le 35° et le 45° degré de latitude, dans l'été de l'hémisphère où ils se trouvent.

Depuis quelques années seulement, soit que la pêche du cachalot n'ait plus la même abondance, soit que la valeur de ses produits ait été avilie, plusieurs bâtiments baleiniers américains pêchent indistinctement ces deux espèces, et ces essais ont donné de très-bons résultats.

La baleine dite cachalot, se tient presque constamment entre les tropiques; cependant, de la fin de septembre au commencement d'avril, on la rencontre souvent en grande quantité, depuis l'équateur jusque par 40° de latitude S., entre la côte de l'Amérique méridionale et la côte orientale de la Nouvelle-Zélande, et, d'avril en septembre, de l'équateur jusqu'au 40°

degré N. et de la côte du Japon jusqu'à celle du N.O. d'Amérique.

C'est dans les latitudes les plus élevées que les deux espèces de baleines se trouvent mêlées, surtout entre le 30e et le 36e degré. Cependant le cachalot ne se rencontre jamais qu'au large dans des parages sans fond.

Indépendamment des lieux situés hors des tropiques, les baleines-cachalots se trouvent en toutes saisons entre les tropiques. Pendant grand nombre d'années elles ont été rencontrées en abondance aux îles Galapagos, principalement sous le vent de cet archipel et auprès du rocher *Redondo;* néanmoins, depuis peu, elles semblent avoir abandonné ce parage, car pendant un séjour d'un mois que nous avons fait au milieu de ces îles, nous n'en avons vu que rarement.

Les eaux des îles Sandwich et des îles Marquises sont toujours considérées comme de bons lieux de pêche; il en est de même du voisinage de la côte du Japon, des îles Kouriles, de celles de *Bonin-Sima* et des îles du *King's-Mill's-Group*.

Dans l'espace compris entre le 5e et le 10e degré de latitude S. et du 90e au 120e de longitude occidentale, la pêche est abondante pendant toute l'année, mais surtout de novembre en février.

Ce lieu de pêche est connu des baleiniers sous le nom d'*Off shore ground*.

Enfin, dans l'hémisphère N., entre le 30e et le 35e degré et du 150e au 160e de longitude O., on trouve un lieu de pêche qui, de juin en octobre, est ordinairement très-productif.

Les baleines noires se trouvent partout, mais plus particulièrement près de terre, sur la côte orientale de Patagonie, entre le 35e et le 45e degré de latitude S., dans l'été de l'hémisphère et dans les ports de cette côte pendant l'hiver; sur la côte occidentale d'Amérique, au Chili, entre le 35e et le 45e degré, de septembre en avril; sur celle de Californie, d'avril en septembre, du 30e au 40e degré N.; sur la côte orientale de la Nouvelle-Zélande, d'octobre en mars, du 35e au 40e degré, et, sur cette côte, pendant toute l'année, en hivernant dans les ports de l'E., où l'on se trouve moins exposé aux mauvais temps, et où la pêche a toujours pu se faire avec avantage.

On trouve encore les baleines noires, en grand nombre sur la côte orientale du Japon pendant l'été et principalement de mai en fin d'août; sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et de Van-Diémen, du 35e au 45e degré tant à l'E. qu'à l'O., depuis octobre jusqu'en février.

Enfin, dans l'océan Atlantique, depuis avril jusqu'en octobre, on trouve les baleines noires dans les baies à l'O. du cap de Bonne-Espérance, en descendant la côte jusqu'au port Alexandre; aussi dans le voisinage des îles Tristan d'Acunha, d'octobre en avril; enfin, dans la même saison, entre les parallèles de 35 à 45° S., jusqu'à la côte de Patagonie du côté de l'O., et jusqu'à celle de la Nouvelle-Hollande, en allant vers l'E.

Il se trouve, dans cette zone, un espace compris entre le 40e et le 50e degré de longitude occidendale,

dans lequel les eaux sont d'une couleur jaunâtre, comme si cette altération était due à un haut-fond. L'eau est décolorée comme sur les bancs; cette place, par cette raison, est connue des pêcheurs sous le nom de *faux-banc* ou *banc du Brésil;* c'est généralement un bon lieu de pêche.

En 1825, plus de 200 bâtiments y ont fait la saison de septembre en février; depuis cette époque, la pêche semble y avoir été moins productive et les bâtiments moins nombreux.

Époque convenable du départ d'Europe.

L'époque du départ n'est point indifférente pour les baleiniers destinés à la pêche du cachalot.

Le moment le plus favorable, si l'on doit passer le cap Horn, serait en avril ou en mai, afin de pouvoir se trouver en septembre au Chili. Si la destination était la Nouvelle-Zélande, il serait préférable de ne partir qu'un peu plus tard, car le beau temps, même à l'extrémité N. d'Ika-na-mawi, ne commence guère avant la fin d'octobre.

Cependant ces époques de départ paraissent convenir, parce qu'en arrivant il sera avantageux, dans l'un ou l'autre cas, de relâcher pendant quelques jours, soit au Chili, soit à la Baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande, afin de pouvoir ensuite entreprendre une croisière de six à huit mois de pêche, pendant laquelle on ne touchera terre qu'une fois pour prendre des végétaux et des fruits.

Lorsque le mois de mai ramène la mauvaise sai-

son, les bâtiments qui pêchent sur la côte du Chili, se portent successivement vers les îles Juan Fernandez, et sur la côte du Pérou ; ils relâchent à Payta, se dirigent ensuite vers les îles Galapagos et, de ce point, ils pêchent entre le 5e et le 10e degré de latitude S., où ils cherchent à se maintenir le plus longtemps possible, de 110° à 120° de longitude O.; de là, ils se reportent de nouveau sur la côte du Chili, pour recommencer la même croisière à la saison suivante, si la pêche n'est pas finie.

D'autres fois, les baleiniers se dirigent vers les îles Marquises qu'ils dépassent peu à l'O., puis ils vont se rafraîchir à O-Taïti, ou à quelqu'autre des îles de la Société, ou des îles des Navigateurs, qui sont aujourd'hui très-fréquentées.

Quant aux baleiniers qui ont pêché à la Nouvelle-Zélande, dès que la mauvaise saison arrive, ils se portent vers le tropique et O-Taïti ; de là ils se dirigent vers la ligne, sur le King's-Mill's-Group, et remontent au N. jusque sur la côte du Japon. Quelquefois ils ne dépassent pas le King's-Mill's-Group, pour pouvoir revenir à la Baie des Iles en octobre.

Les bâtiments qui suivent cette dernière direction ne vont jamais à l'O. du King's-Mill's-Group, car ils ne pourraient plus revenir en temps utile, à cause de la force des courants qui portent toujours à l'Ouest : il est nécessaire pour faire cette navigation qu'ils soient fins voiliers.

D'autres fois, les baleiniers qui ont fait la saison de la Nouvelle-Zélande se portent au N. et cherchent

à gagner, dans l'E., entre le 23° et le 26° degré de latitude où la pêche est bonne, de mars en juin; de là ils vont se rafraîchir à O-Taïti ou à quelqu'autre île de la Société.

Il est rare qu'une pareille croisière, bien employée, ne donne pas les résultats les plus satisfaisants, soit qu'on la fasse au Chili, soit qu'on la fasse à la Nouvelle-Zélande.

Les baleiniers qui, des îles de la Nouvelle-Zélande, se sont dirigés vers O-Taïti et la côte du Japon, se portent ordinairement de là entre le 30° et le 35° degré N., et pêchent, en allant à l'E., jusqu'à la côte de la Haute-Californie; ils y relâchent en octobre ou en novembre, soit à Monterey, soit à San-Francisco, et, après un séjour, devenu nécessaire, dans un de ces ports, ils descendent le long de la côte de Californie, jusqu'à l'entrée du golfe de ce nom, où ils pêchent en décembre et en janvier, auprès du cap San-Lucas.

Si la pêche de ces baleiniers n'est pas terminée, ils retournent aux îles Galapagos ou aux îles Sandwich, pour recommencer une nouvelle saison.

D'autres fois, ces pêcheurs, après avoir quitté la côte du Japon, reviennent directement aux îles Sandwich, pour s'y rafraîchir et s'y reposer.

Les baleiniers qui, après avoir fait la pêche du Chili, se sont dirigés sur Payta et les Galapagos, ne suivent pas uniformément la même route; quelques-uns, au lieu d'aller aux Marquises, font route vers les îles Sandwich et la côte du Japon, d'où ils reviennent, soit en Californie, soit aux îles Sandwich, d'où,

enfin, ils partent pour retourner chez eux, si leur pêche est terminée.

D'O-Taïti, où les bâtiments baleiniers arrivent dans toutes les saisons, ils en partent également dans tous les temps et se portent sur tous les points.

Ceux qui arrivent en mars, en avril et en mai, se dirigent vers le N. O., passent auprès des îles des Navigateurs, et de là, vont vers la ligne, jusqu'au King's-Mill's-Group; de ce point ils remontent au N. jusqu'au Japon.

Ceux qui partent en juin et en juillet prennent la même direction et cherchent à se maintenir auprès de la ligne, et à ne pas dépasser à l'O. le King's-Mill's-Group pour retourner en octobre ou en novembre à la Nouvelle-Zélande.

Dès les mois d'août et de septembre, beaucoup de baleiniers vont au S. pour regagner à l'E. la côte du Chili, ou aller entre le 110e et le 120e O., et entre le 5e et le 10e S.; mais pour toutes ces navigations, il faut avoir de bons bâtiments de grande marche, afin de pouvoir gagner ou du moins se maintenir contre les courants.

Des bâtiments expédiés trop tard.

Les bâtiments qui partent d'Europe à une époque trop avancée sont exposés à n'arriver au Chili ou à la Nouvelle-Zélande, qu'après la saison de la pêche; ils devront alors ne point s'y arrêter et se porter immédiatement vers le N., car il serait aussi inutile qu'imprudent de séjourner dans ces parages hors de la sai-

son favorable; et ces baleiniers en retard n'auront plus qu'à suivre les traces de ceux qui, ayant fait la saison de pêche, poursuivent le cachalot dans sa retraite vers l'autre tropique.

Les baleiniers qui arriveront au Chili en mai ou plus tard se dirigeront donc vers la côte du Pérou et Payta, et ceux qui arriveront à la Nouvelle-Zélande, feront route vers O-Taïti; car, après une traversée aussi longue, les uns et les autres auront besoin de se rafraîchir avant de commencer leur croisière de pêche.

Si ces navires étaient destinés pour la côte du Japon, ils iraient de suite aux îles Sandwich pour s'y rafraîchir, mais, au reste, tous ces bâtiments retardataires feraient une mauvaise entrée de pêche, car les premiers seraient cinq à six mois, et les derniers huit mois, avant de pouvoir entreprendre leur première croisière.

Quant aux bâtiments qui pêchent les baleines noires, comme elles se rencontrent également dans les baies et à la mer, toutes les saisons conviennent presque autant pour le départ; cependant, s'ils arrivaient en été à la côte de Patagonie, il serait mieux d'y commencer la pêche, en allant vers le S., afin de ne rien perdre de la bonne saison du cap Horn.

Lieux de pêche peu fréquentés.

En parlant de tous les parages de pêche, je ne me suis occupé que de ceux qui sont habituellement visités.

Les baleines noires, cependant, se trouvent encore par les latitudes élevées dans l'été de l'hémisphère; ces

baleines sont précisément les plus grandes et, par conséquent, les plus productives; elles rendent quelquefois 150 et même 200 barils d'huile, tandis que celles de la même espèce que l'on prend sur la côte du Chili ne donnent pas au-delà d'une moyenne de 70 à 80 barils; celles de Tristan d'Acunha, de 80 à 90; celles de la Nouvelle-Zélande de 90 à 110.

Les cachalots sortent rarement des mers chaudes; je ne pense pas qu'on les trouve au-delà du 40e degré de latitude de chaque côté de l'équateur.

Le produit ordinaire d'un cachalot est de 60 à 120 barils d'huile et de blanc de baleine.

Les baleiniers croisent peu, en général, par les hautes latitudes; les grosses mers, les brumes et les mauvais temps que l'on rencontre fréquemment dans ces parages sont contraires au succès de la pêche.

Les grosses mers empêchent de mettre les baleinières à l'eau; les brumes épaisses les exposent à se perdre ou à ne rien voir, lors même qu'il est possible d'entendre souffler les baleines, et les coups de vent détruisent, par la crainte des avaries, la préoccupation de la pêche; néanmoins quelques bâtiments font ces croisières aventureuses.

Nous avons rencontré des baleines en grand nombre dans les eaux des îles Kouriles, sur la côte du Kamtschatka, près des îles Aleutiennes et sur la côte de Californie.

Pendant les mois d'octobre, de novembre, de décembre et de janvier, on en rencontre souvent dans les parages du cap Horn.

Conclusion.

Après avoir fait connaître les lieux de pêche les plus estimés des baleiniers, il conviendrait d'ajouter ici la liste de tous les bâtiments qui ont parcouru l'océan Pacifique pendant les cinq dernières années, d'indiquer les parages qu'ils ont fréquentés, la quantité d'huile ou de blanc de baleine provenant de leurs croisières, le nom des ports où ils ont séjourné, la durée de leurs relâches, enfin le temps de leur pêche.

Au moyen de ces résultats comparés on pourrait se faire une idée plus exacte de la bonté relative des parages parcourus, en admettant toutefois, de la part des capitaines, la même habileté, la même activité, et il faut peut-être ajouter le même bonheur.

A défaut de ces documents si utiles que, sans consuls, on ne peut obtenir rigoureusement, j'ai rassemblé le plus grand nombre de renseignements possible que je joins ici sous la forme de tableaux; leur connaissance pourra jeter quelques lumières sur cette matière importante.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, tout le mouvement de la pêche se fait principalement autour de la Nouvelle-Zélande, d'O-Taïti et des îles Sandwich, à raison de la position moyenne qu'occupent ces îles par rapport aux meilleurs parages de pêche; ce sont aussi, et tout naturellement, les ports de la Baie des Iles à la Nouvelle-Zélande, de Papéïti, à O-Taïti et d'Hono-

loulou aux îles Sandwich, qui sont les plus fréquentées par les baleiniers.

Ces ports sont très-heureusement situés, faciles d'accès, très-sûrs de mouillage, et ils offrent en abondance des vivres frais, des végétaux et des fruits, à des prix très-modérés, et même très-bas.

A chacun des mouillages que nous venons de citer, on trouve toujours, en tout temps, quelques baleiniers en relâche; mais il y a, pour chaque localité, une époque plus spéciale, pendant laquelle le concours des baleiniers est beaucoup plus grand.

Aux îles Sandwich on a vu parfois de 50 à 60 baleiniers mouillés en même temps dans le port d'Honoloulou.

A la Nouvelle-Zélande, dans la Baie des Iles, où les baleiniers ne vont que depuis un très-petit nombre d'années, on en a compté de 30 à 40; enfin, à O-Taïti, ils se sont trouvés rassemblés au nombre de 15 ou 20 : là ce petit nombre tient à ce qu'ils relâchent dans les différentes îles de la Société, où ils se font des habitudes.

Pendant le temps de ces réunions, tous ces ports offrent l'image du désordre et de la licence la plus effrénée; les querelles sont nombreuses, et les suites fâcheuses qui les accompagnent font regretter qu'il n'y ait point, dans chacun de ces pays, un bon gouvernement, à la fois ferme et équitable, pour maintenir l'ordre parmi les marins des différentes nations qui, bien qu'en paix et en bonne intelligence, étant à jeûn, sont toujours prêts à se battre, même entre eux, lorsqu'ils sont ivres.

La défense de vendre des liqueurs fortes aux îles Sandwich et à O-Taïti a produit quelque amélioration à cet état de choses qui est encore loin d'être satisfaisant.

A la Nouvelle-Zélande, dans la Baie des Iles, où il n'y a encore aucun gouvernement, les habitants principaux de Kororaréka, presque tous Anglais, ont formé une association pour maintenir l'ordre et empêcher la désertion parmi les équipages; jusqu'à présent, ils ont réussi à modérer le désordre, mais il est fort à craindre qu'ils ne puissent longtemps maintenir les réglements utiles qu'ils ont établis.

Les Anglais ont des consuls à Honoloulou, port des îles Sandwich, et à Papéïti, port d'O-Taïti. A la Nouvelle-Zélande, Baie des Iles, ils ont placé ce qu'ils nomment un résident.

J'ignore quelles sont ses attributions, mais il agit comme consul pour toutes les réclamations que peuvent avoir à faire les capitaines de sa nation; ils recourent à lui comme arbitre : c'est en quelque sorte le *constable and police magistrate*.

Enfin, quoique sans pouvoirs bien reconnus ou déterminés et sans force coërcitive pour faire exécuter ses sentences, il se rend cependant utile à son pavillon.

Les Américains ont des consuls à Honoloulou et à Papeïti, et leurs places ne sont pas des sinécures pendant le temps des relâches des baleiniers.

Les gouvernements anglais et américain des Etats-

Unis font passer jusqu'à trois ou quatre bâtiments de guerre chaque année sur tous ces points.

Les baleiniers français jusqu'à présent n'ont, pour ainsi dire, point paru sur ces théâtres de pêche; ils ont commencé cependant d'une manière aussi remarquable que fructueuse dans les parages de la Nouvelle-Zélande, et les progrès rapides que cette industrie a faits depuis quelques années nous en assurent de plus grands, et appellent toute la sollicitude du gouvernement sur la protection dont elle va avoir besoin dans toutes les localités dont nous venons de parler.

Cette protection du gouvernement est devenue un des plus pressants besoins de la pêche de la baleine dans l'océan Pacifique, et particulièrement dans la Polynésie, attendu les sentiments hostiles que les missionnaires de la foi réformée ont, par fanatisme et en haine de la religion catholique, inspirés à tous les insulaires qu'ils dirigent, contre tous les catholiques et plus spécialement contre les Français; ils vont jusqu'à nous faire passer pour païens afin de nous rendre odieux à ces peuples.

La protection utile à accorder peut être exercée, soit par des consuls, soit par des bâtiments de guerre envoyés pour ce service; je suis convaincu qu'elle ne peut être plus longtemps différée sans qu'il en résulte quelques faits graves ou des événements fâcheux que nous aurions à déplorer, et, je le répète, elle est devenue une nécessité, à raison de l'état moral actuel de ces peuples et des fausses notions qu'on s'efforce de leur donner sur la France.

Je regarde comme très-utile que les deux moyens soient employés en même temps, au moins pendant quelques années, jusqu'à ce qu'enfin notre puissance et la bienveillance générale de notre gouvernement, étant plus connues, soient mieux appréciées.

L'établissement des consuls est indispensable à Honoloulou, aux îles Sandwich et à Papeïti, dans l'île d'O-Taïti.

Il importe, à raison de l'état peu avancé de la civilisation de ces pays, qu'on ne puisse tirer aucune induction défavorable du titre qui leur sera accordé, et, par ce motif, je pense que la dénomination de *consul de France*, est la seule qui convienne, quels que soient les traitements que l'on jugera convenable de leur allouer.

A la Baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande, où il n'existe que des tribus libres et indépendantes les unes des autres et sans aucune connexion politique, on ne saurait auprès de qui pourrait être envoyé un consul; mais on pourrait, à l'imitation des Anglais, établir sur ce point un résident ou agent commercial et politique auquel on attribuerait la juridiction des baleiniers qui se portent en grand nombre vers ces îles.

Cette mesure paraît d'autant plus nécessaire que, si on n'y prend garde, avant qu'il soit longtemps, nos baleiniers y seront obligés de payer des droits d'ancrage et l'eau nécessaire à leur consommation.

Dans tous les cas, la présence d'un bâtiment de guerre est là, et pour le moment, plus utile que dans aucune autre localité.

Je regarde donc comme le meilleur service à rendre à la pêche et comme la protection la plus efficace que le gouvernement puisse accorder aux baleiniers, l'envoi de bâtiments de guerre dans tous les ports que j'ai déjà désignés comme les lieux de relâche les plus favorables pour les pêcheurs, mais surtout et très-fréquemment pendant quelques années, dans celui d'Honolou-lou, à l'époque où viennent y relâcher les baleiniers, après leurs croisières sur la côte du Japon, c'est-à-dire de septembre en octobre et en novembre ; et dans le port d'O-Taïti en toutes saisons, mais plus particuliè-rement en avril, en mai, en juin et en juillet ; enfin à la Baie des Iles pendant toute l'année, mais surtout en janvier, en février, en mars et en avril, époque où les baleiniers arrivent pour se rafraîchir.

A Monterey, c'est en octobre et en novembre qu'ils arrivent, lorsqu'ils reviennent de la croisière de la côte du Japon ; au reste, la présence d'un bâtiment de guerre, à quelque époque que ce soit, aura toujours le même effet moral et politique ; mais, dans les sai-sons que je viens d'indiquer, ces bâtiments auraient en outre la chance de rencontrer un plus grand nombre des baleiniers français qui pourraient se trou-ver dans ces parages.

Bâtiments baleiniers américains qui ont relâché à Payta, côte du Pérou, pour y prendre des rafraîchissements, pendant les années 1835, 1836 *et* 1837.

NATION.	ANNÉES.	NOMBRE de bâtiments.	NOMBRE d'hommes d'équipage	TONNAGE.	NOMBRE de barils d'huile.	DIFFÉRENCE EN MOINS.
Américain.	1835	88	2,200	29,715	69,730	
Américain.	1836	57	1,413	19,066	36,615	31 bâtiments, 787 hom., 10,649 tonneaux et 33,115 barils.
Américain.	1837	43	1,052	14,501	32,328	14 bâtiments, 361 hom., 4,565 tonneaux et 4,287 barils

Nota. Pendant ces trois années, il n'a relâché que seize baleiniers anglais jaugeant ensemble 6,536 tonneaux.

Bâtiments baleiniers qui ont relâché à Honoloulou, îles Sandwich, pendant l'année 1837.

NATION.	ANNÉES.	NOMBRE de bâtiments.	NOMBRE d'hommes d'équipage	TONNAGE.	NOMBRE de barils d'huile.	OBSERVATIONS.
Américain.	1837	49	»	15,908	57,155	
Anglais. . .	1837	17	»	7,062	15,382	
Français. .	1837	1	»		41 (100 cachal. 800 baleine noire.)	La Nancy.

Quantité approchée d'huile de cachalot péchée par les Américains, sur la côte du Japon pendant la saison de quatre mois des années suivantes.

NATION.	ANNÉES.	NOMBRE de bâtiments.	NOMBRE d'hommes d'équipage.	TONNAGE.	NOMBRE de barils d'huile.	OBSERVATIONS.
Américain.	1833	52	»	»	524	Bien que cette pêche soit dite *de la côte du Japon*, c'est cependant hors de vue de terre qu'elle a lieu. Les baleiniers désignent ce parage par le nom de : *off shore ground of Japan* (fond du large de la côte du Japon). Le meilleur temps de pêche est en mai, en juin, en juillet et en août.
Américain.	1834	45	»	»	504	
Américain.	1835	38	»	»	555	
Américain.	1836	41	»	»	561	

Bâtiments baleiniers qui ont relâché à O-Taïti, pendant l'année 1837.

NATION.	ANNÉES.	NOMBRE de bâtiments	NOMBRE d'hommes d'équipage.	TONNAGE.	NOMBRE de barils d'huile.	OBSERVATIONS.
Américain	1837	70	»	»	»	Tous ces bâtiments ont pu se procurer de la viande fraîche, des légumes et des fruits en abondance, et à des prix très-modérés.
Anglais. . .	1837	7	»	»	»	
Français .	1837	»	»	»	»	

Bâtiments baleiniers qui ont relâché à la Baie des Iles, pendant l'année 1838.

NATION.	ANNÉES.	NOMBRE de bâtiments.	NOMBRE d'hommes d'équipage.	TONNAGE.	NOMBRE de barils d'huile.	OBSERVATIONS.
Américains.	1838	29	»	»	47,910	
Français. . .	1838	12	»	»	11,400	
Anglais. . . .	1838	22	»	»	22,020	

Les résultats de pêche portés dans les tableaux qui précèdent ne sont que des aperçus sur lesquels on ne peut rien conclure avec certitude, car, à l'exception du tableau des produits obtenus sur la côte du Japon, qui sont donnés d'une manière définitive, et de celui de Payta, qui rentre à peu près dans le même cas, les autres n'indiquent que la quantité d'huile embarquée sur ces bâtiments au moment de leur relâche.

Or, l'on sait que ces navires n'ont pas d'époques bien déterminées pour aller prendre ces mouillages, et que, par conséquent, leur chargement, plus ou moins avancé, ne permet pas que l'on puisse tirer aucune conséquence exacte de ces comparaisons qui, en fin de pêche, se trouveraient peut-être détruites par les chances plus ou moins heureuses de la pêche ultérieure.

Cependant, d'après tous ces documents, on peut se faire une idée de l'opinion que les baleiniers se forment eux-mêmes de la bonté des lieux de pêche, par l'accroissement du nombre de bâtiments sur un point, ou par leur disparition successive sur un autre; ainsi la grande diminution des relâches à Payta démontre clairement que les îles Galapagos ont été abandonnées, car ce port est le plus à portée et le plus commode de tous pour les baleiniers qui croisent dans ces îles.

Par le tableau de la côte du Japon on peut juger que l'état de la pêche sur ce point est à peu près stationnaire; et, au contraire, par le grand nombre de bâtiments indiqué sur le tableau de la Baie des Iles où, il y a quelques années, on n'en rencontrait pas un seul, l'on voit que les baleines, et les pêcheurs se sont portés vers ces parages.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les faits que j'ai été à même de voir et de recueillir, les observations que j'ai pu faire par moi-même sur l'exploitation de cette utile industrie, et les réflexions qui m'ont été suggérées par les opinions variées que j'ai entendu émettre sur toutes les parties qui se rattachent à cette pêche importante.

Je suis, etc.

Le Capitaine de vaisseau commandant la Vénus,

Signé A. Dupetit-Thouars.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

SUR LES

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

EXÉCUTÉS PENDANT LE VOYAGE

DE LA FRÉGATE LA *VÉNUS*,

COMMANDÉE PAR M. LE CAPITAINE DE VAISSEAU

DU PETIT-THOUARS.

Commissaires, MM. Beautemps-Beaupré, de Blainville, Elie de Beaumont; Arago, rapporteur.

Le Gouvernement envoie de temps à autre des bâtiments de l'Etat, dans les régions où il lui semble utile de montrer notre pavillon, de donner appui et protection aux navires baleiniers, de demander la réparation de quelque insulte, de recueillir des documents précis sur les rades, les ports où des escadres pourraient aller se réparer, renouveler leurs vivres et s'approvisionner d'eau et de bois. Tel fut, nous le supposons du moins, le but du voyage de *la Vénus*. Les journaux apprirent au public, il y a environ un an, que la frégate venait de rentrer à Brest après avoir

rempli, avec beaucoup de distinction, la mission dont elle était chargée. En rapprochant cette circonstance du Rapport que nous allons présenter à l'Académie, personne ne doutera plus que, sans s'écarter en rien d'un itinéraire tracé par les besoins de la politique, du commerce ou par les exigences de l'honneur national, les navires de guerre ne puissent, à l'avenir, grandement contribuer au progrès des sciences. L'exemple donné par M. Du Petit-Thouars fructifiera : nous en avons pour garant le zèle, l'ardeur et les connaissances solides de la plupart des officiers de notre marine.

Itinéraire du voyage.

La *Vénus* quitta *Brest* le 29 décembre 1836. Elle jeta l'ancre à *Sainte-Croix-de-Ténériffe* le 9 janvier 1837, en partit le lendemain et arriva à *Rio-Janeiro* le 4 février suivant. La frégate remit à la voile le 16 février, doubla le cap *Horn* le 21 mars, par 60° de latitude australe, et mouilla à *Valparaiso* le 26 avril. Le 25 mai, nous trouvons la *Vénus* au *Callao :* elle était sortie de *Valparaiso* le 13 du même mois. Sa traversée du *Callao* à *Honoloulou* (îles *Sandwich*) s'effectua du 2 juin au 9 juillet ; celle des îles *Sandwich* à la baie d'*Avatscha*, dans le *Kamtschatka*, du 25 juillet au 30 août ; la traversée du *Kamtschatka* à *Monterey* (*Haute-Californie*), du 15 septembre au 18 octobre. La frégate appareillait de *Monterey* le 14 novembre ; elle entrait dans la baie de *la Magdeleine* (*Basse-*

Californie) le 25 novembre ; remettait sous voiles le 7 décembre ; atteignait *Mazatlan* (côte du *Mexique*) le 12 du même mois ; y séjournait jusqu'au 18 ; mouillait à *San-Blaz* (*Mexique*) le 20 ; en partait le 27 et, après avoir prolongé la côte, arrivait à *Acapulco* le 7 janvier 1838. Le 24, la *Vénus* se dirigeait vers *Valparaiso*, et y jetait l'ancre le 18 mars. Le 28 avril, nous la trouvons sous voiles, faisant de nouveau route pour le *Callao de Lima*, où elle entre le 10 mai. Le 6 juin, la frégate était à *Payta*. Le 17, nous la voyons cinglant vers l'archipel des *Galapagos;* elle pénètre dans ce groupe d'îles le 21 ; le quitte le 15 juillet, faisant route vers les îles *Marquises* et ensuite vers *Taïti;* elle jette l'ancre dans la baie de *Papeïti* le 29 août ; en part le 17 septembre ; détermine, pendant sa traversée, les positions des îles *Taboui-Manou*, *Hull*, *Mangia*, *Rarotonga;* arrive à la *Baie des Iles* (*Nouvelle-Zélande*), devant *Kororaréka*, le 11 octobre ; quitte cette baie le 14 novembre, jette l'ancre le 23 au port *Jackson*, d'où elle part le 18 décembre ; passe au sud de la terre de *Van-Diémen* et atteint l'île de *Bourbon* le 5 mars 1839. Le 9 du même mois, la *Vénus* mettait déjà sous voiles. Le 29, nous la trouvons à *False-Bay* du cap de *Bonne-Espérance;* le 22 avril, elle quitte cette rade, mouille à *Sainte-Hélène* le 7 mai, en part le 11, visite, le 16, l'île de l'*Ascension* et jette enfin l'ancre, en rade de *Brest*, le 24 juin 1839, après 30 mois de navigation.

« Voilà l'itinéraire du voyage de la *Vénus*. Faisons maintenant l'énumération des acquisitions dont la

science sera redevable à cette campagne, mais sans perdre de vue que la frégate avait une mission purement politique, commerciale; sans jamais oublier que les officiers n'étaient nullement tenus de se livrer aux nombreuses observations météorologiques, magnétiques, de physique terrestre, qui ont tant ajouté à leurs fatigues.

Géographie.

Dans l'état actuel de la géographie, les tables de latitudes et de longitudes ne pourront guère être perfectionnées que par des observateurs sédentaires. Les navigateurs, à qui les exigences de missions politiques, commerciales ou militaires ne donnent pas la faculté de coordonner les époques de départ et d'arrivée avec les phénomènes célestes, se trouvent souvent dans l'impossibilité de recourir, pour leurs travaux, aux observations, aux méthodes qui donneraient le plus d'exactitude. Cependant, le voyage de la *Vénus* sera loin d'être sans intérêt, même sous ce rapport. Nous voyons en effet, dans les journaux de terre :

« Une observation d'occultation de δ du Bélier faite à *Rio-Janeiro* [1] ;

[1] Cette observation, calculée provisoirement en mer pendant le voyage, sur les données de la *Connaissance des temps*, a donné, pour la longitude de Rio-Janeiro. . . . . 45° 3o′47″
Dans la table de la *Connaissance des Temps*, on trouve 45° 3o′ o″

« Une observation d'occultation de ε du Bélier faite à *Tahiti*;

« Une observation d'éclipse de soleil, faite à *Valparaiso*;

« Plusieurs séries de culminations lunaires;

« Plusieurs séries de hauteurs de deux astres et de leurs différences d'azimut, obtenues à l'aide d'un théodolite de M. Gambey, répétiteur sur le sens vertical et sur le sens horizontal. On pourra apprécier, par ce travail, le degré d'exactitude que le nouveau procédé promet, quant à la détermination des coordonnées géographiques à terre. »

Dans plusieurs points importants, à *Valparaiso*, à *Monterey*, à *Acapulco*, à *Kororaréka* (Baie des Iles), M. *Du Petit-Thouars* s'est occupé, personnellement, de la vérification des longitudes, à l'aide d'observations de distances de la lune au soleil.

A Monterey, le résultat moyen, déduit par M. le lieutenant Lefebvre, de l'ensemble des observations de M. le commandant de la *Vénus*, ne surpasse la longitude que donne la *Connaissance des Temps*, que de $2^{s},5$ (en temps); à *Acapulco* la différence, en sens contraire, s'élève à $12^{s},5$. A *Valparaiso*, elle va jusqu'à $27^{s},5$; à la Baie des Iles elle redescend à $2^{s},6$.

L'officier qui s'est chargé de calculer les distances lunaires de M. Du Petit-Thouars, les a partagées par groupes de quatre distances ou d'une seule répétition. Prenons les circonstances favorables, et nous trouverons que la longitude déduite d'une quelconque de ces *courtes* séries d'*observations courantes*, ne diffère de

la moyenne de toutes que *d'une minute* en temps, au maximum. *Une* minute en temps, *quinze* minutes de degré, environ *six* lieues à l'équateur, telle serait l'incertitude sur la position du navire en longitude, après *une* observation facile, à la portée de tout le monde et qui n'exige pas pour être faite et complétée plus d'une à deux minutes. Si l'on ajoute que rien n'empêche de renouveler la mesure de la distance de la lune à un autre astre, quatre, six, huit, dix fois ; que les erreurs à craindre, en tant qu'elles dépendent des observations, diminuent proportionnellement au nombre de répétitions, on demeure vraiment étonné de voir avec quelle facilité, avec quelle exactitude, un navigateur, grâce au progrès des sciences, peut aujourd'hui, à l'aide d'un coup d'œil sur le ciel, trouver sa place sur le globe, à toutes les époques du plus long voyage.

Ces résultats ne sauraient être proclamés assez haut, dans un temps surtout où des esprits superficiels préconisent outre mesure la navigation purement chronométrique. Les vrais chronomètres sont incontestablement des machines admirables; dans aucune de ses œuvres, l'homme n'a montré plus d'adresse, plus de persévérance, plus de ressources, plus de génie ; ne nous écrions pas, cependant, que l'art est arrivé à ses dernières limites ; disons, au contraire, qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous n'en voulons pour preuve que les six chronomètres dont la *Vénus* avait été pourvue. Ces instruments portaient des noms assurément bien célèbres : les noms de Louis Berthoud, de Motel, de Breguet, et cependant :

« Dans le passage du Callao à Honoloulou, le n° 75 de Berthoud était déjà hors de service : il ne marchait plus ;

« Le 12 juin 1839, le n° 9 de Breguet s'était aussi arrêté ;

« Le n° 76 de Louis Berthoud qui, au départ de Brest, retardait sur le temps moyen de 5″,0 par jour, avançait au Callao de 0″,8 ; à Honoloulou, de 3″,4 ; à Valparaiso de 5″,1 ; au port Jackson de 7″,2, ce qui correspond, depuis le départ, à une variation totale, par la marche diurne, de 12″,2.

« Le n° 127 du même excellent artiste, varia, pendant toute la durée de la campagne, entre 11″,3 d'avance et 0″,9 de retard. Le changement total de marche, en deux ans et demi, fut donc encore de 12″,2.

« Les n^os^ 175 et 186 de Motel ont plus varié encore : le premier de 20″,6 ; le second de 26″,0. »

Il est juste de remarquer que ces changements ne s'opèrent pas brusquement ; qu'à chaque point de relâche le navigateur a la ressource de déterminer la marche diurne chronométrique qu'il faudra employer dans le calcul des longitudes, pendant la traversée de ce point au point suivant ; que, dès-lors, les erreurs se trouvent bien circonscrites. Néanmoins, en choisissant un exemple dans les registres de la *Vénus*, nous trouvons qu'au port Jackson le n° 186 de M. Motel avançait de 25″,7 par jour ; au cap de Bonne-Espérance cette avance n'était plus que de 22″,1. Prenons la moyenne de ces deux nombres, 23″,9, pour le vrai retard moyen

durant la traversée entre la côte orientale de la Nouvelle-Hollande et le Cap; 23″,9 diffèrent de 25″,7, retard du port Jackson, de 1″,8; en arrivant au Cap, après 90 jours de navigation, l'erreur de la longitude chronométrique aurait donc été de 2′,42″, c'est-à-dire trois fois plus considérable que l'erreur du résultat qu'on eût pu déduire d'une seule double observation de distance lunaire, faite avec le cercle à réflexion.

Loin de nous la pensée de porter atteinte, par ces remarques, à la grande et juste considération dont jouissent de fort habiles horlogers de France, d'Angleterre, de Danemarck, et particulièrement les trois constructeurs français de chronomètres, que nous venons de citer. Tout ce que nous avons voulu, c'est de montrer, en opposition à certaines décisions irréfléchies, que dans l'horlogerie elle-même, que dans la branche de la mécanique où nos pères se sont le plus illustrés, le rôle de leurs descendants n'est pas irrévocablement celui de copistes serviles. Enfin, il nous a paru utile de prouver qu'à l'époque actuelle, et pour qui sait y lire, la sphère céleste est encore le plus direct, le plus sûr, le plus exact des instruments de longitude. Un telle conclusion n'a rien, ce nous semble, dont l'amour-propre de personne au monde puisse s'offenser [1].

[1] Voici quelques résultats qui pourront intéresser les navigateurs :

Après vingt-cinq jours de traversée, à partir de Tahiti, la montre n° 76, correction faite de la variation de sa marche, a

Les journaux de la *Vénus* renferment une très-nombreuse suite de déterminations de la distance de deux points de l'horizon visible diamétralement opposés. Ces déterminations, obtenues à l'aide d'un instrument de M. Daussy, sont accompagnées de toutes les données nécessaires sur l'état du baromètre et de l'hygromètre, sur la température de l'atmosphère et sur celle des eaux. Il sera donc facile de soumettre à une nouvelle discussion les règles empiriques d'après lesquelles on se croit aujourd'hui certain de deviner, sinon la valeur, du moins le signe des erreurs qui peuvent affecter les dépressions observées de la ligne bleue le long de laquelle l'atmosphère paraît reposer sur la mer. Hâtons-nous déjà de dire que dans cette multitude de résultats, il n'en est que deux d'où l'on déduise un exhaussement, au lieu d'une dépression, que deux fois seulement, pendant la plus longue campagne, l'horizon visuel s'est trouvé au-dessus de l'horizon rationnel.

Les marins sont obligés de prendre hauteur dans des états de la mer quelquefois très-peu favorables. La masse liquide, au lieu d'être unie, se trouve couverte de vagues mobiles, c'est-à-dire de sillons qui, par leurs crêtes, s'élèvent au-dessus de la surface gé-

donné pour la longitude de l'observatoire à la Baie des Iles (Nouvelle-Zélande).	171°47′16″ E.
Les distances lunaires de M. Du Petit-Thouars.	171.49.40 E.
Les distances lunaires de M. Lefèbvre. . . .	171.40.40 E.
La *Connaissance des Temps* de 1842 donne. .	171.50.20 E.

nérale d'équilibre, de toute la quantité, ni plus, ni moins, dont les *creux* s'abaissent au-dessous de cette même surface. Quelle influence un pareil état de la mer doit-il avoir sur la position de l'horizon visible? Quand on songe que le point observé peut correspondre dans certaines directions au sommet ou au creux d'une vague; que le navire est lui-même, tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre de ces positions extrêmes, le problème semble d'abord assez compliqué. En y réfléchissant davantage, on voit, cependant, que l'existence simultanée des creux et des protubérances liquides ne doit pas empêcher les protubérances de former seules, définitivement, la ligne bleue où se dirige la visée de l'observateur, où il prend ses points de repère; que dès-lors l'horizon visuel devra d'autant plus s'élever que la mer sera plus grosse.

Les nombreuses observations faites à bord de la *Vénus*, confirment cet effet des vagues, et en donneront la mesure. Ce sujet de recherches, malgré son importance, avait été à peine effleuré.

Hydrographie.

Longtemps avant de partir pour sa dernière expédition, M. Du Petit-Thouars avait, en 1819 et en 1820, pris une part très-honorable aux travaux hydrographiques exécutés sur les côtes occidentales de France et à une exploration de courants de la baie de la Seine. Il était donc naturel de prévoir que l'hydrographie

ne serait pas négligée pendant la campagne de la *Vénus*.

Lorsque le commandant de cette frégate choisissait pour collaborateur M. de Tessan, qui déjà en 1825, 1826, 1829, 1830, 1831, 1832 et 1833, concourait activement aux levés détaillés des côtes de France et de l'Algérie, il ne donnait pas une moindre garantie du soin et de l'exactitude dont toutes ses cartes, dont tous ses plans porteraient l'empreinte.

Les cartes et plans que la *Vénus* ajoutera au riche portefeuille de la marine française, sont au nombre de vingt-un, savoir :

« 1° Le plan de la baie de Valparaiso (Chili);

« 2° Le plan de la baie du Callao de Lima (Pérou);

« 3° Le plan des roches Hormigas (près du Callao de Lima);

« 4° Le plan de la baie d'Avatscha (Kamtschatka);

« 5° Le plan de la baie de Monterey (Californie);

« 6° Le plan de la baie de San-Francisco (Californie);

« 7° Le plan de l'île Guadalupa (côte de Californie);

« 8° Le plan des roches Alijas (côte de Californie);

« 9° Le plan de la baie de la Magdeleine (Basse-Californie);

« 10° La carte de diverses parties de la côte du Mexique (entre le cap San-Lucar et Acapulco);

« 11° Le plan de la baie d'Acapulco;

« 12° Le plan de l'île de Pâques;

« 13° La carte des îles Mas-à-Fuera et Juan Fernandez;

« 14° La carte des îles Saint-Félix et Saint-Ambroise ;

« 15° Le plan de l'île Charles (Galapagos) ;

« 16° La carte d'une partie de l'archipel des Galapagos ;

« 17° La carte de l'archipel des Marquises de Mendoça ;

« 18° Le plan de la baie de Papéïti (île de Tahiti) ;

« 19° La carte des îles Krusenstern, Tahiti, Tabouai-Manou, etc. ;

« 20° La carte des îles Hull, Mangia et Rarotonga ;

« 21° Le plan de la Baie des Iles (Nouvelle-Zélande). »

Ce travail n'est pas seulement remarquable par son étendue ; l'exactitude en fait le principal mérite. MM. Du Petit-Thouars et de Tessan, à qui la géographie le doit, ont constamment suivi les meilleures méthodes : celles dont l'hydrographie française donna l'exemple pendant l'expédition de d'Entrecasteaux et qui depuis servent de règle à tous les ingénieurs pénétrés des exigences, des devoirs rigoureux de leur noble profession. M. de Tessan exécutait les triangulations et levait les détails. M. Du Petit-Thouars s'était réservé l'opération délicate, minutieuse des sondes. Celui de vos commissaires à qui l'obligation est échue d'examiner plus particulièrement les nombreuses données recueillies par la *Vénus*, n'hésite pas à leur attribuer une précision supérieure à celle qu'on avait remarquée dans les résultats hydrographiques de plusieurs voyages récents.

Un supplément aux Instructions nautiques rédigées pour la *Bonite*, invitait les officiers de ce navire à prendre des vues, développées sous forme de panoramas, des points les plus remarquables des côtes qu'ils longeraient. M. de Tessan doit être remercié de n'avoir pas oublié cette recommandation de l'Académie. Les vues dont il va enrichir le dépôt des cartes et plans de la marine sont des données presque immuables que les géographes, les hydrographes et les navigateurs pourront souvent consulter avec beaucoup d'avantage.

Marées.

Des navigateurs, physiciens et astronomes, ne pouvaient oublier d'observer les marées. Le tableau, ci-joint, de l'heure de l'établissement et de l'unité de hauteur dans quinze ports différents, sera éminemment utile aux marins qui visitent la côte occidentale d'Amérique et les archipels de la Polynésie. Le problème des influences locales s'y présente d'ailleurs totalement dégagé d'une foule de circonstances auxquelles les bras de mer resserrés, sinueux, compris entre la France et l'Angleterre, ont peut-être fait attribuer un rôle trop prédondérant.

NOMS DES LIEUX.	HEURES DE L'ÉTABLISSEMENT.	UNITÉ DE HAUTEUR.
Petropawlowsky.....	3h 54m	0,46
Monterey.....	9h 52m	0,98
Baie de la Magdeleine.....	7 37	1,38
Acapulco.....	3 5	0,32
Ile Charles (Galapagos).....	3 19	0,89
Payta.....	3 18	0,89
Callao de Lima.....	6 0	0,38
Valparaiso.....	9 40	0,79
Honoloulou (Sandwich).....	3h 35m	0,29
Baie de la Résolution (Marquises)..	5 7	0,92
Baie de Papëiti (Tahiti).....	de 1 à 2 h tous les jours	0,14
Baie des Iles (Nouvelle-Zélande)...	7h 40m	1,02
Port Jackson (Nouvelle-Hollande).	9 0	0,93
False-Bay (Cap de Bonne-Espérance)	3 10	0,85
Rio-Janeiro.....	2 30	0,52

Après avoir vu, à l'aide de ce tableau, que la mer monte quatre fois moins à Acapulco qu'à la Magdeleine, et remarqué les différences de deux heures et quart, de quatre heures et demie entre les heures des marées dans des ports peu éloignés les uns des autres et situés sur une côte où l'Océan peut cependant se développer en toute liberté; après avoir pris note de l'intervalle d'environ trois heures, qui s'écoule depuis le moment de la haute mer à Payta jusqu'au moment de la haute mer au Callao, personne ne pourra soutenir que la question des marées soit épuisée; qu'il ne reste pas encore beaucoup à faire pour décider de quelle manière des obstacles invisibles, de quelle manière les inégalités du fond de la mer agissent sur une vitesse de propagation des vagues et sur leur hau-

teur. Dans le siècle où nous vivons, poser une question scientifique avec netteté, c'est la résoudre à moitié.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Observations barométriques.

Les journaux de la frégate offriront aux physiciens des observations de la pression atmosphérique, faites en mer, d'heure en heure, de jour comme de nuit, pendant près de deux ans et demi. Les observations barométriques sont très-difficiles dans certains états de la mer. On ne peut guère alors arriver à quelque exactitude qu'à force d'attention ou par des moyennes. Nous avons cru un moment que cette dernière ressource ne manquerait pas à ceux qui discuteront les registres de la *Vénus*. Ils y trouveront, en effet, trois suites de hauteurs barométriques simultanées, obtenues avec trois instruments différents : un baromètre à colonne très-étranglée, dit *baromètre marin*, construit par Lerebours, qui a bien fonctionné pendant toute la durée de la campagne ; un autre baromètre ordinaire et un sympiésomètre. Malheureusement ces deux derniers instruments s'étant trouvés dépourvus de suspensions à la Cardan, furent invariablement arrêtés à des supports situés dans la batterie. Ils devaient donc suivre les oscillations du navire ; s'incliner plus ou moins, suivant ses allures, s'incliner de quantités inconnues, en sorte que leurs

indications exigeraient des corrections sans cesse différentes, et qui, aujourd'hui d'ailleurs, ne pourraient être calculées.

L'examen attentif que nous avons fait des observations du *baromètre marin suspendu*, nous autorise à penser qu'elles serviront très-utilement à lever les doutes qu'on a encore sur la valeur de la période diurne barométrique *en pleine mer;* sur la manière dont cette oscillation varie avec la latitude, quand l'atmosphère ne subit pas, toutes les vingt-quatre heures, d'aussi grands changements de température que les atmosphères continentales.

La frégate, comme on l'a vu quand nous tracions son itinéraire, a successivement sillonné les régions de l'Océan les plus éloignées. Les observations barométriques y ont toujours été faites avec les mêmes instruments. Il est donc à peu près certain qu'elles fourniront de nouvelles données touchant les zones, en certains lieux assez circonscrites, où le mercure se soutient constamment au-dessus, ou constamment au-dessous de la hauteur moyenne générale. Ces différences, aujourd'hui bien constatées, mais dont jadis les physiciens n'auraient pas même voulu admettre la possibilité, doivent être étudiées avec d'autant plus d'intérêt, qu'elles ont sans doute une certaine part à la production des inextricables courants de l'atmosphère et de l'Océan. Si l'on se rappelle l'influence que M. Daussy a si bien établie de l'état du baromètre sur la hauteur des marées, la manière dont nous venons d'envisager les observations barométriques de la

Vénus, fixera certainement l'attention de ceux qui seront appelés à les discuter.

Sur la proposition de Laplace, l'Académie chargea, il y a quelques années, une commission nombreuse de déterminer avec toute la précision possible, diverses quantités, peut-être graduellement variables, qui jouent un rôle capital dans la physique du globe. Il s'agissait, par exemple, de refaire l'analyse de l'air atmosphérique, sous un grand nombre de latitudes, en mer, au milieu des continents et à toutes sortes d'élévations; de tracer, pour l'époque actuelle, la forme exacte des lignes *isothermes;* de soumettre à une discussion approfondie la loi du décroissement de la température atmosphérique suivant la hauteur, et, au besoin, d'entreprendre de nouveaux voyages aérostatiques; d'apprécier, par des expériences susceptibles d'être en tout temps identiquement reproduites, la puissance éclairante et la puissance calorifique du soleil; de mesurer, dans un certain nombre de stations convenablement choisies, les éléments du magnétisme terrestre, y compris l'intensité absolue de la force mystérieuse qui en chaque lieu maîtrise l'aiguille d'inclinaison, etc., etc. La commission, comme chacun doit le présumer en voyant l'immensité du programme, n'a pas encore fait son rapport; elle ne s'est même réunie qu'une fois dans la vue de répartir les questions à résoudre entre ses divers membres. Celui qui a été chargé de déterminer, jusqu'à une petite fraction de millimètre, la hauteur moyenne du baromètre au niveau de l'Océan et sous diverses latitudes, s'empresse

de reconnaître que les observations faites à terre pendant le voyage de la *Vénus*, complètent entièrement les nombreux documents qu'il avait déjà réunis. Dès ce moment on pourra fixer avec précision, pour la première moitié du XIX^e^ siècle, les valeurs absolues de la pression atmosphérique, dans nos climats et dans les régions équinoxiales; tenir compte de l'influence considérable qu'exercent sur cet élément les vents de diverses régions; donner, enfin, à nos successeurs les moyens de reconnaître si les absorptions et les dégagements de gaz que la chimie a étudiés, se balancent exactement, ou si, au contraire, l'atmosphère terrestre finira dans la suite des siècles par s'épuiser. Des tableaux où sont consignés les résultats d'une foule de déterminations, toutes obtenues avec des baromètres comparés au départ et au retour, seront prochainement mis sous les yeux de l'Académie. On pourra alors apprécier la large place qui revient aux observations empruntées aux journaux météorologiques de la *Vénus*.

Observations du thermomètre.

Pendant toute la durée du voyage de la *Vénus*, c'est-à-dire depuis le 1^er^ janvier 1837, jusqu'au 20 avril 1839, on a tenu à bord de cette frégate, d'heure en heure, de jour comme de nuit, une note exacte de la température de l'atmosphère et de la température de la mer. Les originaux de ces observations sont contenus dans vingt-cinq cahiers, où les collaborateurs de

M. Du Petit-Thouars ont trouvé les bases des tableaux qui seront pour la physique du globe une très-précieuse, une très-importante acquisition. Nous devons remarquer, cependant, que ces journaux météorologiques, suffisamment détaillés peut-être, s'ils devaient toujours rester dans les mains de ceux qui ont exécuté ou dirigé le travail, laisseraient quelque chose à désirer quand une personne étrangère au voyage recevrait la mission de les discuter. Nos navigateurs, en général, se sont trop fiés à leur mémoire. Il manque dans les nombreux registres mis sous les yeux de la Commission, une foule de détails sur la place des instruments, sur la manière de les observer, sur les erreurs de graduation déterminées d'après des étalons authentiques, etc., etc. Nous savons bien, car nous nous en sommes assurés, que ces lacunes seront comblées, pour la plupart, en recourant aux souvenirs des officiers de la frégate, en feuilletant les journaux personnels, en consultant jusqu'aux *agenda ;* mais nous savons aussi que rien ne peut suppléer complétement aux notes prises et transcrites sur place. Puissent ces remarques convaincre l'administration de la Marine, de la nécessité de pourvoir les bâtiments de l'État de types imprimés, uniformes, où les officiers trouveront, toutes tracées d'avance, les cases où il faudra inscrire les résultats numériques de chaque observation et les quelques mots destinés à en faire apprécier l'exactitude.

Depuis la publication des Instructions que l'Académie remit à la *Bonite*, les physiciens se sont gé-

néralement accordés sur l'importance des observations météorologiques faites dans le voisinage de l'équateur, loin des continents et loin des grandes îles. Ils ont surtout considéré qu'entre les tropiques et en pleine mer, la température de l'eau de l'Océan varie peu; que la moyenne température déduite de trois ou quatre passages de la ligne, que la moyenne déduite de dix, douze ou vingt observations analogues, faites, sans choix, entre 10° de latitude nord et 10° de latitude sud, est partout la même à une fraction de degré près; qu'on peut ainsi attaquer avec succès une question capitale restée jusqu'ici indécise : la question de la constance des températures terrestres, sans avoir à s'inquiéter des influences locales, naturellement fort circonscrites, provenant du déboisement des plaines et des montagnes, des changements de culture, du dessèchement des lacs et des marais, etc., etc.; que chaque siècle, en léguant aux siècles futurs quelques chiffres bien faciles à obtenir, leur donnera le moyen, peut-être le plus simple, le plus exact, le plus direct de décider si le soleil, aujourd'hui source première, aujourd'hui source à peu près exclusive de la chaleur de notre globe, change de constitution physique et d'éclat comme la plupart des étoiles; ou si, au contraire, cet astre est arrivé, sous ce double rapport, à un état permanent. Les observations de la *Vénus*, loin de contrarier les vues que nous venons de rappeler, ne feront que les fortifier. D'un premier coup d'œil jeté sur les tableaux, nous avons déduit, par exemple, pour la température moyenne de la région de

l'Atlantique voisine de l'équateur, à midi, dans le mois de janvier 1837. . . . . 26°,6 centigr.
et pour le mois de mai 1839. . . . . 26°,8

L'Océan Pacifique nous a donné, pour la région équatoriale correspondante à 130° de longitude occidentale, dans le mois de juin 1837. . . . 26°,9
et dans un méridien plus rapproché de celui de l'archipel des Galapagos, dans le mois de février 1839. . . . . 26°,9

Températures sous-marines.

Il y a déjà bien longtemps qu'on s'est avisé de rechercher quelle température marquent les eaux de la mer à de grandes profondeurs. La Méditerranée, l'Atlantique, la mer Pacifique, les régions équatoriales, les régions polaires ont été et sont encore, tour à tour, le théâtre de sondes thermométriques exécutées avec les plus grandes précautions, et dont la science a toujours soin d'enregistrer les résultats. Le contingent qu'apporte aujourd'hui la *Vénus* occupera, parmi toutes ces richesses, une place distinguée, à cause du nombre, de l'exactitude des observations et de l'immense échelle de profondeurs qu'elles comprennent.

En tenant note seulement des expériences qui ont réussi, qui ont conduit à un chiffre entouré de toutes les garanties désirables, nous en avons compté dans les journaux de la *Vénus* jusqu'à *quarante-cinq*.

Ces expériences embrassent l'espace qui s'étend du 52me degré de latitude nord au 60me degré de latitude sud ; de 22 à 180° de longitude occidentale, de 5 à 176° de longitude orientale. L'échelle des profondeurs verticales varie entre 30 et 1150 brasses. Quand la sonde descendit à plus de 2000 brasses, quand l'étui en cuivre qui renfermait le thermométrographe eut à subir des pressions de 3 à 400 atmosphères ; étui et instruments revinrent à la surface entièrement brisés.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail ces précieuses observations de températures sous-marines. Nous nous contenterons d'en extraire quelques chiffres qui semblent de nature à faire apprécier ou, tout au moins, à faire pressentir la place qu'elles occuperont dans la science.

Les sondes faites à bords de la *Vénus* ont souvent donné pour température de la mer à de grandes profondeurs, dans les régions tempérées et intertropicales, des nombres aussi petits que + 3°,6 centigrades, + 3°,2 ; + 3°,0 ; + 2°,8 et + 2°,5, quand la surface marquait de 26 à 27°.

S'il s'est glissé des erreurs dans ces déterminations, elles ont dû être toutes positives, comme il est facile de s'en convaincre. Les chiffres vrais ne peuvent, en aucun cas, surpasser ceux que nous venons de citer. Il faut donc espérer que le fameux nombre + 4°,4, si étourdiment emprunté aux observations comparatives faites à la surface et au fond des lacs d'*eau douce* de Suisse, cessera de paraître dans des dissertations *ex professo*, comme la limite au-dessous de laquelle la

température du fond des mers ne saurait jamais descendre.

Ceux-là se tromperaient beaucoup qui imagineraient que plusieurs degrés de plus ou de moins dans la détermination des températures sous'-marines, n'ont aucune importance. Ces quelques degrés peuvent porter le dernier coup à la théorie suivant laquelle les eaux froides du fond des mers, même sous l'équateur, ne seraient autre chose que les eaux correspondantes de la surface, refroidies d'abord par voie de rayonnement ou d'évaporation, et précipitées [en-suite à raison de leur excès de pesanteur spécifique. On voit, par exemple, qu'on ne pourrait soutenir aujourd'hui la théorie dont nous venons de parler, sans douer en même temps le rayonnement ou l'évaporation, dans les régions intertropicales, de la faculté d'abaisser la température de la mer, au moins de 26°,8 diminué de 2°,5 ou de 24°,3, ce qui paraîtra à tous les physiciens un résultat inadmissible.

Nous voilà ramenés, par la puissance des chiffres, à la conclusion que les phénomènes thermométriques de la Méditerranée nous avaient imposée dans une autre circonstance; nous voilà encore forcés d'admettre l'existence de courants sous-marins qui transportent jusqu'à l'équateur les eaux inférieures des mers glaciales.

Mais dans les mers glaciales, il ne manque pas de régions, du moins à en juger par des expériences faites entre le Groënland, le Spitzberg et l'Islande, où la température du fond surpasse les 2°,5 que les obser-

vateurs de la *Vénus* ont trouvés au fond des mers tempérées. Qui ne voit déjà que de semblables comparaisons, quand elles seront suffisamment multipliées, donneront des indications utiles sur une chose qui semblait devoir nous rester à jamais inconnue : la direction des courants dont tout le mouvement s'opère dans les plus grandes profondeurs de l'Océan ?

Voici les principales températures sous-marines déterminées pendant le voyage de la *Vénus :*

DATES.	LATITUDE.	LONGITUDE.	PARAGES.	PROFONDEUR en brasses.	TEMPÉRAT. à cette profondeur.	TEMPÉRAT. à la surface.
1837.						
26 février.	38°12' S.	56° 0' O.	Océan Atlantique par le travers de la Plata. . .	370	3°0	16°8
5 mars.	45,38 S.	63,30 O.	Océan Atlantique au nord des îles Malouines. . .	70	5,2	14,0
				40	5,8	14,0
				30	9,0	14,2
				70	5,2	14,8
16 avril.	43,47 S.	81,26 O.	Océan Pacifique par le travers de Chiloë. . . .	500	4,1	13,2
				1100	2,3	13,0
24 avril.	33,26 S.	74,23 O.	Océan Pacifique près de Valparaiso.	160	9,5	12,6
22 mai.	13,50 S.	79, 1 O.	Océan Pacifique près de Pisco.	130	13,0	18,3
23 mai.	12,39 S.	79,27 O.	Id. Id.	128	13,2	19,9
9 juillet.	21, 6 N.	158,19 O.	Océan Pacifique près des îles Sandwich. . . .	100	13,0	25,0
19 août.	41,42 N.	160,22 E.	Océan Pacifique.	170	5,1	12,0
18 septembre.	51,34 N.	159,21 E.	Océan Pacifique au sud des îles Aleutiennes. . .	1080	2,5	11,7
1838.						
30 septembre.	26,53 S.	176,51 O.	Océan Pacifique au nord des îles Kermadec. . .	1000	5,6	19,3
7 octobre.	32,51 S.	174,22 E.	Océan Pacifique au nord de la Nouvelle-Zélande. .	880	5,4	16,3
14 novembre.	34,37 S.	168,41 E.	Id. Id.	550	6,0	17,0
19 novembre.	34,34 S.	158,42 E.	Entre le port Jackson et la Nouvelle-Zélande. . .	630	4,9	18,3
1839.						
17 janvier.	43, 2 S.	129,34 E.	Au sud de la Nouvelle-Hollande.	1100	5,1	13,0
23 janvier.	39, 4 S.	121, 2 E.	Id.	350	8,6	16,0
27 janvier.	36,36 S.	116, 8 E.	Id. près du port du Roi-George.	990	2,8	17,9
1 février.	37,42 S.	112,38 E.	Id. au sud du cap Leewin.	990	3,0	16,7
11 février.	27,47 S.	98, 0 E.	Mer des Indes à l'est de la baie des Chiens-Marins.	990	2,8	23,8
23 mars.	31,33 S.	31,10 E.	Canal de Mozambique.	900	4,2	24,0
26 avril.	29,33 S.	8,34 E.	Océan Atlantique près du cap de Bonne-Espérance.	1150	3,1	19,0
29 avril.	26,36 S.	5,12 E.	Id. Id.	1000	3,6	20,0
1 mai.	25,10 S.	5,39 E.	Id. Id.	1000	3,0	19,6
8 mai.	15,54 S.	8, 3 O.	Id. près de Sainte-Hélène.	200	12,0	23,6
24 mai.	4,23 N.	28,26 O.	Id. près du Pénédo de San-Pédro.	1130	3,2	27,0

Températures sur les hauts-fonds et les attérages.

Franklin et Jonathan Williams observèrent les premiers l'influence refroidissante que les hauts-fonds exercent ordinairement sur la température de la mer. La remarque ayant été depuis confirmée par MM. de Humboldt et John Davy, les physiciens ont cru pouvoir la généraliser. Maintenant ils tiennent pour complétement avéré que, *sans aucune exception*, l'eau est sensiblement plus froide *sur* un haut-fond qu'en pleine mer. Ils croient même que l'action des hauts-fonds se fait sentir à distance; que la marche descendante d'un thermomètre placé à la surface de l'eau, indique avec certitude le voisinage d'un de ces dangers. Le phénomène intéresse donc à un égal degré la physique et la navigation : celle-ci, à raison des indications précieuses qu'il fournirait dans des temps de brumes; la physique, en portant l'attention des observateurs sur les diverses manières dont la température des couches superficielles de l'Océan peut être troublée.

Que nous apporte la *Vénus* touchant cette question délicate?

De l'ensemble de ses observations résulte, sous certaines restrictions, une confirmation évidente du principe actuellement admis. Quand la frégate approchait de terre, toutes circonstances restant égales, l'eau de la mer diminuait de température. Quand la frégate partant d'un port, d'une baie, faisait voile au contraire vers la haute mer, le thermomètre présentait aussi une marche inverse : il montait.

Nous donnerons à ce Rapport une valeur durable, en transcrivant ici les différences de température qui ont été observées au nord et au midi de l'équateur, soit à l'entrée de la *Vénus* dans les ports, soit à sa sortie, et cela depuis qu'elle fit voile de Brest, le 29 décembre 1836, jusqu'au 24 juin 1839, époque de son retour. Ces nombres montreront dans quelles limites il est permis d'admettre l'expression, tant soit peu ambitieuse, de *navigation thermométrique*, proposée par *Jonathan Williams*.

« A *Brest*, l'eau de la mer marquait le même degré en rade qu'au large, et 1° de plus à l'attérage;

« A *Valparaiso*, la température du mouillage était de 4 à 5° au-dessous de la température du large;

« Au *Callao*, la différence, dans le même sens, ne s'élevait qu'à 1°,5;

« A *Payta*, nos voyageurs trouvèrent jusqu'à 2°;

« Aux *îles Galapagos*, 1° seulement;

« A *Monterey*, 1°,5;

« A la *baie de la Magdeleine*, 1°,0;

« Au *Port Jakson* 1°,5;

« A *False-Bay* (cap de Bonne-Espérance), les officiers de la *Vénus* observèrent, entre la baie et la haute mer, jusqu'à 4°,0 de différence. Dans ces parages le phénomène est complexe à cause du courant du banc des *Agullas*. »

Voici maintenant sur quels points le voisinage de la terre sembla complétement sans action sur la température des eaux :

« *Honoloulou* (Sandwich) — (très-grand fond à peu de distance de terre) ;

« *Tahiti ;* — (côte à pic) ;

« *Baie d'Avatscha* (Kamtschatka) ;

« *Baie des Iles* (Nouvelle-Zélande) ;

« *Ile Bourbon ;*

« *Ile Sainte-Hélène.* »

C'est presque autant d'exceptions qu'il y a de confirmations de la règle.

Laissons maintenant de côté les attérages et venons à un fait plus simple, à l'influence d'un banc, d'un haut-fond proprement dit.

Cette influence n'a pas toute la généralité qu'on s'est plu à lui attribuer. Les journaux de la *Vénus* en fournissent la preuve la plus convaincante. Un événement fortuit dont nous dirons un mot, s'y présente, en effet, avec tous les caractères d'exactitude d'une expérience préparée de longue main.

Le 14 août 1838, la frégate approchait de l'archipel des Marquises. La vigie, à moitié aveuglée par la réverbération des rayons du soleil couchant sur la surface de la mer, aperçut beaucoup trop tard un large banc situé près de ces îles. La *Vénus* ne put pas changer de route assez vite ; elle franchit les accores du banc et ne se trouva bientôt que par 6 à 8 brasses de profondeur, tandis que peu d'heures auparavant, 200 brasses de ligne n'atteignaient pas le fond de la mer. Eh bien ! cet énorme changement de brassiage n'amena aucune différence dans la température de l'eau. Les chiffres ici parlent d'eux-mêmes :

HEURES.	TEMPÉRATURE de la mer.	PROFONDEUR en brasses.	HEURES.	TEMPÉRATURE de la mer.	PROFONDEUR en brasses.
Midi.	26°6	Plus de 200	1	26°5	»
1	26,7	»	2	26,3	»
2	26,7	»	3	26,2	»
3	26,8	»	4	26,2	»
4	26,8	Plus de 200	5	26,3	»
5	26,7	»	6	26,3	»
6	26,5	6 et 8	7	26,5	»
7	26,5	»	8	26,5	»
8	26,5	Plus de 200	9	26,5	»
9	26,5	»	10	26,6	»
10	26,5	»	11	26,6	»
11	26,5	»	Midi.	26,7	Plus de 200
Minuit.	26,5	»			

Ces quelques chiffres sont la condamnation définitive des théories d'où résulte la conséquence que l'eau doit *toujours* être plus froide sur un banc qu'en pleine mer. Ils ne laissent de place qu'aux explications plus modestes : à celles qui prétendent seulement établir qu'un refroidissement est la conséquence *ordinaire* du voisinage d'un banc, mais que certaines causes peuvent masquer ce premier effet.

Température des sources.

On sait bien aujourd'hui qu'il ne faut pas prendre aveuglément la température d'une source pour la température moyenne de la localité où elle perce la surface de la terre, où elle vient au jour. Si la source a son origine à de grandes profondeurs, elle est inévitablement thermale. Plaçons, au contraire, cette origine vers la sommité de quelque montagne voisine, et nous verrons probablement sourdre l'eau à un degré du

thermomètre peu élevé. Toutefois, on se tromperait beaucoup en concluant de là que les observations des températures des fontaines, des puits, n'ont plus aucune valeur en météorologie. Ces observations, convenablement rapprochées des circonstances géographiques et géologiques qui peuvent exercer de l'influence, convenablement discutées, enfin, doivent contribuer au progrès des sciences. Les observations de ce genre que les officiers de la *Vénus* ont faites, sont certainement une excellente acquisition.

Parmi ces observations nous remarquons :

A Rio-Janeiro (latitude 22° 54′ S.).

« Celle d'un puits, dans l'île de Villegagnon, à 4 mètres de profondeur avec $\frac{1}{3}$ de mètre d'eau; le 5 février 1837, vers 8 heures du matin, on trouva. . . . . 23°,0 centigr.;

« La température d'une source assez abondante et non abritée, près du village de Saint-Domingue, le 13 février, vers 8 heures du matin, était. . . . . 23°,2;

« La température de l'eau de l'aquéduc de Sainte-Thérèse, un peu au-dessous du couvent de ce nom, le 15 février, était. . . . . 23°,5.

Tous ces nombres seraient bien faibles, si l'on jugeait de la température de Rio-Janeiro par celle de la Havane, que Ferrer a fixée à + 25°,6.

Callao de Lima (latitude 12°,3′ S.).

La différence, toujours dans le même sens, entre la température moyenne de l'air et la température des

sources, serait bien plus tranchée encore au Callao de Lima, si le climat dépendait exclusivement de la latitude.

« Le 16 mai 1838, nos voyageurs trouvèrent que deux sources assez abondantes, sortant de terre à mi-falaise entre le Callao et Moro-Solar, marquaient l'une et l'autre..... +21°,8, là où l'on aurait dû s'attendre à trouver environ 26.

Papéiti (Tahiti, latitude 17° 32′ S.).

« Source très-forte, sortant de la colline au sud de la ville, le 11 septembre 1838, à midi..... +24°,8.
à 6 du soir. +24°,8.

Payta (latitude 5°7′ S.).

« La température de la terre, dans une case, à $\frac{2}{3}$ de mètre de profondeur, par une moyenne de dix observations faites de 3ʰ en 3ʰ, était, les 15 et 16 juin 1838, de..... +25°,2.

Si l'on rapproche ces diverses observations de celles que le capitaine Tuckey fit en 1816, et qui lui donnèrent pour la température d'une source située sur le bord du Zaïre, à 5° de latitude sud, +22°,8 seulement; si l'on se rappelle, en outre que +27°5 sont généralement considérés comme la température moyenne des régions équatoriales, on restera de plus en plus convaincu que dans ces régions, il y a une cause particulière qui maintient les sources un peu au-dessous de la température moyenne du lieu.

Iles Sandwich (latitude 21°18′ N.).

« A la capitale de Wahou, à Honoloulou, la tempé-

rature de l'eau du puits de la Mission catholique était, le 13 juillet, vers 6h du soir..... + 24°,3.

A Valparaiso (latitude 33°2′ S.).

« Source assez abondante, dans une *quebrada*, près du vieux fort San-Antonio, le 28 mars 1838, vers 1h du soir..... + 16°,6.

« Autre nappe provenant des diverses sources, le 5 mars 1837, à 3h du soir..... + 15°,1.

« L'eau de l'aiguade, à l'Almandral, le 4 mai 1837, vers 1h du soir..... + 17°,0.

Monterey (latitude 36°36′ N.).

« Faible source, près de la pointe Piños; le 4 novembre 1837..... + 16,2.

Idem au sud de la ville, le 6 novembre 1837..... + 16,0.

San-Francisco (latitude 37°50′ N.).

« Source très-faible, près du rivage, le 31 octobre 1837..... + 17°,1.

Idem plus élevée..... + 16°,3.

Idem *Idem*..... + 16°,3.

Les observations de Monterey et de San-Francisco, comparées à celles de Valparaiso, ne paraissent certainement pas indiquer que, par des latitudes modérées, sur la côte occidentale de l'Amérique, la température des régions situées au nord de l'équateur surpasse celle des régions situées au midi. Ces mêmes observations, rapprochées de celles des Etats-Unis,

sont une nouvelle preuve de l'extrême dissemblance qu'il y a, sous le rapport du climat, entre la côte orientale et la côte occidentale de l'Amérique du nord.

La campagne de la *Vénus* n'a pas été favorisée par le hasard, sous le point de vue des phénomènes de lumière atmosphérique qui sont aujourd'hui rangés dans la météorologie. Pendant les trente mois qu'a duré le voyage, de nombreux observateurs, dont plusieurs étaient constamment en station sur le pont de la frégate, n'ont vu que :

« *Trois aurores polaires :* deux boréales et une australe ;

« Aucun *halo* ne s'est offert à eux sous une forme elliptique ;

« Aucun *arc-en-ciel* n'a paru s'écarter des règles communes ;

« Aucune particularité saillante n'a distingué les apparitions de la lumière zodiacale de celles que d'autres voyageurs avaient anciennement décrites ;

« Aucune averse extraordinaire d'étoiles filantes n'a eu lieu, même aux époques qui depuis quelques années ont été recommandées à l'attention du public, etc., etc. »

On aurait tort néanmoins de conclure de là que désormais ces questions ne devront plus figurer dans les instructions remises aux navigateurs.

Il est certain que les halos *semblent* quelquefois elliptiques. Si *des mesures* montrent que c'est une pure illusion, tout sera dit. Supposons, au contraire, que l'ellipticité soit réelle : alors il faudra étudier l'influence de la température des prismes flottants de glace sur lesquels le halo paraît se former ; il faudra rechercher si les parties supérieures et inférieures de la courbe étant engendrées par des prismes diversement élevés dans l'atmosphère, par des prismes qui dès-lors doivent avoir des températures dissemblables, la différence de réfraction de ces prismes peut expliquer l'inégalité observée des diamètres du halo. En cas d'insuffisance de cette cause, on étudiera les effets de la couche d'humidité, probablement prismatique, dont se couvrent sans doute en descendant à travers l'atmosphère, les glaçons, prismatiques eux-mêmes, dans lesquels, depuis Mariotte et depuis des observations de polarisation récentes, il semble en tout cas difficile de ne pas voir la cause générale du phénomène. Ajoutons que des mesures exactes de halos, fussent-ils circulaires, que ces mesures faites spécialement entre les tropiques, seront toujours une donnée météorologique importante.

La série d'arcs secondaires, principalement rouges et verts, dont le premier arc-en-ciel est bordé intérieurement, paraît avoir pour cause, d'après la théorie et d'après l'expérience, des gouttes d'eau sphériques de très-petites dimensions. Si dans quelques régions du globe les arcs secondaires manquent toujours, il faudra en conclure que, toujours aussi, la pluie s'y

détache des nuages à un état de grosseur inusité, assignable d'ailleurs par le calcul.

Tel paraît être le cas dans les régions équatoriales; car les registres manuscrits que M. d'Abbadie, en partant pour l'Abyssinie, a déposés dans les mains d'un de nous, renferment ce passage :

« *Olinde* (Brésil), le 8 mars. Peu de temps après le « lever du soleil, j'ai observé un *bel arc-en-ciel* par « une pluie d'une extrême finesse. Je n'y ai point « aperçu d'arcs supplémentaires, pas plus que dans « cinq autres arcs-en-ciel que j'ai vus dans les régions « équinoxiales.—9 *mars*, 7 heures et demie du matin. « Bel arc-en-ciel. Absence complète d'arcs supplé- « mentaires. »

Les observations faites pendant la campagne de la *Vénus*, confirment, plutôt qu'elles ne contredisent, les remarques de M. d'Abbadie. Toutefois, comme il s'agit ici d'un phénomène peu apparent et dont les couleurs, pour qui n'est point averti, semblent se confondre avec celles du premier arc-en-ciel ordinaire, il est prudent d'en appeler à un plus ample informé. Il nous semble qu'on hâterait beaucoup la solution de ce curieux problème de météorologie optique, en publiant une *figure coloriée* de l'arc-en-ciel principal et des couleurs périodiques qui le bordent intérieurement. Nous prendrons la liberté de rappeler cette remarque à l'Académie, si jamais elle se décide à réunir, en un seul volume, les instructions éparses qu'elle a données à diverses époques.

La lumière zodiacale a été observée pendant la campagne de la *Vénus :*

« Le 7 janvier 1837, de 7 à 8^{h} du soir (latit. 31°43′ N., longit. 17°22′ O.).

Son sommet ne paraissait s'éloigner du soleil que de 70°.

« Le 11 mai 1838, à 7^{h} du soir (latit. 12°4′ S., longit. 79°33′ O.). Elle était très-belle, très-apparente.

La distance de sa pointe au soleil était de 110°.

« Le 14 et le 15 septembre 1838, le soir (latit. 17°32′ S., longit. 151°54′ O.). La lumière se voyait bien.

Sa distance au soleil était de 63°.

« Le 7 et le 8 octobre, 8^{h} du soir (latit. 33° S., longit. 174° E.). Le ciel et l'horizon d'*une pureté extraordinaire*.

La distance de la pointe du phénomène au soleil n'est que de 57°. »

On voit que la moindre longueur a correspondu au *ciel d'une pureté extraordinaire*. N'est-ce pas une confirmation de cette assertion de Cassini, peu admise jusqu'ici à cause des éternels changements des atmosphères d'Europe, qu'en peu de jours la longueur du phénomène peut varier de 69 à 100° ?

COURANTS.

Un voyage pendant lequel on a pu si souvent comparer la position de la frégate, déduite d'observations astronomiques, à celle qui lui était assignée par l'*estime*, donnera, sur la direction et sur la vitesse des

courants, une multitude de résultats précieux ; mais ce n'est pas seulement de cette manière que la *Vénus* aura contribué à l'avancement d'une branche de l'art nautique dont l'imperfection saute aux yeux de tout le monde, même quand on la considère comme une simple collection de faits, et qui, d'autre part, n'offre presque rien de bien établi sous le point de vue théorique. Des observations de la température de la mer, faites d'heure en heure, de jour comme de nuit, pendant trente mois consécutifs, ne manqueront pas de nous éclairer sur le cours de plusieurs de ces mystérieuses rivières d'eau chaude et d'eau froide qui sillonnent la surface des mers.

Par exemple, il a été souvent question, dans cette enceinte, de l'immense courant d'eau froide qui, venant de l'océan Antarctique, rencontre la côte occidentale de l'Amérique vers le parallèle de Chiloë, remonte ensuite le long des côtes du Chili et du Pérou, avec l'empreinte tellement manifeste d'une basse température empruntée aux régions polaires, que dans le port de *Lima* (au *Callao*), les Espagnols, peu de temps après la conquête de l'Amérique, reconnurent déjà que pour rafraîchir leurs boissons, il fallait les plonger dans l'eau de la mer.

Les limites de ce courant n'ont pas encore été tracées avec toute la précision désirable. Sur certaines cartes, nous les trouvons notablement au nord de l'équateur ; sur d'autres, elles restent tout entières dans l'hémisphère austral ; il en est, enfin, qui font de l'équateur lui-même la limite où les eaux froides s'arrêtent.

Ces doutes nous semblent devoir être dissipés à l'aide des nombreuses observations de tout genre que la *Vénus* a recueillies : notamment en 1837, dans les traversées successives de Chiloë à Valparaiso, de Valparaiso à Lima, de Lima aux îles Sandwich ; en 1838, dans les voyages d'Acapulco à Valparaiso; de Valparaiso au Callao, suivant une route différente de celle que la frégate parcourut l'année précédente ; enfin, dans la traversée du Callao à Payta et, surtout, pendant l'exploration des Galapagos. Déjà, en jetant un simple coup d'œil sur les registres de l'expédition, nous apercevons le 15 juillet 1838, une observation de la température de la mer, faite *sous l'équateur méme* et par 94° de longitude occidentale, qui donne seulement 23°,0 centigrades, lorsque, sans la présence du fleuve d'eau froide, on aurait certainement trouvé 4° de plus. Le 16 et le 17 du même mois, cette température s'était encore abaissée : l'eau ne marquait que 22°,4 et 22°,8; mais le 17, la *Vénus* naviguait par $1^{\circ}\frac{1}{2}$ de latitude sud.

La traversée, de 1837, de Lima aux îles Sandwich s'opéra, à fort peu près, pendant les quinze premiers jours, dans la direction d'un parallèle de latitude. En suivant de l'œil les températures sur les tableaux numériques, on les voit croître avec une grande régularité. Ce voyage donnera donc la largeur exacte du courant, en tant du moins qu'on voudra le définir par l'anomalie de sa température.

Un courant d'eau froide ne semble pas pouvoir être, dans les mers tempérées, un courant superficiel.

Si l'eau froide n'existait qu'à la surface, elle se serait bientôt précipitée vers le fond en vertu de son excès de pesanteur spécifique.

Ce raisonnement est d'une évidence incontestable. Toutefois, oserons-nous l'avouer, nous avons interrogé l'expérience pour nous assurer que les choses se passent réellement ainsi dans l'immense courant froid qui longe les côtes du Chili et du Pérou. L'expérience, au reste, ne nous a pas fait défaut.

Le 16 avril 1837, vers le sud-ouest de Chiloë, le temps étant parfaitement calme et la frégate sans aucune voile, on fila dans la mer une ligne de sonde de 1100 brasses de long, portant à son extrémité le plomb *suivé* ordinaire et le cylindre en cuivre du thermométrographe.

La ligne de sonde parut parfaitement verticale.

Cependant, la frégate était alors entraînée du sud au nord, avec toute la vitesse du courant superficiel au milieu duquel elle flottait. Si la ligne de sonde, si le plomb, si l'étui en cuivre du thermométrographe n'avaient pas rencontré, eux aussi, dans leur trajet et à 1100 brasses de profondeur, des couches d'eau se mouvant du sud au nord, et se mouvant ni plus ni moins à l'égal de la surface de la mer, ils auraient dans un cas devancé la *Vénus;* dans l'autre, le plomb et l'étui seraient restés en arrière : les deux hypothèses eussent également rendu la corde inclinée.

Le courant chilien ne doit donc plus être considéré comme une simple rivière superficielle d'eau froide. Il est produit par une section considérable des

mers polaires, marchant majestueusement du sud au nord. La masse liquide qui s'avance ainsi à la rencontre de la ligne équinoxiale, n'a pas moins de 1780 mètres de profondeur.

Ce beau résultat ne doit pas étonner. Plus on étudie de près les phénomènes naturels, plus ils acquièrent d'importance et de grandeur.

En examinant avec attention, dans le tableau de la page 421, la sonde thermométrique faite le 23 mars 1839, à l'ouvert du canal de Mozambique, peut-être trouvera-t-on que la température observée à 900 brasses entraîne la conséquence que le *courant chaud* de ces régions est aussi un courant de masse.

Il nous a paru curieux d'examiner comment, à diverses distances des régions antarctiques, se distribue la température dans l'immense masse liquide froide dont nous venons d'étudier la marche. Nous avons eu la satisfaction de trouver dans les registres de la *Vénus*, deux séries d'observations qui, fortuitement, se prêtaient assez bien à cette recherche.

Pendant la première, faite en plein courant, au sud-ouest de Chiloë, le thermométrographe donna

A la surface de la mer.	+ 13°,0
A 500 brasses.	+ 4°,1
A 11000 brasses (sans fond). .	+ 2°,3

Plus tard, près de Pisco, *au sud* de Lima, dans une région où, sans le moindre doute, le même courant existe aussi,

La mer, à la surface était à. .	+ 19°,1
A 130 brasses on trouva. . . .	+ 13°,1

Ainsi, dans le trajet entre Chiloë et Pisco, l'eau de la surface s'étant échauffée de 6°,1, celle de 130 brasses, comme on peut le déduire d'une partie proportionnelle, n'avait gagné que 2°,4.

Au reste, plus cette augmentation dans la température de l'eau profonde serait petite, et plus on en donnerait aisément l'explication.

On ne connaissait jusqu'ici dans la vaste étendue des mers, que trois *grands* courants à températures anomales, savoir :

« Le courant froid que nous venons d'étudier, mais dont une branche, après s'être repliée vers l'île de Chiloë, longe la côte de l'Amérique en marchant du nord au sud, et double le cap Horn avec une température qui là est *relativement*, chaude ;

« Le *Gulph-Stream*, si bien connu de tous les navigateurs ;

« Enfin, le courant chaud qui longe le banc des Agullas, près du cap de Bonne-Espérance. »

La *Vénus* n'aurait-elle pas découvert un quatrième de ces courants, à température chaude, dans le sud-sud-est de la terre de *Van-Diémen?* Il est certain, d'après les observations suivantes, qu'entre le 6 et le 9 janvier 1839 ; que particulièrement le 7 et le 8, la frégate traversa une rivière chaude. Cette rivière a-t-elle la permanence des trois courants que nous avons déjà cités? Ce sera aux navigateurs futurs à le décider.

HEURES.	JANVIER 1839.			
	Le 6.	Le 7.	Le 8.	Le 9.
	Midi. { Lat. 45°56'S. Long. 146,30 E.	Midi. { Lat. 45°16'S. Long. 146, 0 E.	Midi. { Lat. 44°30'S. Long. 144,19 E.	Midi. { Lat. 46°03'S. Long. 143,16 E.
Midi.	10°8	10°2	12°0	11°3
1	11,0	11,5	12,4	10,9
2	11,0	12,0	12,7	11,5
3	11,0	12,6	13,0	10,0
4	10,7	13,5	13,3	9,8
5	10,6	14,0	13,2	9,8
6	10,5	14,0	13,0	9,5
7	10,5	14,0	13,0	9,6
8	10,5	14,0	13,0	9,6
9	10,2	14,0	13,0	9,6
10	10,2	13,8	12,8	9,5
11	10,0	13,8	12,8	9,5
Minuit	9,8	13,7	12,5	9,5
1	9,6	13,7	12,0	9,8
2	9,5	13,8	11,8	9,8
3	9,3	13,7	11,5	9,8
4	9,3	13,5	11,3	10,0
5	9,5	13,2	11,5	10,2
6	9,8	13,0	11,7	10,2
7	10,0	12,8	11,9	10,2
8	10,8	12,8	12,2	10,5
9	10,0	12,5	12,0	10,2
10	10,0	12,2	11,7	9,9
11	10,0	12,0	11,5	9,9
Midi.	10,2	12,0	11,3	10,0

Observations détachées.

Hauteur des nuages.

On sait très-peu de chose sur la hauteur *ordinaire* des nuages qui se forment au sein des atmosphères continentales et loin des montagnes ; on ne sait vraiment rien sur la hauteur moyenne des nuages répandus dans les atmosphères océaniques. Les détermina-

tions de ces dernières hauteurs, faites pendant la campagne de la *Vénus*, seront donc reçues avec satisfaction par tous les physiciens.

Deux méthodes ont été employées. Dans la première, l'observateur placé à la plus grande hauteur possible sur le mât de la frégate, attendait qu'un petit nuage isolé ou un bord de nuage vînt à passer dans le vertical du soleil. A cet instant il déterminait, à l'aide d'un instrument à réflexion, la dépression au-dessous de l'horizon rationnel, de l'ombre portée par le nuage sur la mer, la hauteur angulaire du nuage, la hauteur angulaire du soleil. Le reste était du ressort du calcul.

En effet, dans le triangle rectangle formé, 1° par la ligne verticale abaissée de l'œil de l'observateur jusqu'à la surface de l'Océan; 2° par la ligne visuelle dirigée sur l'ombre du nuage; 3° par la ligne horizontale comprise entre cette même ombre et le pied de la verticale; dans ce triangle, disons-nous, ón connaît le côté vertical et deux angles; la plus simple des formules trigonométriques sert à en déduire l'hypoténuse, c'est-à-dire la distance rectiligne de l'ombre du nuage à l'observateur.

Considérant alors un second triangle : celui dont les trois angles sont occupés par l'observateur, le nuage et son ombre, chacun verra immédiatement que l'on connaît un des côtés et deux angles. La distance rectiligne du nuage à son ombre s'en déduira trigonométriquement. La ligne droite sur laquelle cette distance se mesure, rencontre la surface horizontale des eaux sous une inclinaison presque mathématique-

ment égale à la hauteur angulaire qu'avait le soleil au moment de l'observation ; elle est d'ailleurs l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont l'angle droit se trouve au pied de la perpendiculaire, abaissée du nuage sur la mer. Dans ce triangle, on connaît ainsi un côté et deux angles. Le côté vertical de l'angle droit peut donc être calculé ; or ce côté est précisément la hauteur cherchée du nuage.

La seconde méthode est plus connue. Elle exige l'observation du moment où le soleil se couche ; l'observation du moment où l'astre cesse d'éclairer directement le nuage, ce qui est facile à cause du changement assez subit d'éclat qui se manifeste alors ; il faut, enfin, pour ce dernier moment, l'observation de la hauteur angulaire et de l'azimut du nuage.

Cette seconde méthode est moins souvent applicable que la première, surtout en dehors des tropiques où un horizon trouble et embrumé empêche presque toujours d'observer le véritable coucher du soleil. Elles doivent cependant l'une et l'autre fixer l'attention des voyageurs, et, pour exciter davantage à les employer, nous consignerons ici le résultat moyen qu'elles ont donné aux officiers de la *Vénus*, relativement aux nuages qui se forment dans la région des alizés et qui obéissent à l'impulsion de ces vents.

Ce résultat, tant dans l'océan Atlantique qu'au milieu de la mer du Sud, se trouva toujours compris entre 900 et 1400 mètres. La limite extrême de 1400 mètres fut trouvée, le 20 février 1838, par 13°0′ de latitude australe et 109°3′ de longitude occidentale.

Profondeur de l'Océan.

La détermination des plus grandes profondeurs de l'Océan n'a pas moins d'intérêt et d'importance que celle de la plus grande hauteur des montagnes terrestres. Les physiciens recueilleront donc précieusement les résultats de deux belles opérations exécutées pendant le voyage de la *Vénus*, l'une aux environs du *cap Horn*, l'autre près de la ligne, dans l'*océan Pacifique*.

Le 5 avril 1827, par 57°0′ de latitude australe et 85°7′ de longitude occidentale, à 185 lieues marines dans l'ouest, 8° sud du *cap Horn*, à 140 lieues des terres les plus voisines, par un calme plat et un très-beau temps, on commença, à 9^{h} du matin, à filer des lignes portant à leur extrémité : 1° le plomb ordinaire des lignes de sonde; 2° un thermométrographe de M. Bunten, enfermé dans un étui cylindrique en laiton, de 33$^{milli.}$,4 de diamètre intérieur et de 15$^{milli.}$,6 d'épaisseur. A 6^{h}53^{m} on avait filé 24 lignes, faisant en tout 2500 brasses. Réduisant cette longueur à la verticale, à raison de 15° d'inclinaison moyenne déterminée sur la partie visible de la ligne, et dans la supposition d'une direction rectiligne, on trouve que le plomb était descendu à 2411 brasses, c'est-à-dire à un peu plus de 4000 mètres.

Lorsque, après un halage exécuté par soixante matelots et qui dura plus de deux heures, le plomb fut revenu à la surface, on reconnut qu'il n'avait pas touché le fond.

La mer, dans les parages en question, a donc une profondeur de plus de 4000 mètres.

La seconde opération est du 27 juin 1837. Elle correspond à un point de l'océan Pacifique situé par 4°32′ de latitude boréale, et par 136°56′ de longitude occidentale. Il est à 230 lieues marines au sud des îles *Bunker*. En ce point, un sondage fait avec les mêmes précautions, dans des circonstances très-favorables, c'est-à-dire par un calme plat, a donné plus de 3790 mètres pour la profondeur de l'Océan.

Ces sondes nautiques, les plus remarquables peut-être qui eussent jamais été faites, autorisent à croire que si la mer venait à se dessécher, on verrait dans son lit de vastes régions, de grandes vallées, d'immenses gouffres, tout autant abaissés au-dessous de la surface générale des continents, que les principales sommités des Alpes se trouvent placées au-dessus.

Plus grande hauteur des vagues.

Naguère, on ne savait rien de précis sur la plus grande hauteur des vagues que les tempêtes soulèvent dans l'Océan. Les Instructions de la *Bonite* tournèrent l'attention de ce côté, en même temps qu'elles signalèrent des moyens de mesure d'une exactitude très-suffisante. Depuis ce moment, il n'est plus question des vagues vraiment prodigieuses, dont l'imagination ardente de certains navigateurs se plaisait à couvrir les mers; la vérité a remplacé le roman : de prétendues

hauteurs de 33 mètres ont été réduites aux proportions modestes de 6 à 8 mètres.

La plus haute lame qui ait assailli la *Vénus* pendant sa longue campagne, avait 7^m 5 d'élévation, entre le creux et le sommet. Encore a-t-on consenti a donner le nom de lame au rejaillissement résultant du choc de deux vagues distinctes venant l'une sur l'autre obliquement. Les lames proprement dites n'atteignaient pas la hauteur de 7 mètres, même dans les parages du cap Horn, où elles ont, suivant tous les navigateurs, des dimensions inusitées.

C'est dans le sud de la Nouvelle-Hollande que la *Vénus* rencontra les lames, non les plus hautes, mais les plus longues. Ces plus longues lames avaient, d'après l'estime, *trois fois* les dimensions longitudinales de la frégate, ou environ 150 mètres.

Nous eussions aimé pouvoir joindre à ces intéressants résultats quelques mesures de la vitesse de propagation des vagues. Mais à bord de la *Vénus* on ne s'était pas préparé à ce genre d'observations. L'Académie consentira certainement à les comprendre dans le programme des futures expéditions.

Pluie par un ciel serein.

Les Instructions de la *Bonite* mentionnaient, d'après l'autorité de M. de Humboldt et d'après celle de M. le capitaine Beechey, un fait très-remarquable : nous voulons dire des *pluies qui tombent par des temps parfaitement sereins*. Des observations de Genève sont

venues montrer que de semblables pluies ont quelquefois lieu très-loin des tropiques. Malgré ce nouveau témoignage, malgré la cause plausible qui a été donnée du phénomène, malgré l'explication simple à laquelle il conduit, de diverses apparences optiques, des physiciens éminents croient pouvoir le révoquer en doute. Leur scepticisme se trouvera peut-être fortifié par une circonstance que nous ne dissimulerons pas : c'est que pendant un assez long séjour aux Galapagos, dans la région même où M. le capitaine Beechey remarqua, la première fois, la pluie anomale, les officiers de la *Vénus* n'ont jamais rien vu de pareil, quoique les avertissements de l'Académie eussent fortement excité leur attention. Il ne sera donc pas inutile de joindre aux témoignages déjà cités, celui qu'un de nous a recueilli dans l'ouvrage d'un ancien académicien : dans le *Voyage de Le Gentil*. A la page 635 du tome II de cet ouvrage, on lit :

« Dans la saison des vents du sud-est, on voit sou-
« vent (à l'île de France), surtout le soir, tomber une
« pluie fine, *quoiqu'il fasse, en apparence, le plus*
« *beau temps du monde, et que les étoiles paraissent*
« *brillantes.* »

Il est bien entendu que nous ne prétendons pas, quant à la cause, assimiler entièrement la *pluie fine* de l'île de France, aux pluies à *très-larges gouttes* citées par MM. de Humbold et Beechey. Tout ce dont il s'agissait ici, c'était de prouver qu'il pleut quelquefois par un ciel serein, afin que l'insuccès des officiers de la *Vénus* ne détournât pas d'autres voyageurs de s'assurer

du fait. Quand les phénomènes sont peu apparents, il faut être prévenu et les chercher, pour les voir et surtout pour les bien observer.

Phosphorescence de la mer.

Nous extrayons le passage qu'on va lire sur la phosphorescence de la mer, du journal particulier de M. l'ingénieur-hydrographe de la *Vénus :*

« Dans False-Bay, au cap de Bonne-Espérance, nous « avons eu un exemple bien remarquable de phospho- « rescence de la mer. Le phénomène était dû à une « quantité innombrable de corpuscules sphériques, « transparents, fermes, laissant voir chacun, à la loupe, « un point noir entouré de stries également noires. « Quand on les remuait avec la main, on sentait un léger « craquement comme lorsqu'on presse de la neige. Il « y en avait tant, que l'eau était devenue comme si- « rupeuse. Un seau d'eau filtrée a laissé sur le linge, « *la moitié* de son volume de ces petits corps ; l'eau « filtrée avait perdu la propriété de devenir phospho- « rescente par l'agitation, tandis que la matière laissée « sur le filtre la possédait au plus haut degré.

« Cette matière, étant restée quatorze heures dans « une cuvette, se décomposa, répandit une odeur « épouvantable de poisson pourri, et n'était plus alors « phosphorescente.

« L'éclat de la lumière était si grand, quand la mer « se brisait à la plage, que j'essayai de lire à cette « lueur, et j'y aurais probablement réussi, si les éclats

« de lumière eussent été de plus longue durée, malgré « les cinquante pas qui me séparaient de la plage. »

Couleur de la mer.

Les navigateurs ont depuis longtemps remarqué la couleur olivâtre de l'Océan *aux attérages du Callao*, sur la côte du Pérou. Il restera aux observateurs de la *Vénus* d'avoir constaté que dans ces parages l'eau n'est pas pure, qu'elle tient en suspension une matière impalpable, verdâtre, semblable à celle qui tapisse le fond de la mer par 130 brasses de profondeur. Cette matière dans son état naturel est inodore ; mais, quand on la brûle, elle répand l'odeur des matières animales en combustion. Elle laisse alors une cendre blanchâtre, qui a la plus grande analogie avec la terre végétale du plateau compris entre le Callao et le Moro-Solar.

Un fait plus remarquable est le changement de couleur de la mer observé pendant la campagne de la frégate, par 21° 50′ de latitude N. et 21° 54′ de longitude O., à l'endroit même que Fraisier avait déjà signalé. Les officiers de la *Vénus* crurent d'abord à l'existence d'un banc ; mais la sonde accusa plus de 600 brasses.

Magnétisme.

Le magnétisme terrestre est devenu un monde. Il faudra des siècles d'observations pour éclaircir les cen-

taines de phénomènes qu'il embrasse déjà, pour les mesurer avec toute la précision requise, pour découvrir les lois qui les régissent.

S'agit-il de la déviation, par rapport au méridien, de l'aiguille magnétique horizontale, de la *déclinaison?* Elle est orientale à une époque, et occidentale à une époque différente. De là l'impérieuse nécessité de rechercher, en chaque lieu, l'amplitude de l'oscillation, le nombre d'années qu'elle emploie à s'accomplir, la rapidité ou la lenteur de la marche de l'aiguille vers les extrémités et vers le milieu de sa course.

La déclinaison est sujette à une variation diurne? Il faut donc en déterminer la valeur pour chaque saison de l'année, assigner exactement les heures assez dissemblables entre lesquelles s'opèrent, dans divers mois, le mouvement oriental et le mouvement inverse; examiner comment ces éléments changent avec la latitude et la longitude; rechercher encore si, toutes circonstances égales, les côtes orientales des continents peuvent être rigoureusement assimilées aux côtes occidentales.

Les aurores boréales troublent probablement la marche de l'aiguille de déclinaison. Des observations qui datent seulement d'un petit nombre d'années, ont prouvé que les perturbations dépendantes de cette cause se font sentir presque simultanément dans des lieux fort éloignés les uns des autres; il reste à comparer les observations faites au nord et au midi de l'équateur; il reste à savoir si une aurore australe troublera les boussoles situées dans notre hémisphère, et réciproquement.

L'inclinaison, *l'intensité* de la force magnétique, donnent lieu à des questions non moins nombreuses, non moins variées.

En matière de magnétisme terrestre, la *Vénus* se serait bornée, pendant sa longue campagne, à planter quelques jalons, à fixer quelques points de repère destinés à guider nos successeurs, qu'elle aurait déjà bien mérité de la science ; mais ce n'est pas pour l'avenir seulement que les officiers de notre frégate ont travaillé : nous nous sommes assurés, en parcourant attentivement les journaux, qu'ils pourront dès aujourd'hui attaquer divers problèmes dont la solution obscure, incertaine, reposait sur des bases fragiles.

Il y a un instant, nous nous demandions, par exemple, si l'oscillation diurne de l'aiguille horizontale ; si le mouvement qui, le matin, transporte la pointe nord de la boussole de l'est à l'ouest, dans notre hémisphère, et de l'ouest à l'est dans l'hémisphère opposé, se faisait partout aux mêmes époques ; si les heures qui correspondent aux limites extrêmes de ces oscillations ; en d'autres termes, si les heures des maxima et des minima de la déclinaison sont identiques sur toute la terre. Eh bien ! nous pouvons affirmer qu'il n'en est pas ainsi : l'aiguille horizontale atteint les limites de ses excursions diurnes, à des heures différentes suivant les climats.

Il résulte d'une très-longue suite d'observations faites à Paris, que le matin, la pointe nord de l'aiguille arrive aux termes extrêmes de son mouvement oriental, de $7^h\frac{1}{2}$ à $9^h\frac{1}{2}$, suivant les saisons. Que pendant

toute l'année son mouvement occidental est largement décidé à midi ; qu'il atteint ses limites entre 1^h et 2^h, et qu'à partir de là, l'aiguille rétrograde vers l'est jusqu'au lendemain matin.

Sur les journaux de la *Vénus*, nous voyons au Callao, par la moyenne de 8 jours d'observations du mois de mai, un premier temps d'arrêt de l'aiguille à $6^h \frac{5}{4}$ du matin ; un autre à $10^h \frac{1}{2}$; un troisième à $3^h \frac{1}{2}$. A aucune époque de l'année, les mouvements de l'aiguille de Paris, ne pourraient, sous le rapport des heures, être assimilés au mouvement de l'aiguille du Callao.

Si, entraînés par des vues théoriques d'ailleurs très-plausibles, des physiciens imaginaient encore qu'une aiguille magnétique située sur la côte orientale d'un vaste continent, ne doit pas éprouver, quant aux heures et aux amplitudes, les mêmes variations diurnes qu'une aiguille placée sur la côte occidentale, nous les renverrions aux observations que la *Vénus* nous rapporte de *Pétropawlowsky*, au *Kamtschatka*. Ils trouveraient là, dans le mois de septembre, une aiguille dont la pointe nord marchait, le matin, vers l'est, jusqu'à 7 à 8 heures ; qui, ensuite, rétrogradait vers l'ouest et parvenait à la limite de cette seconde oscillation, de 2 heures à 3 heures, dont, enfin, le déplacement diurne moyen s'élevait à $9 \frac{1}{2}$ minutes. Tout cela, on le sait, eût été à peu près observé, dans le mois de septembre, sur la côte occidentale de l'Europe, par la latitude du *Kamtschatka*.

On comprend difficilement comment la chaleur solaire diurne peut modifier de la même manière, précisé-

ment au même degré, les propriétés magnétiques d'un hémisphère aqueux et celles d'un hémisphère solide, terrestre ; mais sur la question si complexe du magnétisme du globe, nous n'en sommes pas encore à de petites objections de théorie : pendant de longues années il faudra, sans doute, se contenter de recueillir des faits.

On a supposé que les tremblements de terre pouvaient agir sur la marche diurne de l'aiguille aimantée, soit en déviant irrégulièrement les parties superficielles du terrain qui supportent les pieds des instruments, soit en modifiant tout à coup les courants électriques intérieurs qui, dans une certaine théorie, seraient la cause première des divers déplacements diurnes étudiés par les physiciens.

Les observations faites à *Acapulco* ne confirment pas ces conjectures. Pendant le séjour de la *Vénus* dans le port, il y eut sur toute la côte occidentale du Mexique, de fréquents tremblements de terre, et cependant la marche diurne de l'aiguille de déclinaison n'y éprouva pas de perturbations remarquables.

Les phénomènes du magnétisme terrestre sont tellement minutieux, tellement complexes, que, pour en saisir l'ensemble, on s'est vu obligé de recourir aux représentations graphiques. Parmi les courbes magnétiques dont les mappemondes et d'autres genres de cartes sont aujourd'hui surchargées, aucune n'a excité plus d'intérêt, provoqué plus d'observations et de recherches, fait naître plus de questions, que la ligne, toujours assez voisine de l'équateur terrestre, sur tous les

points de laquelle l'aiguille d'inclinaison se maintient horizontale, et qu'on est convenu d'appeler l'*équateur magnétique*.

Cette courbe a été successivement l'objet de très-importantes recherches de Wilke, de M. Hansten et de M. Morlet. Les observations si exactes de M. le capitaine Duperrey, ses persévérantes investigations ont valu à la science, pour l'année 1825, une détermination de l'équateur magnétique à laquelle il semble difficile de rien ajouter. Grâce à ce travail, on a aujourd'hui l'entière certitude que l'équateur de 1825 ne coïncide pas avec l'équateur de 1780 : on sait que ce dernier a marché graduellement et très-sensiblement de l'est à l'ouest. Reste maintenant à décider si le mouvement s'est opéré et s'opérera toujours d'une manière uniforme ; si les irrégularités actuelles de figure se conserveront intactes, quand la suite des années transportera dans l'intérieur des terres la partie océanique de la courbe, et réciproquement.

De telles questions sont réservées à l'avenir. Nous pouvons cependant affirmer que les observations de la *Vénus* serviront très-utilement à les éclairer. Parmi ces observations nous voyons, en effet, pour cinq rencontres de l'équateur magnétique, des mesures de l'inclinaison faites à la mer, à l'aide d'une aiguille qui, bien qu'invariable, donnera de bons résultats, puisque ses indications, à l'époque des relâches, étaient soigneusement comparées à celles d'autres aiguilles dont les pôles se retournaient. Nous remarquons aussi que l'influence perturbatrice du bâtiment pourra être calculée.

Ajoutons encore que dans vingt-deux déterminations de l'inclinaison à terre, il en est plusieurs de fort petites et d'où l'on pourra déduire la position de divers points de l'équateur magnétique, tout aussi exactement que si l'observateur avait eu les moyens de s'établir sur la courbe même.

Il y a sur le globe de nombreuses séries de points dans lesquels la déclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, dans lesquels l'inclinaison est nulle. En existe-t-il où l'aiguille horizontale reste complétement stationnaire, où elle ne subisse aucune variation diurne ?

Avant le voyage de l'*Uranie*, cette question n'avait pas même été posée. On croyait alors que *le sens* de la variation diurne dépendait *du sens* de la déclinaison ; on croyait, par exemple, qu'à Paris, avant 1666, quand la pointe nord de l'aiguille déviait vers l'est, elle devait éprouver, du matin au soir, un mouvement dirigé de l'*ouest* à l'*est*, un mouvement opposé à celui que nous observons aujourd'hui.

Un de nous réduisit au néant ces suppositions gratuites, dès qu'il put jeter un coup d'œil sur les observations magnétiques de M. Freycinet et de ses collaborateurs. Il lui parut, en même temps, que le globe tout entier pouvait, du point de vue des variations diurnes, être partagé en deux parties entièrement distinctes : l'une boréale, dans laquelle de 9 heures du matin à 2 heures après-midi, *la pointe nord* de l'aiguille marcherait de *l'est à l'ouest*; l'autre, australe, où de 9 heures à 2 heures, *cette même pointe nord* marcherait au contraire de l'*ouest* à l'*est*. La loi de continuité voulait

impérieusement qu'en allant de la première région à la seconde, on rencontrât des lieux où l'aiguille serait immobile. Ces lieux (tous du moins) ne pouvaient pas être sur l'équateur terrestre, puisqu'à Rawack (terre des Papous), par $1' \frac{1}{2}$ seulement de latitude sud, on avait observé une variation diurne de 3 à 4 minutes. Restait à savoir si, à défaut de l'équateur terrestre, l'équateur magnétique ne serait pas la véritable ligne de séparation de cette région boréale du globe où, le matin, s'opèrent des mouvements occidentaux de l'aiguille aimantée, et de la région australe où le mouvement est inverse.

Les observations faites entre les deux équateurs pendant les voyages de la *Coquille* et de la *Bonite*, laissèrent la question un peu indécise.

Les observations de Payta, des îles Galapagos, fruit de l'expédition de la *Vénus*, ne sont pas non plus, dans leurs conséquences, exemptes de quelque équivoque ; mais elles commencent à faire poindre cette opinion, que la ligne sans variations diurnes horizontales, n'est ni l'équateur terrestre, ni l'équateur magnétique. Ainsi, de même qu'on a déjà cherché, pour les tracer sur des cartes géographiques, la forme des lignes d'égale déclinaison, d'égale inclinaison, d'égale intensité, on aura peut-être bientôt à s'occuper expérimentalement, d'une courbe *totalement distincte* des précédentes ; d'une courbe le long de laquelle l'aiguille, par exception, conservera de jour et de nuit absolument la même direction ; d'une courbe qui deviendra aussi l'objet de bien des recherches, de bien des voyages.

Ces exigences, ces complications incessantes ne

peuvent être une cause de découragement que pour les esprits superficiels. Les théories qui ne satisfont qu'à une, deux ou trois expériences reposent sur des fondements légers. Au contraire, quand on parvient à leur faire représenter de longues suites de phénomènes, elles acquièrent le seul caractère de certitude auquel, dans les sciences d'observation, il soit donné à l'homme d'atteindre. Pourquoi le système de l'attraction est-il aujourd'hui presque rangé parmi les vérités géométriques? C'est qu'il rend numériquement compte, non pas seulement de l'ensemble des mouvements célestes, mais encore des milliers de perturbations, grandes et petites, positives et négatives que produisent les actions mutuelles des planètes.

Conclusions.

Nous voici parvenus au terme de la tâche qui nous était imposée. Nous rappellerons donc à l'Académie (une si longue énumération de travaux a bien pu le lui faire oublier), nous rappellerons que le voyage de la *Vénus* fut entrepris dans des vues purement politiques et commerciales; qu'aucune observation de physique terrestre ou d'histoire naturelle n'était ni indiquée, ni prescrite au commandant, dans les instructions officielles émanées de l'autorité; que tout ce dont cette campagne aura enrichi la science, sera dû au zèle éclairé de M. le capitaine Du Petit-Thouars, admirablement secondé par l'état-major de la frégate. L'Académie, nous ne saurions en douter, aura vu avec satis-

faction que ce bel exemple ait été donné par l'officier distingué de l'armée navale, qui porte le nom d'un de nos anciens, d'un de nos ingénieux confrères de la section botanique. Ce nom ne doit pas être moins cher à d'autres titres, car il s'appelait aussi *Du Petit-Thouars*, le capitaine du vaisseau le *Tonnant*, l'intrépide marin qui, après avoir soutenu avec habileté, avec énergie, et malheureusement sans succès, la nécessité de combattre *Nelson* à la voile, s'embossa devant *Aboukir*, en serre-file de l'amiral; fit clouer son pavillon au mât, afin que personne autour de lui n'eût jamais la pensée de l'amener; repoussa, à portée de pistolet, l'attaque simultanée de trois vaisseaux anglais, quoiqu'il n'eût sous ses ordres que 600 hommes, quoique l'incendie et l'explosion du vaisseau l'*Orient* eussent rendu sa position extrêmement périlleuse; perdit dans cette héroïque défense une jambe, les deux bras, et ne voulant pas même abandonner à l'ennemi un corps en lambeaux, fit jurer à son équipage qu'au moment suprême il serait jeté à la mer!

Nous manquerions à notre devoir si nous ne citions pas, d'une manière toute particulière, les collaborateurs du commandant de la *Vénus* qui ont le plus habilement, le plus activement contribué aux travaux dont nous avons présenté l'énumération et essayé de faire sentir l'importance.

Au premier rang, nous trouverons M. *Dortet de Tessan*, ingénieur-hydrographe. M. de Tessan a été l'âme des nombreuses recherches de météorologie, de magnétisme et de physique terrestre, dont la *Vénus*

nous apporte les résultats. Il a pris une part personnelle à presque toutes les observations, à presque toutes les mesures. Quand les méthodes connues étaient insuffisantes, quand elles ne conduisaient pas à des solutions directes, exactes, des problèmes qu'on se proposait *à priori*, ou que des circonstances fortuites faisaient naître, M. de Tessan inventait des méthodes nouvelles.

Une si grande activité aurait étonné votre Commission, si M. de Tessan ne lui eût déjà donné, comme collaborateur de M. Bérard, dans le beau travail exécuté le long de la côte septentrionale de l'Afrique, la mesure de ce qu'on peut attendre d'un savoir profond, d'un esprit inventif, d'une connaissance pratique des instruments de marine et de physique ; quand ces qualités se trouvent étroitement unies au sentiment du devoir et à un zèle ardent pour le progrès des sciences.

Tous ceux qui ont été embarqués sur les navires de l'État savent à quel point le commandant en second est absorbé par des devoirs, par des services de tout genre, assurément fort utiles, mais extrêmement multipliés, mais très-fastidieux. Ce n'est pas sans raison que, dans leur langage naïf, les matelots appellent tour à tour cet officier *la ménagère* et le *grand prévôt*. Il faut donc nous hâter de dire que malgré les exigences sans nombre de sa position, le commandant en second de la *Vénus*, M. *Chiron*, a toujours trouvé le temps de présider aux observations météorologiques journalières du bord, d'en assurer la régularité et l'exactitude.

M. *Lefebvre*, enseigne pendant le voyage, aujour-

d'hui lieutenant de vaisseau, a toujours concouru aux observations scientifiques, avec une habileté, avec un zèle digne de tous nos éloges. M. Lefebvre paraît marcher à grands pas dans une carrière où plusieurs officiers de la marine française ont trouvé une légitime illustration.

Le nom de M. *Goury*, jeune élève, se lit trop souvent en marge des journaux de la frégate, à côté des observations magnétiques, pour qu'il ne doive pas être signalé ici.

La classe des sous-officiers, non moins zélée, non moins habile, non moins méritoire à tous égards dans la marine que dans l'armée de terre, a aussi très-largement contribué aux travaux de la *Vénus*. Citons d'abord M. *A. Dubosc*, chef de timonnerie, qui a fait preuve à la fois, pendant toute la durée de la campagne, d'une ardeur infatigable et de connaissances peu communes. Le nom de ce sous-officier se retrouve à chaque page des registres qui renferment les observations du baromètre et du thermomètre, les observations de la déclinaison, de l'inclinaison et de la variation diurne de l'aiguille aimantée.

MM. *Rauline* et *Leroux*, quartier-maîtres de timonnerie, figurent aussi dans toutes ces observations par une exactitude à la fois scrupuleuse, intelligente et éclairée.

N'oublions pas enfin MM. *Kersérho*, *Bertrand* et *Brissaud*. Ces jeunes gens, destinés à la carrière de capitaine du commerce, ont pris une part très-honorable à presque toutes les recherches dont nous avons présenté l'analyse.

Lorsque M. le Ministre de la Marine nous transmit le recueil des cartes levées pendant le voyage de la *Vénus*, et l'immense collection de cahiers, de registres manuscrits, où toutes les observations sont consignées, il témoigna le désir qu'une Commission en prît connaissance, et que le résultat de son examen lui fût communiqué.

Nous proposerons donc à l'Académie d'envoyer à M. le Ministre la copie du Rapport qu'elle vient d'entendre.

Nous croyons aussi qu'elle doit émettre le vœu qu'une *prompte publication* donne au monde savant les moyens de juger, d'apprécier, de discuter les observations de toute nature, que les navigateurs de la *Vénus* ont faites avec une si grande habileté, et au prix de tant de fatigues.

Ce n'est pas sans dessein, Messieurs, que les mots *prompte publication*, viennent d'être jetés dans les conclusions de la Commission. En effet, pour peu qu'on tarde à se décider, nos compatriotes perdront probablement le fruit de leurs veilles laborieuses; les découvertes que nous avons citées ou seulement fait pressentir, verront le jour sous le patronage d'une des nombreuses expéditions anglaises, américaines, etc., qui aujourd'hui sillonnent les mers dans toutes les directions. Si, enfin, elle s'abandonne encore cette fois à une sorte d'apathie qui lui est fort ordinaire et dont les fâcheux résultats pourraient cependant être énumérés par centaines, la France, il faut le dire avec franchise, se laissera enlever plu-

sieurs précieux fleurons de sa couronne scientifique.

Avouons-le, néanmoins : en demandant si vivement qu'on se hâte, nous espérons encore détourner l'administration de la Marine, d'un mode de publication dont les inconvénients sont aujourd'hui manifestes; nous lui conseillons indirectement de renoncer à des éditions de luxe, là où le luxe serait seulement ruineux; de proscrire à l'avenir le morcellement indéfini des matières, les interminables livraisons de quelques pages, puisque personne ne lit les ouvrages qui paraissent ainsi; de se prononcer, en temps et lieu, contre la répartition sur un grand nombre d'années des crédits budgétaires destinés à la publication de tel ou tel voyage formant seulement un ou deux volumes; car, de cette manière, l'État devient souvent éditeur de théories vieillies ou d'observations inutiles; sans compter qu'en tenant d'habiles officiers éloignés de la mer, on change, on brise leur carrière et l'on prive le pays des éminents services qu'ils n'eussent pas manqué de lui rendre.

Un coup d'œil rétrospectif sur plusieurs de nos voyages de découvertes a non-seulement confirmé la justesse de ces réflexions, mais, en outre, il nous a fait découvrir une lacune très-fâcheuse, très-nuisible aux sciences et qui probablement ne serait jamais comblée, si l'Académie, avec l'autorité dont elle jouit, ne la signalait pas à M. le Ministre de la Marine.

Le voyage de M. Freycinet avait été jusqu'ici publié en vertu d'un contrat passé jadis entre M. le Ministre de l'*Intérieur* et un libraire. Immédiatement après

l'achèvement de la dernière livraison de la relation historique, c'est-à-dire la seule partie dont le débit fût assuré; au moment où les résultats numériques du voyage de l'*Uranie* devaient passer dans les mains des imprimeurs, le contrat a été résilié avec l'assentiment de l'autorité compétente. Que vont maintenant devenir ces manuscrits si soigneusement rédigés, que leur publication ne donnerait pas lieu au remaniement d'une seule ligne ? D'immenses recueils d'observations météorologiques faites avec des soins infinis, particulièrement dans les régions équinoxiales; mille et mille mesures de la déclinaison, de l'inclinaison de l'aiguille aimantée; des variations diurnes de l'aiguille horizontale et de l'intensité du magnétisme terrestre, travail dont l'exactitude le dispute à ce que la physique du globe possède de mieux sur ce sujet difficile; des recherches de vingt années, relatives aux langues des sauvages de la mer du Sud; le volumineux vocabulaire qui en est résulté; tout cela sera-t-il donc perdu ? Personne assurément ne peut le vouloir. Aussi, la Commission a-t-elle la ferme confiance que, tout en sollicitant la prompte publication du voyage de la *Vénus*, l'Académie voudra bien appeler l'attention de M. le Ministre de la Marine sur la partie inédite de la campagne de l'*Uranie*. Ce sera faire à la fois la part du présent et celle du passé; ce sera, incontestablement, rendre un double service aux sciences.

Les conclusions de cette première partie du Rapport sont adoptées par l'Académie.

RAPPORT

SUR

LA PARTIE GÉOLOGIQUE

ET MINÉRALOGIQUE

DE LA CAMPAGNE DE LA *VÉNUS;*

PAR M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Une campagne pendant laquelle aucun des observateurs de la *Vénus* n'a pu pénétrer dans l'intérieur des terres, ne devait guère enrichir ni la minéralogie, ni la géologie. Aussi, loin de s'étonner du peu qui a été rapporté, il faut plutôt être surpris que dans de pareilles circonstances, on ait eu le bonheur de recueillir quelques matériaux utiles.

Ces matériaux combleront diverses lacunes dans la section géographique des collections du Muséum d'Histoire naturelle. M. *Néboux*, chirurgien-major de la marine, a beaucoup ajouté à la valeur des roches dont ses collections se composent, en donnant toujours sur leur gisement des détails clairs et précis.

Grâce à M. le docteur Néboux, nous savons aujourd'hui que le fond du terrain dans la baie d'Avatscha, au Kamtschatka, se compose de schistes argileux verdâtres, en couches inclinées, accompagnées de phta-

nite et de jaspe verdâtre ; que, çà et là, quelques proéminences sont formées de roches d'origine éruptive ; que, près de la baie des Trois-Frères, il existe des dolérites formant des masses de structure columnaire, ou des filons qui traversent des conglomérats, comme les roches du nord de l'Écosse et des îles Fœroë. A la pointe nord de la baie Isménaï, M. Néboux a observé et recueilli diverses variétés de trachytes parmi lesquelles on remarque un trachyte résinoïde noir qui, au premier aspect, rappelle ceux des masses imposantes de l'Elbruz et de l'Ararat. La science sera donc redevable au chirurgien-major de la *Vénus*, de pouvoir aujourd'hui déterminer avec rigueur la nature des diverses roches ignées dont les éruptions ont précédé la naissance des grands volcans du Kamtschatka.

La constitution géologique de la Californie était moins connue encore que celle du Kamtschatka. Les échantillons de roches rapportés par M. Néboux, de la large baie de Monterey, sont des granites semblables à beaucoup de granites d'Europe. C'est un nouveau terme à cette série de rapprochements qui montrent combien les principaux matériaux de l'écorce terrestre sont analogues entre eux dans les régions les plus éloignées.

Le chirurgien-major de la *Vénus* a recueilli, dans cette même baie de Monterey, une roche stratifiée qui, de prime abord, ressemble au quartz résinite du terrain d'eau douce de l'Auvergne. Cette roche a seulement la singulière propriété de se laisser percer par d'innombrables coquilles perforantes. Elle mériterait

bien, ce nous semble, de devenir l'objet d'une analyse chimique.

A l'occasion de cette roche, ou d'une autre analogue, quant à la présence des coquilles, nous lisons dans des notes de M. *de Tessan :*

« Sur la grève de Monterey, nous avons ramassé « des morceaux d'une roche qui s'est présentée à nous « dans tous les états de dureté possible, depuis l'état « pâteux, jusqu'à celui de silex faisant feu au briquet. « Il paraîtrait que le passage d'un de ces états extrê- « mes à l'autre, s'opère en assez peu de temps à l'air « et au soleil. La roche en question, solidifiée, ren- « ferme dans des alvéoles, des coquilles qu'on trouve « encore vivantes au fond de l'eau ; mais au fond de « l'eau la roche est encore à l'état de vase com- « pacte. »

Sur un autre point de la Californie, dans la baie de la Magdeleine, M. le docteur Néboux a trouvé le rivage formé d'une belle roche amphibolique mélangée d'épidote. La roche amphibolique est recouverte d'un conglomérat contenant un grand nombre de coquilles univalves et bivalves, souvent très-grosses. Ces coquilles, par leur nature et leur conservation, semblent annoncer un dépôt tertiaire récent.

Des collections de roches rapportées des environs de Payta contribueront à nous faire mieux connaître la constitution géologique de cette partie de l'Amérique.

Sur la côte du Pérou, des collines formées de grès et de schiste sont recouvertes de sable provenant de

ces mêmes roches, et présentent l'aspect de dunes arides. Des briques, des os éprouvent le même genre de désagrégation. M. de Tessan, à qui nous empruntons cette observation, ne pense pas qu'on doive l'expliquer comme on le fait ordinairement, d'après les seules actions atmosphériques. Suivant lui, dans ces contrées, la nature met en jeu, sur une vaste échelle, le procédé imaginé par M. Brard pour découvrir les pierres gélives. Comme il n'y pleut presque jamais, les matières salines ne sont point enlevées. Les fortes rosées de la nuit les font pénétrer dans les pores des pierres. La chaleur du jour détermine ensuite leur cristallisation, et les effets doivent être ceux que le sulfate de soude produit dans la méthode de M. Brard. Cette vue nous paraît mériter d'être suivie.

Nos voyageurs ont remarqué des débris de poteries et des ossements humains dans la grande falaise de cailloux roulés qui règne le long de la côte, entre le Callao de Lima et le Moro-Solar : on les y voit à diverses hauteurs, mais surtout vers le sommet de la falaise, qui n'a pas moins de 20 mètres d'élévation.

RAPPORT

SUR LES RÉSULTATS

CONCERNANT

L'HISTOIRE NATURELLE

OBTENUS

DANS L'EXPÉDITION DE LA *VÉNUS*;

PAR M. DE BLAINVILLE.

L'Académie trouvera dans le Rapport que j'ai été chargé de lui faire sur les résultats en histoire naturelle obtenus dans l'expédition nautique de la *Vénus*, sous le commandement de M. *Du Petit-Thouars*, une nouvelle preuve que les officiers instruits, qu'un commandant au moins très-bienveillant pour des recherches qui ne sont pas essentiellement de son devoir, peuvent toujours fournir des matériaux intéressants aux sciences qui s'occupent de l'étude des phénomènes et des êtres naturels, lorsque dans le cours d'une mission de toute autre nature qu'une mission scientifique, ils sont conduits par la généreuse idée de faire tout ce qu'il sera possible de faire pour l'honneur de leur savante profession et pour la gloire de leur pays.

La frégate la *Vénus*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Du Petit-Thouars, avait pour mission, comme se le rappellera peut-être l'Académie, de montrer le pavillon français dans toute la mer du Sud, dans les deux directions en longitude et en latitude, et de pro-

téger les travaux pacifiques de civilisation de nos missionnaires, ainsi que nos grandes pêches de la baleine dans ces parages. Tel était son devoir, et tout le monde sait qu'elle l'a parfaitement rempli; mais ce qu'elle ne devait pas d'une manière aussi explicite et cependant ce qu'elle a fait, c'a été de recueillir des matériaux pour les progrès des sciences naturelles, et cela d'une manière fort libérale, comme nous allons le montrer.

L'expédition a duré trois ans. Partie de Brest, elle a suivi la route ordinaire pour gagner la mer du Sud en doublant le cap Horn; elle a parcouru toute la côte occidentale de l'Amérique, depuis la Terre de Feu jusqu'au Kamtschatka, en s'arrêtant plus spécialement dans les parties les plus septentrionales, à la Californie, sur la côte N. O. de la Nord-Amérique; puis, après être revenue par les îles Sandwich et s'être de nouveau rapprochée de l'équateur, elle a traversé toute la mer du Sud jusqu'à la Nouvelle-Hollande, d'où elle est retournée le plus directement possible en Europe, en touchant à Bourbon et dans nos possessions de la côte occidentale d'Afrique. D'où l'on voit combien variées pouvaient être les observations et les objets recueillis par le commandant lui-même, par son second, M. *Chiron*, par M. *Néboux*, chirurgien-major du bâtiment, et par M. *Filleux*, commis de la marine.

L'administration du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin du Roi, s'est empressée d'exprimer au Ministre combien la générosité de ces Messieurs avait contribué à enrichir les collections publiques. L'Académie va sans doute bientôt s'associer à ses remercî-

ments, si elle veut bien entendre la courte exposition que je vais avoir l'honneur de lui faire.

Les objets recueillis, soigneusement choisis et convenablement conservés, avec les notes et renseignement à l'appui, portent sur toutes les parties de l'Histoire naturelle qui ne demandaient pas des éléments de conservation dispendieux et embarrassants pour la place, en zoologie, et phytologie et en géologie.

En zoologie, nous citerons surtout, et avec une bien vive satisfaction, dans la classe des mammifères, un individu vivant et un magnifique squelette recueillis par M. Néboux, dans les forêts de la Californie, de cette grande espèce d'Ours que les voyageurs et naturalistes anglo-américains ont désigné sous le nom de *U. griseus*, de *ferox*, ou même d'*horribilis*, à cause de sa couleur la plus ordinaire, de sa férocité et de son aspect véritablement effrayant par sa grande taille. Cet animal et ce squelette, dont nous ne possédions qu'un très-jeune rapporté par M. Botta, serviront à mieux apprécier ce point de paléontologie, savoir, si les Ours dont on trouve des ossemens si nombreux dans presque toutes les cavernes de l'Europe, constituent ou non une espèce distincte de celle qui vit aujourd'hui si misérablement dans quelques parties resserrées de nos Alpes et de nos Pyrénées, et nous donneront une idée de ce qu'était l'ours fossile nommé *U. Spelæus* par Blumenbach, lorsqu'il vivait librement dans les vastes forêts de notre Europe septentrionale.

Nous devons aussi à M. Néboux le squelette d'un de

ces Phoques confondus sous le nom d'Ours marin, et encore fort rares dans nos collections.

Le reste des mammifères produit de l'expédition est moins important, si ce n'est pour la zoologie géographique. Ainsi la science apprendra que les Mouffettes, si communes dans la Sud-Amérique, même dans la Patagonie, se retrouvent encore dans la Californie.

Mais c'est surtout dans la classe des oiseaux que des collections rapportées par MM. du Petit-Thouars, Néboux et Filleux, fourniront plus de matériaux à la science. En effet, le nombre total des objets considérés comme utiles au Muséum, ne s'élève pas à moins de 430 individus, appartenant à 348 espèces. Toutes ne le sont pas au même degré, comme on le pense bien; mais on a pu y distinguer :

« 1° Des espèces nouvelles pouvant être considérées comme types de genres nouveaux. Par exemple, une espèce de Mésange à plumes de la queue roides, comme dans les Pics, les Picucules, ce qui dénote chez elle une habitude de grimper. Une nouvelle espèce d'oiseau ténuirostre, du genre des Héoro-taires des îles Sandwich, et dont M. de la Fresnaye a cru devoir former un genre distinct, sous le nom d'*Hétérorhynque*, à cause de la dissemblance des deux parties de son bec recourbé, qui rappelle ce qu'on connaissait d'un autre oiseau, le Bec en ciseaux, et même un poisson, l'Hémiramphe.

« 2° Des espèces nouvelles de genres déjà établis, et entre autres un Oiseau-Mouche, d'une robe éclatante, provenant de San-Blas; trois espèces de Colombes dont

deux à calottes, fort jolies et voisines de la Colombe Kurukuru; une nouvelle espèce de Philédon, décrite par M. de la Fresnaye, etc.

« 3° Des espèces aussi belles que rares et dont nos collections ne possédaient qu'un individu incomplet ou mal conservé, comme deux très-belles Pies bleues, dont un individu avait été rapporté par la *Bonite ;* le Garule outre-mer, oiseau véritablement magnifique et d'un grand prix; le Glaucope cendré, la Colombe magnifique; les deux sexes du beau Colin de la Californie, rapporté pour la première fois par M. Botta, mais le mâle seulement, le Momot à oreilles bleues, le Sériculе Prince-régent, le Cacique commandeur, etc.

« 4° Des espèces européennes, et alors intéressantes, non pas en elles-mêmes, mais comme éléments de la zoologie géographique, ou de la distribution des animaux à la surface de la terre : par exemple, le Bruant éperonnier, pris en mer, latit. 49° N., longit. 171° E., et la Fauvette Calliope, rapportée du Kamtschatka. »

En un mot, et pour donner une idée de l'intérêt de cette partie des collections faites par MM. les officiers de la *Vénus*, nous rapporterons textuellement la phrase par laquelle M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, notre confrère, termine son rapport à l'administration du Muséum : « Nous avons vu bien peu de collections ornithologiques où, proportionnellement au nombre total, le nombre des objets intéressants fût aussi grand qu'il l'est dans la collection de M. Néboux. »

La classe des reptiles ne pouvait pas être aussi heureusement représentée dans les collections de la

Vénus, parce qu'il faut, pour la conservation de ces animaux, une liqueur fort chère et des dispositions encore plus embarrassantes. Cependant, au nombre des objets rapportés, on a pu reconnaître, 1° une espèce de Geckos de la Nouvelle-Hollande, et qui vient, intermédiaire aux espèces groupées sous les noms d'Hémidactyles et de Platydactyles, montrer comment toutes les espèces de Geckos se nuancent dans la disposition des plaques sous-digitales ; 2° la grande et belle espèce d'Iguane, type du genre Amblyrhynchus de Wagler, et qui manquait à nos collections ; 3° deux nouvelles espèces de Scinques de la Nouvelle-Zélande, et qui viennent encore combler une lacune de la série.

Dans la classe des Amphibiens, nous n'avons trouvé à noter qu'une grenouille du Kamtschatka, qui n'est pas nouvelle, mais qui n'en offre pas moins un puissant intérêt, parce qu'elle appartient à la *R. temporaria*, ou à la grenouille des champs de notre Europe.

Les animaux mollusques, et surtout leurs coquilles, étant, comme les oiseaux, les objets d'histoire naturelle qui présentent le moins de difficultés pour la conservation, forment encore une des parties les plus intéressantes des collections de la *Vénus*, mais qui est entièrement due à M. Du Petit-Thouars et à M. Chiron, son second. Les premiers, qui nécessitent des bocaux et de l'esprit-de-vin, sont peu nombreux et peu importants; mais il n'en n'est pas de même des coquilles, accompagnées, quand l'espèce en était pourvue, de leur opercule. D'après les catalogues faits au Muséum, le nombre total des individus ne monte pas à

moins de quinze cents, appartenant à près de quatre cents espèces. Aucun ne paraît indiquer une coupe générique nouvelle, ce qui devient, en effet, assez rare aujourd'hui en conchyliologie un peu rationnelle. M. Deshayes en a cependant établi une avec une petite bivalve, voisine des Erycines, et qui a en effet quelque chose d'assez particulier dans la charnière ; il lui a même donné le nom de M. Chiron, commandant en second de la *Vénus*, et qui s'est livré d'une manière très-suivie à la recherche des coquilles. Mais plusieurs semblent constituer des espèces qui n'étaient pas connues, au moins dans nos collections ; telles que plusieurs Pholades de la Californie, dont une est fort remarquable par sa grande taille et la soudure de ses pièces accessoires : les plus intéressantes sont certainement celles qui viennent de la Californie et du Kamtschatka. On y trouve en effet tous ces beaux Murex, connus sous les noms de *M. radix*, *regius*, *brassica*, et plusieurs autres espèces peut-être nouvelles ; un assez grand nombre de Trochus, de Turitelles, d'Hélix de la Californie. Le genre Pourpre, si riche en espèces dans toute la côte occidentale de l'Amérique, où se trouvent presque exclusivement les Monoceros, pourra encore être augmenté de plusieurs espèces qui n'étaient pas signalées. Mais, en général, si ce n'est pour quelques Patelles et Vénus d'une grande taille et plus ou moins nouvelles, l'intérêt scientifique de cette collection de coquilles portera essentiellement sur la distribution des animaux mollusques à la surface de la terre, et confirmera sans doute l'observation déjà faite pour

les mammifères et les oiseaux, qu'un assez grand nombre d'espèces identiques se trouvent dans les mers et sur les continents qui approchent le cercle polaire arctique. Ainsi la côte de la Californie a présenté le *Cardium groenlandicum*, et les coquilles du Kamtschatka, surtout, rappellent d'une manière remarquable celles du nord de l'Europe.

Dans le reste de la série zoologique, le voyage de la *Vénus* n'a rapporté que fort peu de chose : mais il n'en est pas de même en botanique. MM. Néboux et de Tessan se sont surtout attachés à recueillir les plantes terrestres et marines qui croissent dans les îles du grand Océan, direction importante sous le rapport de la distribution géographique et qu'on ne saurait trop recommander aux voyageurs.

L'expédition a aussi eu l'avantage de rapporter une belle collection de deux cent trente plantes faite à la Nouvelle-Hollande par M. Allan Cuningham, outre une quarantaine d'autres recueillies à Otahiti par M. Moërenhout.

D'après cela il est aisé de voir combien nous devons désirer que l'Académie veuille bien non-seulement adresser ses remercîments à MM. Du Petit-Thouars, Néboux et Filleux, mais en outre prier M. le Ministre de la Marine de les leur faire parvenir officiellement et d'y joindre les témoignages de sa propre satisfaction pour leur généreuse coopération aux progrès des sciences.

Les conclusions du Rapport de M. de Blainville sont adoptées par l'Académie.

RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLÉE

DES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DU MUSÉUM

SUR LES COLLECTIONS

DONNÉES

PAR M. DU PETIT-THOUARS,

Capitaine de vaisseau.

L'assemblée m'a chargé, dans la séance du 16 juin 1840, de lui présenter sur les collections formées pendant la circumnavigation de la frégate la *Vénus*, sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau Du Petit-Thouars, un résumé des catalogues et des notes rédigés par les professeurs ou les aides-naturalistes des différentes parties auxquelles se rapportent ces diverses collections.

Pour bien apprécier l'importance des heureuses récoltes faites sous les ordres de l'habile officier à qui l'expédition était confiée, je rappellerai à l'assemblée la route suivie par la frégate.

La *Vénus*, partie de Brest, a relâché à Sainte-Croix-de-Ténériffe, à Rio-Janeiro au Brésil, à Valparaiso au Chili, à Callao au Pérou, d'où elle s'est dirigée sur les Sandwich, en mouillant à Honoloulou et à Owahou. Tournant de là vers le pôle nord, elle a atteint la baie

d'Avatscha au Kamtschatka, qu'elle a quitée pour se rapprocher de nouveau de l'équateur, en descendant la côte nord-ouest d'Amérique, et en touchant à Monterey dans la Haute-Californie, à la baie de Sainte-Magdeleine dans la Basse-Californie, à Mazatlan, à San-Blas et à Acapulco au Mexique ; puis, passant de nouveau dans l'hémisphère austral, elle est revenue à Payta, au Callao et à Valparaiso.

Quittant alors le continent américain, la frégate a mis le cap sur l'archipel des Galapagos, a mouillé à l'île Charles, et s'avançant ensuite dans le grand Océan, en visitant les Marquises et Otaïti, elle a traversé cette vaste étendue de mer pour aller montrer son pavillon dans la Baie des Iles de la Nouvelle-Zélande, à Sydney à la Nouvelle-Hollande, d'où elle est venue désarmer à Brest, en passant à Bourbon, au cap de Bonne-Espérance, à l'île Sainte-Hélène et à l'Ascension.

Dans cette navigation, qui a duré près de trois ans, M. Du Petit-Thouars a saisi toutes les occasions et a donné aux officiers sous ses ordres les facilités convenables pour se livrer à des recherches d'histoire naturelle. Aussi les collections que lui ou ses officiers ont rapportées ou données au Muséum, avec la plus grande et la plus complète générosité, composent-elles un don précieux qui accroîtra d'une manière notable différentes parties de l'établissement, et seront-elles, dans ces diverses parties, utiles aux progrès des sciences naturelles.

Le zèle du commandant a été secondé surtout par M. Néboux, chirurgien de l'expédition, et par

M. Filleux, commis de la marine. Ces deux navigateurs ont conservé leur collection particulière, dont ils ont ouvert, comme leur chef venait de le faire pour les siennes, les trésors au Muséum; d'où il suit que le résultat des recherches suivies pendant l'expédition de la frégate la *Vénus* a produit trois collections séparées, mais concourant toutes trois au but que s'était proposé M. Du Petit-Thouars, celui d'être, autant que possible, utile au Muséum et aux sciences naturelles.

Ces collections sont formées d'objets des trois règnes, la zoologie, la botanique et la géologie.

Pour conserver plus d'unité au résultat de l'expédition, je vais citer, pour chacune de ces divisions, les objets les plus importants, en ayant soin de rappeler le nom de l'officier auquel on les doit.

M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire a fait remarquer, dans les notes qu'il a remises à l'assemblée, que le Muséum a reçu trois collections de mammifères et d'oiseaux : la première, donnée par M. Du Petit-Thouars, en son nom et en celui de M. Filleux; une seconde, par le chirurgien en chef M. Néboux; et une troisième, par M. Du Petit-Thouars, au nom de M. Filleux.

La première comprend des mammifères déjà existants dans les collections, mais très-utiles au Muséum, soit pour renouveler ceux devenus trop vieux dans les cabinets et altérés par l'ancienneté de leur préparation, soit à cause des localités, qu'on ne connaissait encore qu'imparfaitement. Parmi les oiseaux, on doit

signaler une nouvelle espèce de Colombe, une Pie bleue du Mexique, et une Farlouze de la Nouvelle-Zélande. Le Momot à oreilles bleues, et le Séricule Prince-régent, tenant des Loriots et des Oiseaux de paradis, et qui habitent l'intérieur de la Nouvelle-Hollande, sont de beaux oiseaux encore trop rares pour qu'il ne faille pas ne pas négliger de les signaler à l'attention de l'assemblée.

La seconde collection, faite par M. Néboux, se compose de mammifères curieux et de 279 oiseaux se rapportant à 156 espèces. Cette collection, importante par le nombre des espèces et des individus, l'est plus encore par la nature des objets qui la composent.

On y remarque un nouveau genre de passereaux, voisin des Mésanges, mais à pennes de la queue rigides et pointues comme celles des oiseaux grimpeurs, telles qu'on les observe dans les Picucules, les grimpereaux, etc., et un autre genre qui ne se rapporte à aucun autre, et qui fournira l'une des coupes les plus bizarres des Ténuirostres, à cause de la forte courbure et de l'inégalité très-prononcée et très-singulière des deux mandibules. Après ces deux nouveautés ornithologiques, il faut citer un Oiseau-mouche nouveau de San-Blas, une nouvelle Tourterelle des Marquises, une autre voisine du Columba Kurukuru, mais à calotte blanche; un Ploceus noir et quelques autres encore.

Parmi les oiseaux déjà connus, mais encore très-rares, et qui feront l'ornement des galeries par la

beauté de leurs couleurs, on ne peut passer sous silence le magnifique Garrub outre-mer, le Cacique commandeur, le mâle et la femelle du Colin de la Californie, le Glaucopis cinerea de Latham. Enfin, j'ajouterai que M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire résume ses notes en disant que bien peu de collections ornithologiques ont jusqu'à présent montré, relativement au nombre, autant d'objets nouveaux et aussi dignes d'intérêt scientifique.

Les collections de M. Filleux sont un peu moins nombreuses, mais elles renferment à peu près les mêmes objets rares et nouveaux; de sorte qu'elles donneront des doubles intéressants pour le Muséum.

La classe des reptiles, quoique moins nombreuse, comprend des espèces dignes de remarque. M. Bibron vous a signalé l'Amblyrinchus ater, Iguanien de la Californie, encore très-rare dans les musées européens.

La famille des Scincoïniens et des Geckotiens offre des espèces rares et intéressantes. Enfin, j'appellerai l'attention de l'assemblée sur un batracien que M. Du-Petit-Thouars croit être originaire du Kamtschatka, et qui est le Rana temporaria, espèce abondante dans toute l'Europe. Comme on trouve dans la portion occidentale du cercle polaire les mêmes mollusques que ceux de nos mers septentrionales, cette similitude dans les espèces, de classes différentes, devient d'un haut intérêt, en fournissant de nouveaux éléments à la question qui touche à la distribution des espèces sur notre globe.

Je viens de citer la classe des mollusques : les récoltes de MM. Du Petit-Thouars et Néboux sont très-riches, et ont procuré un grand nombre d'espèces nouvelles de coquilles. Ils ont rapporté en abondance des espèces rares avant leur voyage ; avantage réel pour la science, car ils ont ainsi fourni le moyen de connaître, dans toutes leurs variétés spécifiques, des mollusques dont l'espèce, caractérisée d'après un ou deux individus, est loin de l'être aussi bien.

Outre les coquilles si intéressantes du Kamtschatka, que j'ai signalées tout-à-l'heure, j'appellerai votre attention sur ces belles et grandes Patelles de Monterey, dont le plus grand diamètre est de près de 0m,30 ; des Vénus d'espèces nouvelles, qui ont jusqu'à 0m,20 de diamètre. Elles sont grenues et voisines de la Vénus puerpera. Aux îles Galapagos, la drague a rapporté en abondance la Pourpre à deux taches, coquille des plus rares avant ce voyage. La Nouvelle-Zélande a fourni en grand nombre et dans tous les âges, depuis l'œuf jusqu'à l'adulte, l'Ouricule bauris ovina, la Volute robe turque, etc.

M. Néboux a donné au Muséum plusieurs coquilles qui manquaient aux collections de M. Du Petit-Thouars, et a ainsi complété les résultats de l'expédition. On conçoit d'ailleurs que je dois ici m'arrêter dans les détails, et dire seulement que le Muséum s'est enrichi de plus de 1,500 coquilles, appartenant à 350 ou 400 espèces. Les échantillons sont tous pour la plupart très-frais, bien conservés, et ces habiles observateurs n'ont pas négligé de rapporter les opercules

des espèces qui en sont pourvues, parties que l'on néglige trop souvent et dont l'étude est devenue nécessaire en conchyliologie.

Quoique les moyens d'exploration n'eussent pas été prévus lors de l'équipement de la frégate, M. Néboux a pu recueillir quelques mollusques conservés dans l'alcool, qui combleront encore des lacunes dans cette partie presque neuve des collections du Muséum.

Les herbiers ont été examinés par M. Decaisne : il a aussi constaté que, quoique peu nombreux, ils contenaient des plantes précieuses pour donner un aperçu de la flore des îles de l'Océanie ou de la Nouvelle-Zélande, et que l'on doit savoir gré à M. Néboux et à M. de Tessan d'avoir pris soin de recueillir et de dessécher ces plantes.

Ils ont aussi fait profiter le Muséum des plantes qui leur ont été données à Otaïti, par M. Moërenhout, et à la Nouvelle-Zélande, par M. Allan Cuningham.

Enfin, le catalogue des roches déposées au Muséum, présenté par M. le professeur de géologie, est formé de deux séries : l'une, sous le nom de M. Du Petit-Thouars, se compose de 140 échantillons de minerais de cuivre argentifère de Pasio (Haut-Pérou), de coquilles fossiles de la même localité, d'une belle suite de roches phylladines et de roches argilo-calcaires ou siliceuses, percées par des Pholades prises à Monterey; de roches volcaniques des Marquises et des Galapagos, de roches primitives du Kamtschatka, et enfin d'une

collection intéressante de vases marines ou de sables recueillis en vingt-cinq des points principaux abordés par la frégate; et qu'il est inutile de citer ici, en se reportant à l'itinéraire que nous avons tracé.

La série indiquée sous le nom de M. Néboux comprend 115 échantillons de roches, prises pour la plupart dans les mêmes lieux, et à peu près semblables à celles citées plus haut.

M. le professeur de géologie a soin d'ajouter que ces deux collections sont composées de grands et beaux échantillons; que celle de M. Néboux était accompagnée de notes très-détaillées sur le gisement de chaque roche, que le Muséum ne possédait encore aucune roche de Californie et du Kamtschatka, et que plusieurs d'entre elles font connaître, jusqu'à un certain point, des systèmes de gisements nouveaux pour la géologie.

Nous ne devons pas négliger de faire connaître que ces diverses collections ont été remises intactes au Muséum, et qu'elles ont été livrées tout entières au choix des professeurs de chaque partie, qui ont pu enrichir de tout ce qu'elles leur ont offert de remarquable les collections de cet établissement.

L'étendue que j'ai été obligé de donner à ce résumé prouve mieux que tout autre raisonnement l'importance des travaux en histoire naturelle exécutés pendant la campagne de la *Vénus*.

Nous pensons que l'assemblée n'hésitera pas à adresser une copie de ce Rapport à M. le Ministre de la Marine, et une autre à M. le commandant de

l'expédition, en témoignant au Ministre combien il serait utile pour les sciences naturelles, de publier les faits nouveaux dont cette expédition les a enrichies.

Le professeur-secrétaire ,

A. Valenciennes.

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Paris, le 4 septembre 1840.

Monsieur le Ministre,

Le rapport demandé à l'Académie des Sciences par M. le Ministre de la Marine, sur les résultats scientifiques obtenus pendant le voyage autour du monde, exécuté sur la frégate la *Vénus*, venant d'être fait par MM. Arago, Blainville et Elie de Beaumont, rapporteurs nommés par l'Académie des Sciences, le moment est venu, où M. le Ministre de la Marine, pouvant juger et apprécier le mérite et l'importance des services rendus, je dois appeler son attention sur les officiers de la *Vénus*, dont les travaux sont les plus marquants.

En conséquence, je prie M. le Ministre de la Marine, d'accueillir avec toute sa bienveillance les demandes que j'ai l'honneur de lui soumettre, et de solliciter des bontés du Roi, les récompenses que je propose d'accorder à MM. les officiers dont les noms suivent, et qui ont le plus contribué, par leurs ta-

lents, par leur aptitude, leur zèle et leur dévouement au service du Roi et de la marine, à rendre cette campagne utile pour les sciences et honorable pour le corps auquel nous appartenons.

J'ai l'honneur de proposer à M. le Ministre de la Marine, pour être promus au grade d'officier de la Légion-d'Honneur :

MM. Dortet de Tessan, ingénieur hydrographe de la marine;

Chiron du Brossay, capitaine de corvette.

Pour être nommés chevaliers du même ordre :

MM. Lefebvre (Louis-Jules), lieutenant de vaisseau.

Néboux, chirurgien de première classe, chargé du service à bord de la *Vénus*.

Énout (Hippolyte), enseigne de vaisseau;

Mesnard (Romuald-George), enseigne de vaisseau.

Je prie encore M. le Ministre de la Marine d'accorder des témoignages de satisfaction à

MM. Fillieux, commis d'administration de la frégate;

Goury (Gustave-Pierre-Hippolyte), élève de première classe.

Je prie enfin M. le Ministre de la marine d'avoir la bonté d'accorder un avancement en grade ou en classe aux marins qui ont concouru, avec un zèle très-louable, à toutes les observations de physique faites pendant la campagne, et dont les noms suivent :

MM. Dubosq, chef de timonnerie de deuxième classe;

Sireuil (Antoine), deuxième chef de timonnerie.

Kerserho (Toussaint), fourrier de deuxième classe;

Raulline (Pierre-Charles), observateur des marées pendant la campagne, matelot de deuxième classe;

Leroux (Joseph-Henri), observateur des marées en second, matelot de deuxième classe;

Bertrand (Pierre-Jean), observateur des variations diurnes de l'aiguille aimantée, matelot de deuxième classe;

Brissault (Aimé-Dieudonné), observateur des variations diurnes, matelot de troisième classe.

C'est avec une profonde conviction qu'il y a justice à accorder des preuves de votre bienveillante sollicitude aux officiers et aux marins de la *Vénus*, que j'ai l'honneur de vous faire les propositions ci-dessus et de vous prier de les accueillir favorablement.

Je suis, etc.

Signé, A. Du Petit-Thouars,
Capitaine de vaisseau, commandant.

A M. Du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau.

Paris, le 28 septembre 1840.

Monsieur le Commandant, en rendant compte au Roi des résultats de la campagne de circumnavigation de la frégate la *Vénus*, sous votre commandement, j'ai appelé l'attention de S. M. sur les officiers de votre état-major dont vous m'avez signalé le zèle et le talent, et je vous annonce que par ordonnance du 25 du présent mois, S. M. à nommé dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, savoir :

Au grade d'officier.

M. Chiron du Brossay, capitaine de corvette, second de la frégate.

Au grade de chevalier.

MM. Lefebvre (Louis-Jules), lieutenant de vaisseau.

Mesnard (Théodore-Romuald-Georges), enseigne de vaisseau.

Énout (Hippolyte), enseigne de vaisseau.

Néboux (Adolphe-Simon), chirurgien de première classe.

S. M. m'a autorisé, en outre, à adresser, en son nom, des témoignages de satisfaction à MM.

Dortet de Tessan, ingénieur hydrographe.

Goury, élève de première classe.

Fillieux, commis d'administration de la frégate,

dont vous m'avez fait connaître la coopération active aux travaux de l'expédition.

Agréez, Monsieur le Commandant, l'assurance de ma parfaite considération.

Le vice-amiral, pair de France ministre secrétaire d'état de la marine et des Colonies.

Baron Roussin.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

Pages.

CHAP. XVII. — Séjour de la *Vénus* dans la Baie des Iles. — Fâcheuse disposition des indigènes à l'égard des Français. — Shonghi. — Nouvelles de la corvette française l'*Héroïne*. — Enlèvement du *Jean-Bart*; son équipage est massacré et mangé par les naturels de l'île Chatam. — Rivières de Kawa-Kawa, de Waï-Tanguy et de Kidi-Kidi. — Sculptures remarquables. — Cascade de Waï-Tanguy. — Grande cascade de Fana-Fanoa. — Monseigneur l'évêque de Pompalier. — Mœurs et usages. — Colonisation. — Statistique, etc. 1

CHAP. XVIII. — Départ de la Nouvelle-Zélande. — Arrivée de la *Vénus* au Port Jackson. — Sydney, son aspect, sa population, son importance. — Les convicts, leur établissement, vices de l'organisation primitive, résultats obtenus. — Les gouverneurs, progrès de la colonie sous leur administration. — Découverte de la Nouvelle-Hollande. — Statistique. — Indigènes. . . 167

CHAP. XIX. — Traversée de Sydney à Bourbon et séjour dans cette colonie. — Départ de la frégate, arrivée à Simon's-Bay. — Visite au cap de Bonne-Espérance. — Appareillage de Simon's-Bay et mouillage à Sainte-Hélène. — Arrivée à l'Ascension. — Départ. — Atterrage dans le golfe de Lyon. — Retour à Brest. . . 303

Pages.

Rapport sommaire du voyage de la *Vénus* adressé au ministre de la marine au retour de la frégate à Brest . 321

Rapport à M. le ministre de la marine sur la pêche de la baleine dans l'Océan Pacifique 345

Tableau faisant connaître le prix exact des denrées achetées dans les différents pays visités par la *Vénus*.

Tableau dressé à bord du brick le *Griffon*, pour faire connaître le prix des mêmes denrées pendant les années 1831, 32, 33, 34.

Tableau faisant connaître le prix moyen des denrées achetées par la frégate la *Vénus*, ainsi que celui de la ration par nature de denrée.

Tableau faisant connaître la quantité de bœufs achetés pendant la campagne.

État faisant connaître le montant des dépenses faites par la *Vénus* pour achat de vivres.

Tableau faisant connaître les lieux et époques des relâches de la *Vénus*.

Rapports sur les travaux scientifiques exécutés pendant le voyage de la frégate la *Vénus*. 397

Lettre au ministre de la marine pour appeler la bienveillance du roi sur les officiers et matelots de la *Vénus* . 483

Réponse du ministre de la marine. 487

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

TABLEAU FAISANT CONNAITRE LE PRIX EXACT DES DENRÉES ACHETÉES DANS LES DIFFÉRENTS PAYS VISITÉS PAR LA FRÉGATE LA VÉNUS,

COMMANDÉE PAR M. DU PETIT-THOUARS, CAPITAINE DE VAISSEAU,

DANS SON VOYAGE DE CIRCUMNAVIGATION, PENDANT LES ANNÉES 1837, 1838 ET 1839.

DÉSIGNATION des OBJETS.	ESPÈCE des UNITÉS	BRÉSIL. — RIO DE JANEIRO. 1837.		CHILI. — VALPARAISO. 1837.		CHILI. — VALPARAISO. 1838.		PÉROU. — CALLAO. 1837.		PÉROU. — PAYTA. 1838.		MEXIQUE. — MAZATLAN. 1837.		MEXIQUE. — SAN-BLAS. 1837.		MEXIQUE. — ACAPULCO. 1838.	
		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en	
		reis.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.
Valeurs de la *piastre*, de la *livre sterling* et du *schelling*.		200 reis en franc.		4f 80c la piastre.		4f 80c la piastre.		5f 00c la piastre.		5f 00c la piastre.		5f 50c la piastre.		5f 40c la piastre.		5f 50c la piastre.	
Farine	Le quintal.	»	»	4 25	20 40	4 00	19 20	9 00	45 00	»	»	6 428	35 35	6 071	32 78	11 666	64 16
Biscuit	*Idem.*	»	»	5 00	24 00	4 75	22 80	»	»	»	»	»	»	»	»	17 00	93 50
Vin	La barr. de Bord.	30,000	107 14	29 00	139 20	34 00	163 20	30 00	150 00	»	»	»	»	»	»	»	»
Eau-de-vie	Le bar. de 60 lit.	»	»	16 00	76 80	20 417	98 00	20 00	100 00	»	»	»	»	»	»	30 00	165 00
Rhum	Legalon de 3.69.	700	2 50	»	»	1 25	6 00	1 25	6 25	»	»	2 777	15 27	»	»	»	»
Café	Le quintal.	12,500	44 64	20 00	96 00	15 00	72 00	»	»	»	»	32 00	176 00	»	»	»	»
Sucre	*Idem.*	10,000	35 71	15 00	72 00	10 50	50 40	»	»	»	»	»	»	»	»	14 00	77 00
Lard salé	*Idem.*	»	»	14 00	67 20	14 00	67 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bœuf salé	*Idem.*	»	»	8 00	38 40	7 00	33 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fromage	*Idem.*	»	»	14 00	67 20	8 50	48 80	»	»	»	»	»	»	»	»	22 00	121 00
Légumes secs	*Idem.*	4,966	17 75	1 75	8 40	2 25	10 80	»	»	3 250	16 250	»	»	»	»	»	»
Riz	*Idem.*	»	»	10 00	48 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8 00	44 00
Sel	*Idem.*	»	»	2 00	9 60	1 375	6 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poivre	Les 10 livres.	»	»	2 50	12 00	2 50	12 00	»	»	»	»	10 00	55 00	»	»	»	»
Bois à brûler	Le stère.	3,000	10 71	3 25	15 60	3 50	16 80	1 00	5 00	»	»	»	»	»	»	1 850	10 175
Charbon de terre	Tonn. de 2,000 livres.	28,000	100 00	18 00	86 40	13 00	62 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chandelle moulée	Le quintal.	»	»	18 00	86 40	20 00	96 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viande fraîche	*Idem.*	11,000	39 28	5 00	24 00	5 00	24 00	9 00	45 00	5 00	25 00	6 320	34 76	5 167	28 41	5 27	28 98
Pain frais	*Idem.*	9,000	32 14	5 50	26 40	4 00	19 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huile à brûler	Le galon.	»	»	1 75	8 40	0 875	4 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choucroute	Le quintal.	»	»	10 00	48 00	8 50	40 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huile d'olive	Les 10 livres.	9,000	32 14	10 00	48 00	8 00	38 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chocolat	La livre du pays.	»	»	»	»	»	»	0 25	1 25	0 250	1 250	»	»	»	»	»	»
Saumon salé	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poules	La douzaine.	»	»	3 00	14 40	3 50	16 80	10 00	50 00	6 00	30 00	4 50	24 75	»	»	6 00	33 00
Beurre	Les 100 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mantègue	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26 00	143 00	»	»	»	»
Vinaigre	Le galon.	590	2 11	0 75	3 60	0 625	3 00	»	»	»	»	»	»	»	»	2 548	12 914
Œufs	La douzaine.	»	»	»	»	»	»	»	»	0 625	3 125	»	»	»	»	»	»
Confitures	La boîte de 0.375.	»	»	»	»	»	»	»	»	0 187	0 935	»	»	»	»	»	»
Bœufs vivants	L'un.	52,000	185 71	24 00	115 20	36 00	172 80	40 00	200 00	25 00	125 00	24 00	132 00	20 00	108 00	20 00	110 00
Viande de porc	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pommes de terre	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutarde	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tortues de 150 kilog. brut.	L'une.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	L'un.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Porcs vivants	Pesant 27 kilog.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION des OBJETS.	ESPÈCE des UNITÉS	ILES SANDWICH. — ADMIR. 1827.		KAMTSCHATKA. — PÉTROPOLOVSKY. 1837.		HAUTE CALIFORNIE. — MONTEREY. 1837.		ILES GALAPAGOS. — ILE CHARLES. 1838.		ILES MARQUISES. — ILE CHRISTINE. 1838.		ILES DE LA SOCIÉTÉ. — O-TAITI. 1838.		NOUVELLE-ZÉLANDE. — BAIE DES ILES. 1838.		NOUVELLE-HOLLANDE. — SYDNEY. 1838.	
		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en	
		piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	piastres.	francs.	livres sterling.	francs.
Valeurs de la *piastre*, de la *livre sterling* et du *schelling*.		6f 00c la piastre.		5f 475 la piastre.		5f 32c la piastre.		5f 00c la piastre.		5f 475 la piastre.		5f 475 la piastre.		5f 00c la piastre.		25f 50c la livre sterling.	
Farine	Le quintal.	»	»	10 00	54 75	8 00	42 96	»	»	»	»	»	»	8 575	41 875	1 6 0	33 15
Biscuit	*Idem.*	11 00	66 00	»	»	11 00	59 07	»	»	»	»	»	»	8 00	40 00	1 8 0	35 70
Vin	La barr. de Bord.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6 0 0	153 00
Eau-de-vie	Le bar. de 60 lit.	»	»	»	»	12 45	227 95	22 50	112 50	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhum	Legalon de 3.69.	1 00	6 00	»	»	3 00	16 11	»	»	»	»	»	»	»	»	0 3 2	4 01
Café	Le quintal.	20 00	120 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4 8 8	115 05
Sucre	*Idem.*	»	»	»	»	28 00	150 56	»	»	»	»	5 00	27 575	»	»	»	»
Lard salé	*Idem.*	19 00	114 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 18 0	73 95
Bœuf salé	*Idem.*	17 00	102 00	»	»	6 00	32 22	»	»	»	»	»	»	»	»	2 14 1	68 96
Fromage	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6 15 3	169 89
Légumes secs	*Idem.*	»	»	»	»	2 857	15 54	»	»	»	»	»	»	»	»	1 4 2	30 81
Riz	*Idem.*	8 50	51 00	25 00	136 875	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 0 12	26 77
Sel	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 4 10	6 16
Poivre	Les 10 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 5 9	7 55
Bois à brûler	Le stère.	11 00	66 00	»	»	»	»	»	»	3 00	16 425	2 125	11 631	1 668	8 33	0 5 0	6 58
Charbon de terre	Tonn. de 2,000 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 5 0	31 87
Chandelle moulée	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5 0 0	127 50
Viande fraîche	*Idem.*	6 00	36 00	27 00	147 825	1 585	8 51	7 25	36 25	»	»	6 00	32 850	12 005	60 025	1 15 3	42 40
Pain frais	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huile à brûler	Le galon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 2 4	2 94
Choucroute	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huile d'olive	Les 10 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chocolat	La livre du pays.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 1 0	1 27
Saumon salé	Le quintal.	5 00	30 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poules	La douzaine.	3 00	18 00	»	»	»	»	»	»	»	»	4 00	21 900	»	»	2 1 11	53 44
Beurre	Les 100 livres.	»	»	40 00	219 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7 15 8	195 92
Mantègue	*Idem.*	»	»	»	»	8 00	42 96	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vinaigre	Le galon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 2 5	2 87
Œufs	La douzaine.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 50	2 737	0 50	1 50	0 2 5	3 08
Confitures	La boîte de 0.375.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bœufs vivants	L'un.	20 00	110 00	20 00	120 00	30 00	164 25	6 00	32 22	26 00	130 00	»	»	25 00	136 875	»	»
Viande de porc	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pommes de terre	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7 749	38 745	»	»
Moutarde	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 036	5 450	0 15 0	19 13
Tortues de 150 kilog. brut.	L'une.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	L'un.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Porcs vivants	Pesant 27 kilog.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 60	4 60	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION des OBJETS.	ESPÈCE des UNITÉS	NOUVELLE-HOLLANDE. — PORT-JACKSON. 1839.		CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. — FALSE-BAY. 1839.		ILE SAINTE-HÉLÈNE. — JAMES-TOWN. 1839.		ILE DE L'ASCENSION. — GEORGES-TOWN. 1839.	
		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en		Prix de l'unité en	
		schellings.	francs.	schellings.	francs.	schellings.	francs.		francs.
Valeurs de la *piastre*, de la *livre sterling* et du *schelling*.		1f 25c le schelling.		1f 25c le schelling.		1f 25c le schelling.			
Farine	Le quintal.	52 00	69 16	»	»	»	»	»	»
Biscuit	*Idem.*	58 00	50 54	»	»	»	»	»	»
Vin	La barr. de Bord.	51 3	41 56	»	»	»	»	»	»
Eau-de-vie	Le bar. de 60 lit.	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhum	Legalon de 3.69.	»	»	»	»	»	»	»	»
Café	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»
Sucre	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»
Lard salé	*Idem.*	69 6	92 43	»	»	»	»	»	»
Bœuf salé	*Idem.*	40 00	53 20	»	»	»	»	»	»
Fromage	*Idem.*	100 00	133 00	»	»	»	»	»	»
Légumes secs	*Idem.*	55 00	46 55	»	»	»	»	»	»
Riz	*Idem.*	25 00	33 25	»	»	»	»	»	»
Sel	*Idem.*	8 4	12 75	»	»	»	»	»	»
Poivre	Les 10 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bois à brûler	Le stère.	21 00	27 93	»	»	»	»	»	»
Charbon de terre	Tonn. de 2,000 livres.	140 00	186 20	»	»	»	»	»	»
Chandelle moulée	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»
Viande fraîche	*Idem.*	34 00	45 22	80 00	100 00	»	»	»	»
Pain frais	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»
Huile à brûler	Le galon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Choucroute	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»
Huile d'olive	Les 10 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»
Chocolat	La livre du pays.	»	»	»	»	»	»	»	»
Saumon salé	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»
Poules	La douzaine.	»	»	»	»	40 00	50 00	»	»
Beurre	Les 100 livres.	»	»	»	»	»	»	»	»
Mantègue	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»
Vinaigre	Le galon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Œufs	La douzaine.	»	»	»	»	»	»	»	»
Confitures	La boîte de 0.375.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bœufs vivants	L'un.	»	»	210 00	279 30	»	»	»	»
Viande de porc	Le quintal.	»	»	»	»	»	»	»	»
Pommes de terre	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutarde	*Idem.*	»	»	»	»	»	»	»	»
Tortues de 150 kilog. brut.	L'une.	»	»	200 00	266 00	»	»	»	»
Moutons	L'un.	»	»	»	»	»	»	»	68 40
Porcs vivants	Pesant 27 kilog.	0 18 0	22 96	15 00	19 95	»	»	»	»

TABLEAU FAISANT CONNAITRE LE PRIX EXACT DES DENREES ACHETEES DANS LES DIFFERENTS PAYS APRES LUR LA FRANCHE ET AVANT

CORRIGEE PAR M. DU PETIT-THOUARS, CAPITAINE DE VAISSEAU.

DANS DES JOURS DE CHERTE OU D'ABONDANCE, DEPUIS LES ANNEES 1803, 1808 ET 1809

TABLEAU FAISANT CONNAITRE LE PRIX APPROXIMATIF DE CHAQUE ESPÈCE DE DENRÉES ET MATIÈRES ACHETÉES PAR LE BRICK LE GRIFFON,

COMMANDÉ PAR M. DU PETIT-THOUARS, CAPITAINE DE FRÉGATE,

SUR LES COTES DU CHILI, DE LA BOLIVIE, DU PÉROU ET DE L'ÉQUATEUR, PENDANT LES ANNÉES 1831, 1832, 1833 et 1834.

(NOTA. *Ce tableau est publié ici pour servir à établir le mouvement ascentionnel du prix des denrées dans une période de sept à huit années.*)

DÉSIGNATION DES DENRÉES ET MATIÈRES.	UNITÉS.	CHILI							BOLIVIE.	PÉROU.						ÉQUATEUR.	OBSERVATIONS.
		San Carlos.	Valdivia. piastres.	Conception. piastres.	Valparaiso. piastres.	Coquimbo. piastres.	Huasco.	Copiapo.	Cobija. piastres.	Arica. piastres.	Ilo.	Islay. piastres.	Pisco.	Callao. piastres.	Payta. piastres.	Guayaquil. piastres.	
Biscuit	Le quintal ou les 45½,450.	»	»	5,000	4,000	»	»	»	»	»	»	»	»	8,000	»	»	
Bœuf salé	Le baril de 88 kilog.	»	»	»	18,000	»	»	»	»	»	»	»	»	18,000	»	»	
Bois à brûler	Les 100 bûches.	»	»	»	1,500	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»	»	Le quintal au Callao.
Bois à brûler	Les 480 bûches.	»	»	1,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Café	Le quintal ou les 45½,450.	»	»	»	15,000	»	»	»	»	»	»	»	»	26,000	»	»	
Chandelle	*dito.*	»	»	»	20,000	»	»	»	»	»	»	»	»	28,000	»	»	
Charbon de terre	Le tonneau.	»	»	»	15,000	»	»	»	»	»	»	»	»	25,000	»	»	
Fromage	Le quintal ou les 45½,450.	»	»	»	12,500	»	»	»	»	»	»	»	»	18,000	»	»	
Farine du pays	*dito.*	»	»	4,000	4,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Farine américaine	Le baril de 88 kilogr.	»	»	15,000	12,000	»	»	»	»	»	»	»	»	18,000	»	»	
Huile d'olive	Le kilogramme.	»	»	»	1,600	»	»	»	»	»	»	»	»	0,980	»	»	
Lard salé	Le baril de 44 kilogr.	»	»	»	11,000	»	»	»	»	»	»	»	»	12,000	»	»	
Légumes secs	Le quintal ou les 45½,450.	»	»	2,000	1,500	»	»	»	»	»	»	»	»	4,000	»	»	
Riz	*dito.*	»	»	»	7,000	»	»	»	»	»	»	»	»	9,000	»	»	
Sel	*dito.*	»	»	»	2,000	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»	»	
Sucre	*dito.*	»	»	18,000	15,000	»	»	»	»	»	»	»	»	9,000	»	»	
Viande fraîche	*dito.*	»	3,000	5,000	4,000	5,000	»	»	11,750	10,000	»	10,000	»	9,000	11,000	6,000	
Vinaigre	Le galon ou les 3 lit. 69 c.	»	»	»	0,625	»	»	»	»	»	»	»	»	0,625	»	»	
Vin de Bordeaux	La barrique.	»	»	»	30,000	»	»	»	»	»	»	»	»	30,000	»	»	
Rhum	Le galon ou les 3 lit. 69 c.	»	»	»	1,000	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»	»	
Eau-de-vie	*dito.*	»	»	»	1,500	»	»	»	»	»	»	»	»	2,000	»	»	
MATIÈRES.																	
Aiguilles	Les 4 aiguilles.	»	»	»	0,125	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Blanc d'Espagne	Le kilogramme.	»	»	»	0,380	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Blanc	*dito.*	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Brosses à frotter	L'une.	»	»	»	1,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Brosses à peindre	*dito.*	»	»	»	0,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Clous de toute espèce	Le kilogramme.	»	»	»	0,620	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Colle-forte	*dito.*	»	»	»	0,380	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Chaux éteinte	*dito.*	»	»	»	0,300	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Charbon de bois	*dito.*	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Cuivre rouge	L'arobe ou les 11 kil. 3625.	»	»	»	4,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Etoupe tournée	Le kilogramme.	»	»	»	0,130	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Essence de térébenthine	*dito.*	»	»	»	0,750	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Etamine	Le mètre.	»	»	»	0,260	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Etain pour soudure	Le kilogramme.	»	»	»	0,750	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Etoupe blanche	*dito.*	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Flanelle serge, pour gargousses	Le mètre.	»	»	»	0,550	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fil à gargousses	Le kilogramme.	»	»	»	2,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Feuilles de cuivre à doublage	Le quintal espagnol.	»	»	»	33,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fil à voiles	Le kilogramme.	»	»	»	0,850	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fer de gaffe	L'un.	»	»	»	1,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Feuilles de tôle	L'une.	»	»	»	2,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fer rond	Le kilogramme.	»	»	»	0,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Filin goudronné	Le quintal espagnol.	»	»	»	14,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Filin blanc	*dito.*	»	»	»	14,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Goudron	Le baril de 50 kilogr.	»	»	»	14,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Huile à peinture	Le kilogramme.	»	»	»	0,475	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Huile à brûler	*dito.*	»	»	»	0,300	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Luzin	La pièce.	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ligne d'amarrage	Le quintal espagnol.	»	»	»	14,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Merlin	La pièce.	»	»	»	0,375	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Noir de fumée	Le kilogramme.	»	»	»	3,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Peaux de vache en croûte	L'une.	»	»	»	3,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Planches de sap. de 7 mètres	*dito.*	»	»	»	1,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— de 4 pouces d'ép.	*dito.*	»	»	»	2,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— resciées	*dito.*	»	»	»	2,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Peinture noire	Le kilogramme.	»	»	»	0,550	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Peinture blanche	*dito.*	»	»	»	0,550	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Peinture verte	*dito.*	»	»	»	1,550	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Peaux de veau	L'une.	»	»	»	4,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Papier à écrire	La main.	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Plumes à écrire	Le paquet.	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Résine	Le kilogramme.	»	»	»	0,250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Rouets à dé de cuivre	L'un.	»	»	»	2,125	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Toile de toute espèce	Le mètre.	»	»	»	0,410	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Suif	Le kilogramme.	»	»	»	0,280	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Savon	*dito.*	»	»	»	0,500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Frais de pilotage pour remonter la rivière de la pointe de la *Puna* à Guayaquil et retour au même point		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64,000	

TABLEAU FAISANT CONNAITRE LE PRIX MOYEN

DES DENRÉES ACHETÉES PAR LA FRÉGATE LA VÉNUS, AINSI QUE CELUI DE LA RATION PAR NATURE DE DENRÉE.

PAYS où les recettes ont été faites.	FARINE.	BISCUIT.	VIN.	RHUM.	EAU-DE-VIE.	CAFÉ.	SUCRE.	LARD SALÉ.	BŒUF SALÉ.	FROMAGE.	LÉGUMES SECS.	RIZ.	VIANDE FRAICHE	CHOU-CROUTE.
Espèces des unités.	Quintal.	Quintal.	Barrique.	Galon.	Quinto.	Quintal.	Quintal.	Quintal.	Quintal.	Quintal.	Quintal.	Quintal.	Quintal.	Quintal.
Rio-Janeiro (1837)..	» »	» »	107 14	2 50	» »	44 64	35 71	» »	» »	» »	17 73	» »	39 28	» »
Valparaiso (1837)....	20 40	24 »	139 20	» »	76 80	96 »	72 »	67 20	38 40	67 20	8 40	48 »	24 »	48 »
Valparaiso (1838)....	19 20	22 80	163 20	6 »	98 »	72 »	50 40	67 20	33 60	48 80	10 80	» »	24 »	40 80
Callao (1837).....	45 »	» »	150 »	6 25	100 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	45 »	» »
Honoloulou (1837)..	» »	66 »	» »	6 »	» »	120 »	» »	114 »	102 »	» »	» »	51 »	36 »	» »
Pétropawlowsky (*id.*)	54 75	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	136 87	147 82	» »
Monterey (1837).....	42 96	59 97	» »	16 11	227 95	» »	150 36	» »	32 22	» »	15 36	» »	8 51	» »
Mazatlan (1837).....	35 35	» »	» »	15 27	» »	176 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	34 76	» »
San-Blas (1837).....	32 78	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	28 44	» »
Acapulco (1838).....	64 16	93 50	» »	» »	165 »	» »	77 »	» »	» »	121 »	» »	44 »	28 98	» »
Payta (1838).....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	16 25	» »	25 »	» »
Ile Charles (1838)....	» »	» »	» »	» »	112 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	36 25	» »
Papéïti (1838).....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	27 37	» »	» »	» »	» »	» »	32 85	» »
Kororaréka (1838)...	41 87	40 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	60 02	» »
Sydney (1838).....	33 15	35 70	153 »	4 04	» »	113 03	» »	74 »	70 »	170 »	30 81	26 77	42 40	» »
False-Bay (1838)....	69 16	50 54	41 56	» »	» »	» »	» »	92 43	53 20	133 »	46 55	33 25	45 22	» »
Totaux.....	458 78	392 51	754 40	56 17	780 25	621 07	112 84	414 83	329 42	540 »	145 90	339 89	658 53	88 80
Prix moyen de l'unité.	41 78	49 06	125 68	8 02	130 04	103 61	68 81	82 97	54 90	108 »	20 84	356 65	41 16	44 40
Prix de chaque denrée pour la ration	0,45954	0,53900	0,78835	0,39024	0,3900	0,04142	0,02752	0,29869	0,27450	0,25921	0,05001	0,06798	0,20580	0,02664

COMPOSITION DE DIVERSES RATIONS, et prix moyens auxquels elles s'élèvent.

REPAS GRAS.

Diners.	fr. c.	Soupers.	fr. c.
Farine.....	0 45,954	Biscuit.....	0 55,900
Vin.....	0 78,835	Eau-de-vie....	0 59,000
Café.....	0 04,142	Café sucré....	0 04,142
Sucre.....	0 02,752	Sucre.....	0 02,752
Lard salé....	0 29,869	Bœuf salé....	0 27,450
Légumes (soupe)	0 02,500	Riz pour la soupe	0 05,599
Légumes (souper)	0 05,001	Riz p. le souper.	0 06,798
Huile d'olives..	0 02,570	Huile d'olives..	0 02,570
	1 71,423		1 59,811

REPAS MAIGRES.

Diners.	fr. c.	Soupers.	fr. c.
Farine.....	0 45,954	Biscuit.....	0 55,900
Vin.....	0 78,835	E.-de-vie ou rhum	0 59,024
Café.....	0 44,142	Café.....	0 04,142
Sucre.....	0 02,752	Sucre.....	0 02,752
Fromage.....	0 25,921	Fromage.....	0 25,921
Légumes.....	0 05,001	Riz.....	0 06,798
Huile d'olives..	0 02,570	Huile d'olives..	0 02,570
	1 64,975		1 54,907

Premier repas gras.....	1 71,423
Deuxième *id.*.....	1 59,811
Premier repas maigre.....	1 64,975
Deuxième *id.*.....	1 54,907
Total.....	6 11,116
Prix moyen des repas, par jour.....	1 52,779

Tableau faisant connaître la quantité de bœufs achetés pendant la campagne, leur valeur, le poids de viande qu'ils ont produit, et la différence approximative entre les prix de France et ceux qu'ils ont coûtés.

LIEUX où les achats ont été faits.	PRIX d'un bœuf.	NOMBRE de bœufs achetés	MONTANT en francs.	POIDS en kilogramm.	OBSERVATIONS.
	fr. c.		fr. c.	kil. g.	En France, le prix moyen du kilogramme de bœuf est de 0.80 c.; les 17,656 achetés pendant la campagne auraient coûté à ce prix, 14,124 80
Ténériffe.....	162 »	2	324 »	363 »	
Rio-Janeiro.....	145 60	3	436 80	630 »	
Valparaiso 1837.	115 20	3	345 60	615 »	
Callao 1837.....	200 »	4	800 »	756 »	le total du prix des bœufs ne s'élève ici qu'à 12,504 83
Honoloulou.....	120 »	4	480 »	509 »	
Pétropawlowsky.	164 25	3	492 75	464 »	Il y a donc économie de 1,619 97
	54 75	2	109 50		
Monterey.....	32 22	18	579 96	4,276 »	
	42 96	4	171 84		La ration de 0 k. 250 gr. reviendrait en France à....0 f. 20000
Mazatlan.	132 »	10	1,320 »	1,861 »	La moyenne de la ration pendant la campagne s'élève à 0 17706
San-Blas.....	109 50	3	328 50		
Acapulco.....	110 »	20	2,200 »	3,578 »	
Valparaiso 1838.	172 80	4	691 20	787 »	Différence 0 02294
Callao 1838.....	200 »	4	800 »	770 »	
Payta.....	125 »	4	500 »	918 »	
Galapagos.....	130 »	2	260 »		
O-Taïti.....	136 87	4	547 48	630 »	
Bourbon.....	250 »	4	1,000 »	553 »	
Simon's-Bay....	279 30	4	1,117 20	946 »	
Totaux		102	12.504 83	17,656 »	

État faisant connaître le montant des dépenses faites par la Vénus, *pour achat de vivres, dans les divers pays qu'elle a visités pendant sa campagne.*

DATES des recettes.	LIEUX où les achats ont été faits.	MONTANT des dépenses.	TOTAL par exercice.	OBSERVATIONS.
	1837.			
	—	fr. c.		
10 Janv.	Saint-Croix (Ténériffe).....	484 33		
14 Fév.	Rio-Janeiro (Brésil)...	19,091 63		
9 Mai.	Valparaiso (Chili).....	59,678 69		
12 Mai.	Callao (Pérou).....	10,419 37		
20 Juill.	Honoloulou (Sandwich).....	15,901 67		
11 Sept.	Pétropawlowsky(Kamtschatka).	7,340 45		
12 Nov.	Monterey (Haute-Californie)..	38,933 13		
17 Déc.	Mazatlan (Mexique).....	16,391 81	fr. c.	
27 Déc.	San-Blas (Mexique).....	6,156 18	174,397 26	
	1838.			
	—			
22 Janv.	Acapulco (Mexique).....	17,350 33		
25 Avril	Valparaiso (Chili).....	109,772 85		
31 Mai.	Callao (Pérou).....	» »		
15 Juin.	Payta (Pérou).....	2,298 25		
28 Juin.	Ile Charles (Galapagos).....	1,427 84		
9 Août.	Ile Christine (Marquises).....	265 28		
17 Sept.	Papéïti (O-Taïti).....	3,796 09		
31 Oct.	Baie des Iles (Nouvelle-Zélande)	7,452 06		
15 Déc.	Sydney (Nouvelle-Hollande)..	74,686 10	216,958 80	
	1839.			
	—			
8 Mars.	Saint-Denis (Bourbon).....	7,147 75		
18 Avril	Simon's-Town (Terre du Cap).	53,130 26		
9 Mai.	Jame's-Town (Sainte-Hélène).	154 85		
16 Mai.	George's-Town (Ascension)...	352 58	60,785 44	
	Totaux.....	452,141 50	452,141 50	

Tableau faisant connaître les lieux et époques des relâches de la Vénus, *pendant les années* 1836, 1837, 1838 *et* 1839.

LIEUX DES RELACHES.	ARRIVÉE.	DÉPART.	NOMBRE de jours de relâche.	JOURS passés sous voile.
Rade de Brest.....	1 Juin 1836.	29 Déc.		
Sainte-Croix (Ténériffe).....	9 Janv. 1837.	10 Janv.	1	11
Rio-Janeiro (Brésil).....	4 Février.	16 Fév.	12	25
Valparaiso (Chili).....	26 Avril.	13 Mai.	17	69
Callao (Pérou).....	24 Mai.	3 Juin.	10	11
Honoloulou (Sandwich).....	10 Juillet.	24 Juil.	14	37
Pétropawlowsky (Kamtschatka)....	31 Août.	16 Sept.	16	38
Monterey (Haute-Californie).....	18 Octobre.	14 Nov.	27	32
Baie de la Magdeleine (B.-Californie)	25 Novembre.	6 Déc.	11	11
Mazatlan (Mexique).....	12 Décembre.	18 Déc.	6	6
San-Blas (Mexique).....	21 Décembre.	27 Déc.	6	3
Acapulco (Mexique).....	8 Janv. 1838.	23 Janv.	15	12
Valparaiso (Chili).....	18 Mars.	28 Avr.	41	54
Callao (Pérou).....	10 Mai.	1 Juin.	22	12
Payta (Pérou).....	5 Juin.	17 Juin.	12	4
Blak-Beach (Galapagos).....	23 Juin.	23 Juin.	1	6
Post-Office (Galapagos).....	23 Juin.	3 Juil.	10	1
Baie de la Résolution (Marquises)..	5 Août.	9 Août.	4	33
Rade de Papéïti (O-Taïti).....	29 Août.	17 Sept.	19	20
Rade de Kororarécka (N.-Zélande)..	12 Octobre.	11 Nov.	30	25
Rade de Sydney (Nouv-Hollande)..	24 Novembre.	18 Déc.	24	13
Rade de Saint-Denis (Bourbon)....	5 Mars 1839.	9 Mars.	4	77
False-Bay (Cap de Bonne-Espér.)..	29 Mars.	21 Avr.	23	20
Jame's-Town (Sainte-Hélène).....	8 Mai.	10 Mai.	2	17
George's-Town (Ascension).....	15 Mai.	16 Mai.	1	5
Nombre de jours de relâche.....			328	
Nombre de jours sous voiles.....				542

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La *Relation du Voyage* formera 4 volumes in-8° imprimés sur grand papier vélin et accompagnés d'une grande carte générale du Monde, pour servir à l'itinéraire du voyage.

Le prix de chaque volume est de 9 fr.

L'*Atlas* forme 12 livraisons. Chaque livraison est composée de 6 planches, sur très-beau papier jésus; les costumes sont coloriés et les vues tirées sur papier de chine ou en couleur.

Le prix de chaque livraison est de 12 fr. 50 c.

La Relation se vend séparément.

A. Pihan de la Forest, Imp. de la Cour de cassation, rue des Noyers, 37.